

BURKINA FASO



PREMIER RAPPORT BIENNAL DE TRANSPARENCE ET QUATRIÈME COMMUNICATION NATIONALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BURKINA FASO



Décembre 2024

PREFACE



A l'instar des autres États-Parties de l'Accord de Paris sur le climat, le Burkina Faso a élaboré son premier Rapport Biennal de Transparence (BTR) à soumettre au secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Ce tout premier exercice de redevabilité post Accord de Paris a été combiné à la Quatrième Communication Nationale (QCN) sur les changements climatiques et cela conformément aux dispositions établies en la matière notamment l'article 13 paragraphe 4 de l'Accord de Paris.

C'est avec un réel plaisir que je présente au nom du Gouvernement du Burkina Faso, ce rapport national élaboré de manière participative et inclusive. Il prend en compte tous les éléments requis dans le BTR combiné à la QCN. Ce rapport comporte un inventaire national (NIR) des gaz à effet de serre, des informations nécessaires pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN). Ce rapport présente également les informations sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci ainsi que les informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités requis et reçus.

A travers un inventaire unique couvrant la série temporelle de 1990 (première année d'inventaire de la Communication nationale initiale) à 2022, les calculs ont mis en lumière les progrès réalisés par le pays depuis son adhésion à la CCNUCC en 1993. Les données sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN indiquent que le pays est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En effet à l'horizon 2030, les émissions de GES du pays devraient connaître une réduction significative de 29,42% par rapport au scénario *Business As Usual*.

Le présent rapport national prouve que le pays, bien que très vulnérable aux aléas climatiques, n'est pas en reste de la dynamique mondiale en matière de changements climatiques. Toutefois, la mise en œuvre des actions d'adaptation ou d'atténuation nécessitera une mobilisation soutenue des ressources financières et la poursuite des actions de renforcement des capacités du pays.

Le Gouvernement du Burkina Faso saisit cette occasion pour réitérer sa reconnaissance aux partenaires techniques et financiers qui soutiennent les efforts du pays dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il renouvelle ses remerciements et encouragements à tous les acteurs du processus d'élaboration du BTR combiné à la QCN. Avec leurs appuis soutenus et constants, le Burkina Faso sera sur une trajectoire de développement socio-économique inclusive et durable, sobre en carbone et résilient aux aléas climatiques.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement


Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Etat



LISTE DES CONTRIBUTEURS

EQUIPE DE COORDINATION

- M. Pamoussa OUEDRAOGO, Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable, Directeur national du projet BTR1/QCN et BTR2 ;
- M. Do Etienne TRAORE, Directeur du Département de la Coordination des Conventions Internationales, Coordonnateur du projet BTR1/QCN et BTR2 ;
- Mme Céline OUEDRAOGO, Gestionnaire financier et comptable du projet BTR1/QCN et BTR2 ;
- M. Assélira BANTIRA, Assistant technique du projet BTR1/QCN et BTR2
- M. Eric Césaire MALO, Assistant technique du projet BTR1/QCN et BTR2.

EXPERTS NATIONAUX

✓ *Circonstances nationales et arrangements institutionnels*

- Mme Mominata ELOLA / COMPAORE ;
- Mme Fanta BARRY .

✓ *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre*

● **Energie**

- M. Beb-Zinda Gérald Wilfried Arnaud ZONGO;
- M. Alain N. COMBASSERE ;
- M. Racine KAMBWOLE.

● **Procédés Industriels et Utilisation des Produits**

- M. Souleymane OUEDRAOGO ;
- M. Armand Goama SODRE ;
- M. Didier BAKO.

● **Agriculture**

- Dr Léopold B. SOME;
- Feu Dr Moussa SANOU
- M. Antoine MILLOGO;
- M. Pascal TENKODOGO.

● **Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie**

- Dr Jonas KOALA ;
- M. Adama DIALLO ;
- M. Sia COULIBALY ;
- M. Gueswindé SAWADOGO.

● **Déchets**

- M. Hamidou P. SAVADOGO ;
- Mme BARO / KY Marthe ;
- M. Barthélémy BATIONO.

● **Compilation de l'inventaire**

- M. Beb-Zinda Gérald Wilfried Arnaud ZONGO;
- Dr Jonas KOALA ;
- M. Check Sidi Mohamed TRAORE;
- M. Jean Philippe BADOLO ;
- M. Bébou Paulin NEBIE.

- ✓ **informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris**
 - M. Nebyida Lamech KABORE ;
 - M. Boudassida ROUAMBA ;
 - Mme. Yvonne Pétronille YAMEOGO ;
 - M. Amadou ZOUNGRANA.
- ✓ **informations sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à celui-ci au titre de l'article 7 de l'accord de Paris**
 - Dr Benewindé Jean-Bosco ZOUNGRANA ;
 - M. Arouna DOLOBZANGA ;
 - M. Lazare SAWADOGO ;
 - M. Jean Philippe BADOLO
- ✓ **informations sur l'aide financière, l'aide au développement et au transfert de technologie et l'aide au renforcement des capacités requises et reçues au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris**
 - M. Mahamoudou SAVADOGO ;
 - M. Drissa KONE ;
 - M. Adama OUEDRAOGO ;
 - M. Basile OUEDRAOGO.

ASSURANCE QUALITE (AQ) DE L'IGES

- Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- Divion Transparence du secrétariat de la CCNUCC à travers le cadre du programme de renforcement de capacités.

PRODUCTION DU DOCUMENT BTR1/QCN :

- M. Pamoussa OUEDRAOGO ;
- M. Do Etienne TRAORE ;
- M. Jacques BONKOUNGOU ;
- M. François Xavier BAYIRE ;
- M. Abdoul Karim DIPAMA ;
- M. Edmond ZONGO ;
- M. Hassane DIALLO ;
- M. Arouna DOLOBZANGA ;
- M. Jean Philippe BADOLO ;
- M. Beb-Zinda Gérald Wilfried Arnaud ZONGO;
- Dr Jonas KOALA ;
- M. Hamidou P. SAVADOGO ;
- Mme Mominata ELOLA / COMPAORE ;
- Dr Léopold B. SOME ;
- M. Souleymane OUEDRAOGO ;
- Mahamoudou SAVADOGO ;
- M. BAKO Didier ;
- Mme Céline OUEDRAOGO ;
- M. Boudassida ROUAMBA ;
- M. Eric Césaire MALO .

Le secrétariat pour la mise en forme du document

- Mme Rose Marie SEBGO, Secrétaire du DCCI

TOUT MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR DE SUIVI DU PROCESSUS BTR/QCN pour les orientations données.

MENTION PARTICULIERE : à la mémoire du Dr Moussa SANOU, expert de l'inventaire des gaz à effet de serre du secteur Agriculture, arraché à notre affection en pleine finalisation du rapport national d'inventaire.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



SOMMAIRE

PREFACE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LISTE DES CONTRIBUTEURS	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
FORMULES CHIMIQUES	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES.....	XI
RESUME EXECUTIF.....	XIV
I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	- 1 -
II.SITUATION NATIONALE ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES-	3 -
CHAPITRE 1 : RAPPORT D'INVENTAIRE NATIONAL	- 13 -
CHAPITRE 2 : INFORMATIONS NECESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'OBTENTION DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS.....	- 70 -
CHAPITRE 3 : INFORMATIONS SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'ADAPTATION A CELUI-CI AU TITRE DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS	- 90 -
CHAPITRE 4 : INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES REQUIS ET REÇUS EN VERTU DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS	164
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	215
ANNEXE.....	XVI

SIGLES ET ABREVIATIONS

FAT	: Agriculture, Foresterie et autres Affectations des terres
AND	: Autorité Nationale Désignée
BDOT	: Base des Données sur l'Occupation des Terres
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPDN	: Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CDS	: Comité Directeur de Suivi
CITI	: Classification Internationale Type par d'Industrie
CNACC	: Comité National sur les Changements climatiques
CNDD	: Conseil National pour le Développement Durable
CNS	: Conseil National de la Statistique
CQ/AQ	: Contrôle Qualité / Assurance Qualité
CRTC	: Centre et Réseaux de Technologies Climatiques
DA	: Donnée d'Activité
DCN	: Deuxième Communication Nationale
DGE	: Direction Générale de l'Energie
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPSE	: Direction Générale des Prévisions et des Statistiques de l'Elevage
DSF	: Déclaration Statistique et Fiscale
EBT	: Evaluation des Besoins Technologiques
EBCVM	: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
ENEC	: Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel
EP	: Enquête Prioritaire
EPA	: Enquête Permanente Agricole
FVC	: Fonds Vert pour le Climat
GACMO	: Greenhouse Gas Abatement Cost Model
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIEC	: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IGB	: Institut Géographique du Burkina
IGES	: Inventaire des Gaz à Effet de Serre
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IHPI	: Indice Harmonisé de la Production Industrielle
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et des changements climatiques
MPG	: Modalités, procédures et lignes directrices du Cadre de transparence renforcé
MRV	: Mesure, Rapportage et Vérification
NAMA	: Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National
ODD	: Objectifs du Développement Durable.
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNA	: Plan National d'Adaptation aux changements climatiques

PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRBA	: Premier Rapport Biennal Actualisé
PRG	: Pouvoir de Réchauffement Global
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien - être
RBA	: Rapport Biennal Actualisé
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RIC	: Recensement Industriel et Commercial
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
UNFCCC	: United Nations Framework Convention on Climate Change
UTCATF	: Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
TCN	: Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques

FORMULES CHIMIQUES

CH₄	: Méthane
CO	: Monoxyde de carbone
CO₂	: Dioxyde de Carbone
COVNM	: Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
HFC	: Hydrofluorocarbones
N₂O	: Oxyde nitreux
NF₃	: Trifluorure d'azote
NH₃	: Ammoniac
NO_x	: Oxydes d'azote
PFC	: Hydrocarbures perfluorés
SF₅CF₃	: Trifluoromethyl pentafluorure de soufre
SF₆	: Hexafluorure de soufre
SO₂	: Dioxyde de Soufre

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs de croissance	- 8 -
Tableau 2 : Tableau 1 de la Décision 17/CP.8 pour l'année 1990	- 19 -
Tableau 3 : Tableau 2 de la Décision 17/CP.8 pour l'année 1990	- 20 -
Tableau 4 : Tableau 1 de la Décision 17/CP.8 pour l'année de référence 2022	- 22 -
Tableau 5 : Tableau 2 de la Décision 17/CP.8 pour l'année de référence 2022	- 23 -
Tableau 6 : Emission de GES en Gg Eq-CO ₂	- 26 -
Tableau 7 : Emission du CO ₂ en Gg	- 29 -
Tableau 8 : Emission de CH ₄ en Gg	- 31 -
Tableau 9 : Emission nationales de N ₂ O en Gg	- 33 -
Tableau 10 : Emissions nationales de CO en Gg	- 34 -
Tableau 11 : Emissions nationales de NO _x en Gg	- 35 -
Tableau 12 : Emissions nationales de COVNM en Gg	- 36 -
Tableau 13 : Emissions de SO _x	- 37 -
Tableau 14 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'énergie	- 39 -
Tableau 15 : Tendance des émissions de CO ₂ dans le secteur de l'énergie	- 41 -
Tableau 16 : Tendance des émissions de CH ₄ dans le secteur de l'énergie	- 45 -
Tableau 17 : Tendance des émissions de N ₂ O dans le secteur de l'énergie	- 47 -
Tableau 18 : Tendance des émissions de GES dans le secteur des PIUP	- 49 -
Tableau 19 : Tendance des émissions de CO ₂ dans le secteur des PIUP	- 52 -
Tableau 20 : Tendance des émissions de HFC dans le secteur des PIUP	- 54 -
Tableau 21 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture	- 55 -
Tableau 22 : Tendance des émissions de CH ₄ dans le secteur de l'agriculture	- 57 -
Tableau 23 : Tendance des émissions de N ₂ O dans le secteur de l'Agriculture	- 58 -
Tableau 24 : Tendance des émissions de GES dans le secteur UTCATF	- 61 -
Tableau 25 : Tendance des émissions de CO ₂ dans le secteur UTCATF	- 62 -
Tableau 26 : Tendance des émissions de GES dans le secteur des déchets	- 66 -
Tableau 27 : Tendance des émissions de CH ₄ dans le secteur Des déchets	- 67 -
Tableau 28 : Tendance des émissions de N ₂ O dans le secteur des déchets	- 68 -
Tableau 29 : Contribution des secteurs dans la réduction des émissions de GES	- 72 -
Tableau 30 : Synthèse du potentiel de réduction des GES (Gg éq CO ₂) des actions d'adaptation par rapport au scénario BAU	- 73 -
Tableau 31 : Synthèse des coûts de mise en œuvre de la CDN	- 73 -
Tableau 32 : Indicateurs retenus pour le suivi de la CDN	- 75 -
Tableau 33 : Indicateurs par secteur de la CDN	- 75 -
Tableau 34 : Emissions et absorption du pays a partir de GACMO	- 76 -
Tableau 35 : choix de la politique d'atténuation	- 77 -
Tableau 36 : Informations descriptives de la Politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »	- 79 -
Tableau 37 : Informations descriptives de la Stratégie Nationale REDD+	- 82 -
Tableau 38 : Informations descriptives de la Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS)	- 84 -
Tableau 39 : informations descriptives de la Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement »	- 86 -
Tableau 40 : acteurs avec leurs rôles	96
Tableau 41 : Cadre juridique, politique et règlements en matière d'adaptation	100
Tableau 42 : Risques climatiques majeurs au Burkina Faso	115

Tableau 43 : Tendances futures des principaux risques climatiques	116
Tableau 44 : Synthèse des impacts, vulnérabilités et risques pour les secteurs.....	121
Tableau 45 : Liste des modèles CMIP6 utilisés pour les projections climatiques.....	128
Tableau 46 : Synthèse des approches, méthodes et outils pour l'évaluation des tendances et risques climatiques et des vulnérabilités au Burkina Faso.....	130
Tableau 47 : Priorités nationales du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques	133
Tableau 48 : Niveau de réalisation des actions d'adaptation du PNA 2015 par secteur prioritaire et	150
Tableau 49 : Rôle des acteurs face aux pertes et dommages liés aux catastrophes	158
Tableau 50 : Efforts visant à partager l'information, les bonnes pratiques, l'expérience et les leçons apprises	160
Tableau 51 : Initiative de renforcement de la recherche scientifique et les connaissances	163
Tableau 52 : Récapitulatif des besoins financiers en lien avec la mise en œuvre de la CDN	171
Tableau 53 : soutien nécessaire au titre des actions conditionnelles de la CDN	172
Tableau 54 : Canaux bilatéraux, régionaux et autres.....	176
Tableau 55 : Soutien reçu au titre des canaux multilatéraux	180
Tableau 56 : Plan d'Action Technologique	196
Tableau 57 : Assistances techniques proposées par le Burkina-Faso	198
Tableau 58 : Demandes de préparation au Fonds Vert pour le Climat	201
Tableau 59: Informations sur l'appui au renforcement des capacités reçues	206
Tableau 60 : Soutien reçu pour l'élaboration des rapports de transparence	212
Tableau 61 : Soutien reçu pour les renforcements des capacités liées à la transparence.....	213
Tableau 62 : Récapitulatif du soutien reçu au titre de la transparence	213

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Découpage administrative du Burkina Faso	- 3 -
Figure 2 : carte des secteurs phytogéographiques du Burkina Faso.....	- 4 -
Figure 3 : Répartition spatiale des plans d'eau au Burkina Faso.....	- 5 -
Figure 4 : Evolution de l'effectif de la population par sexe de 1975 à 2035.....	- 7 -
Figure 5 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm	- 10 -
Figure 6 : Activités et échéanciers du cycle d'élaboration de l'inventaire	- 14 -
Figure 7 : Répartition des émissions de GES par secteurs en 1990	- 25 -
Figure 8 : Répartition des émissions de GES par secteurs en 2022	- 25 -
Figure 9 : Evolution des émissions nationales de GES en équivalent CO ₂ de 1990 à 2022 en Gg.....	- 26 -
Figure 10 : Contribution des gaz aux émissions de GES en 1990.....	- 27 -
Figure 11 : Contribution des gaz aux émissions de GES en 2022.....	- 27 -
Figure 12 : Répartition des émissions de CO ₂ par secteurs en 1990	- 28 -
Figure 13 : Répartition des émissions de CO ₂ par secteurs en 2022	- 28 -
Figure 14 : Evolution des émissions nationales de CO ₂ de 1990 à 2022 en Gg.....	- 28 -
Figure 15 : Répartition des émissions de CH ₄ par secteur en 1990.....	- 30 -
Figure 16 : Répartition des émissions de CH ₄ par secteur en 2022.....	- 30 -
Figure 17 : Evolution des émissions nationales de CH ₄ de 1990 à 2022 en Gg.....	- 30 -
Figure 18 : Répartition des émissions de N ₂ O par secteurs en 1990	- 32 -
Figure 19 : Répartition des émissions de N ₂ O par secteurs en 2022	- 32 -
Figure 20 : Evolution des émissions nationales de N ₂ O de 1990 à 2022 en Gg.....	- 32 -
Figure 21 : Répartition des émissions de CO par secteurs en 1990	- 34 -
Figure 22 : Répartition des émissions de CO par secteurs en 2022	- 34 -
Figure 23 : Répartition des émissions de NOx par secteurs en 1990	- 35 -
Figure 24 : Répartition des émissions de NOx par secteurs en 2022	- 35 -
Figure 25 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs en 1990	- 36 -
Figure 26 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs en 2022	- 36 -
Figure 27 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur de l'Energie	- 38 -
Figure 28 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur de l'Energie	- 38 -
Figure 29 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg...- 40 -	
Figure 30 : Répartition des émissions de CO ₂ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Energie	- 41 -
Figure 31 : Répartition des émissions de CO ₂ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Energie	- 41 -
Figure 32 : Evolution des émissions de CO ₂ des catégories dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.....	- 42 -
Figure 33 : Ecart entre les émissions de CO ₂ selon l'approche de référence et l'approche sectorielle (en %).	- 43 -
Figure 34 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Energie	- 44 -
Figure 35 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Energie	- 44 -
Figure 36 : Evolution des émissions de CH ₄ des catégories dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.....	- 45 -
Figure 37 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 1990 dans le secteur de l'Energie	- 46 -
Figure 38 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 2022 dans le secteur de l'Energie.....	- 46 -
Figure 39 : Evolution des émissions de N ₂ O dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.	- 47 -
Figure 40 : Répartition des émissions de GES dans le secteur des PIUP par catégorie en 1995	- 49 -
Figure 41 : Répartition des émissions de GES dans le secteur des PIUP par catégorie en 2022	- 49 -

Figure 42 : Evolution des émissions de GES des catégories dans le secteur des PIUP de 1995 à 2021 en Gg-	50 -
Figure 43 : Contribution des gaz aux émissions de GES dans le secteur des PIUP en 1995	51 -
Figure 44 : Contribution des gaz aux émissions de GES dans le secteur des PIUP en 2020	51 -
Figure 45 : Répartition des émissions de CO ₂ dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 1995 -	52 -
Figure 46 : Répartition des émissions de CO ₂ dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 2022 -	52 -
Figure 47 : Evolution des émissions de CO ₂ dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité (en Gg)..	53 -
Figure 48 : Répartition des émissions de HFC dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 1995-	53 -
Figure 49 : Répartition des émissions de HFC dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 2022-	53 -
Figure 50 : Evolution des émissions de HFC en équivalent CO ₂ dans le secteur des PIUP (en Gg).....	54 -
Figure 51 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture ..	55 -
Figure 52 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture ..	55 -
Figure 53 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur de l'Agriculture de 1990 à 2022 en Gg.....	56 -
Figure 54 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture ..	57 -
Figure 55 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture ..	57 -
Figure 56 : Evolution des émissions de CH ₄ des catégories dans le secteur de l'agriculture de 1990 à 2022 en Gg.	58 -
Figure 57 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture...	58 -
Figure 58 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture...	58 -
Figure 59 : Evolution des émissions de N ₂ O dans le secteur de l'Agriculture de 1990 à 2022 en Gg.....	59 -
Figure 60 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur UTCATF.....	60 -
Figure 61 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur UTCATF.....	60 -
Figure 62 : Evolution des émissions de GES des catégories du UTCATF de 1990 à 2022 en Gg.....	61 -
Figure 63 : Répartition des émissions de CO ₂ par catégories dans le secteur UTCATF en 1990	62 -
Figure 64 : Répartition des émissions de CO ₂ par catégories dans le secteur UTCATF en 2022	62 -
Figure 65 : Evolution des émissions de CO ₂ des catégories dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg -	63 -
Figure 66 : Evolution des émissions de CH ₄ par catégories dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg -	63 -
Figure 67 : Evolution des émissions de N ₂ O dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg	64 -
Figure 68 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur des déchets.	65 -
Figure 69 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur des déchets.	65 -
Figure 70 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur des déchets de 1990 à 2022 en Gg ...	66 -
Figure 71 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 1990 dans le secteur des déchets.	67 -
Figure 72 : Répartition des émissions de CH ₄ par catégories en 2022 dans le secteur des déchets.	67 -
Figure 73 : Evolution des émissions de CH ₄ des catégories dans le secteur des Déchets de 1990 à 2022 en Gg.....	68 -
Figure 74 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 1990 dans le secteur des déchets.....	68 -
Figure 75 : Répartition des émissions de N ₂ O par catégories en 2022 dans le secteur des déchets.....	68 -
Figure 76 : Evolution des émissions de N ₂ O dans le secteur des déchets de 1990 à 2022 en Gg.....	69 -
Figure 77 : Image du dispositif de la plateforme MRV du Burkina Faso.....	71 -
Figure 78 : Émissions sans mesure, avec mesures et avec mesures supplémentaires	89 -

Figure 79 : Emission et absorption avec les trois scenarios	89 -
Figure 80 : Evolution des zones climatiques du Burkina Faso entre 1981 à 2010.....	91 -
Figure 81 : a) Nombre de personnes affectées par les catastrophes (Burkina Faso, 1970–2020); b) Pertes économiques et nombre d'événements au Burkina Faso	92 -
Figure 82 : Proportion de l'adaptation et des secteurs prioritaires dans le portefeuille FVC du Burkina Faso	94 -
Figure 83 : Evolution des températures maximales moyennes annuelles de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c)	104
Figure 84 : Evolution des températures minimales moyennes annuelles de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).	105
Figure 85 : Evolution du pourcentage de nuits froides de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).	106
Figure 86 : Evolution du pourcentage de nuits chaudes de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).	106
Figure 87 : Evolution du pourcentage des journées froides de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).	107
Figure 88 : Evolution du pourcentage des journées chaudes de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).....	108
Figure 89 : Migration des isothermes de la température moyenne du Burkina Faso entre 1971 et 2020....	108
Figure 90 : Evolution de l'indice standardisé de précipitation (SPI) sur période roulante de six (06) mois de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).....	109
Figure 91 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm de 1931 à 2020.....	110
Figure 92 : Changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles des précipitations sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).	111
Figure 93 : Variation annuelle moyenne de la précipitation au Burkina Faso.....	111
Figure 94 : Changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de la température sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).	112
Figure 95 : Variation annuelle moyenne de la température au Burkina Faso.	113
Figure 96 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de l'évapotranspiration sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).	113
Figure 97 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles des poches de sécheresse sur le Burkina Faso.....	117
Figure 98 : a) changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles du début, de l'arrêt et de la durée des précipitations sur le Burkina Faso ; b) similaire à la figure a, mais pour le futur lointain (2051-2080).....	118
Figure 99 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de l'indice d'inondations sur le Burkina Faso.....	119
Figure 100 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles du stress thermique sur le Burkina Faso.....	120

RESUME EXECUTIF

Circonstances nationales et les arrangements institutionnels liés à l'inventaire des gaz à effet de serre

Pays vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, le Burkina Faso a ratifié plusieurs accords internationaux en matière de climat, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris en 2016. Conformément à ces obligations consécutives à la ratification de ces instruments, le pays a soumis trois Communications Nationales sur les changements climatiques, et un Rapport Biennal Actualisé (RBA).

En rapport avec les inventaires de Gaz à effet de Serre (GES), le pays a déjà réalisé quatre dont le dernier en 2024. Les résultats du 4^{ème} inventaire montrent une augmentation de 100,15% des émissions de GES entre 1990 et 2022, passant de 36 122,07 Gg Eq-CO₂ à 72300,95 Gg Eq-CO₂. La hausse des émissions nationales est causée en grande partie par l'accroissement des émissions du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) dont la contribution est de 47,81%, ; celle de l'agriculture est de 29,40% ; celle du secteur de l'Energie est de 17,05% ; celle des Procédés Industriels et Utilisation des produits (PIUP) est de 3,79% et celle des Déchets 1,93%.

Au niveau institutionnel, le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) coordonne les inventaires avec une unité de gestion, un Comité Directeur de Suivi (CDS) et un pool d'experts. Les données, collectées grâce à un système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) basé sur les recommandations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), sont centralisées sur des plateformes numériques pour garantir leur qualité, traçabilité et accessibilité.

Un contrôle et une assurance qualité, rigoureux, incluant des vérifications indépendantes, ont été effectués pour assurer la précision et l'exhaustivité des données. L'approbation des rapports s'est faite de manière participative, avec une validation par les parties prenantes nationales et des agences internationales.

Le Burkina Faso est exposé aux aléas climatiques. En effet la population du pays est majoritairement jeune et plus de 80% de cette population dépendent de l'exploitation des ressources naturelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des ressources halieutiques. Le dynamisme de l'économie reste tributaire des aléas climatiques et est, de nos jours, fortement affecté par une instabilité sociopolitique et sécuritaire. En réponse à cette situation, le pays a mis en place des arrangements institutionnels et juridiques, développé des approches et stratégies d'adaptation.

En vue d'apporter des solutions efficaces aux problèmes climatiques et dans le respect de ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le Burkina Faso a mobilisé des ressources financières pour la mise en œuvre des actions climatiques. En effet, les Besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN se chiffre à 2 527 863 277 USD, les Besoins financiers pour la technologie : 373 807 272 USD et les Soutiens en renforcement des capacités : 8 365 466,001 USD

Synthèse des tendances relatives aux émissions et aux absorptions nationales

Depuis le 3^{ème} inventaire, l'approche d'élaboration des IGES a évolué vers un modèle biennal plus inclusif et durable, utilisant le système national MRV (mesure, rapportage et vérification) pour la collecte des données et des équipes d'experts nationaux pour leur traitement et la production des rapports.

Dans le cadre de cet inventaire de GES, la démarche adoptée pour la collecte des données a suivi un processus en trois phases. Il y a eu la sensibilisation des acteurs ; des enquêtes auprès des entreprises et administrations publiques et privées ; des entretiens avec certains fournisseurs de données et l'utilisation du cadre et de la plateforme MRV-BF. Les données d'activités utilisées proviennent de diverses sources. La priorité a été accordée aux sources nationales, ensuite aux données des institutions internationales et en cas d'indisponibilité, recours était fait aux techniques d'extrapolation pour combler les lacunes.

Les émissions de GES du secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) ont progressé de 39 008 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 55 282 Gg Eq-CO₂ en 2022 soit une augmentation de 42%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 75 661 Gg Eq-CO₂.

Pour ce qui concerne le secteur de l'agriculture, les émissions sont passées de 7 025 Gg en 1990 à 18 231 Gg en 2022, soit une progression annuelle de 2,8%. L'agriculture émettra 43 008 Gg Eq-CO₂ en 2050 si ce rythme de croissance reste constant.

S'agissant du secteur de l'Energie, les émissions de GES sont passées de 1 159 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 7 328 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une augmentation de 532%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 38 534 Gg Eq-CO₂.

Pour ce qui est du secteur des Déchets, les émissions sont passées de 545 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 1 244 Gg Eq-CO₂ en 2022 représentant un taux d'accroissement de 128%. A ce rythme, ce secteur émettra 2 618 Gg Eq-CO₂ en 2050.

En ce qui concerne le secteur des Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), bien que les émissions de GES soient faibles, passant de presque nulles en 1990 à 167 Gg Eq-CO₂ en 2022, les émissions de ce secteur risquent d'être élevées en 2050 si des mesures appropriées ne sont pas prises.

En somme, on retient que les émissions de GES de tous les secteurs ont une tendance à la hausse et globalement les émissions ont presque doublé entre 1990 et 2022. A ce rythme, les émissions nationales de GES pourraient atteindre 134 218 Gg Eq-CO₂ en 2050. La hausse des émissions nationales est causée en grande partie par l'accroissement des émissions du secteur UTCATF dont la contribution à cette croissance est de 47,81%, celle de l'agriculture est de 29,40%, celle du secteur de l'Energie est de 17,05%, celle des PIUP est de 3,79% et enfin, celle des Déchets 1,93%.

Une vue d'ensemble des estimations et des tendances des émissions des catégories de sources et de puits

Selon l'approche niveau, toute catégorie confondue de secteur, sur la période 2015 à 2022, il y a 11 catégories qui contribuent à 95,39 % des émissions de GES au Burkina Faso. La plupart des catégories sources clés sont des secteurs Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des

Terres et Foresterie (UTCATF). Selon l'approche de la tendance, considérant la même période, il y a 9 catégories qui ont contribué à 95,19 % de la tendance des émissions de GES au Burkina Faso. Tout comme pour l'approche par le niveau, la plupart des catégories source-clé sont du secteur UTCATF.

En analysant les catégories sources clés sans l'UTCATF, selon l'approche du niveau, en 2022, il y a 12 catégories qui contribuent à 95,82 % des émissions de GES au Burkina Faso. La moitié des catégories source-clé sont de l'Agriculture. La fermentation entérique est la première catégorie source clé, suivie respectivement des émissions directes et indirectes des sols gérés. En excluant les forêts, selon l'approche de la tendance, sur la période 1990- 2022, il y a 12 catégories qui ont contribué à 95,49 % de la tendance des émissions de GES au Burkina Faso. La première catégorie source clé devient les industries énergétiques.

Des gaz indirects

Les gaz indirects identifiés par l'inventaire et précurseurs de l'effet de serre sont le NO_x, le CO, les COVNM et le SO_x.

Des améliorations à considérer

Pour les prochains inventaires, des améliorations sont prévues pour plus d'exhaustivité dans l'estimation des GES dans les différentes catégories.

- industrie manufacturière et de construction (1A2) : tenir compte des usages non énergétiques des hydrocarbures dans les industries manufacturières ;
- transports (1A3) : exclure les usages non énergétiques de l'essence et prendre en compte les autres vols domestiques ;
- industrie minérale (2A) regroupant les sous catégories productions de ciment, productions de chaux, productions de verre et autres utilisations : prendre en compte les données d'activité sur la poterie et objets d'arts au niveau de la céramique ;
- industrie du métal (2C) : prendre en compte des données d'activité de l'unité de production métallurgique et la quantité de charbon fin brûlé dans la production d'or ;
- produits non énergétiques provenant de l'utilisation de combustibles et de solvants (2D) telles que la production du papier, de boissons alcoolisées et des aliments (viandes, volailles, sucre, margarine et graisses de cuisine solides ; gâteaux, biscuits et céréales, pain, fourrage et torréfaction de café, etc.) : prendre en compte des données d'activité suivantes comme la production du pain local, la production de céréale pour petit déjeuner ; etc.
- utilisations de produits comme SAO - substituts de substances appauvrissant l'ozone (2F) tels que les hydrofluorocarbones (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC) entrent dans le cadre de l'élimination des SAO, conformément au Protocole de Montréal : prendre en compte les données incluant toutes les sous catégories d'utilisation finale des substituts aux SAO présentes dans le pays ;
- fabrication et utilisation d'autres produits (2G) : prendre en compte l'asphalte utilisé pour les toitures ;

- fermentation entérique (3A.1) : améliorer la caractérisation du bétail et la complétude des données sur le bétail ;
- gestion du fumier (3A2) : améliorer l'allocation du système de gestion du fumier au niveau national en utilisant des données du système de gestion du fumier spécifiques du pays affectant les circonstances nationales sur la base des statistiques ou d'autres sources fiables ;
- terres (3B) :
 - améliorer les données d'activités, les facteurs d'émission et les paramètres d'estimation suivant les zones climatiques et les types d'occupation des terres ;
 - améliorer la typologie des perturbations qui déterminent les pertes de Carbone ;
 - améliorer les données statistiques sur le bois commercialisable ;
 - élaborer les paramètres spécifiques sur la densité de bois par zone phytogéographique ;
 - améliorer les données sur les superficies brûlées par le feu par type d'occupation des sols pour la période 1990 à 1999 pour lesquelles des extrapolations ont été utilisées pour les déterminer ;
 - améliorer les données sur la production et le prélèvement de biomasse dans les « cultures pérennes » et ce dans les 4 zones phytogéographiques.
- brûlage dirigé des savanes (3C1) : améliorer la longue série de données sur les feux, notamment l'amélioration des données sur la biomasse disponible par type de végétation pour le brûlage et les choix des Facteurs d'Emission sur la même base ;
- culture du Riz (3C7) : améliorer l'exactitude par une couverture complète de l'estimation des émissions de tous les régimes d'eau rizicole (c'est-à-dire le type d'écosystème, les modèles des inondations) ;
- élimination des déchets solides (4.A) : réaliser une cartographie exhaustive des sites d'enfouissement des déchets solides sur le plan national ;
- traitement biologique des déchets solides (4.B) : réaliser un recensement plus exhaustif des entreprises de traitement biologique ;
- incinération et brûlage à l'air libre des déchets (4.C) : recenser de manière plus exhaustive les incinérateurs fonctionnels et les quantités de déchets incinérés par incinérateur ; traitement et rejet des eaux usées (4.D) : disposer des productions industrielles des différents types d'industries pour les prochains IGES.

Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'obtention des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'accord de paris

Le Burkina Faso s'est engagé aux côtés des autres pays parties à la CCNUCC à réduire les émissions de GES en soumettant sa première et sa deuxième CDN.

Le pays, au titre de ses nouvelles ambitions, a un objectif de réduction de ses émissions de GES de 29,42% à l'horizon 2030. Cet engagement est de 19,60% pour le scénario inconditionnel et de 9,82%

pour le scénario conditionnel. Comparativement à sa première CDN le pays a rehaussé ses ambitions de 11,22%. Par ailleurs, le pays a pris l'option de renforcer son adaptation et sa résilience par la mise en œuvre d'actions dont l'ambition de réduction est de 30,76% soit 20,67% en inconditionnel et 10,08% en conditionnel à l'horizon 2030.

Pour la mise en œuvre de sa CDN, les besoins financiers s'élèvent à 4 124 231 753 US\$ dont 1 596 368 476 US\$ déjà acquis (inconditionnel) et 2 527 863 277 US\$ à rechercher (conditionnel). Les actions spécifiques au genre et comprises dans le montant à rechercher sont d'un montant de 1 379 891 US\$.

Pour le suivi de la mise en œuvre de sa CDN, l'adoption du système national de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) national a permis au pays de disposer d'un cadre institutionnel et juridique inclusif et durable et d'un dispositif efficace et fonctionnel de collecte et de capitalisation des données pour le suivi des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN. Afin de mesurer efficacement l'impact des actions entreprises, le Burkina Faso a défini un ensemble d'indicateurs pertinents dans sa CDN, conçus pour suivre les réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

L'identification et la définition des indicateurs se sont basées sur une analyse de la documentation dans le cadre de la CDN. En effet, dans le document de la CDN du Burkina Faso, des indicateurs ont été identifiés par secteur et sous-secteur et leurs liens avec les Objectifs du Développement Durable (ODD). Cela ne facilite pas un bon suivi des indicateurs en fonction des mesures et des technologies pour les secteurs considérés.

Dans le cadre du suivi des indicateurs de sa CDN et pour la détermination des émissions et des absorptions, le Burkina Faso a utilisé l'outil GACMO (Greenhouse Gas Abatement Cost Model). Le GACMO est un outil utilisé pour évaluer les coûts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En plus du décret MRV, l'adoption des décrets portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité National Changements climatiques (CNACC) ainsi que le Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement (CCUC) viennent renforcer le cadre juridique facilitant le travail de suivi des acteurs sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN.

Des politiques et stratégies pertinentes visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre et qui soutiennent la réalisation de la CDN ont été cartographiées conformément aux orientations et aux lignes directrices relatives au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN dans les différents secteurs comme Energie, Transport, AFAT et les Déchets. Les politiques retenues par secteur sont :

- AFAT : Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS) et la Stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso (SN-REDD+) ;
- ENERGIE : Politique sectorielle de l'énergie (POSEN) 2014-2025 ;
- DECHETS : Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) » (2018-2027).

Informations sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à celui-ci au titre de l'article 7 de l'accord de paris

- ***Tendances climatiques actuels et futures***

En général, sur l'ensemble du Burkina Faso, la migration des isothermes entre 1991 et 2023 montre une hausse des températures moyennes. Une hausse des cumuls de précipitations est également notée après la baisse observée durant la normale 1971-2000. De même, les projections climatiques prévoient une augmentation minimum de 0,8 °C de la température de l'air au Burkina Faso. Cette hausse devrait être plus prononcée dans le scénario SSP5–8,5 et la période 2051-2080, surtout dans le nord du pays avec 4,5°C. D'ici 2100, il est prévu une hausse maximum d'environ 1°C, 2°C et 5,5°C sous SSP1-2,6, SSP2-4,5 et SSP5–8,5, respectivement. Une augmentation significative des précipitations annuelles est également attendue dans toutes les régions du Burkina Faso avec une hausse maximale d'environ 20% d'ici 2100.

- ***Principaux risques climatiques et leurs projections***

Le pays fait face à divers risques climatiques dont les principaux sont les sécheresses, les inondations et le stress thermique. Une hausse significative des inondations, des fortes pluies et du stress thermique est prévue aux horizons 2021-2050 et 2051-2080 selon les scénarios climatiques (SSP1-2,6, SSP2-4,5 et SSP5–8,5). Dans l'ensemble, il est prévu un début de saison des pluies généralement précoce dans les périodes 2021-2050 et 2051-2080 (sauf dans le scénario SSP5-8.5). Les modèles s'accordent sur une fin tardive des pluies dans le futur avec un décalage pouvant atteindre 5 jours pour la période 2051-2080 dans le SSP5-8.5. Au niveau des poches de sécheresse, les changements ne sont pas significatifs sur une large portion du territoire, et laissent entrevoir d'importantes incertitudes.

- ***Incidences observées et potentielles et les vulnérabilités***

On note que les secteurs de développement et les populations sont impactés par les effets des changements climatiques et présentent des niveaux de vulnérabilité divers. La plupart des secteurs de développement ont un niveau de vulnérabilité élevé à très élevé. C'est le cas des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, de la santé et de l'environnement/ressources naturelles. Au niveau des populations, les agriculteurs et les éleveurs sont plus vulnérables aux risques climatiques. Le même constat est fait pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes.

- ***Approches, méthodes et outils, incertitudes et difficultés connexes, en ce qui concerne les risques climatiques et leurs projections, les incidences observées et les vulnérabilités ci-dessus.***

Des approches, méthodes et outils adaptés aux ressources et capacités disponibles ont été utilisés pour la production des informations climatiques et sur les vulnérabilités. Les résultats des tendances et risques climatiques actuels et futurs sont dérivés d'une approche quantitative par traitement de données climatiques actuelle et projetées à l'aide de logiciels et programmes tels que RCLIMDEX, Python et Fortran. Au niveau de la vulnérabilité, les informations proviennent d'une approche quantitative basée sur la perception des populations et la consultation d'experts à l'aide de questionnaires individuels et de fiches d'attribution de score d'évaluation de la vulnérabilité respectivement.

- ***Priorités nationales et progrès accomplis dans la réalisation de ces priorités***

Les priorités nationales du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques sont variées et visent à renforcer la résilience du pays face aux impacts climatiques. Ces priorités sont intégrées dans le Plan National d'Adaptation (PNA,2024) du Burkina Faso, qui vise à orienter les actions en matière d'adaptation du Burkina Faso.

- ***Défis et lacunes en matière d'adaptation et obstacles à l'adaptation***

En matière de défis majeurs liés à l'adaptation, on peut retenir : (i) le renforcement des capacités d'adaptation des secteurs prioritaires, (ii) le développement de la recherche en matière d'adaptation aux changements climatiques, et (iii) la Gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Au titre des lacunes, il ressort de l'évaluation du PNA 2015 :

- la méconnaissance du PNA par certains acteurs chargés de sa mise en œuvre ;
- la non-opérationnalisation du dispositif institutionnel du suivi et d'évaluation du PNA ;
- l'insuffisance du suivi des actions du PNA en lien avec le genre ;
- la faiblesse des capacités institutionnelles ;
- l'insuffisance de données climatiques.

Dans l'objectif de renforcer la capacité du pays en matière d'adaptation, la mise en œuvre du Readiness PNA (2022-2024) et de l'initiative CBIT a permis de combler une partie des lacunes. Par ailleurs, la mise en place du système MRV et des plateformes (MRV, ONEDD, Site web adaptation) vont faciliter le partage des données climatiques.

- ***Documents de politique et stratégies en matière d'adaptation***

Plusieurs politiques, stratégies, plans et mesures en lien avec l'adaptation ont été élaborés pour améliorer la résilience de la population face aux impacts des changements climatiques. On peut citer entre autres :

- le deuxième Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II, 2021-2025) ;
- la Politique nationale de développement durable ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNA, 2024-2028) ;
- la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2021-2025) ;
- le Plan d'actions genre et changements climatiques (2024-2026) ;
- les plans régionaux d'adaptation (PRA) ;
- la Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques (2016-2025).

Par ailleurs, le développement de guides d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les référentiels de développement constitue une avancée significative en ce qui concerne la prise en compte de l'adaptation dans la politique globale du pays.

- ***Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation du premier Plan National d'adaptation***

Une évaluation de la mise en œuvre du premier PNA a été réalisée en 2020. Il ressort des résultats de l'évaluation que pour la période 2015-2020, sur un total de 143 actions programmées pour l'ensemble des secteurs, 96 actions ont été réalisées ou étaient en cours de réalisation au moment de l'évaluation soit un taux de 67% contre 47 actions qui n'avaient pas connu un début de démarrage soit un taux de 33%.

- ***Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation de la CDN***

Dans la CDN de 2015, il était prévu 31 mesures ou projets d'adaptation avec un potentiel de réduction de l'ordre de 43 707Gg Eq-CO₂ à l'horizon 2030. L'évaluation faite en 2020 fait ressortir une réduction de l'ordre de 38 898 Gg Eq-CO₂ de gaz à effet de serre (GES), soit 89% en termes de taux de réalisation. Le Burkina Faso, grâce à la mise en œuvre des actions d'adaptation, a pu remplir ses engagements en termes de réduction des émissions de GES à l'horizon 2025.

En plus des mesures et actions réalisées dans le cadre de l'évaluation de l'état de mise en œuvre du PNA et de la CDN, plusieurs projets/programmes et initiatives en matière d'adaptation sont en cours d'exécution.

- ***Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation***

Le dispositif de suivi-évaluation de l'adaptation s'appuie sur des instances nationales en matière de lutte contre les changements climatiques notamment le MRV et le CNACC.

Ce dispositif est composé : i) comité technique national de pilotage, ii) comité national de rapportage, iii) comités techniques sectoriels, iv) Cadre Régional de Dialogue.

- ***Informations relatives à la prévention, à la réduction et au traitement des pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques***

Plusieurs initiatives sont mises en place pour prévenir et réduire les pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques. Parmi celles-ci on peut citer :

- la mise en place des systèmes d'alerte précoce pour informer rapidement les populations des risques climatiques imminents ;
- le renforcement des capacités et des sensibilisations pour informer les populations sur les risques climatiques et les mesures à prendre en cas de phénomènes extrêmes ;
- la réalisation d'une cartographie des zones vulnérables afin de mieux planifier et de mettre en œuvre des mesures de prévention et de réponse adaptées ;
- le redimensionnement de certaines infrastructures routières afin de les rendre plus résistantes et efficaces aux conditions climatiques extrêmes ;
- la collaboration avec des organisations internationales pour obtenir des financements et des ressources techniques nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de financement des pertes et dommages.

Par ailleurs, il existe des dispositions juridiques et institutionnelles pour gérer les pertes et dommages liés aux catastrophes et aux crises humanitaires. Il s'agit notamment du SP/CONASSUR et de la LOI N° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, adoptée le 22 avril 2014.

- ***Coopération, bonnes pratiques, expériences et enseignements tirés***

Il s'agit essentiellement de la prise de mesures à savoir des efforts ainsi que le renforcement de la recherche scientifique et des connaissances en vue de partager l'information, les bonnes pratiques, les expériences et les leçons apprises.

Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités requis et reçus en vertu des articles 9 à 11 de l'accord de paris.

Dans le cadre du présent rapport, l'estimation de l'aide nécessaire pour l'action climatique se fait sur la base de l'approche utilisée par la CCNUCC pour évaluer les besoins en financement des pays en développement à travers son rapport technique publié en 2021. En effet, les besoins identifiés et formulés par les pays en développement parties à la CCNUCC sont évalués à travers les types de rapports nationaux prenant en compte les besoins en matière de financement, de développement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités (CCNUCC, 2021). Ainsi, les besoins du Burkina Faso en matière de financements climatiques sont estimés à partir des référentiels nationaux en matière de changements climatiques en l'occurrence, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2021-2025), le Plan National d'Adaptation (PNA, 2024-2028), La Vision 2050 de développement à faibles émissions de carbone et résilient au climat au Burkina Faso (LT-LEDS), l'Evaluation des Besoins Technologiques (EBT), le Rapport Biennal Actualisé (PRBA, 2021) etc.

Afin d'éviter les doubles comptages, l'analyse des besoins en financement climatique se fait essentiellement sur la base des besoins financiers exprimés dans les documents ci-dessus cités.

Pour identifier le canal, il suffira d'analyser les parties impliquées dans l'interaction. Si l'interaction implique seulement deux (02) parties, il s'agit d'un canal bilatéral. Si plusieurs parties de la même région sont impliquées, il s'agit d'un canal régional. Si l'interaction implique plusieurs parties au niveau mondial ou entre différentes régions, il s'agit d'un canal multilatéral.

Aussi, l'identification du type de soutien se fonde sur la nature ou la finalité du projet, de l'action ou de l'activité. Ainsi le soutien est qualifié d'atténuation lorsque l'intervention vise à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2018). Il est supposé être un soutien d'adaptation lorsqu'il s'agit d'une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Le soutien intersectoriel ou transversal désigne un soutien qui vise simultanément des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Il inclut à cet effet, des approches combinées d'atténuation et d'adaptation.

Ainsi et tenant compte des considérations ci-dessus, pour atteindre l'objectif de 29,42%, au titre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) un montant de 885 670 522 US\$ est nécessaire pour le scénario conditionnel. Aussi, le Burkina Faso dans sa CDN a considéré des actions d'adaptation avec des co-bénéfice atténuation et dont le potentiel de réduction des émissions

de GES est estimé à 33 072,72 Gg Eq-CO₂. Ce qui induit un besoin financier pour la mise en œuvre des actions du scénario conditionnel qui s'élève à 1 640 812 864 \$US. En lien avec le genre qui est transversal, les besoins spécifiques en financement des initiatives de réduction des GES s'élèvent à 1 379 891 \$US.

Le total du soutien nécessaire au titre de la CDN est de 2 527 863 277 USD. En effet, les ressources requises sont alignées avec les besoins de financement des actions conditionnels de la CDN qui présentent un pourcentage de réduction des émissions à hauteur de 9,82% pour les actions d'atténuation et 10,08% pour les actions d'adaptation. Ce qui suppose que si les ressources ne sont pas effectivement mobilisées, il y'aura un manque à gagner cumulatif (atténuation et adaptation) de 19,9% en termes de potentiel de réduction des émissions au titre de la CDN. Ce qui constituerait aussi un gap vers l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Le soutien reçu par le pays au titre de l'article 9 à travers les sources bilatérales et estimé sur la base des projets communiqués à date s'élève à soixante-sept milliard huit cent trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-un milles cinq cent cinquante-deux (67 835 281 552,100 FCFA) soit cent vingt-trois millions, trois cent trente-six mille huit cent soixante-quinze dollars américains (123 336 875,549 USD).

Au titre de l'article 10, le mécanisme technologique de la Convention prévoit la soumission par des pays, de requêtes d'assistance technique puis leur évaluation par le Centre et Réseaux de Technologies Climatiques (CRTC). L'évaluation est sanctionnée par un processus d'affinement et d'élaboration de Plan de Réponse. Cette dernière étape donne suite à l'étape du plan d'intervention et s'en suivra la validation définitive du projet puis sa mise en œuvre effective. Toutefois, les requêtes du Burkina Faso se sont limitées à l'étape plan de réponse. On peut donc dire que le pays n'a pas reçu l'assistance technique du CRTC. Toutefois après l'évaluation priorisation des besoins technologiques, le traitement, l'analyse des barrières et l'identification du cadre propice à la diffusion des technologies retenues. Un Plan d'Action Technologique et des idées de projets ont été élaborés par le pays avec un besoin de financement évalué à 205,594 milliards de FCFA.

L'appui nécessaire au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris est évalué sur la base des demandes de préparation adressées au Fonds Vert pour le Climat (FVC) et dont le coût global s'élève à 7 400 000 USD. Au titre du même article, le Burkina Faso a bénéficié d'appui pour le déploiement de sept (07) programmes de préparation ou Readiness (dont trois sont en cours de mise en œuvre) et dont le coût global s'élève à 8 365 466,001 USD.

Le total du soutien reçu au titre de la transparence s'élève à 3 043 720 USD soit 1 916 000 USD pour l'élaboration des rapports de transparence et 1 127 720 USD pour les renforcements des capacités liées à la transparence.

Sur la base des expériences antérieures dans l'élaboration des documents le pays aura besoins en moyenne de 319 333,3333 USD pour l'établissement de chaque rapport dans le cadre du respect de ses engagements au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La communauté internationale a adopté des instruments juridiques pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques. Il s'agit de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992, le Protocole de Kyoto en 1997 et l'Accord de Paris en 2015.

Conformément au paragraphe 1(a) de l'article 4, au paragraphe 1(a) de l'article 12 de la CCNUCC, au paragraphe 4 de l'article 13 de l'Accord de Paris sur le climat et aux décisions 17/CP.8, 1/CP.16, 2/CP.17 et 1/CP.21, les Parties doivent préparer et soumettre au Secrétariat de la CCNUCC, les Communications Nationales (CN), les Rapports Biennaux Actualisés en abrégé en anglais BUR et les Rapports Biennaux de Transparence en abrégé en anglais BTR sur les changements climatiques. Le Burkina Faso en remplissant ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC, a soumis trois Communications Nationales sur les changements climatiques, à savoir, la Communication initiale en mai 2002, la Deuxième en avril 2015, la Troisième en octobre 2022, et son premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1) en novembre 2021.

Par ailleurs, l'Accord de Paris a établi un cadre de transparence afin de renforcer la confiance entre les Parties et en permettant ainsi de faire un état des efforts fournis et des appuis reçus dans le contexte de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, du renforcement des capacités, de la mise au point et du transfert de technologies.

Au titre de ce cadre, les Parties à l'Accord de Paris sont tenues de soumettre des BTR tous les deux ans et dont la première soumission est prévue pour le 31 décembre 2024 au plus tard. Selon les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) du Cadre de transparence renforcé, les BTR comprennent des informations sur les rapports d'inventaire nationaux (NIR), les progrès accomplis dans la réalisation des CDN, les politiques et mesures, les impacts des changements climatiques et l'adaptation, les niveaux de soutien financier, de développement et de transfert de technologies, les besoins en matière de renforcement des capacités et les domaines d'amélioration.

Le Burkina Faso s'est engagé à produire son premier BTR combiné avec sa QCN. Il a obtenu l'accompagnement financier du Fonds pour l'Environnement Mondial à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sous le projet intitulé « *Premier et deuxième rapports biennaux sur la transparence et quatrième communication nationale du Burkina Faso (BTR1/QCN & BTR2)* ». Le processus a été lancé en Août 2023 et a mobilisé plusieurs experts pour les différents chapitres qui constituent le BTR.

La réalisation du rapport a nécessité :

- des rencontres de concertation et de cadrage avec les équipes des experts et la coordination du projet BTR1/QCN & BTR2 au niveau du SP/CNDD ;
- des revues de la littérature disponible afin de disposer d'informations et de données sur les changements climatiques au Burkina Faso (les articles scientifiques et les rapports officiels du pays portant sur les changements climatiques) ;
- l'information et la sensibilisation des acteurs en vue d'une forte adhésion au processus et la facilitation de collecte de données ;

- la collecte de données auprès des structures et des personnes-ressources ;
- des sessions de travail entre experts pour faciliter la collecte, l'analyse et le traitement des informations ;
- la tenue de session du comité directeur et de suivi du processus pour examiner les livrables et donner des orientations ;
- la compilation et la consolidation des livrables par un comité ad hoc;
- la validation à travers un atelier national;
- la finalisation et la soumission du BTR1/QCN.

Le présent rapport est organisé autour de quatre chapitres :

- le chapitre 1 présente le rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre ;
- le chapitre 2 traite des informations nécessaires pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
- le chapitre 3 porte sur les informations sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à celui-ci au titre de l'article 7 de l'accord de Paris ;
- le chapitre 4 donne les informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités requis et reçus en vertu des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.

II. SITUATION NATIONALE ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.1 Situation bio géophysique

2.1.1. . situation géographique et administrative

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l’Afrique sub-saharienne situé au cœur de l’Afrique de l’Ouest, dans la zone de la boucle du fleuve Niger, entre 9°20’ et 15°05’ de latitude Nord, 5°20’ de longitude Ouest et 2°03’ de longitude Est. Il s’étend sur une superficie de 273 187 km² (BDOT/IGB, 2020). Il est limité au nord et à l’ouest par le Mali, à l’est par le Niger, au sud par la Côte-d’Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin.

Sur le plan administratif, le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes. On dénombre 49 communes urbaines dont Ouagadougou la capitale politique et Bobo-Dioulasso la capitale économique (Figure 1). Depuis 2004, le Burkina Faso s’est engagé dans une politique de décentralisation dans le but de renforcer les capacités d’action des collectivités territoriales.

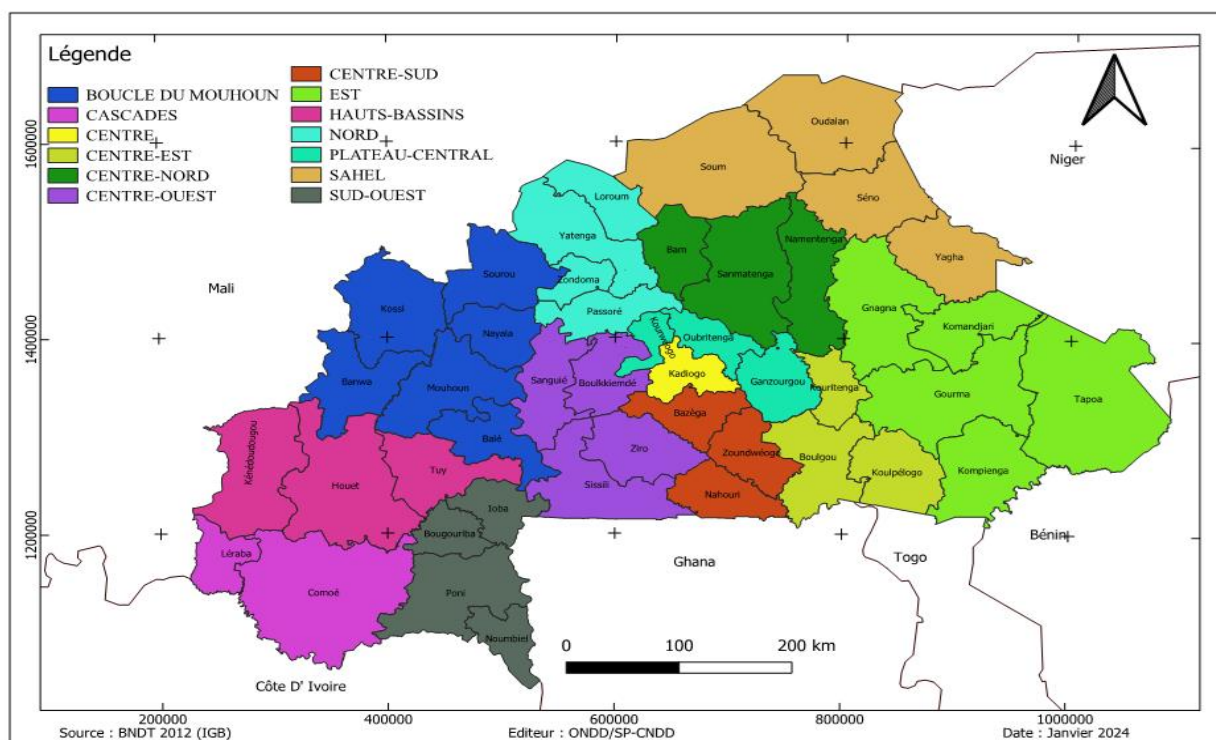


Figure 1 : Découpage administratif du Burkina Faso

2.1.2. Profil phytogéographique

Le Burkina Faso est subdivisé en deux domaines phytogéographiques selon la trilogie climat-flore-végétation (Guinko, 1985) (Figure 2).

Le premier de type soudanien couvre les parties sud et centre du pays. Il comprend les secteurs phytogéographiques sud-soudanien et nord-soudanien (Figure 2).

Le second de type sahélien, couvre la partie nord du pays ; il comprend les secteurs phytogéographiques sub-sahélien et nord -sahélien ou sahélien strict.

Les données descriptives du milieu biophysique (climat, sols, végétation, hydrographie) sont issues des principales sources suivantes : Thiombiano et Kampmann (2010), MEE (2005), BUNASOLS (2015), MEEA (2022).

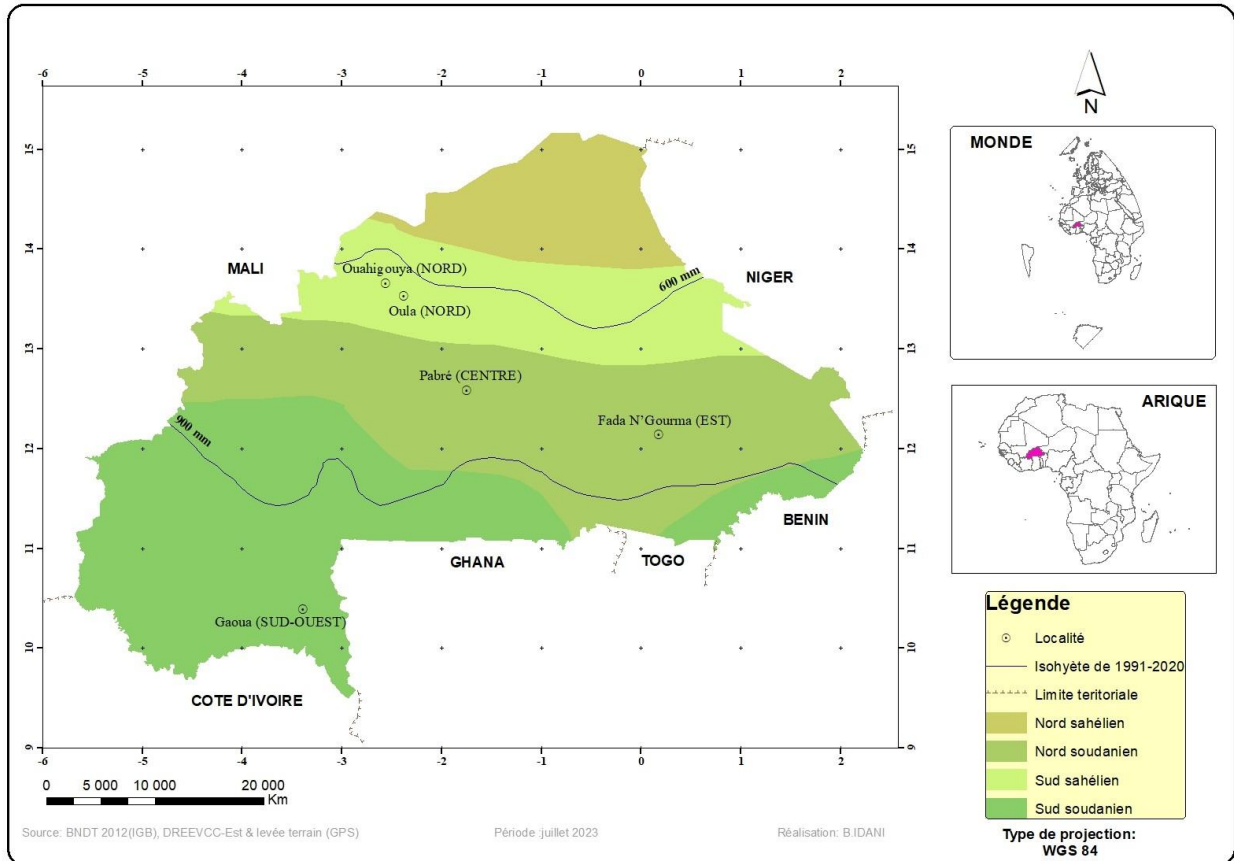


Figure 2 : carte des secteurs phytogéographiques du Burkina Faso

2.1.3. Réseau hydrographique et la ressource en eau

Le réseau hydrographique du pays est constitué de trois bassins versants internationaux que sont la Volta, le Niger et la Comoé. Le pays comptait également 1035 barrages en 2020 avec une moyenne d'âge de 40 ans et une grande densité dans la région du Centre, comme le montre la [Figure 3](#) (KABORE et al., 2024).

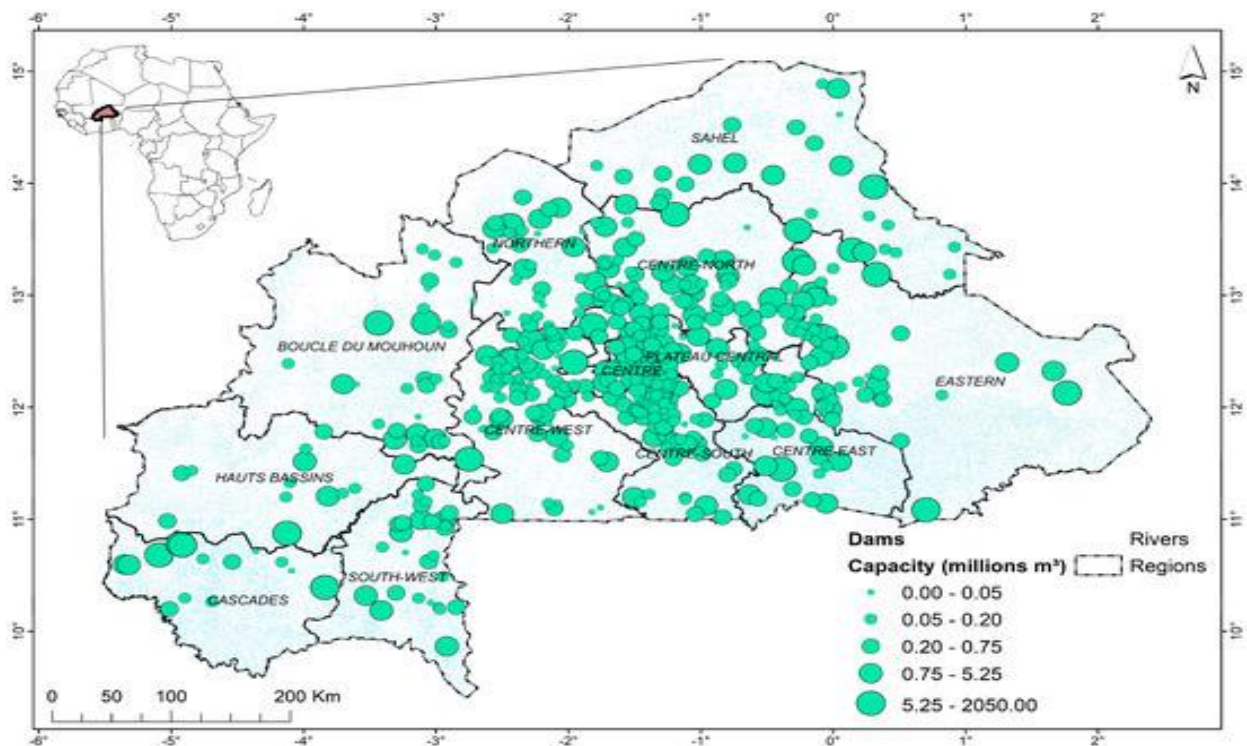


Figure 3 : Répartition spatiale des plans d'eau au Burkina Faso
 Source : DGRE, 2020

Selon l'indice ND-GAIN (2022), le Burkina Faso est extrêmement vulnérable aux facteurs de stress liés à l'eau. Aucun cours d'eau pérenne ne traverse le nord du pays, et il n'y a que deux cours d'eau sur le reste du territoire : les fleuves Mouhoun et Nakanbé (Belemtougri et al., 2021, USAID, 2017). En conséquence, les habitants du Nord du pays font recours de plus en plus aux puits, aux réservoirs individuels et aux cours d'eau intermittents pour pourvoir à leurs besoins. De nombreuses personnes sont également tributaires de sources d'eau de surface, qui subissent les effets néfastes des changements climatiques (MSF, 2021). Ainsi, toute catastrophe climatique, telle qu'un épisode de sécheresse, est susceptible d'engendrer une crise d'eau (Water Aid, 2021). A cet effet, de multiples actions sont entreprises par l'Etat pour réduire le stress lié à l'eau et le dernier en date est la réactivation de l'Office National des Barrages et des Aménagements Hydroagricoles (ONBAH) lors du Conseil des ministres du 29 mai 2024. L'ONBAH a pour mission principale d'intervenir sur les infrastructures hydrauliques, y compris les barrages, les petites retenues d'eau, les puits et les forages.

2.1.4. Relief

Le Burkina Faso a un relief relativement plat avec comme point culminant le mont Tenakourou à 749 mètres. Cette configuration n'est pas favorable à une retenue efficace de l'eau de pluie pour l'agriculture et les autres usages. En effet, selon les agences de l'eau du Burkina, les zones de hautes altitudes peuvent avoir des sources d'eau plus abondantes, tandis que les zones de basse altitude peuvent être plus sujettes à la sécheresse (AEB, 2024). Cette situation est exacerbée par les impacts des changements climatiques auxquels le pays devrait s'adapter pour une mobilisation efficace de la ressource en eau.

2.1.5. Diversité biologique

Le pays abrite une variété d'espèces végétales et animales. Selon la monographie nationale de la diversité biologique réalisée en 2021, l'on dénombre 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 128 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques, 26 espèces de fougères, 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage et 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

Cependant, cette diversité biologique est menacée par la perte de forêts, avec environ 83584 hectares de forêts perdus chaque année. La déforestation affecte gravement les écosystèmes locaux et la chaîne alimentaire. Par conséquent, la monographie nationale révèle également que 350 espèces d'origines végétales, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées de disparition.

L'exploitation forestière non durable, l'expansion agricole non planifiée et les changements climatiques sont les principales causes de la diminution des espèces (MEEVCC, 2020).

Des efforts sont entrepris par le gouvernement pour sensibiliser et impliquer les communautés locales dans la préservation de la diversité biologique à travers des programmes d'adaptation aux changements climatiques. Des organisations locales travaillent également à promouvoir des pratiques durables et à influencer les politiques publiques.

2.2 Situation sociodémographique

2.2.1 Profil de la population

La population burkinabè est en constante augmentation depuis des décennies. La [Figure 4](#) donne une indication de l'évolution de l'effectif de la population par sexe de 1975 à 2035.

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2019) indique une population totale de 20 505 155 habitants avec 51,7% de femmes et 48,3% d'hommes alors qu'elle était de 14 017 262 habitants selon le RGPH de 2006. Cela correspond à un taux d'accroissement démographique de 2,94% entre 2006 et 2019. La densité de la population a augmenté régulièrement dans le temps. Elle est passée de 51,4 habitants/km² en 2006 à 75,1 habitants/km² en 2019. La proportion de la population urbaine augmente régulièrement au fil du temps. Elle est passée de 22,7% en 2006 à 26,3% en 2019. Les zones rurales concentrent 73,7 % de cette population (environ 3 individus sur 4) qui vivent à plus de 80% de l'exploitation des ressources naturelles, l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les ressources halieutiques (MEEA, 2021).

Le RGPH 2019 a dénombré 3 908 847 ménages. Un ménage sur 6 environ est dirigé par une femme. Les ménages sont répartis de manière variable entre les régions. C'est dans la région du Centre que résident le plus de ménages (718 272 ménages).

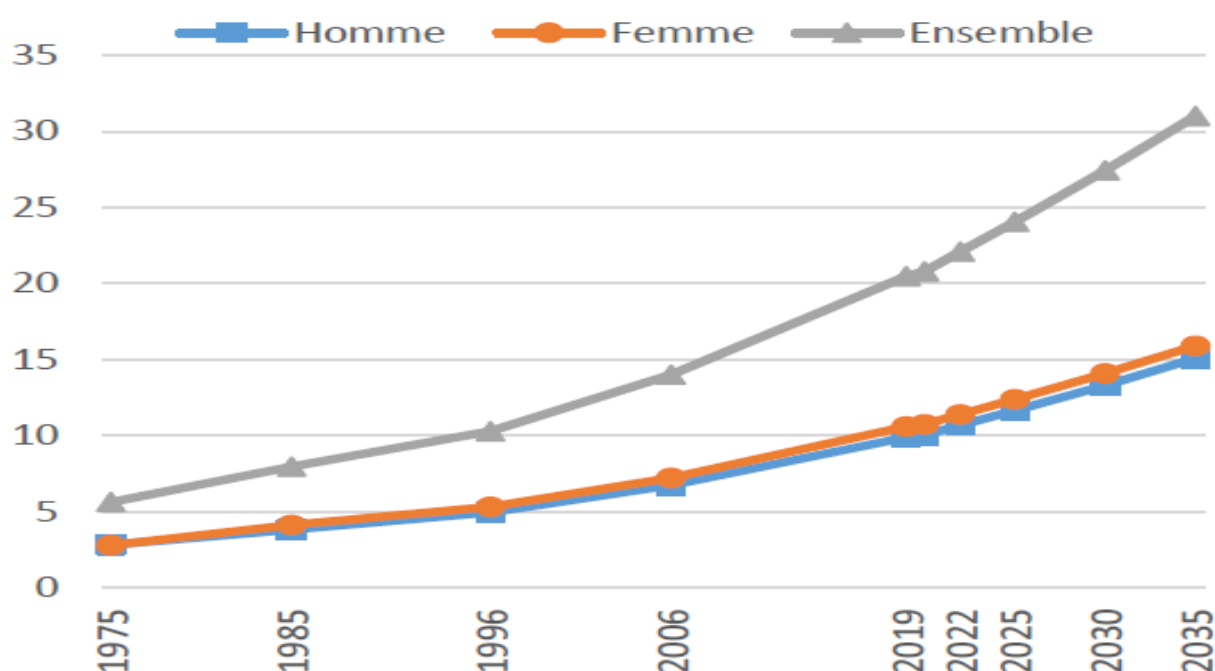


Figure 4 : Evolution de l'effectif de la population par sexe de 1975 à 2035

Source : INSD, Tableau de bord démographique, 2022

2.2.2 Situation économique

Le Burkina Faso est un pays du Sahel à faible revenu et aux ressources naturelles limitées. Son économie repose sur l'agriculture et la production minière, en particulier celle de l'or.

Depuis 2020, l'économie burkinabè a été durement touchée et la situation économique du pays ne s'est pas améliorée de manière significative en raison des défis au double plan sécuritaire (attaques des groupes armés terroristes) et sanitaire (COVID 19). La situation a été encore affectée par les crises politiques que connaît le pays ces dernières années et la situation géopolitique internationale.

La hausse des prix internationaux des matières premières dues à la guerre en Ukraine et la situation sécuritaire difficile aggravent les vulnérabilités existantes de l'économie burkinabè.

Malgré les nombreux défis, le taux de croissance économique a atteint 3,6% en 2023, restant inférieur aux 6% enregistrés sur la période 2010-2019. L'économie est tirée par le secteur tertiaire (les services) et le secteur primaire (l'agriculture) tandis que les activités extractives continuent d'être affectées par le contexte sécuritaire. Sur le plan de la demande, la hausse de la consommation finale a soutenu la croissance. L'inflation a ralenti, passant de 14,1% en 2022 à 0,7% en 2023, en raison de l'amélioration des approvisionnements alimentaires et d'une politique monétaire bien maîtrisée.

Le déficit budgétaire a baissé passant de 10,4% du PIB en 2022 à 6,9% en 2023, grâce à l'augmentation des recettes fiscales (17,8% du PIB en 2023 contre 17,0% en 2022). Le programme de réformes convenu en septembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds monétaire international (FMI) a renforcé la discipline budgétaire et la gouvernance économique. Mais les dépenses liées à

la sécurité restent élevées, ce qui limite les marges budgétaires. Le risque de surendettement reste modéré, bien que la dette publique, estimée à 60,8% du PIB en 2023, ait augmenté avec l'émission accrue de titres publics. Le déficit du compte courant s'est détérioré pour atteindre 8,2 % du PIB en 2023 à la suite d'une baisse de la valeur des exportations de coton.

Le Tableau 1 suivant montre l'évolution des principaux agrégats économiques selon les dernières données fournies par l'INSD.

Tableau 1 : Indicateurs de croissance

Indicateurs de croissance	2018	2019	2020	2021	2022
Produit Intérieur Brut (<i>en milliards USD</i>)	14,71	15,8	17,2	18,25	19,63
Produit Intérieur Brut (<i>en % en volume</i>)	1,1	5,7	1,9	6,9	1,5
Produit Intérieur Brut par habitant (<i>USD</i>)	711	779	817	847	885
Dette publique (en milliards USD)	0,43	0,57	0,93	1,35	1,18
Taux d'inflation (%)	1,96	-3,23	1,88	3,65	14,29
Taux de chômage (%)	4,7	4,71	5,15	5,36	5,07

Source : INSD, 2023

En 2023, le PIB nominal a atteint un niveau équivalent à environ six fois celui des débuts des années 2000, passant de 2 108 milliards à 12 344 milliards de Francs CFA. Quant au PIB réel par habitant sur la même période, il est passé de 226 000 à 382 000 Francs CFA, ce qui représente une augmentation absolue d'environ 70 % et un taux de croissance annuel moyen de 2,2 % (BCEAO, 2023).

La répartition par secteur montre que l'économie reste structurellement dominée par le tertiaire (51,1 %), suivi du secondaire (25,4 %) et du primaire (23,4 %). Cette structure, en apparence similaire à celle des économies développées, est la conséquence d'une informalité très élevée et d'un secteur secondaire tiré par l'industrie extractive depuis le début du boom minier vers 2008. Le dynamisme de l'économie reste tributaire des aléas climatiques et est affecté par des chocs exogènes.

Par ailleurs, le chômage augmente progressivement, atteignant 5,35 % en 2022, avec des disparités socioéconomiques significatives. Le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est particulièrement élevé, et les femmes sont également plus touchées par ce phénomène que les hommes (INSD, 2024).

De plus, le salaire horaire moyen au Burkina Faso est estimé à 1 655 Francs CFA, soit environ 3 dollars US, et 28,2 % des travailleurs gagnent un revenu mensuel inférieur au SMIG. De ce fait, le revenu par tête du Burkina reste encore bas et cette situation aggrave la pauvreté et la vulnérabilité des populations aux chocs climatiques. D'où la chute de l'Indice de Développement Humain (IDH), qui est passé de 0,332 en 2000 à 0,452 en 2021, plaçant le Burkina Faso au 184e rang sur 191 pays. Cependant, plusieurs instruments de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités aux changements climatiques sont développés par le pays dont les derniers en date sont le PNDES II, la CDN et le PNA actualisé qui planifient les priorités nationales.

2.2.3 Contexte politique et sécuritaire

Depuis quelques années, le Burkina Faso est fortement marqué par une instabilité sociopolitique ayant entraîné une instabilité institutionnelle, une relative baisse des interventions des partenaires techniques et financiers.

Quant au contexte sécuritaire du Burkina Faso, il est marqué depuis 2015 par des attaques terroristes répétées, occasionnant d'importants déplacements de populations. Les statistiques officielles fournies par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) indiquent qu'à la date du 31 mars 2023, le nombre de Personnes déplacées internes (PDI) était de 2 062 534 réparties dans 303 communes, composés de 23,91% de femmes, 17,59% d'hommes et 58,50% d'enfants. Cette situation pourrait plonger les personnes déplacées notamment les femmes, les jeunes et les enfants dans des conditions difficiles exacerbant ainsi leurs vulnérabilités aux risques climatiques. Il pourrait en résulter également une concurrence dans l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles déjà rares.

A cet effet, Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont donc créé l' « *Alliance des États du Sahel (AES)* » au sein de laquelle, ils comptent mutualiser leurs efforts contre le terrorisme à travers une architecture de défense commune et contre les changements climatiques à travers des projets structurants et endogènes pour renforcer les savoirs locaux pour une résilience efficace face aux risques climatiques.

2.3 Profil climatique

Le Burkina Faso est subdivisé en trois zones climatiques que sont la zone Sahélienne, la zone Soudano-sahélienne et la zone Soudanienne. Les limites de ces subdivisions montrent une migration des isohyètes vers le Nord sous l'influence des modifications du climat comme le montre la [Figure 5](#) suivante :

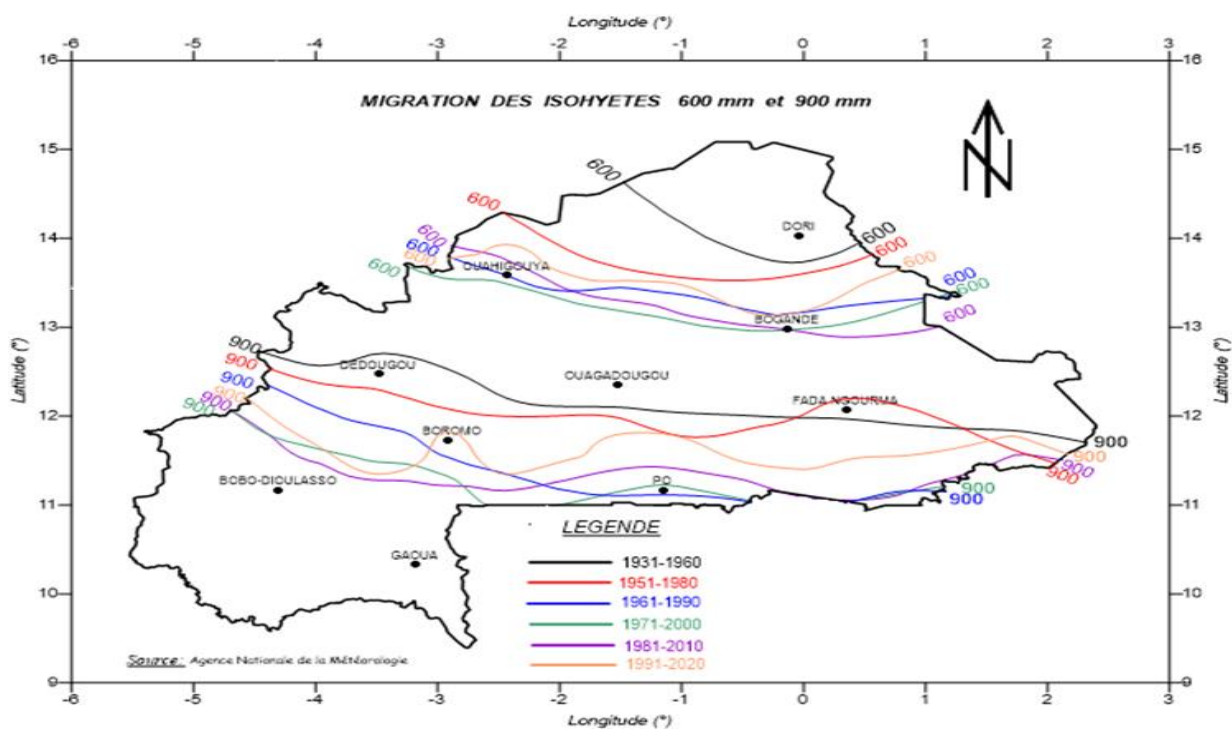


Figure 5 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm

Le pays fait face à divers risques climatiques dont les principaux sont les sécheresses (incluant les débuts tardifs des pluies, les fins précoces des pluies, la durée de la saison et les poches de sécheresse), les inondations (y compris les pluies extrêmes), et le stress thermique. Une hausse significative des inondations, des fortes pluies et du stress thermique est prévue aux horizons 2021-2050 et 2051-2080 selon les scénarios climatiques (SSP1-2,6, SSP2-4,5 et SSP5-8,5). Dans l'ensemble, il est prévu un début de saison des pluies généralement précoce dans les périodes 2021-2050 et 2051-2080 (sauf dans le scénario SSP5-8.5). Les modèles s'accordent sur une fin tardive des pluies dans le futur avec un décalage pouvant atteindre 5 jours pour la période 2051-2080 dans le SSP5-8.5. Au niveau des poches de sécheresse, les changements ne sont pas significatifs sur une large portion du territoire, et laissent entrevoir d'importantes incertitudes.

2.4 Gouvernance climatique

La gouvernance climatique au Burkina Faso est bâtie sur un ensemble d'entités chargées de la planification et de la mise en œuvre des politiques et programmes en lien avec la lutte contre les changements climatiques. Elles regroupent aussi bien les acteurs étatiques que non étatiques et s'inscrit dans une optique de durabilité des actions du pays.

Au titre des acteurs étatiques on peut citer principalement :

- **le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)** qui a entre autres comme attributions l'élaboration, la coordination et le suivi de la politique nationale en matière de changements climatiques. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), le Secrétariat Permanent de la REDD+ (SP/REDD+) et la Direction Générale de l'Economie Verte et des changements climatiques

(DGEVCC) sont les structures techniques du MEEA en charge de la mise en œuvre et du suivi des activités en lien avec la thématique ;

- **la primature à travers notamment le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF)** piloté par l’Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat (AND/FVC) et qui assure l’interface entre le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat et le gouvernement du Burkina Faso ;
- **le Ministère de l’agriculture, des ressources animales et halieutiques** dont les Directions notamment celles en charge des productions végétales, des productions animales et des ressources halieutiques sont fortement impliquées dans l’action climatique nationale ;
- **le Ministère de l’énergie, des mines et des carrières** de par la direction générale de l’énergie, l’Agence nationale des énergies renouvelables et de l’efficacité énergétique et l’Agence Burkinabè de l’électrification rurale ;
- **le Ministère en charge de l’économie des finances et de la prospective** qui, à travers entre autres la Direction Générale de la Planification, la Direction générale du Budget et la Direction Générale de la coopération, contribue à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de finance climatique ;
- **l’Assemblée Nationale** à travers son rôle de contrôle de l’action gouvernementale ;
- **les Collectivités Territoriales** à travers la gestion décentralisée de l’environnement et des ressources naturelles.

Outre ces structures, d’autres ministères contribuent à l’action climatique nationale. Il s’agit notamment du ministère en charge du genre, du transport, de la santé, des infrastructures et de l’habitat, de la recherche scientifique et de l’innovation.

Les acteurs non étatiques œuvrant dans l’action climatique sont les Organisations Non Gouvernementales et les Associations, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF).

Par ailleurs des cadres de concertations ont été mis en place au niveau national et offrent à l’ensemble des parties prenantes une tribune d’échanges, de réflexions et de partages pour une action climatique nationale concertée et inclusive.

Le cadre juridique et politique quant à lui prend en compte les instruments internationaux auxquels le pays a souscrit, la réglementation nationale ainsi que les politiques, stratégies, plans et programmes.

Au titre des instruments juridiques, on peut énumérer principalement :

- **les conventions et accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso à savoir :** la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée le 02 septembre 1993, le protocole de Kyoto ratifié le 31 mars 2005 et de l’Accord de Paris sur le climat ratifié le 11 novembre 2016 ;
- **la constitution du Burkina Faso** qui, dès le préambule affirme la nécessité absolue de protéger l’environnement ;

- **la loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014** portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- **la loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013** portant Code de l'environnement au Burkina Faso;
- **la loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011** portant Code forestier au Burkina Faso ;
- **la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001** portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau;
- **la loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015** portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso;
- **la loi n°0362015/CNT du 29 octobre 2015** portant code minier du Burkina Faso ;
- **le décret n°2024-0340/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP/MARAH** portant création, attributions, composition, organisation, et fonctionnement du comité national sur les changements climatiques ;
- **le décret n°2024-0305/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP/MARAH /MDICAPME/MEMC/MTMUSR** portant mise en place du système national de Mesurage, de Rapportage et de Vérification pour la transparence climatique ;
- **l'arrêté conjoint n°2022-00520/MEFP/MEEA du 30 décembre 2022** portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation des structures focales nationales sur la mobilisation de la finance climat ;
- **l'arrêté N°2022-011/MEEA/CAB du 1^{er} décembre 2022** portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation Unique des Conventions en matière d'environnement ;
- **l'arrêté n°2024-028/MTMUSR/CAB/ANAC du 30 juillet 2024** portant réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

Les documents de politiques, stratégies, plans et programmes sont notamment :

- **le Plan National de Développement Economique et Social II (2021-2025)** adopté en 2021 et qui constitue le référentiel orientant le développement économique et social au Burkina Faso;
- **le Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)** qui s'inscrit dans la même dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) 2024-2028;**
- **la Contribution Déterminée au niveau National 2021-2025 :**
 - **la Politique sectorielle «Eau, Environnement Assainissement» 2018-2027,**
 - **la Politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale» 2017-2026;**
 - **la Politique sectorielle « Gouvernance économique » 2017-2026 ;**
 - **la stratégie nationale genre 2020-2024 ;**
 - **la stratégie nationale REDD+ 2024-2033.**

CHAPITRE 1 : RAPPORT D'INVENTAIRE NATIONAL

1.1 Circonstances nationales et les arrangements institutionnels liés à l'inventaire des gaz à effet de serre

1.1.1. Informations générales sur les inventaires de gaz à effet de serre au Burkina Faso

L'inventaire de GES constitue la base pour l'élaboration d'une communication nationale sur les changements climatiques. Le Burkina Faso en est à son quatrième, ayant déjà communiqué à la CCNUCC trois inventaires de GES. Le premier dans le cadre de sa Communication Nationale Initiale (CNI) pour la période 1990-1997, le second réalisé en lien avec la deuxième Communication Nationale (DCN) pour la période 1999 à 2007 et le troisième pour la Troisième Communication Nationale (TCN) ayant été réalisé sur la période allant de 1995 à 2017. L'actuel inventaire pour la quatrième Communication Nationale (QCN) couvre la période allant de 1990 à 2022.

Ces inventaires, réalisés en suivant les méthodologies rigoureuses définies par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) concernent essentiellement les secteurs économiques qui émettent les GES, à savoir : l'Agriculture, l'Utilisation des terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), l'Énergie, les Déchets et les Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP).

Selon les résultats du 3^{ème} inventaire national de gaz à effet de serre, les émissions nationales de GES au Burkina Faso ont une tendance à la hausse entre 1995 et 2015. En effet, les émissions sont passées de 36 648 Gg Eq-CO₂ en 1995 à plus de 66 000 Gg Eq-CO₂ en 2015, soit une augmentation de 80%. Cette hausse des émissions nationales de GES s'est observée dans tous les secteurs concernés par l'inventaire national. Les émissions du secteur Agriculture Foresterie et Autres utilisation des Terres (AFAT) avaient augmenté de 69%, celles des secteurs de l'Énergie de 8%, le secteur des Déchets 2% et celui des Procédés Industriels et Utilisation des Produits chimiques (PIUP) 1%.

Dans une dynamique de réduction de cette tendance des émissions, le Burkina Faso, à travers sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN), s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 31682,3 Gg Eq-CO₂ à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario *Business As Usual*.

1.1.2. Description des dispositions institutionnelles de l'inventaire de gaz à effet de serre

Le dispositif institutionnel a été bâti autour d'un pool d'experts sectoriels, d'un comité directeur et de suivi et d'une unité de gestion de l'IGES :

- *le comité directeur et de suivi* est chargé d'orienter, de suivre et d'approuver les plans de travail annuels et de valider les différentes phases d'élaboration des rapports des IGES. Il est composé des représentants des départements ministériels, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile, des organisations paysannes, des institutions de formation, de la recherche et du secteur privé concernés par la problématique des changements climatiques ;

- *l'unité de gestion du projet* est chargée du suivi régulier de la mise en œuvre des activités du projet. Elle est composée d'un Directeur national, d'un Coordonnateur et des assistants techniques et financiers ;
- *le pool d'experts* est chargé de réaliser l'IGES avec l'appui d'agents de l'administration publique.

Des réunions ont été tenues dans le cadre du travail du comité et des ateliers techniques ont été organisés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso au profit des structures publiques et privées dépositaires de données pour l'élaboration des rapports des IGES. Au cours de ces ateliers, une feuille de route pour l'inventaire a été présentée et adoptée par les parties prenantes.

L'inventaire de GES réalisé par l'équipe d'experts sous la supervision du Coordonnateur s'inscrit dans le cadre du Premier Rapport Biennal de Transparence et de la Quatrième communication Nationale du Burkina Faso. Les principales activités ont été exécutées suivant le cheminement ci-dessous (Figure 6).

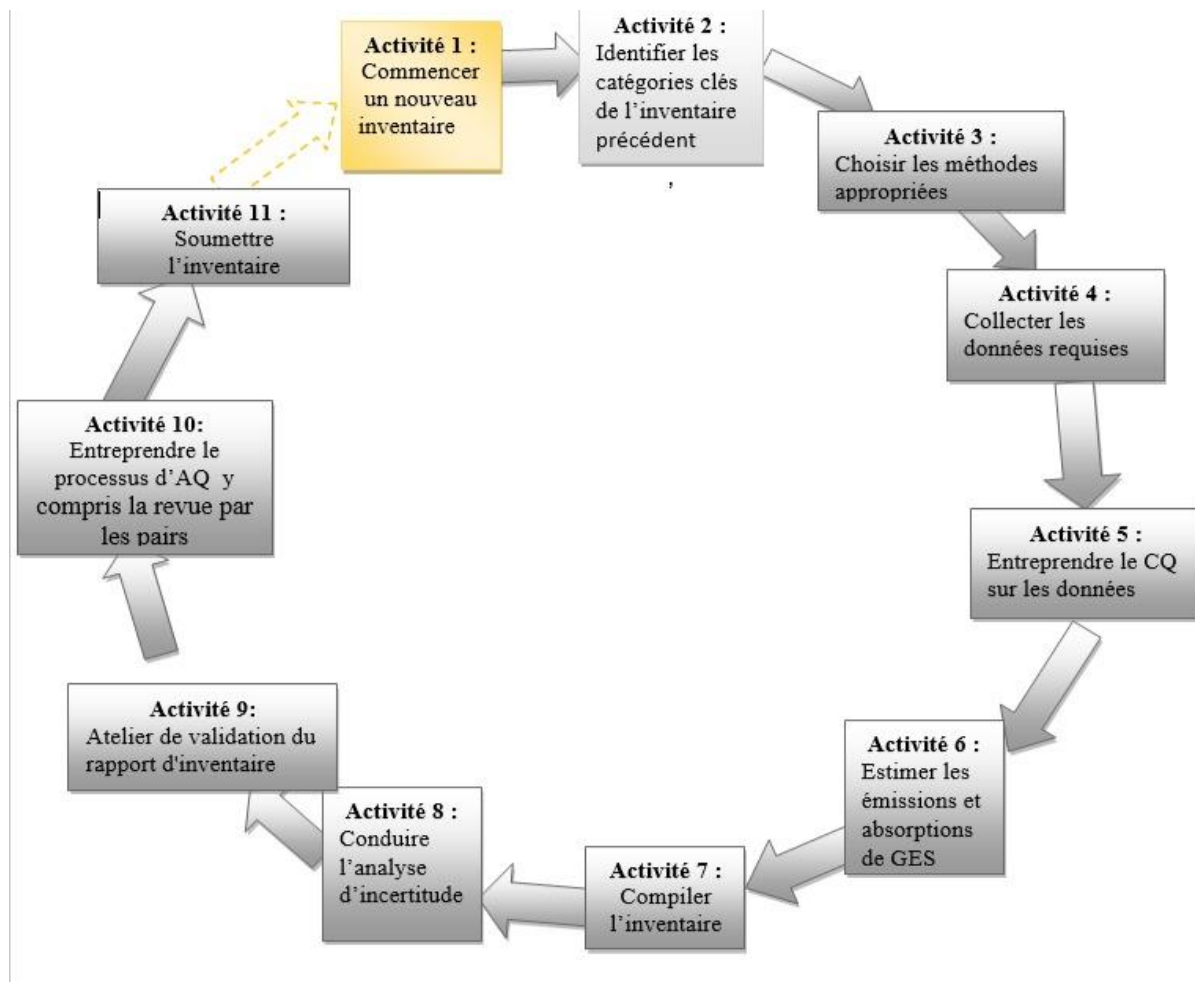


Figure 6 : Activités et échéanciers du cycle d'élaboration de l'inventaire

1.1.3. Entité nationale en charge de l'IGES

Le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), est en charge de l'élaboration des Inventaires des Gaz à Effets de Serres (IGES) en tant que structure focale de la CCNUCC. A ce titre le SP/CNDD assure la coordination de l'inventaire et archive les données conformément aux directives du GIEC et aux décisions de la Conférence des Parties. Ces données incluent les Facteurs d'Émission (FE et paramètres d'estimation), les Données d'Activités (DA) désagrégés et la documentation sur la manière dont les facteurs et données ont été générés et agrégés pour l'établissement de l'inventaire. Ces données incluent également la documentation interne sur les procédures de CQ/AQ, la documentation sur l'identification des catégories clés et les améliorations prévues.

1.1.4. Processus de préparation de l'inventaire

Le processus de préparation de l'inventaire des gaz à effet de serre (IGES) relève des attributions du SP/CNDD. Ainsi, en tant que structure focale de la CCNUCC il assure l'entière coordination des IGES, sous la forme d'un projet à durée déterminée conduit par une unité de gestion mis en place à cet effet.

L'inventaire est par ailleurs supervisé par un Comité Directeur de Suivi (CDS). Ce comité réunit les principales parties prenantes de l'action climatique. Le CDS a pour mandat de veiller à la mise en œuvre efficace et à la valorisation des résultats. L'approche d'élaboration adoptée a évolué depuis le 3ème inventaire et se base sur une démarche binaire, associant un système institutionnel inclusif basé sur le dispositif national de Mesure Rapportage et Vérification (MRV) pour la collecte des données et des experts pour leur analyse et la rédaction des rapports.

Dans le cadre de l'IGES, le système MRV a été mis à profit pour faciliter la collecte, la coordination et l'archivage des données climatiques qui sont basées sur les recommandations du GIEC. Ce système de mesurage rapportage et vérification, implique des structures gouvernementales, privées, civiles, et de recherche, ainsi que des partenaires techniques et financiers dans la collecte des données via une plateforme numérique. Les données collectées dans la plateforme couvrent les secteurs AFAT, Énergie, Déchets et PUIP, et sont utilisées par des équipes d'experts pour réaliser l'Inventaire National des GES (IGES).

Sous la direction du CDS, des ateliers, enquêtes et entretiens ont été organisés pour clarifier et compléter les données, garantir leur qualité et standardiser les unités selon les normes du GIEC. Certaines données ont nécessité des extrapolations ou des ajustements, notamment dans le secteur de l'énergie.

1.1.5. Archivage des informations

Les données et/ou informations collectées auprès des structures détentrices ont été traitées et compilées par les groupes d'experts sectoriels, conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC.

Les plateformes numériques MRV/BF et ONEDD/BF ont facilité l'archivage des fiches de données, les rapports sectoriels, le rapport sur les circonstances nationales et le rapport national d'inventaire.

Les données collectées ont été centralisées et archivées sous forme de fiches de collecte, de rapports sectoriels, ainsi que le rapport national d'inventaire des GES, permettant un suivi et une traçabilité des informations. Ces informations ont été par la suite renseignées dans les plateformes numériques MRV/BF et ONEDD/BF qui sont logées au département de l'Observatoire National pour le Développement Durable (ONDD) du SP/CNDD. Cela facilite la gestion, la consultation et la mise à jour régulière des données, tout en garantissant leur sécurité et leur accessibilité.

1.1.6. Processus d'examen officiel et d'approbation de l'inventaire

1.1.6.1 Assurance qualité, contrôle qualité et vérification

Le Contrôle Qualité/Assurance Qualité (CQ/AQ) de l'inventaire a été réalisé selon les bonnes pratiques décrites dans les Lignes Directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Il s'est agi (i) de fournir des vérifications systématiques et cohérentes pour garantir l'intégrité, l'exactitude et l'exhaustivité des données ; (ii) d'identifier et rectifier les erreurs et omissions ; (iii) de documenter et archiver le matériel des inventaires. A cet effet, plusieurs ateliers ont été organisés pour permettre aux experts en charge de l'inventaire de produire des documents de qualité. Des formations en CQ/AQ ont été organisées et les résultats de l'inventaire des GES ont été évalués par des tiers indépendants notamment par les experts du Secrétariat de la CCNUCC. L'exercice a débouché sur des recommandations qui ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'inventaire. Par ailleurs, l'IGES a également bénéficié de l'examen des experts du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), agence d'exécution du projet " premier et deuxième rapports biennaux sur la transparence et quatrième communication nationale du Burkina Faso".

1.1.6.2 Processus d'approbation au niveau national

Le processus d'approbation officiel de l'inventaire s'est fait à 2 niveaux. Le Comité Directeur et de Suivi, de par ses attributions, a examiné et validé les différentes phases d'élaboration ainsi que les rapports des IGES. A chaque étape de l'élaboration, il a suivi, et donné son approbation pour l'étape suivante. Cela a permis de passer en revue le processus, les données collectées ainsi que les rapports produits. Ces rapports ont par la suite été soumis à la pré validation et à la validation de toutes les parties prenantes au niveau national afin de garantir la fiabilité des informations et surtout l'inclusion dans le processus.

1.2 Methodologies et les mesures utilisées

La méthodologie utilisée repose principalement sur des recherches bibliographiques, des enquêtes et des entretiens pour collecter les données nécessaires à l'inventaire des GES au Burkina Faso.

Les documents analysés lors des recherches bibliographiques incluent des rapports antérieurs, des annuaires statistiques nationaux, les lignes directrices du GIEC (2006), le Guide EMEP/EEA (2019), et des bases de données internationales telles que FAOSTAT et AGRISTAT. Cette recherche a permis de collecter des informations sur les changements climatiques, les activités économiques et les inventaires forestiers/cartographiques.

Pour la collecte de données, le Burkina Faso a procédé comme suit :

- **Sensibilisation des parties prenantes** : Quatre ateliers régionaux ont été organisés pour informer les institutions concernées sur leurs rôles dans la collecte des données.

- **Enquêtes auprès des entreprises** : Un échantillon de 115 grandes entreprises représentant au moins 80 % du chiffre d'affaires de leur branche a été étudié. Les informations collectées incluaient les procédés de production, la consommation d'énergie, et la gestion des déchets.
- **Entretiens directs** : Des visites ciblées auprès d'entreprises ont permis de valider et compléter les données.

Les données ont été prioritairement collectées auprès de sources nationales. En cas d'indisponibilité, les informations ont été obtenues via des bases de données internationales ou des techniques d'extrapolation et d'interpolation.

1.2.1 Plan d'assurance et contrôle qualité (AQ/CQ)

Le contrôle qualité a été assuré par la vérification des données collectées et leur conformité avec les lignes directrices du GIEC. Une évaluation indépendante par des experts de la CCNUCC a permis de garantir la conformité aux normes internationales.

1.2.2 Évaluation des incertitudes

Les incertitudes proviennent des données d'activité et des facteurs d'émission, souvent basés sur des valeurs par défaut. L'incertitude combinée des émissions nationales pour 2022 est estimée à 50,3 %, avec des catégories spécifiques montrant des incertitudes élevées, notamment les émissions indirectes de N₂O (> 380 %).

1.2.3. Informations sur l'exhaustivité

- Couverture temporelle

Les inventaires rapportés dans le cadre du présent rapport couvrent la période 1990-2022 avec un pas annuel.

- Couverture géographique

Le champ géographique couvert par les inventaires est l'ensemble constitué par les 13 régions du Burkina Faso. Afin de suivre les lignes directrices et bonnes pratiques du GIEC en matière de cohérence des séries temporelles, le même périmètre géographique est appliqué, depuis 1990, sur toute la série temporelle.

- Substances inventoriées

Les substances exigées par la CCNUCC et qui sont estimées dans ce document sont :

- CO₂,
- CH₄,
- N₂O,
- HFC (HFC-32, HFC-125, HFC-134a, HFC-143a),
- Les gaz à effet de serre indirect (SO₂, CO, NO_x et COVNM).

Les substances exigées par la CCNUCC suivantes ne sont présentées dans ce document car n'existant pas pour le Burkina Faso :

- PFC,
- NF₃,

Le SF₆ a été utilisé au niveau national dans le processus de production d'électricité à une certaine période, mais n'a pas été estimé par manque d'informations sur les données historiques.

- Couverture des sources émettrices

Tous les puits et sources d'émission appartenant à la nomenclature du GIEC sont inventoriés. Toutefois, il est utile de rappeler que les conventions suivantes ont été retenues :

- l'autoproduction d'électricité est comptabilisée dans le secteur producteur comme par exemple l'industrie, etc. (spécification GIEC) ;
- le trafic aérien domestique est inclus dans le total national, tandis que la part relative au trafic aérien international est rapportée séparément selon les spécifications CCNUCC.

Selon les règles en vigueur, les émissions de CO₂ issues de la biomasse sont comptabilisées de la façon suivante :

- *pour la biomasse dite à rotation annuelle* : il s'agit de la matière organique produite et détruite dans la même année (ex : maïs, etc.) ;
- *pour la biomasse ligneuse (bois et dérivés)* : les émissions de CO₂ issues de cette biomasse sont comptabilisées dans la catégorie 4 du CRF relative à l'UTCATF, partie récolte forestière. L'utilisation en tant que combustible est rappelée pour mémoire dans la catégorie 1 du CRF relative à l'énergie mais exclue des totaux du secteur de l'énergie ;
- *pour les déchets* : les émissions de CO₂ d'origine organique lors du traitement des déchets ne sont pas retenues : seule la part inorganique est conservée, et le CO₂ provenant de l'épandage des boues, des décharges, de la fabrication de compost et de la production de biogaz est exclu.

- Sources manquantes (non estimées)

Conformément aux recommandations des Nations unies, à partir du moment où une source est définie dans les Lignes directrices du GIEC 2006 et qu'une méthodologie de calcul est fournie, alors la source d'émission doit être estimée. Dans le cas où une telle source ne peut être estimée, la notation « NE » est ajoutée et des investigations sont planifiées, dans la mesure du possible, dans le cadre de l'amélioration continue. Quelques sources d'émissions sont clairement non estimées, elles apparaissent donc en « NE » dans les tables CRF. Les raisons de non-estimation des émissions de ces catégories sont principalement le manque de données d'activité ou des facteurs d'émission.

Le Rapport national d'inventaire du Burkina Faso donne beaucoup plus de détails sur la méthodologie utilisée pour estimer les émissions de GES, pour chaque catégorie, et pour chaque gaz. Il donne des informations détaillées sur les sources des données d'activité, les facteurs d'émission, le choix des méthodes et les flexibilités utilisées.

1.3 Résultats de l'inventaire national des gaz à effet de serre

Les émissions nationales de GES de ce présent inventaire résultent d'une consolidation des émissions de chaque gaz obtenu dans les secteurs de l'Énergie, des PIUP, de l'Agriculture, l'Utilisation des terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) et des Déchets.

L'année 2022 est retenue comme année de référence conformément aux décisions 1/CP. 16 et 2/CP. 17 et compte tenu de la disponibilité des données suivant les circonstances nationales. Ce choix s'aligne au paragraphe 58 des modalités, procédures et lignes directrices (MPG) au titre du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.

Pour exprimer les émissions en Equivalent CO₂, les pouvoir de réchauffement global suivants sont utilisés :

- CO₂ = 1
- CH₄ = 28
- N₂O = 265

1.3.1 Evolution globale des émissions de gaz à effet de serre

Les résultats des émissions sont présentés en unité de masse (Gg) pour les émissions au titre de la convention, puis en équivalent CO₂ conformément aux paragraphes 48 et 49 des MPG

1.3.1.1 Émissions au titre de la Convention

Le total des émissions nationales de CO₂ au Burkina Faso en 1990 est de 28123,92 Gg. Celle de CH₄ est de 318,84 Gg et celle de N₂O de 4,20 Gg. Les gaz à effet de serre indirects sont aussi émis dans le pays en 1990. En effet, le pays a rejeté 13,35 Gg de NO_x, 404,00 Gg de CO, 44,10 Gg de COVNM et 1,15 Gg de SO₂. Les émissions de ces gaz sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Tableau 1 de la Décision 17/CP.8 pour l'année 1990

Greenhouse gas source and sink categories	Net CO2 (Gg)	CH4 (Gg)	N2O (Gg)	CO Gg	NOx (Gg)	NM/VOcs (Gg)	SOx (Gg)
Total National Emissions and Removals	28123,92	318,84	4,20	404,00	13,35	44,10	1,15
1 - Energy	689,07	17,86	0,31	365,25	11,97	39,50	1,15
1A - Fuel Combustion Activities	689,07	17,86	0,31	365,25	11,97	39,50	1,15
1A1 - Energy Industries	130,67	0,38	0,05	12,36	1,58	0,63	0,22
1A2 - Manufacturing Industries and Construction (ISIC)	23,04	0,02	0,00	1,45	0,13	0,04	0,02
1A3 - Transport	429,43	0,14	0,03	34,60	4,08	6,51	0,17
1A4 - Other Sectors	105,93	17,33	0,22	316,85	6,18	32,33	0,73
1A5 - Other	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
1B - Fugitive Emissions from Fuels	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
1B1 - Solid Fuels	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
1B2 - Oil and Natural Gas	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
2 - Industrial Processes	NE	NO	NO	NO	NO	4,597	NE
2A - Mineral Products	NE	NO	NO	NO	NO	NO	0
2B - Chemical Industry	NO	NO	NO	NO	NO	NO	0
2C - Metal Production	NE	NO	NO	NO	NO	NO	0

Greenhouse gas source and sink categories	Net CO2 (Gg)	CH4 (Gg)	N2O (Gg)	CO Gg	NOx (Gg)	NMVOCs (Gg)	SOx (Gg)
2D - Other Production	NO	NO	NO	NO	NO	4,597	0
2E - Production of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride				NO	NO	NO	NO
2F - Consumption of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride				NO	NO	NO	NO
2G - Other (please specify)	NE	NO	NO	NO	NO	NO	NO
3 - Solvent and Other Product Use	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
4 - Agriculture	0	282,18	3,55	33,59	1,07	NO	NO
4A - Enteric Fermentation		264,44		NO	NO	NO	NO
4B - Manure Management		11,46	0,73	NO	NO	NO	NO
4C - Rice Cultivation		5,27		NO	NO	NO	NO
4D - Agricultural Soils		NO	2,77	NO	NO	NO	NO
4E - Prescribed Burning of Savannas	NO	0,17	0,02	4,84	0,29	NO	NO
4F - Field Burning of Agricultural Residues	NO	0,84	0,02	28,75	0,78	NO	NO
4G - Other (please specify)				NO	NO	NO	NO
5 - Land-Use Change & Forestry	27384,92	0,18	0,02	5,16	0,31	NO	NO
5A - Changes in Forest and Other Woody Biomass Stocks	27360,55			NO	NO	NO	NO
5B - Forest and Grassland Conversion	NE	NO	NO	NO	NO	NO	NO
5C - Abandonment of Managed Lands	2,03			NO	NO	NO	NO
5D - CO2 Emissions and Removals from Soil	NE			NO	NO	NO	NO
5E - Other (please specify)	NE	0,18	0,02	5,16	0,31	NO	NO
6 - Waste	49,93	18,61	0,33	NE	NE	NE	NE
6A - Solid Waste Disposal on Land		0,01		NE	NE	NE	NE
6B - Wastewater Handling		17,81	0,32	NE	NE	NE	NE
6C - Waste Incineration	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
6D - Other (please specify)	49,93	0,79	0,02	NE	NE	NE	NE
7 - Other (please specify)	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
Memo Items							
International Bunkers	46,89	0,00	0,00	0,07	0,20	0,03	0,01
1A3a1 - International Aviation	46,89	0,00	0,00	0,07	0,20	0,03	0,01
1A3d1 - International Marine (Bunkers)	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
Multilateral operations	NE	NE	NE				
CO2 emissions from biomass	8 175,96						

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Pour l'année 1990, le Burkina Faso n'a pas pu estimer les HFCs, pour non-disponibilité des données historiques.

Tableau 3 : Tableau 2 de la Décision 17/CP.8 pour l'année 1990

Greenhouse gas source and sink categories	HFC			PFC			SF6
	HFC-23 (Gg)	HFC-134 (Gg)	Other (Gg-CO2)	CF4 (Gg)	C2F6 (Gg)	Other (Gg-CO2)	SF6 (Gg)
Total National Emissions and Removals	NE	NE	NE	NO	NO	NO	NE
1 - Energy							
1A - Fuel Combustion Activities							
1A1 - Energy Industries							
1A2 - Manufacturing Industries and Construction (ISIC)							

Greenhouse gas source and sink categories	HFC			PFC			SF6
	HFC-23 (Gg)	HFC-134 (Gg)	Other (Gg-CO2)	CF4 (Gg)	C2F6 (Gg)	Other (Gg-CO2)	SF6 (Gg)
1A3 - Transport							
1A4 - Other Sectors							
1A5 - Other							
1B - Fugitive Emissions from Fuels							
1B1 - Solid Fuels							
1B2 - Oil and Natural Gas							
2 - Industrial Processes	NE		NE	0	0	0	NE
2A - Mineral Products							
2B - Chemical Industry							
2C - Metal Production	0		0	0	0	0	0
2D - Other Production							
2E - Production of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	0		0	0	0	0	0
2F - Consumption of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	0		0	0	0	0	0
2G - Other (please specify)	0		0	0	0	0	0
3 - Solvent and Other Product Use							
4 - Agriculture							
4A - Enteric Fermentation							
4B - Manure Management							
4C - Rice Cultivation							
4D - Agricultural Soils							
4E - Prescribed Burning of Savannas							
4F - Field Burning of Agricultural Residues							
4G - Other (please specify)							
5 - Land-Use Change & Forestry							
5A - Changes in Forest and Other Woody Biomass Stocks							
5B - Forest and Grassland Conversion							
5C - Abandonment of Managed Lands							
5D - CO2 Emissions and Removals from Soil							
5E - Other (please specify)							
6 - Waste							
6A - Solid Waste Disposal on Land							
6B - Wastewater Handling							
6C - Waste Incineration							
6D - Other (please specify)							
7 - Other (please specify)							

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Le total des émissions nationales de CO₂ au Burkina Faso en 2022 est de 50 805,64 Gg. Celle de CH₄ est de 665,28 Gg et celle de N₂O de 20,38 Gg. Les gaz à effet de serre indirects sont aussi émis dans le pays. En effet, le pays a rejeté 1 442,58 Gg de NO_x, 68,46 Gg de CO, 227,20 Gg de COVNM et 5,89 Gg de SO₂. Les émissions de ces gaz sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Tableau 1 de la Décision 17/CP.8 pour l'année de référence 2022

Greenhouse gas source and sink categories	Emissions (Gg)							
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	NMVOCs	SO ₂	Other HFC (Gg-CO ₂)
Total National Emissions and Removals	50 805,64	665,28	20,38	1 442,58	68,46	227,20	5,89	1 205,64
1 - Energy	5 710,20	60,28	1,13	1 372,30	65,53	160,43	5,77	
1A - Fuel Combustion Activities	5 710,20	60,28	1,13	1 372,30	65,53	160,43	5,77	
1A1 - Energy Industries	572,15	1,31	0,18	42,97	6,60	2,25	0,85	
1A2 - Manufacturing Industries and Construction (ISIC)	731,72	0,05	0,01	1,58	2,18	0,09	0,56	
1A3 - Transport	3 708,66	1,10	0,22	267,99	35,49	50,51	1,64	
1A4 - Other Sectors	697,68	57,82	0,73	1 059,77	21,26	107,57	2,72	
1A5 - Other	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
1B - Fugitive Emissions from Fuels	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
1B1 - Solid Fuels	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
1B2 - Oil and Natural Gas	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
2 - Industrial Processes	167,05	NO	NO	NO	NO	11,41	0,06	1 205,64
2A - Mineral Products	68,42	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
2B - Chemical Industry	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
2C - Metal Production	80,46	NO	NO	NO	NO	NO	0,06	
2D - Other Production	NO	NO	NO	NO	NO	11,41	NO	
2E - Production of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
2F - Consumption of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
2G - Other (please specify)	18,17	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO
3 - Solvent and Other Product Use	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
4 - Agriculture	0,00	562,80	18,86	41,13	1,25	NO	NO	
4A - Enteric Fermentation	NO	454,96	NO	NO	NO	NO	NO	
4B - Manure Management	NO	50,19	8,81	NO	NO	NO	NO	
4C - Rice Cultivation	NO	56,41	0,00	NO	NO	NO	NO	
4D - Agricultural Soils	NO	NO	10,00	NO	NO	NO	NO	
4E - Prescribed Burning of Savannas	NO	0,15	0,01	4,17	0,25	NO	NO	
4F - Field Burning of Agricultural Residues	NO	1,08	0,03	36,95	1,00	NO	NO	
4G - Other (please specify)				NO	NO	NO	NO	
5 - Land-Use Change & Forestry	44 686,98	0,09	0,01	2,62	0,16	NO	NO	
5A - Changes in Forest and Other Woody Biomass Stocks	38 274,36			NO	NO	NO	NO	
5B - Forest and Grassland Conversion	29,14	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
5C - Abandonment of Managed Lands	6 593,03	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
5D - CO ₂ Emissions and Removals from Soil	NE	NO	NO	NO	NO	NO	NO	

Greenhouse gas source and sink categories	Emissions (Gg)							
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	NMVOCs	SO ₂	Other HFC (Gg-CO ₂)
5E - Other (please specify)	-264,98	0,09	0,01	2,62	0,16	NO	NO	
6 - Waste	241,40	42,11	0,38	26,53	1,51	55,37	0,05	
6A - Solid Waste Disposal on Land		0,50	NE	NO	NO	NO	NO	
6B - Wastewater Handling		38,51	0,32	NO	0,00	54,78	NO	
6C - Waste Incineration	1,08	NO	NO	NO	0,00	0,01	0,00	
6D - Other (please specify)	240,32	3,10	0,06	26,53	1,51	0,58	0,05	
7 - Other (please specify)	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
Memo Items								
International Bunkers	93,23	0,00	0,00	0,13	0,39	0,07	0,01	
1A3a1 - International Aviation	93,23	0,00	0,00	0,13	0,39	0,07	0,01	
1A3d1 - International Marine (Bunkers)	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	
Multilateral operations	NE	NE	NE					
CO2 emissions from biomass	28 192,69							

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Concernant les HFCs, le Burkina Faso en a émis 1 205,64 Gg équivalent CO₂ en 2022. Le Tableau 5 présente les émissions de ces types de gaz.

Tableau 5 : Tableau 2 de la Décision 17/CP.8 pour l'année de référence 2022

Greenhouse gas source and sink categories	HFC			PFC			SF ₆
	HFC-23 (Gg)	HFC-134 (Gg)	Other (Gg-Eq-CO ₂)	CF4 (Gg)	C2F6 (Gg)	Other (Gg-Eq-CO ₂)	SF ₆ (Gg)
Total National Emissions and Removals	NE	NE	1 205,64	NO	NO	NO	NE
1 - Energy							
1A - Fuel Combustion Activities							
1A1 - Energy Industries							
1A2 - Manufacturing Industries and Construction (ISIC)							
1A3 - Transport							
1A4 - Other Sectors							
1A5 - Other							
1B - Fugitive Emissions from Fuels							
1B1 - Solid Fuels							
1B2 - Oil and Natural Gas							
2 - Industrial Processes	NE		1 205,64	NO	NO	NO	NE
2A - Mineral Products							
2B - Chemical Industry							
2C - Metal Production	0		0	0	0	0	0
2D - Other Production							
2E - Production of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	0		0	0	0	0	0

Greenhouse gas source and sink categories	HFC			PFC			SF ₆
	HFC-23 (Gg)	HFC-134 (Gg)	Other (Gg-Eq-CO ₂)	CF ₄ (Gg)	C ₂ F ₆ (Gg)	Other (Gg-Eq-CO ₂)	SF ₆ (Gg)
2F - Consumption of Halocarbons and Sulphur Hexafluoride	0		1 205,64	0	0	0	0
2G - Other (please specify)	0		0	0	0	0	0
3 - Solvent and Other Product Use							
4 - Agriculture							
4A - Enteric Fermentation							
4B - Manure Management							
4C - Rice Cultivation							
4D - Agricultural Soils							
4E - Prescribed Burning of Savannas							
4F - Field Burning of Agricultural Residues							
4G - Other (please specify)							
5 - Land-Use Change & Forestry							
5A - Changes in Forest and Other Woody Biomass Stocks							
5B - Forest and Grassland Conversion							
5C - Abandonment of Managed Lands							
5D - CO ₂ Emissions and Removals from Soil							
5E - Other (please specify)							
6 - Waste							
6A - Solid Waste Disposal on Land							
6B - Wastewater Handling							
6C - Waste Incineration							
6D - Other (please specify)							
7 - Other (please specify)							

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

1.3.1.2 Tendances des émissions nationales de GES en équivalent de CO₂

Pour les besoins de l'analyse, les émissions de tous les gaz directs ont été exprimées en équivalent CO₂ et cumulées pour chaque horizon temporel considéré.

Selon le GIEC, « L'émission en équivalent CO₂ est la quantité émise de dioxyde de carbone (CO₂) qui provoquerait le même forçage radiatif intégré, pour un horizon temporel donné, qu'une quantité émise d'un seul ou de plusieurs gaz à effet de serre (GES). L'émission en équivalent CO₂ est obtenue en multipliant l'émission d'un GES par son potentiel de réchauffement global (PRG) pour l'horizon temporel considéré.

1.3.1.2.1 Contribution des secteurs aux émissions nationales de GES

Au Burkina Faso, les secteurs émetteurs de GES par ordre d'importance sont, l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), l'agriculture, l'énergie, les déchets et les procédés industriels.

En 1990, les principaux secteurs émetteurs des GES sont le secteur l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (75,8%), l'agriculture (19,4%), le secteur de l'énergie (3,2%), celui des déchets (1,5%) et le secteur des procédés industriels avec moins de 0,0% du total des émissions (Figure 7).

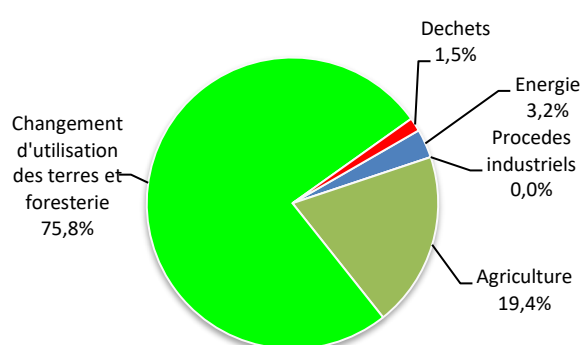


Figure 7 : Répartition des émissions de GES par secteurs en 1990

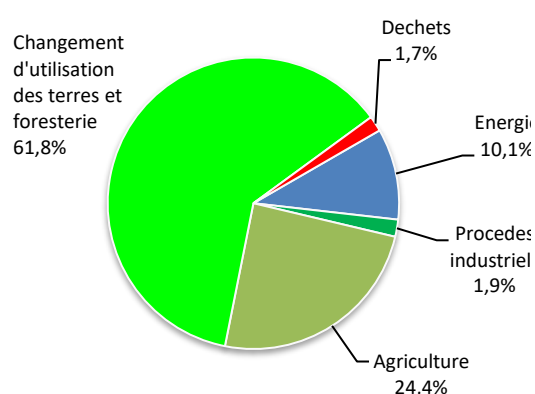


Figure 8 : Répartition des émissions de GES par secteurs en 2022

En 2022, le poids du secteur UTCATF (61,8%) dans le total des émissions nationales de GES a considérablement diminué. Cette diminution du poids du secteur s'est faite au profit des secteurs de l'agriculture (24,4%), de l'énergie (10,1 %) et des procédés industriels (1,9%). L'importance du secteur des déchets a légèrement augmentée (1,7%) (Figure 8).

1.3.1.2.2 Analyse de la tendance des émissions de GES

Entre 1990 et 2022, les émissions nationales de GES ont une tendance haussière (Figure 9). En effet, les émissions sont passées de 36 122, 07 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 72 300,95 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une augmentation de 100,16% (Tableau 6).

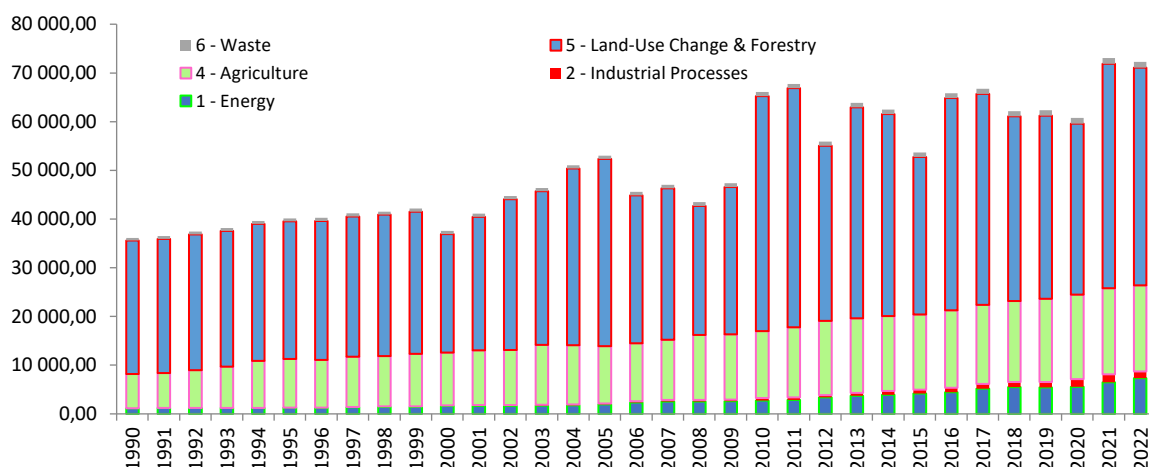


Figure 9 : Evolution des émissions nationales de GES en équivalent CO₂ de 1990 à 2022 en Gg

La hausse des émissions nationales est causée en grande partie par l'accroissement des émissions du secteur UTCATF dont la contribution à cette croissance est de 47,81%, celle de l'agriculture est de 29,40%, celle du secteur de l'Énergie est de 17,05%, celle des PIUP est de 3,79% et enfin, celle des Déchets 1,93%.

Tableau 6 : Emission de GES en Gg Eq-CO₂

Secteur	1990 Gg Eq-CO ₂	2022 Gg Eq-CO ₂	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg Eq-CO ₂
Energie	1 158,77	7 327,72	532,37	6,34	38 534,11
Procédés industriels¹	NO	1 372,70	3564,83	12,75	35 093,20
Agriculture	7 024,84	17 664,61	151,46	3,12	40 506,52
UTCATF	27 393,92	44 691,55	63,14	1,64	69 428,77
Déchets	544,54	1 244,38	128,52	2,79	2 618,06
Total	36 122,07	72 300,95	100,16	2,34	135 013,85

Note : ¹ l'année de référence pour les projections est 1995

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les augmentations des émissions s'expliquent entre autres par l'accroissement des superficies agricoles, la diminution des terres forestières et l'augmentation des effectifs du cheptel.

Sur la période 1990 à 2022, la contribution du secteur UTCATF est d'au moins 2/3 aux émissions nationales de GES.

Les émissions de GES du secteur UTCATF ont progressé de 27 393,92 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 44 691,55 Gg Eq-CO₂ en 2022 soit une augmentation de 63,14%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 69 428,77 Gg Eq-CO₂ (Tableau 6).

Pour ce qui concerne le secteur de l'agriculture, les émissions sont passées de 7 024,84 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 17 664,61 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une progression de 151,46 %. L'agriculture émettra 40 506,52 Gg Eq-CO₂ en 2050 si ce rythme de croissance reste constant.

S'agissant du secteur de l'Énergie, les émissions de GES sont passées de 1 158,77 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 7 327,72 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une augmentation de 532,37%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 38 534,11 Gg Eq-CO₂.

Pour ce qui est du secteur des Déchets, les émissions sont passées de 544,54 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 1 244,38 Gg Eq-CO₂ en 2022 représentant un taux d'accroissement de 128,52%. A ce rythme, ce secteur émettra 2 618,06 Gg Eq-CO₂ en 2050.

En ce qui concerne le secteur des PIUP, bien que les émissions de GES soient faibles, passant de 37,46 Gg Eq-CO₂ en 1995 à 1 372,70 Gg Eq-CO₂ en 2022, les émissions de ce secteur risquent d'atteindre 35 093,20 Gg Eq-CO₂ en 2050 si des mesures appropriées ne sont pas prises.

En définitive, on retient que les émissions de GES de tous les secteurs ont une tendance à la hausse et globalement les émissions ont presque doublé entre 1990 et 2022. A ce rythme, les émissions nationales de GES pourraient atteindre 135 013,85 Gg Eq-CO₂ en 2050.

1.3.1.2.3 Contribution des principaux gaz aux émissions de GES

Le CO₂ représente la grande partie des GES émis en 2022 (70,3%). Cette part a diminué par rapport à celle de 1990 (77,9%). Le CH₄ est le second GES en termes de poids (19,3%) en 2022. Ce poids a augmenté par rapport à celui de 1990 qui était de 18,5%. Le poids du N₂O a également augmenté entre 1990 et 2022 passant de 3,6% en 1990 à 8,7% en 2022. Les HFCs contribuent à moins de 2% des GES en 2022 (Figure 10 et Figure 11).

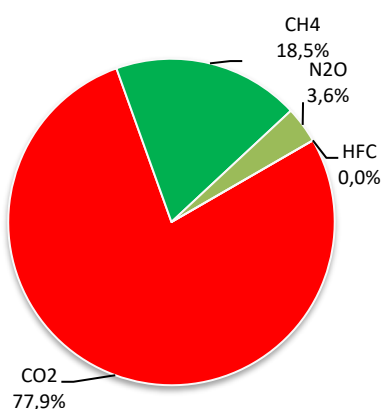


Figure 10 : Contribution des gaz aux émissions de GES en 1990

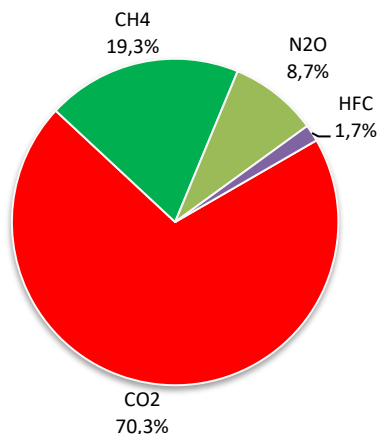


Figure 11 : Contribution des gaz aux émissions de GES en 2022

1.3.1.3 Émissions et absorption par gaz à effet de serre directs

Emissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont évaluées en émission nette en tenant compte des émissions et des absorptions du secteur UTCATF.

➤ **Contribution des secteurs aux émissions de CO₂**

Les secteurs émetteurs de CO₂ sont principalement les secteurs UTCATF et Energie. Les secteurs PIUP, Agriculture et Déchets émettent de très faibles quantités de CO₂ (Figure 12 et Figure 13).

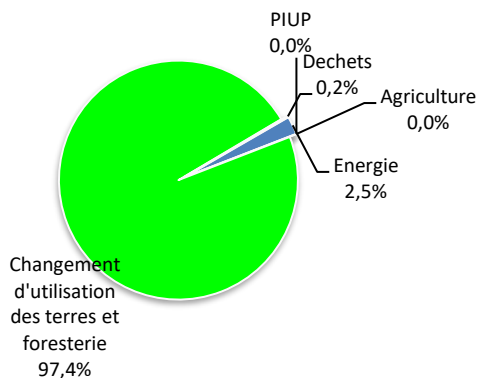


Figure 12 : Répartition des émissions de CO₂ par secteurs en 1990

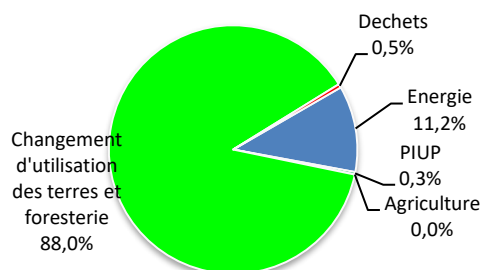


Figure 13 : Répartition des émissions de CO₂ par secteurs en 2022

En 2022, le poids du secteur UTCATF dans le total des émissions de CO₂ a baissé, passant de 97,4% en 1990 à 88%. Cette réduction du poids s'est faite au profit du secteur de l'Energie dont la contribution est passée de 2,5% en 1990 à 11,2% en 2022.

➤ **Analyse de la tendance des émissions de CO₂**

Au Burkina Faso, les émissions nationales de CO₂ ont augmenté au cours de la période 1990-2022 (Figure 14). Avec une estimation d'environ 28 123,9 Gg en 1990, les émissions de CO₂ sont passées à plus de 50 805 Gg, soit une augmentation de 80,6%.

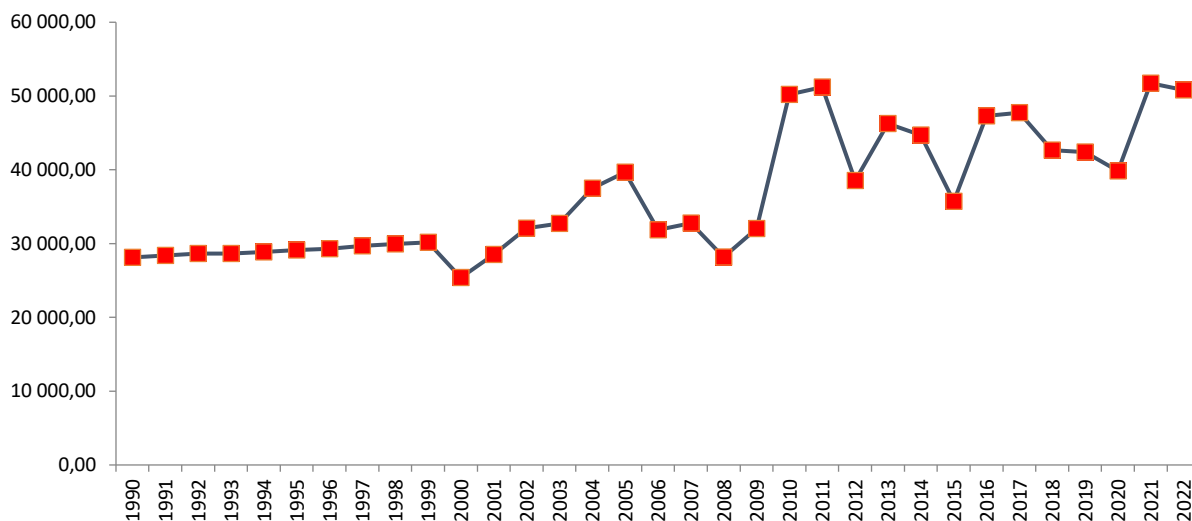


Figure 14 : Evolution des émissions nationales de CO₂ de 1990 à 2022 en Gg..

Cette tendance à la hausse est liée à :

- une augmentation des superficies forestières converties en terres cultivées ;
- une forte augmentation de l'activité de combustion des combustibles fossiles.

Tableau 7 : Emission du CO₂ en Gg

Secteur	1990 Gg	2022 Gg Eq-CO ₂	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg Eq-CO ₂
Energie	689,07	5 710,20	728,68	7,30	38 300,09
PIUP¹	NO	167,05	3899,22	13,08	4 619,94
Agriculture	0,00	0,00	-	-	-
UTCATF	27 384,92	44 686,98	63,18	1,65	69 435,84
Déchets	49,93	241,40	383,45	5,39	996,89
Total	28 123,92	50 805,64	80,65	1,99	86 509,61

Note : ¹ L'année de référence pour les projections est 1995

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les émissions du secteur UTCATF sont passées de 27 384,92 Gg en 1990 à 44 686,98 Gg en 2022. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 69 435,84 Gg de CO₂.

S'agissant du secteur de l'Energie, les émissions de CO₂ sont passées de 689,07Gg en 1990 à 5 710,20 Gg en 2022, soit une augmentation de 728,68%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 38 300 Gg de CO₂.

En ce qui concerne le secteur des PIUP, les émissions de CO₂ passent de 4,18Gg en 1995 à 167,05 Gg en 2022.

Pour ce qui est du secteur des Déchets, bien que les émissions de CO₂ soient faibles, elles sont passées de 49,93 Gg en 1990 à 241,40 Gg en 2022 représentant un taux d'accroissement de 383%. A ce rythme, ce secteur émettra 996,89 Gg de CO₂ en 2050.

En définitive, on retient que les émissions de CO₂ de tous les secteurs ont une tendance à la hausse et globalement les émissions s'accroissent de 1,99% chaque année. A ce rythme, les émissions nationales de CO₂ pourraient atteindre 86 509,61 Gg en 2050 (Tableau 7).

Emissions de CH₄

Le méthane (CH₄) est un hydrocarbure et est le composant principal du gaz naturel. Il est un puissant et abondant gaz à effet de serre (GES), ce qui en fait une substance qui contribue considérablement aux changements climatiques, en particulier à court terme.

Le méthane est le deuxième gaz à effet de serre, en importance, après le dioxyde de carbone (CO₂). Nonobstant sa faible émission dans l'atmosphère, le potentiel de réchauffement global du CH₄ demeure supérieur à celui du CO₂.

➤ **Contribution des secteurs aux émissions de CH₄**

Les émissions totales de méthane ont été estimées en 2022 à 665,28 Gg. Cette émission provient de l'Agriculture (84,6%), Energie (9,1%) Déchets (6,3%) (Figure 16)

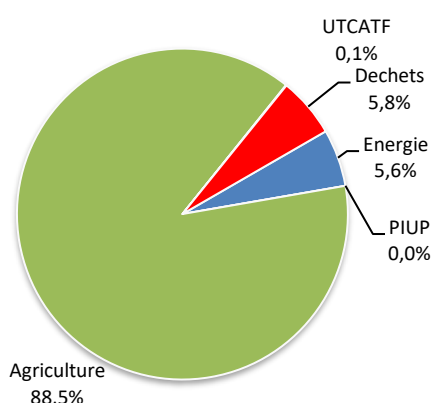


Figure 15 : Répartition des émissions de CH₄ par secteur en 1990

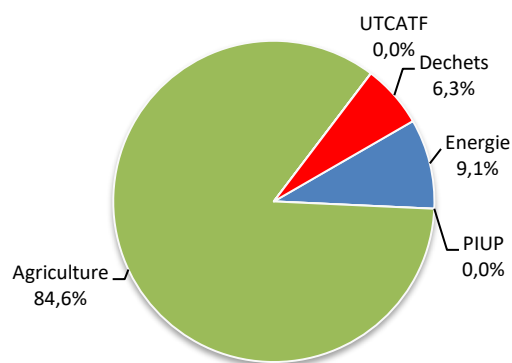


Figure 16 : Répartition des émissions de CH₄ par secteur en 2022

Les émissions de méthane sont rejetées en grande partie par l'Agriculture à travers la fermentation entérique, le brûlage de la biomasse et la gestion du fumier. Les secteurs de l'énergie, des procédés industriels et UTCATF n'émettent pratiquement pas de méthane.

Les émissions du méthane du secteur des Déchets sont issues principalement du traitement des eaux usées et des déchets solides déposés au sol.

➤ **Analyse de la tendance des émissions de CH₄**

Les émissions de CH₄ sur le plan national ont augmenté au cours de la période 1990 à 2022. Avec une estimation d'environ 318,84 Gg en 1990, les émissions de CH₄ sont passées à environs 665,28 Gg en 2022, soit une croissance de 108,66 % (Figure 17).

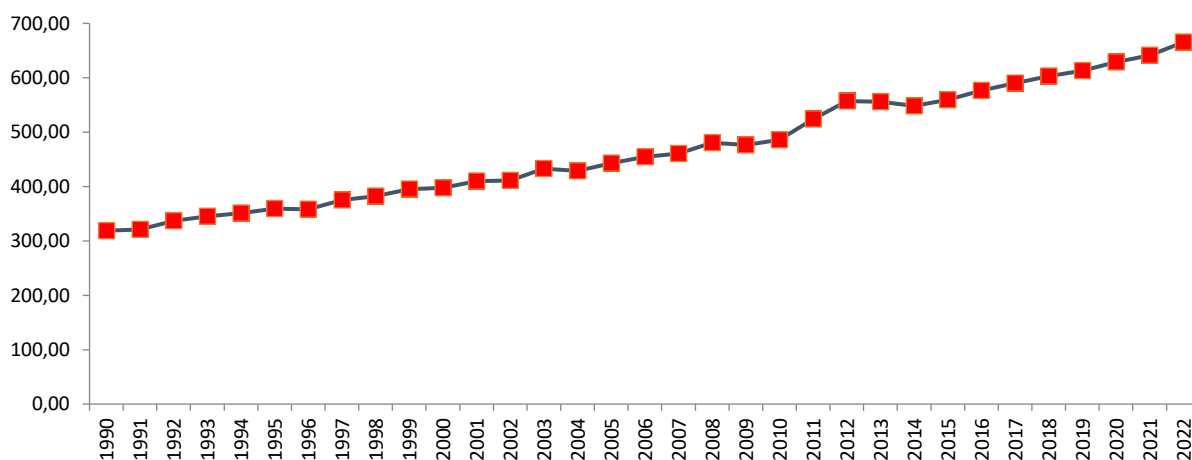


Figure 17 : Evolution des émissions nationales de CH₄ de 1990 à 2022 en Gg

La hausse des émissions nationales de CH₄ s'explique par l'accroissement des émissions des secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des Déchets (Tableau 8). Les émissions de UTCATF sont en diminution.

Tableau 8 : Emission de CH₄ en Gg

Secteur	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Energie	17,86	60,28	237,46	4,14	180,14
PIUP	NO	NO	NO	NO	NO
Agriculture	282,18	562,80	99,44	2,33	1047,58
UTCATF	0,18	0,09	-49,28	-2,24	0,05
Déchets	18,61	42,11	126,25	2,76	87,80
Total	318,84	665,28	108,66	2,48	1289,71

Note : NO = Not Occuring (Non Applicable)

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les augmentations des émissions de CH₄ s'expliquent entre autres par l'accroissement des effectifs du cheptel et les quantités d'eaux usées produites.

Sur la période de l'inventaire, la contribution du secteur de l'agriculture aux émissions de CH₄ est d'au moins 80%. Les émissions de CH₄ de ce secteur ont progressé de 282,18 Gg en 1990 à 562,80 Gg en 2022 soit une augmentation de 99,44%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 1047,58 Gg de CH₄.

Les émissions de CH₄ du secteur de l'énergie sont passées de 17,86Gg en 1990 à 60,28 Gg en 2022, soit une progression de 237,46 %. Le maintien de cette tendance du secteur de l'énergie entraînera l'émission de 180,14 Gg de CH₄ en 2050.

Pour ce qui est du secteur des Déchets, les émissions sont passées de 18,61 Gg en 1990 à 42,11 Gg en 2022 représentant un accroissement de 126,25%. A ce rythme, ce secteur émettra 87,80 Gg de CH₄ en 2050.

En revanche, les émissions de CH₄ du secteur UTCATF sont passées de 0,18Gg en 1990 à 0,09 Gg en 2022, ce qui représente une réduction de 49,28%.

En définitive, on retient que les émissions de CH₄ ont une tendance à la hausse et globalement les émissions augmentent annuellement de 2,48%. A ce rythme, les émissions nationales de CH₄ pourraient atteindre 1289,71Gg en 2050.

Emissions de N₂O (en Gg de N₂O)

Le N₂O dans les émissions nationales occupe la troisième place dans l'émission de GES. Pour cela, il convient d'étudier la contribution des secteurs aux émissions de N₂O, l'identification des catégories sources clés et l'analyse de la tendance. Son émission est mesurée en gigagrammes (Gg), et présente un potentiel de réchauffement climatique plus élevé que le CO₂ et le CH₄.

➤ **Contribution des secteurs aux émissions de N₂O**

Comme le montre la Figure 19 en 2022, les principaux secteurs émetteurs du N₂O sont ceux de l'agriculture (92,5%), suivi respectivement de l'Energie (5,6%) et des Déchets (1,9%).

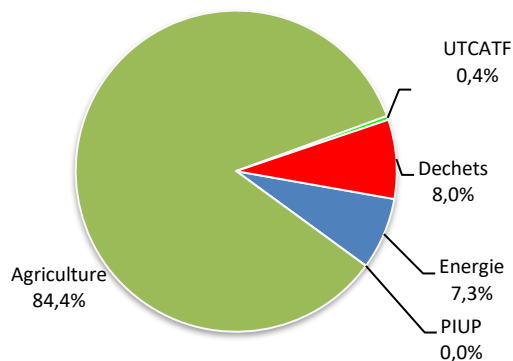


Figure 18 : Répartition des émissions de N₂O par secteurs en 1990

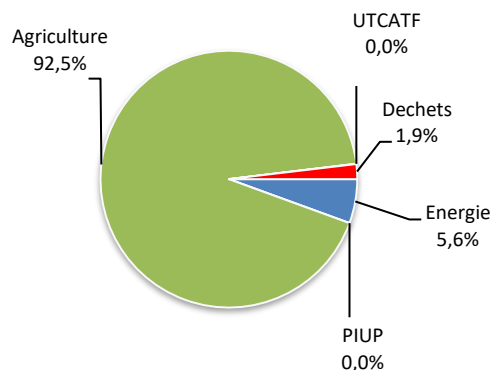


Figure 19 : Répartition des émissions de N₂O par secteurs en 2022

➤ **Analyse de la tendance des émissions de N₂O**

Les émissions nationales de N₂O ont augmenté globalement au cours de la période 1990 à 2022 (Figure 16). Les émissions passent de 4,2 Gg en 1990 à 20,38 Gg en 2022, soit une augmentation de 385,14% (Tableau 9).

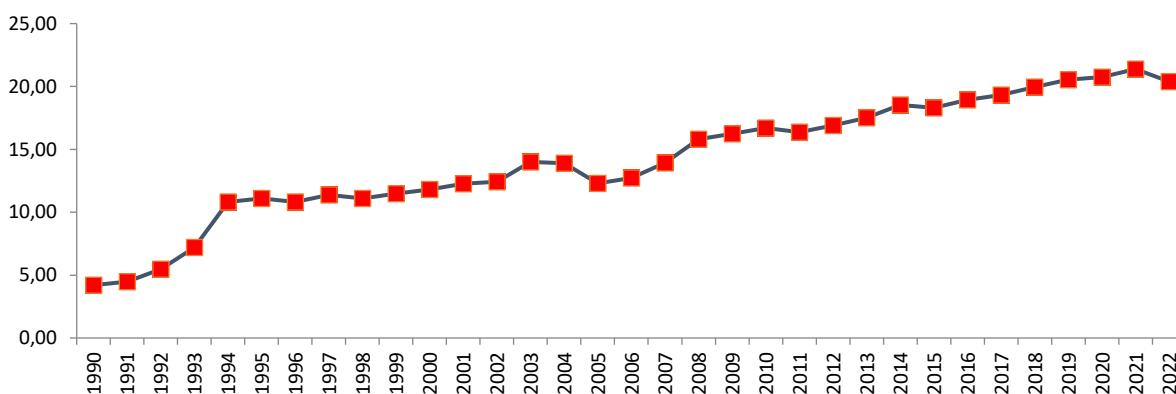


Figure 20 : Evolution des émissions nationales de N₂O de 1990 à 2022 en Gg.

La hausse des émissions nationales de N₂O est causée par l'accroissement des émissions du secteur de l'agriculture (dont la contribution à la croissance est de 94,6%), celle de l'Energie (5,1%) et celle du secteur des Déchet (0,3%).

Tableau 9 : Emission nationales de N₂O en Gg

Secteur	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Energie	0,31	1,13	271,82	4,47	3,70
PIUP	NO	NE	-	-	-
Agriculture	3,55	18,86	431,93	5,73%	84,87
UTCATF	0,02	0,01	-49,28	-2,24%	0,00
Déchets	0,33	0,38	14,37	0,45%	0,43
Total	4,20	20,38	385,14	5,41%	84,44

Note: NO= Not Occuring (Non Applicable), NE = Not Estimated (Non Estimé)

Source: MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les augmentations des émissions de N₂O s'expliquent entre autres par l'application de plus en plus accrue des engrais minéraux et la fumure organique.

Les émissions de N₂O du secteur de l'agriculture ont progressé de 3,55 Gg en 1990 à 18,86 Gg en 2022 soit une augmentation de 431,93%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 84,87 Gg de N₂O.

On retient que les émissions de N₂O ont une tendance à la hausse et globalement les émissions augmentent annuellement de 5,41%. A ce rythme, les émissions nationales de N₂O pourraient atteindre 84,44 Gg en 2050.

Emissions de HFC

Les HFC sont exclusivement émis par le secteur des PIUP. Ils constituent le quatrième gaz et contribuent à 1,7% du total des émissions de GES. Les émissions de HFC sont analysées dans la partie consacrée aux émissions du secteur des PIUP. Au niveau national, les procédés industriels ont produit 1 205,64 Gg Eq-CO₂ en 2022.

1.3.1.4 Émissions de gaz à effet de serre indirects

Les gaz indirects estimés sont le NO_x, le CO, les COVNM et le SO_x.

Émissions de CO

Les secteurs émetteurs de CO sont principalement les secteurs de l'Energie, de l'Agriculture, UTCATF et des Déchets. Le secteur PIUP n'émet pas de CO.

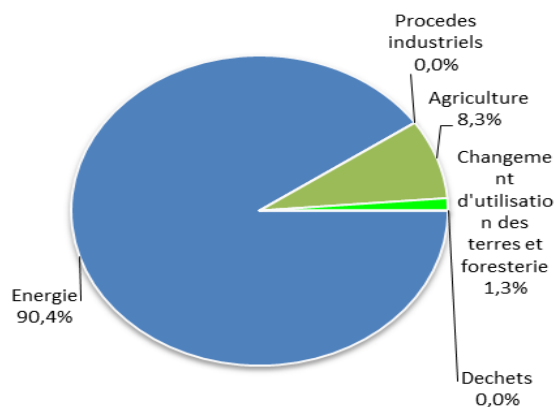


Figure 21 : Répartition des émissions de CO par secteurs en 1990

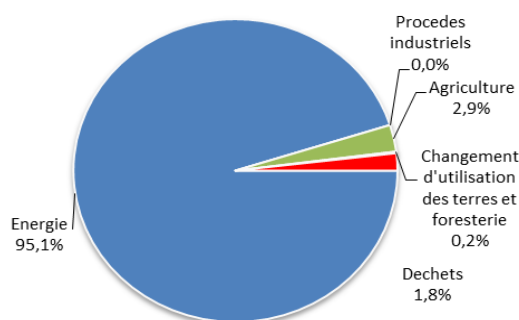


Figure 22 : Répartition des émissions de CO par secteurs en 2022

En 2022, le poids du secteur de l'Énergie dans le total des émissions de CO a augmenté passant de 90,4% en 1990 à 95,1% (Tableau 10). Cette augmentation du poids s'est faite au détriment de l'Agriculture, dont la contribution est passée de 8,3% en 1990 à 2,9% en 2022 (Figure 21 et Figure 22).

Tableau 10 : Emissions nationales de CO en Gg

Secteur	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Énergie	365,25	1372,30	275,71	4,51	4516,68
PIUP	NO	NO	-	-	-
Agriculture	33,59	41,13	22,45	0,68	49,35
UTCATF	5,16	2,62	-49,28	-2,24	1,42
Déchets¹	NO	26,53	-	4,53	37,82
Total	404,00	1442,58	257,07	4,33	4535,45

Note : NO= Not Occuring (Non Applicable) ; ¹ : l'année de référence pour la projection est 2015

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les émissions de CO du secteur de l'Énergie sont passées de 365,25 Gg en 1990 à 1372,30 Gg en 2022, soit une augmentation de 275,71%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 4516,68 Gg de CO.

S'agissant du secteur UTCATF, les émissions de CO ont régressé de 5,16 Gg en 1990 à 2,62 Gg en 2022, soit une réduction de 49,28%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 1,42 Gg de CO.

Bien que les émissions de CO du secteur des Déchets soient nulles depuis 1990, à partir de 2015, ce secteur a commencé à en émettre. Cela est dû à la construction des infrastructures de gestion de boues de vidange et des eaux usées. En 2022, le secteur de déchets a émis 26,53 Gg de CO.

Les émissions nationales de CO ont une tendance globalement à la hausse entre 1990 et 2022. A ce rythme, les émissions nationales de CO pourraient être 4535,45 Gg en 2050.

Émissions de NOx

Les secteurs émetteurs de NOx sont principalement les secteurs de l’Energie, l’Agriculture et de UTCATF (Figure 23 et Figure 24). Le secteur PIUP n’émet pas de NOx (Tableau 11).

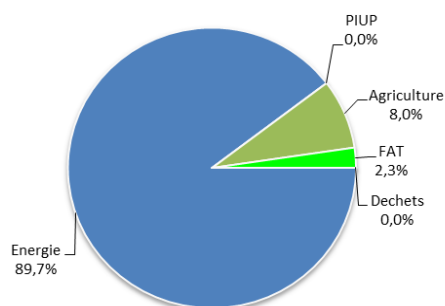


Figure 23 : Répartition des émissions de NOx par secteurs en 1990

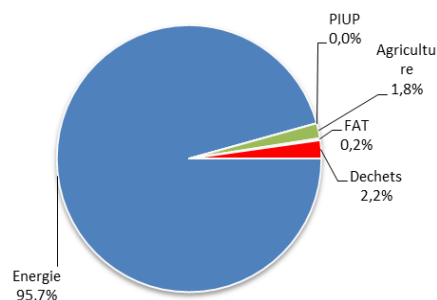


Figure 24 : Répartition des émissions de NOx par secteurs en 2022

Les émissions de NOx du secteur de l’Energie sont passées de 11,97 Gg en 1990 à 65,53 Gg en 2022, soit une augmentation de 447,53%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 302,72Gg de NOx.

S’agissant du secteur UTCATF, les émissions de NOx ont régressé de 0,31 Gg en 1990 à 0,16 Gg en 2022, soit une réduction de 49,28%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 0,09Gg de NOx.

Bien que les émissions de NOx du secteur des Déchets soient nulles depuis 1990, à partir de 2015, ce secteur a commencé à en émettre. En 2022, le secteur de déchets a émis 1,51Gg de NOx.

Les émissions nationales de NOx ont une tendance globalement à la hausse entre 1990 et 2022 et augmentent annuellement de 5,60%. A ce rythme, les émissions nationales de NOx pourraient être 298,10 Gg en 2050.

Tableau 11 : Emissions nationales de NOx en Gg

Secteur	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Energie	11,97	65,53	447,53	5,83	302,72
PIUP	NO	NO	-	-	-
Agriculture	1,07	1,25	17,09	0,53	1,45
UTCATF	0,31	0,16	-49,28	-2,24	0,09
Déchets¹	NO	1,51	-92,23	-30,58	0,08
Total	13,35	68,46	412,78	5,60	298,10

Note : NO=Not Occuring (Non Applicable) ; ¹ : l’année de référence pour la projection est 2015

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Émissions de COVNM

Les secteurs émetteurs de COVNM sont principalement les secteurs Énergie, PIUP et Déchets. Les secteurs de l'Agriculture et UTCATF n'émettent pas de COVNM (Figure 25 et Figure 26)

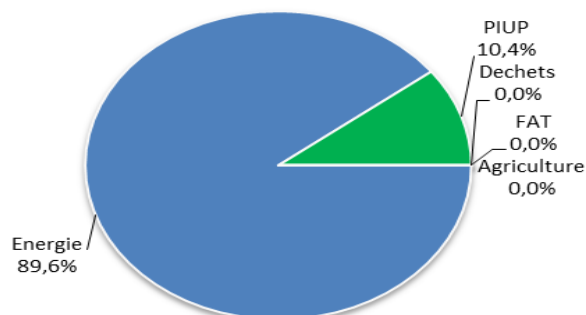


Figure 25 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs en 1990

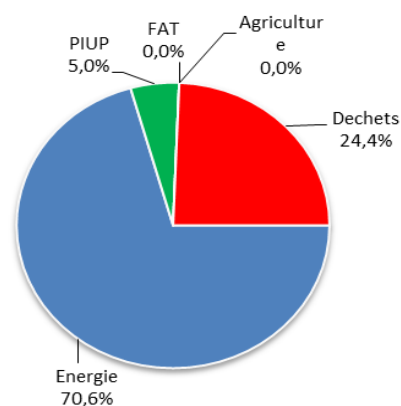


Figure 26 : Répartition des émissions de COVNM par secteurs en 2022

En 2022, le poids du secteur Énergie dans le total des émissions de COVNM a régressé passant de 89,6% en 1990 à 70,6%. Cette régression du poids s'est faite au détriment du secteur de Déchets dont la contribution est passée de 0% en 1990 à 24,4% en 2022.

Tableau 12 : Emissions nationales de COVNM en Gg

Secteur	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Énergie	39,50	160,43	306,10	4,78	566,30
PIUP	4,60	11,41	148,10	3,08	25,84
Agriculture	NO	NO	-	-	-
UTCATF	NO	NO	-	-	-
Déchets	NO	55,37	-	64,09	401,36
Total	44,10	227,20	415,18	5,62	993,50

Note : NO=Not Occuring (Non Applicable) ; ¹ : l'année de référence pour la projection est 2018

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Les émissions de COVNM du secteur Énergie ont progressé de 39,50 Gg en 1990 à 160,43 Gg en 2022 soit une augmentation de 306,10%. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 566,30 Gg de COVNM.

S'agissant du secteur PIUP, les émissions de COVNM sont passées de 4,60 Gg en 1990 à 11,41 Gg en 2022, soit une augmentation de 148,10%. En maintenant ce rythme de progression en 2050, ce secteur émettra 25,84 Gg de COVNM. En tenant compte de l'utilisation de solvant, les émissions de COVNM du secteur des PIUP auraient été de 37,9 Gg en 2022.

Bien que les émissions de COVNM du secteur des Déchets soient nulles depuis 1990, à partir de 2018, ce secteur a commencé à en émettre. En 2022, le secteur de déchets a émis 55,37 Gg de COVNM.

Les émissions nationales de COVNM ont une tendance globalement à la hausse entre 1990 et 2022. A ce rythme, les émissions nationales de COVNM pourraient s'établir à 993,50 Gg en 2050.

➤ Émissions de SOx

En 1990, seul le secteur de l'Énergie a émis du SOx. En 2022, le secteur PIUP et Déchets ont commencé à émettre de SOx dû à l'installation de nouvelles unités industrielles (Tableau 13).

Tableau 13 : Emissions de SOx

Secteur	1990	2022	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050
Energie	1,15	5,77	403,31	5,53	24,72
PIUP	NO	0,06	-	-	-
Agriculture	NE	NE	-	-	-
FAT	NE	NE	-	-	-
Déchets	NO	0,05	-	-	-
Total	1,15	5,89	413,38	5,60	25,67

Note : NO=Not Occuring (Non Applicable) ; NE= non estimé

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Les émissions nationales de SOx ont une tendance globalement à la hausse entre 1990 et 2022, et pourraient s'établir à 25,67 Gg en 2050.

1.3.2 Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur

1.3.2.1 Emissions dans le secteur de l'Énergie

Les catégories émettrices de GES du secteur de l'énergie sont le transport, la production d'électricité, les résidences, les commerces et institutions, les industries et l'agriculture, foresterie, pêche.

L'estimation des émissions pour l'année 2022 dans le secteur Énergie porte sur les émissions directes (CO₂, CH₄, N₂O) et les émissions indirectes (CO, NO_x, COVNM, et SO₂).

Le total des émissions des GES en 2022 dans le secteur de l'énergie exprimé en gigagramme (Gg) se présente comme suit :

Emissions des Gaz directs :

- émissions de CO₂ : 5 710,205 Gg ;
- émissions de CH₄ : 60,283 Gg ;
- émissions de N₂O : 1,134 Gg.

Emissions des Gaz indirects :

- émissions de CO : 1 372,300 Gg ;
- émissions de NO_x : 65,536 Gg ;

- émissions de COVNM : 160,425 Gg ;
- émissions de SO₂ : 5,775 Gg.

Emissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur de l’Energie

Le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d’azote (N₂O) sont les seuls gaz à effet de serre qui sont émis par le secteur de l’énergie.

➤ Contribution des catégories aux émissions de GES dans le secteur de l’Energie

En 1990, les principales catégories émettrices de GES sont les résidences (40,9 %), les transports [Terrestre (37,6 %), Ferroviaire (1,3 %), aviation domestique (0,1 %)], la production d’électricité (11,5 %), l’industrie (2,2 %) et les commerces et institutions (6,4 %).

Les Figure 27 et Figure 28 représentent les contributions des catégories aux émissions de GES dans le secteur de l’énergie.

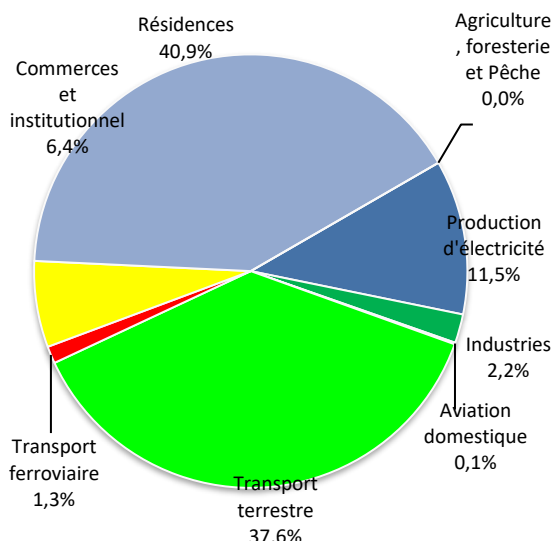


Figure 27 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur de l’Energie

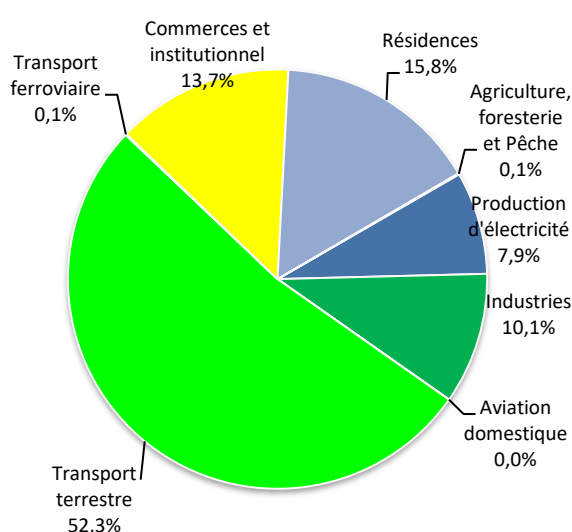


Figure 28 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur de l’Energie

En 2022, la catégorie des transports, avec 52,3 % dans le total des émissions de GES dans le secteur de l’énergie, est celle qui émet le plus. C’est la sous-catégorie des transports terrestres qui explique cette augmentation par rapport à l’année 1990, bien que les poids des sous catégories transport ferroviaire (0,1 %) et aviation domestique (0,0 %) soient en baisse par rapport à ceux de 1990.

Les résidences (15,8%) est la seconde catégorie contributrice aux émissions de GES dans le secteur de l’énergie après celui des transports en 2022. Cette contribution a fortement diminué par rapport à l’estimation de 1990 (40,9 %). La contribution de la catégorie de la production d’électricité (7,9%) a diminué par rapport à 1990 (11,5%). En revanche, la contribution de la catégorie des commerces et institutions est en croissance.

La contribution de la catégorie des industries (10,1 %) en 2022 est en hausse par rapport à celle de 1990 (2,2%).

➤ **Analyse de la tendance des émissions de GES dans le secteur de l'Énergie**

Entre 1990 et 2022, les émissions des GES ont une tendance haussière (Figure 29). En effet, les émissions sont passées de 1 064,51 Gg en 1990 à près de 7 125,16 Gg en 2022, soit une augmentation de 569,3%. La hausse des émissions du secteur de l'énergie est causée en grande partie par l'accroissement des émissions de la catégorie des transports.

Au cours de la période, les émissions de la catégorie des transports représentent plus de 2/5 des émissions totales du secteur de l'énergie. L'une des raisons de cette augmentation est l'accroissement du parc automobile et le parc des deux (2) roues, ainsi que le vieillissement des engins. Les émissions de cette catégorie ont été multipliées par près de 8, passant de 426,51 Gg en 1990 à 3 792,95 Gg en 2022 (Tableau 14).

Tableau 14 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'énergie

Catégorie	1990 Gg Eq- CO ₂	2022 Gg Eq-CO ₂	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg Eq- CO ₂
Production d'électricité	131,09	574,90	338,5%	5,1%	2174,69
Industries	24,47	735,50	2905,8%	12,0%	15730,92
Aviation domestique	1,36	0,84	-38,4%	-1,6%	0,54
Transport terrestre	426,51	3792,95	789,3%	7,6%	27109,41
Transport ferroviaire	14,56	6,43	-55,8%	-2,7%	3,08
Commerces et institutionnel	73,05	989,64	1254,8%	9,1%	10331,24
Résidences	464,67	1142,21	145,8%	3,0%	2566,21
Agriculture, foresterie et Pêche	0,00	5,77	-	-	-
Total	1 158,77	7 327,72	532,4%	6,3%	38 534,11

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Concernant les catégories de production d'électricité (338%) et des industries manufacturières et de construction (2 906%), commerces et institutions (1 255%), leurs émissions ont également augmenté au cours de la même période.

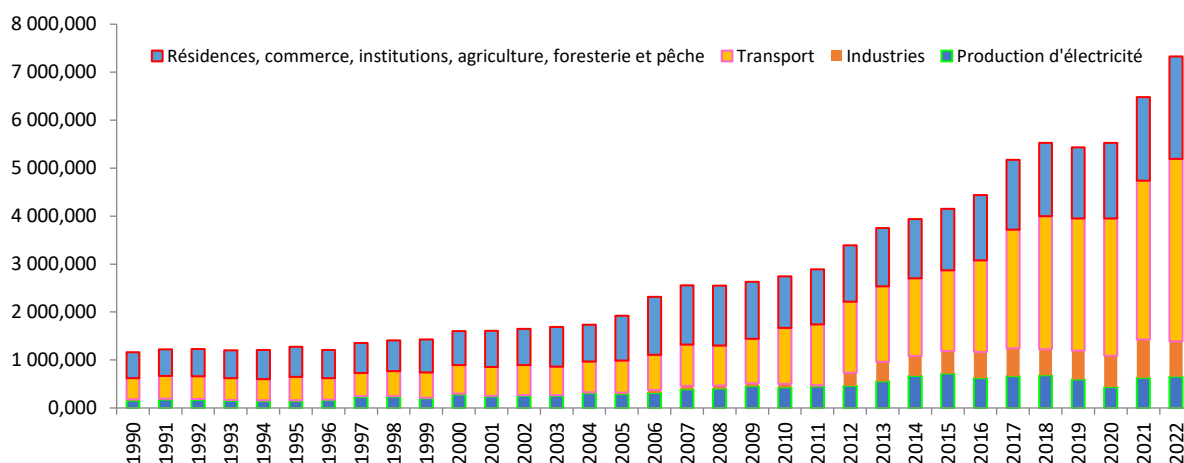


Figure 29 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg

Les émissions de GES de la catégorie de production d'électricité, bien qu'étant faibles par rapport à celles de la catégorie des transports, ont aussi été multipliées par plus de 3, en passant de 131,09 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 574,90 Gg Eq-CO₂ en 2022.

S'agissant de la catégorie des commerces et institutions, les émissions de GES sont passées de 73,05 Gg Eq- CO₂ en 1990 à 989,64 Gg Eq- CO₂ en 2022, soit une augmentation de 1 255 %.

Pour ce qui est de la catégorie des industries, bien que le niveau des émissions reste relativement faible (735,50 Gg Eq- CO₂ en 2022), elles sont en hausse de 2 906% par rapport à l'année 1990 (24,47 Gg Eq-CO₂).

En définitive, on retient que les émissions de GES de la plupart des catégories du secteur de l'énergie ont une tendance haussière et globalement, les émissions ont été multipliées par cinq entre l'année 1990 et l'année 2022.

Si la tendance observée est maintenue, en 2050, le secteur de l'énergie émettra environ 38 534,11 Gg Eq- CO₂ de GES.

Emissions de CO₂ dans le secteur de l'Énergie

Les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie ont été évaluées en utilisant deux (2) approches : l'approche de référence et l'approche sectorielle.

➤ Contribution des catégories aux émissions de CO₂ dans le secteur de l'Énergie

En 1990, les principales catégories émettrices de CO₂ sont les catégories des transports [Terrestre (60,2 %), Ferroviaire (1,9 %), aviation domestique (<1 %)], la production d'électricité (19,0 %), les commerces et institutions (9,0 %), les résidences (6,4 %), et l'industrie (3,3 %) (Figure 30 et Figure 31).

Les émissions de CO₂ de la catégorie de l'agriculture, foresterie et pêche de 1990 sont nulles.

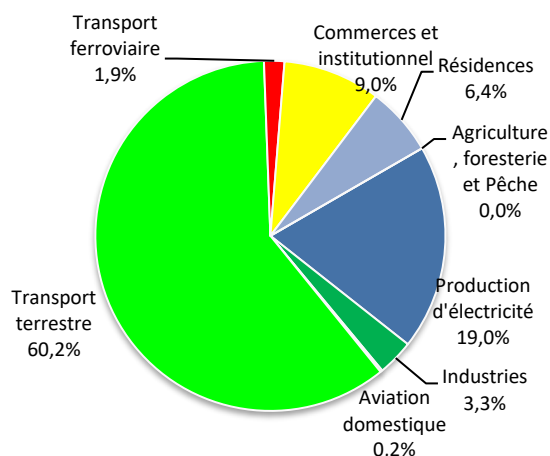


Figure 30 : Répartition des émissions de CO₂ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Énergie

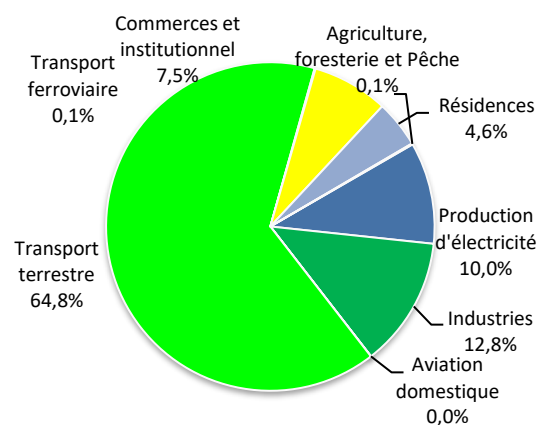


Figure 31 : Répartition des émissions de CO₂ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Énergie

En 2022, le poids de la catégorie des transports (64,9 %) dans le total des émissions de CO₂ dans le secteur de l'énergie a légèrement augmenté, essentiellement dû à l'augmentation du poids des transports routiers.

L'industrie (12,8 %) est la seconde catégorie contributrice aux émissions de CO₂ dans le secteur de l'énergie après celui des transports en 2022. Cette contribution a augmenté par rapport à l'estimation de 1990 (3,3 %).

En revanche, la production d'électricité qui contribuait pour 19,0 % des émissions de CO₂ en 1990, contribue à seulement 10,0 % des émissions de CO₂ en 2022.

➤ Analyse de la tendance des émissions de CO₂ dans le secteur de l'Énergie

Au Burkina Faso, les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 689,07 Gg en 1990, les émissions de CO₂ sont passées à près de 5 710,20 Gg en 2022 pour l'ensemble du secteur de l'énergie, soit une croissance de près de 728,7 %. Cette tendance à la hausse est liée à une forte augmentation de l'activité de combustion des combustibles fossiles (Figure 32).

En 2022, les émissions de CO₂ de la catégorie des transports représentent 2/3 des émissions totales du secteur de l'énergie. Les émissions de cette catégorie ont été multipliées par près de 8, passant de 415,10 Gg en 1990 à 3 702,09 Gg en 2022. (Tableau 15).

Tableau 15 : Tendance des émissions de CO₂ dans le secteur de l'énergie

Catégorie	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progressio n (%)	Taux annuel (%)	Projectio n 2050 (En Gg)
Production d'électricité	130,67	572,15	337,9%	5,0%	2 161,33
Industries	23,04	731,72	3 075,5%	12,2%	16 442,81
Aviation domestique	1,35	0,83	-38,4%	-1,6%	0,54
Transport terrestre	415,10	3 702,09	791,9%	7,6%	26 528,66
Transport ferroviaire	12,99	5,74	-55,8%	-2,7%	2,75

Commerces et institutionnel	62,08	427,41	588,5%	6,6%	2 426,25
Résidences	43,85	264,54	503,2%	6,2%	1 333,31
Agriculture, foresterie et Pêche	0,00	5,74	-	-	-
Total	689,07	5 710,20	728,7%	7,3%	38 300,09

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Concernant les catégories de Production d'électricité et des industries manufacturières et de construction, commerces et institutions, des résidences, et de l'agriculture leurs émissions de CO₂ ont également augmenté au cours de la même période.

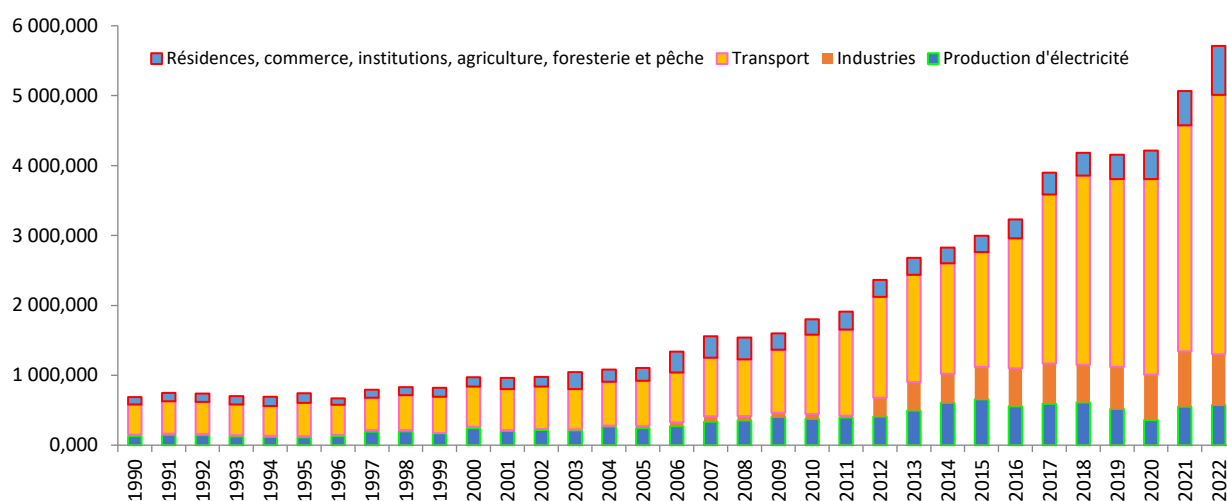


Figure 32 : Evolution des émissions de CO₂ des catégories dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.

Les émissions de CO₂ de la catégorie des industries, bien qu'étant faibles par rapport à celles de la catégorie des transports, ont aussi beaucoup augmenté, en passant de 23,04 Gg en 1990 à 731,72 Gg en 2022, soit une augmentation de 12,2 % chaque année.

Pour ce qui est de la catégorie de la production d'électricité, bien que le niveau des émissions reste modéré (572,15 Gg en 2022), elles sont en hausse de 337,9 % par rapport à l'année 1990 (130,67 Gg).

Quant aux émissions de CO₂ de la catégorie des résidences, elles sont passées de 43,85 Gg en 1990 à 264,54 Gg en 2022, soit une augmentation de 503,2%.

On peut donc retenir que les émissions de CO₂ de toutes les catégories du secteur de l'énergie, exception faite de l'aviation domestique et du transport ferroviaire, ont une tendance haussière et suivent globalement la même tendance que les émissions de GES entre l'année 1990 et l'année 2022.

Si l'évolution des émissions se poursuit au même rythme, en 2050, le secteur de l'énergie émettra environ 38 300,09 Gg de CO₂.

➤ Comparaison des émissions de CO₂ selon l'approche de référence et l'approche sectorielle

Le Guide des bonnes pratiques recommande d'appliquer à la fois une approche sectorielle et une approche de référence pour estimer les émissions de CO₂ imputables à la combustion de carburant et de comparer les résultats de ces deux estimations indépendantes.

A l'inverse de l'approche sectorielle qui est une approche ascendante, l'approche de référence est une approche descendante qui utilise les données sur l'approvisionnement en énergie du pays pour calculer les émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles fossiles principalement. Elle se base donc sur les statistiques concernant la production et l'exportation (bois de feu et charbon de bois) et les importations des hydrocarbures. Le Burkina Faso ne produit pas d'hydrocarbures.

Pour des contraintes de non-disponibilité des données sur les variations de leurs stocks des combustibles pour certaines années, elles sont considérées nulles pour ces années. Ainsi, les combustibles importés au cours de ces années sont supposés être totalement consommés.

La méthodologie de l'approche de référence estime les émissions de dioxyde de carbone imputables à la combustion de carburant en cinq étapes :

Étape 1 : Estimation de la consommation apparente en combustibles en unités originales ;

Étape 2 : Conversion en une unité énergétique commune ;

Étape 3 : Multiplication par la teneur en carbone pour calculer le carbone total ;

Étape 4 : Calcul du carbone exclu ;

Étape 5 : Correction en prenant en compte le carbone non oxydé et conversion en émissions de CO₂.

La quantité de carbone qui n'est pas source d'émissions liées à la combustion est exclue du carbone total lorsque les statistiques sont disponibles. C'est le cas des lubrifiants, dont une majeure partie est utilisée dans les procédés industriels. Cependant, bien qu'il y ait usage du pétrole lampant ou de l'essence comme diluant pour la peinture ou détergeant pour nettoyer les moteurs, les données ne sont pas disponibles. Toutes les quantités de ces produits importées sont considérées comme entrant dans la combustion.

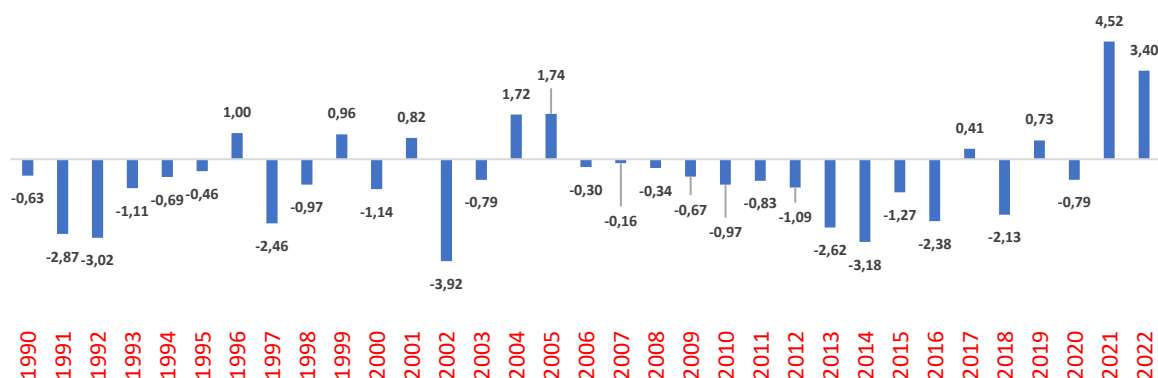


Figure 33 : Ecarts entre les émissions de CO₂ selon l'approche de référence et l'approche sectorielle (en %).

La comparaison des émissions entre l'approche sectorielle et l'approche de référence fait ressortir des écarts variants entre -3,92% et 4,52%.

Emissions de CH₄ dans le secteur de l'Énergie

Le méthane est le deuxième gaz à effet de serre du secteur de l'énergie, en importance, après le dioxyde de carbone (CO₂).

➤ Contribution des catégories aux émissions de CH₄ dans le secteur de l'Énergie

Les émissions de méthane ont été estimées en 1990 à 17,86 Gg. Cette émission provient des sous-secteurs des transports, de production d'électricité, de l'industrie, du commerce et institution, des résidences et de l'agriculture- agroforesterie-pêche.

En 1990, environ 96,5% des émissions estimées de méthane sont attribuables aux résidences. En effet, les émissions de méthane sont rejetées en grande partie par les résidences à travers la combustion du bois, charbon de bois et du biogaz. Les commerces et institutions contribuent à 2,6 % des émissions de CH₄ en 1990. Les émissions des catégories du transport, de l'industrie, de la production d'électricité, et de l'agriculture, la foresterie et la pêche sont faibles.

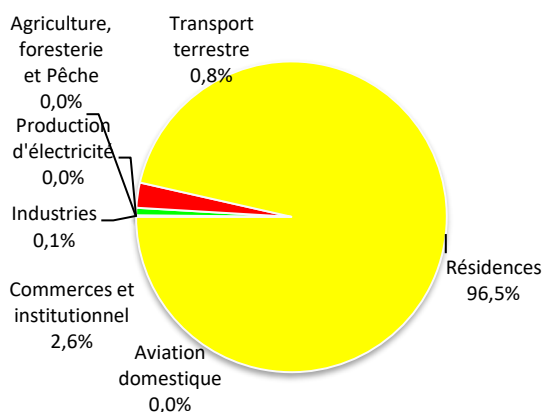


Figure 34 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Énergie

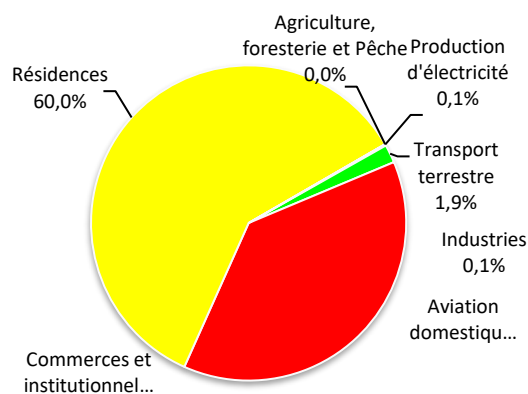


Figure 35 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Énergie

La catégorie des résidences a émis 60,0 % de CH₄ en 2022. Par rapport à l'année 1990, cette contribution est en baisse. Cette légère baisse s'explique par la baisse de la consommation du bois, du charbon de bois et du pétrole lampant par les ménages en zone urbaine. Le bois et le charbon de bois sont progressivement remplacés par le gaz butane.

La catégorie des commerces et institutions a émis 38,0 % de CH₄ en 2022. Par rapport à l'année 1990, cette contribution a fortement augmenté.

Les catégories de la production d'électricité (0,1 %), de l'industrie (0,1 %), des transports (1,9%), de l'agriculture, la foresterie et la pêche contribuent faiblement aux émissions.

➤ Analyse de la tendance des émissions de CH₄ dans le secteur de l'Énergie

Les émissions de CH₄ du secteur de l'énergie ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 17,86 Gg en 1990, les émissions de CH₄ sont passées à 60,28 Gg en 2022 pour l'ensemble du secteur de l'énergie, soit une croissance de 237,5 %.

Pour les émissions de CH₄ au cours de la période, les émissions de la catégorie des résidences ont plus que doublées et celles des commerces et institutions ont fortement augmenté.

Tableau 16 : Tendance des émissions de CH₄ dans le secteur de l'énergie

Catégorie	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Production d'électricité	0,01	0,04	668,3%	7,0%	0,25
Industries	0,02	0,05	126,1%	2,8%	0,11
Aviation domestique	0,00	0,00	-38,4%	-1,6%	0,00
Transport terrestre	0,13	1,10	716,1%	7,2%	7,28
Transport ferroviaire	0,00	0,00	-55,8%	-2,7%	0,00
Commerces et institutionnel	0,46	22,43	4 811,0%	13,9%	746,12
Résidences	16,87	35,39	109,7%	2,5%	68,93
Agriculture, foresterie et Pêche	0,00	0,00	-	-	-
Total	17,86	60,28	237,5%	4,1%	180,14

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Concernant les catégories des transports, des industries énergétiques, des industries manufacturières et de construction, leurs émissions ont également augmenté au cours de la même période, mais restent à de faibles niveaux.

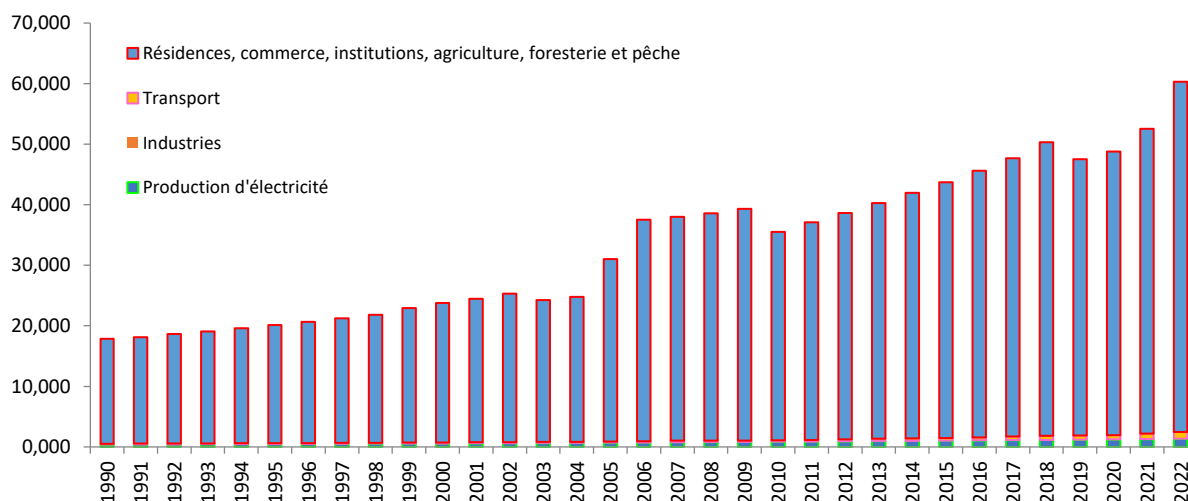


Figure 36 : Evolution des émissions de CH₄ des catégories dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.

La décomposition des émissions par sous-secteurs de transport, de production d'électricité, d'industrie, de résidence, de commerce et institutions et agriculture-foresterie et pêche apporte les éléments d'analyse suivants :

- les émissions de la catégorie des résidences ont régulièrement augmenté au cours de la période ;
- les émissions au niveau du transport sont de plus en plus importantes ;
- les émissions de CH₄ des catégories de la production d'électricité, l'industrie, le commerce et institutions et l'agriculture-foresterie et pêche ont très peu évolué au cours de la période ;
- les émissions de la catégorie de l'aviation domestique et du transport ferroviaire ont diminué au cours de la période.

Emissions de N₂O dans le secteur de l'Énergie

Le N₂O dans le secteur de l'énergie occupe la troisième place dans l'émission de GES. A cela, il convient d'étudier la contribution des catégories aux émissions de N₂O et l'analyse de la tendance.

➤ Contribution des catégories aux émissions de N₂O dans le secteur de l'Énergie

En 1990, les principales catégories émettrices du N₂O sont les catégories des résidences (83,9%), des transports [Terrestre (10,8 %), Ferroviaire (2,0%), aviation domestique (<1 %)], les commerces et institutions (1,7 %), l'industrie (1,2 %) et la production d'électricité (0,4 %).

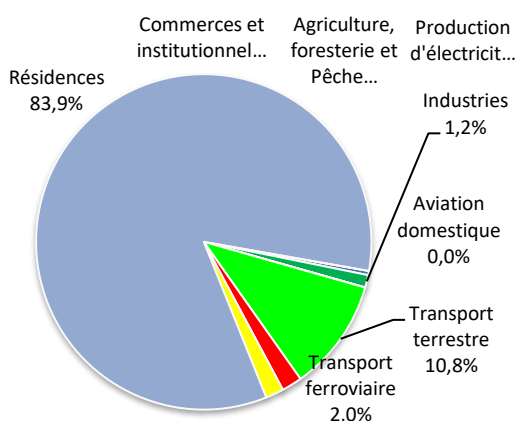


Figure 37 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 1990 dans le secteur de l'Énergie

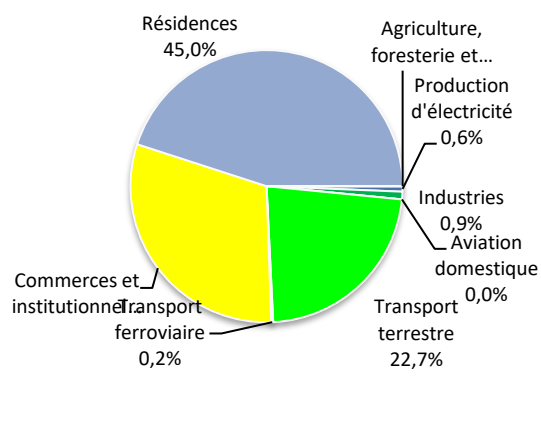


Figure 38 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 2022 dans le secteur de l'Énergie

En 2022, le poids de la catégorie des transports (23 %) dans le total des émissions de GES dans le secteur de l'énergie a fortement augmenté. C'est la sous-catégorie des transports terrestres qui explique cette forte augmentation par rapport à l'année 1990, en passant de 10,8 % en 1990 à 22,7 % en 2022. Le poids de la catégorie de l'aviation domestique reste toujours négligeable (< 1%). De même que le poids de la sous catégories production d'électricité dans l'émission de N₂O est resté stable. De 0,4% en 1990 il est à 0,6% en 2022.

Le poids de la sous catégories commerce et institutionnel dans l'émission de N₂O a fortement augmenté en passant de 1,7 % en 1990 à 30,5 % en 2022.

➤ Analyse de la tendance des émissions de N₂O dans le secteur de l'Énergie

Les émissions de N₂O du secteur de l'énergie ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 0,31 Gg en 1990, les émissions de N₂O sont passées à 1,13 Gg pour l'ensemble du secteur de l'énergie, soit une croissance de 271,8 %.

Tout comme pour les émissions de CO₂ ou de CH₄, au cours de la période, les émissions de N₂O de la catégorie des résidences sont les plus importants. Elles représentent plus de 40 % des émissions totales de N₂O du secteur de l'énergie.

Tableau 17 : Tendance des émissions de N₂O dans le secteur de l'énergie

Catégorie	1990	2022	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050
Production d'électricité	0,00	0,01	500,7%	6,2%	0,03
Industries	0,00	0,01	184,5%	3,5%	0,02
Aviation domestique	0,00	0,00	-38,4%	-1,6%	0,00
Transport terrestre	0,03	0,22	689,5%	7,1%	1,40
Transport ferroviaire	0,01	0,00	-55,8%	-2,7%	0,00
Commerces et institutionnel	0,00	0,29	6519,1%	15,0%	12,82
Résidences	0,21	0,43	102,3%	2,4%	0,82
Agriculture, foresterie et Pêche	0,00	0,00	-	-	-
Total	0,31	1,13	271,8%	4,5%	3,70

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Concernant les catégories des transports et des industries énergétiques, leurs émissions en N₂O ont également augmenté au cours de la même période, mais restent à de faibles niveaux par rapport aux émissions des catégories Résidence.

De même les catégories des industries manufacturières et de construction et des commerces et institutions, leurs émissions en N₂O ont également augmenté au cours de la même période, mais restent à de très faibles niveaux par rapport aux émissions des catégories Résidence.

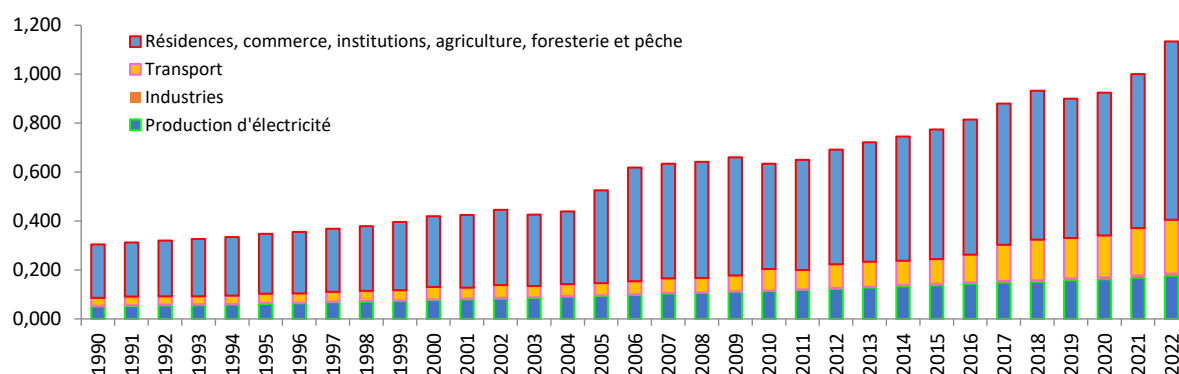


Figure 39 : Evolution des émissions de N₂O dans le secteur de l'énergie de 1990 à 2022 en Gg.

Si la tendance des émissions est maintenue, en 2050, le secteur de l'énergie émettra environ 3,70 Gg de N₂O.

1.3.2.2 Emissions dans le secteur des Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

L'estimation des émissions pour l'année de 2022 dans le secteur PIUP porte sur le dioxyde de carbone (CO₂), Hydrofluorocarbures (HFC), les oxydes de soufre (SO_x) et les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM).

Les émissions de GES dérivent directement des procédés tels que la production de minéraux, et de métaux, la réfrigération et le conditionnement d'air, l'utilisation des lubrifiants, de cires de paraffines, de l'asphalte pour le revêtement des routes et de la production des aliments et boissons.

Emissions des gaz directs :

- émissions de CO₂ : 167,05 Gg ;
- émissions de HFC : 1205,64 Gg Eq-CO₂ ;

Emissions des gaz indirects :

- émissions de COVNM : 37,93 Gg ;
- émissions de SO₂ : 0,063 Gg ;

Le total des émissions de GES en 2022 dans le secteur des PIUP est de 1 372,7 Gg Eq-CO₂. Le secteur a émis 167,06 Gg de CO₂ provenant principalement de la production des minéraux, de l'utilisation des lubrifiants et des cires de paraffine et de la production des métaux. Le secteur a émis également 1 205,64 Gg Eq-CO₂ provenant de la réfrigération et du conditionnement d'air ; 0,063 Gg de SO₂ dans la production du zinc et enfin 37,928 Gg de COVNM attribués à l'utilisation des solvants (l'asphaltes utilisées pour le revêtement de la route, utilisation de solvant) et aux processus de préparation des aliments et boissons.

Emissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur des procédés industriels

Cette section présente les GES émis dans le secteur des PIUP en équivalent CO₂. Il existe quatre (4) catégories sources d'émission de GES pour le secteur des PIUP : les substituts aux SAO, l'Industrie minérale, l'Industrie du métal et les Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants.

➤ Contribution des catégories aux émissions de GES dans le secteur des PIUP

Les Figure 40 et Figure 41 présentent la contribution des catégories sources au total des émissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur des PIUP pour les années 1995 et 2022. Pour ces deux années, les émissions totales de GES dans le secteur s'établissaient respectivement à 37,46 Gg Eq-CO₂ et 1 372,7 Gg Eq-CO₂.

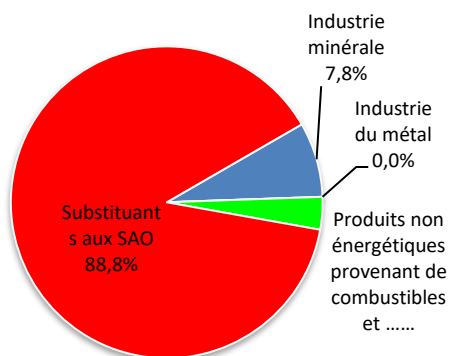


Figure 40 : Répartition des émissions de GES dans le secteur des PIUP par catégorie en 1995

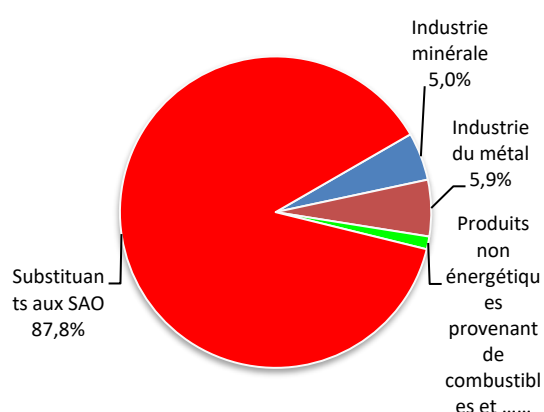


Figure 41 : Répartition des émissions de GES dans le secteur des PIUP par catégorie en 2022

Les substituts aux SAO, l'industrie minérale, les produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants, sont celles qui contribuent le plus aux émissions de GES en 1995. Ces catégories ont respectivement contribué à 88,8% ; 7,8% et 3,4% à l'émission de GES de ladite année. Les contributions ont connu une modification au fil des années. En effet, en 2015, la contribution de la catégorie de l'industrie du métal, qui était nulle en 1995, est passée à 27,5% soit un gain de 27,5 points de pourcentage. Cette augmentation de la contribution de l'industrie du métal est due à l'entrée en production de la mine de zinc à partir de 2013. Entre 2015 et 2022, les contributions ont atteint 87,8% pour les substituts aux SAO ; 5,9% pour l'industrie du métal ; 5% pour l'industrie minérale et 1,3% pour les produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants.

Sur toute la période de 1995 à 2022, l'industrie minérale et les produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants contribuent de moins en moins au total de GES émis dans le secteur des PIUP.

➤ **Analyse de la tendance des émissions de GES dans le secteur des PIUP**

Les émissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur des PIUP ont une tendance générale à la hausse avec une forte croissance depuis 2008 et un pic en 2020. Cette forte croissance depuis 2008 est attribuée aux substituts des SAO. Cela peut s'expliquer par une intensification de la demande d'équipement de refroidissement (réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs). En effet, la tendance globale des GES en Eq-CO₂ est assez similaire à la tendance des émissions en Eq-CO₂ dans la catégorie substituts aux SAO.

Tableau 18 : Tendance des émissions de GES dans le secteur des PIUP

Catégories	1995	2022	Progression sur la période (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050
	Gg Eq-CO ₂	Gg Eq-CO ₂			

Industrie minéral	2,912	68,423	2249,7%	16,2%	4604,75
Industrie du métal*	NE	80,462	-10,7%	-0,5%	69,17
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants	1,265	18,171	1336,2%	13,5%	634,36
Substituants aux SAO	33,279	1205,643	3522,9%	18,6%	144 528,32
Total	37,456	1372,698	3564,8%	18,7%	167 101,14

* Commence en 2013

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Sur toute la période, la catégorie des substituants aux SAO est celle qui a contribué le plus aux émissions de GES. En effet, les émissions de cette catégorie sont passées de 33,3 Gg à 1 205,6 Gg avec un taux annuel de progression de 18,6%. L'industrie du métal est la deuxième catégorie qui contribue le plus aux émissions de GES dans la nature. A l'année 1995, les émissions de cette catégorie en équivalent CO₂ étaient nulles et, en 2022, les émissions sont passées à 286,1Gg en 2021 avant de retomber à 80,5 Gg en 2022. Le taux annuel de progression de cette catégorie est de 5,2%. Cette progression des émissions de l'industrie du métal s'explique par l'entrée en production de la mine du zinc en 2013 et qui a connu un arrêt de production en 2022.

En outre, l'on note une forte progression des émissions de GES de l'industrie minérale et des produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants. En effet, les émissions de ces deux catégories ont connu des rythmes de progression annuels de 16,2% et 13,5% respectivement.

D'une manière globale, les émissions de GES du secteur des PIUP ont un taux d'accroissement annuel de 12,0% sur la période 1995 à 2022. Les projections des émissions de GES du secteur en 2050 donnent une quantité de 167 101,1Gg Eq-CO₂ (Tableau 18).

Les produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants sont les catégories les moins émettrice de GES en équivalent CO₂ sur toute la période.

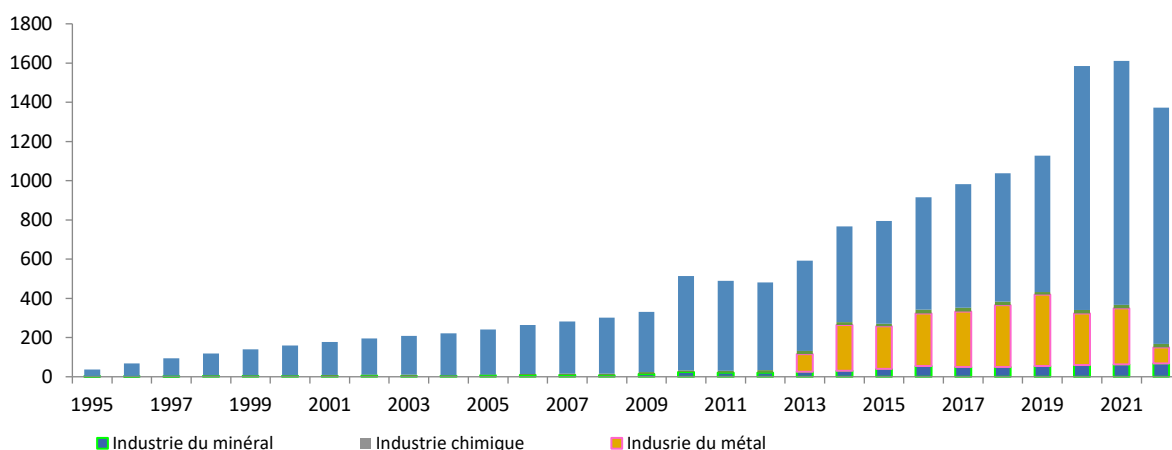


Figure 42 : Evolution des émissions de GES des catégories dans le secteur des PIUP de 1995 à 2021 en Gg

➤ Contribution des gaz directs aux émissions de GES dans le secteur des PIUP

Cette section présente la contribution des différents gaz aux émissions de GES dans le secteur des PIUP. Deux gaz sont principalement émis dans ce secteur, notamment le HFC et le CO₂. La contribution des HFC aux émissions de GES dans le secteur est passée de 88,8 % en 1995 à 87,8% en 2022. Ainsi, le HFC est le gaz le plus prépondérant dans les émissions de GES pour le secteur PIUP. Cette augmentation de la contribution de la catégorie des substituants aux SAO est attribuable en grande partie à la demande plus accrue en équipement de refroidissement tel que les réfrigérateurs, les congélateurs et aussi des climatiseurs.

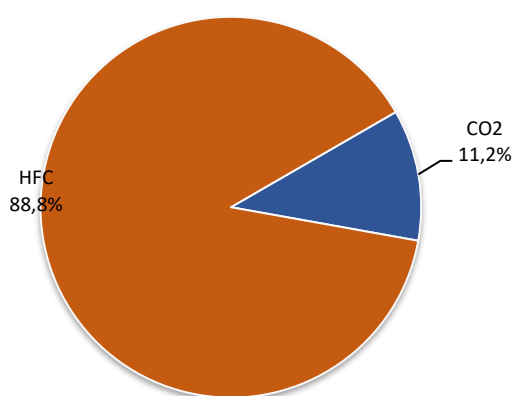


Figure 43 : Contribution des gaz aux émissions de GES dans le secteur des PIUP en 1995

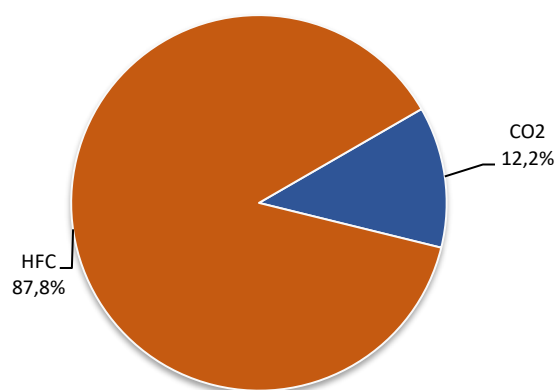


Figure 44 : Contribution des gaz aux émissions de GES dans le secteur des PIUP en 2020

Emissions de CO₂ dans le secteur des PIUP

Dans cette section, sont présentées les catégories du secteur des procédés industriels et utilisation des produits qui émettent directement de CO₂ dans l'atmosphère.

➤ Contribution des catégories aux émissions de CO₂ dans le secteur des PIUP

L'industrie minérale, l'industrie du métal, l'utilisation des produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants sont les catégories qui émettent directement du CO₂ dans l'atmosphère.

L'industrie du métal produit plus de 69,7% des émissions directes de CO₂ du secteur des PIUP en 1995. En 2022, sa contribution est de 48,2%, soit une perte de 21,6 points de pourcentage. La contribution des produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants dans les émissions de CO₂ passe de 30,3% en 1995 à 41% en 2022. Pour ce qui concerne l'industrie métal, sa contribution passe de 0,0% en 1995 à 10,9% en 2022. Les raisons de l'augmentation de la contribution de l'industrie métal est l'entrée en production de la mine de zinc à partir de 2013. Rappelons que c'est la production du zinc qui est la seule sous-catégorie d'émission de GES dans l'industrie du métal (Figure 45 et Figure 46).

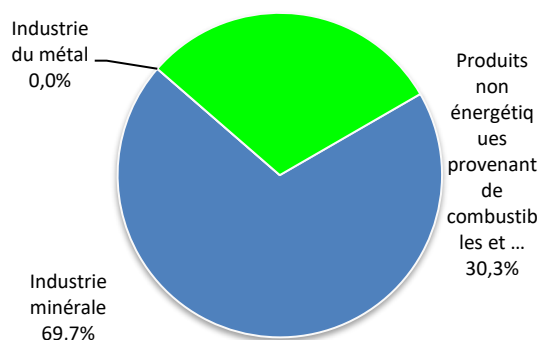


Figure 45 : Répartition des émissions de CO2 dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 1995

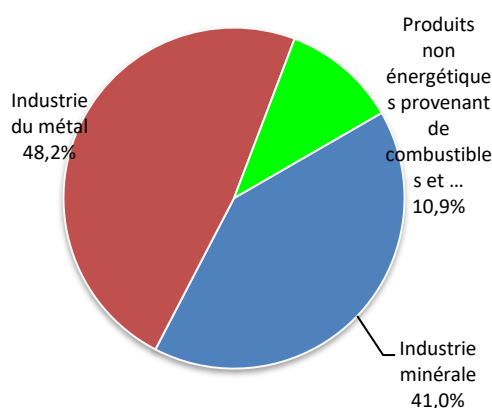


Figure 46 : Répartition des émissions de CO2 dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 2022

➤ Analyse de la tendance des émissions de CO₂ dans le secteur des PIUP

Le total des émissions de CO₂ du secteur des PIUP est de 167,1 Gg en 2022. Entre 1995 et 2022, ces émissions ont connu une tendance globalement croissante, inhérent d'une part à une augmentation de la production et de l'utilisation de produits minéraux (production du Zinc, production de la chaux vive) et une hausse de l'utilisation des lubrifiants et de graisses. Le changement de tendance observé à partir de 2019 s'explique par la baisse de la production de zinc et surtout la fermeture de la mine de zinc en 2022.

Tableau 19 : Tendance des émissions de CO₂ dans le secteur des PIUP

Catégories	1995 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression sur la période (%)	Taux annuelle (%)	Projection 2050 (En Gg)
Industrie minéral	90,13	80,46	-0,11	-0,01	69,17
Industrie du métal*	2,91	68,42	22,50	0,16	4 604,75
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants	1,27	18,17	13,36	0,14	634,36
Total	4,18	167,05	38,99	0,19	22 846,83

* Commence en 2013

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

La Figure 47 montre que, sur toute la période, les émissions dans l'industrie du métal sont marginales jusqu'en 2012 et ont connu une hausse à partir de 2013 et atteignent un pic en 2019, soit 363,3 Gg. Les émissions directes de CO₂ sont majoritairement imputables à la catégorie Industrie du métal.

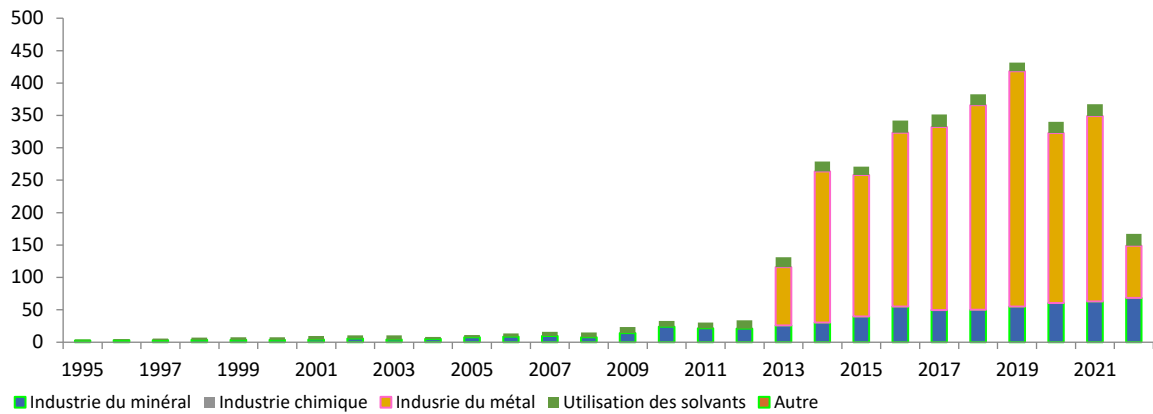


Figure 47 : Evolution des émissions de CO₂ dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité (en Gg)

Emissions de HFC dans le secteur des PIUP

L'estimation des HFC dans cette dernière catégorie proviennent principalement du Bureau d'ozone du Burkina Faso.

➤ Contribution des catégories aux émissions de HFC dans le secteur des PIUP

Les émissions des HFC sont essentiellement dues à la catégorie Réfrigération et conditionnement d'air, et à celle de la Protection contre l'incendie. En 2022, le poids de la sous-catégorie Réfrigération et conditionnement d'air dans le total des émissions de HFC a baissé, passant de 92,1% en 1995 à 39,3% en 2022.

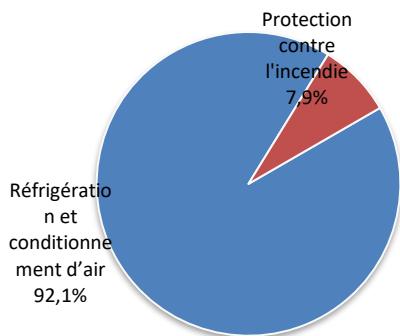


Figure 48 : Répartition des émissions de HFC dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 1995

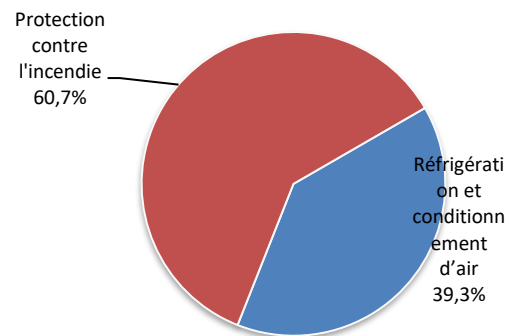


Figure 49 : Répartition des émissions de HFC dans le secteur des PIUP par catégorie d'activité en 2022

➤ Analyse de la tendance des émissions de HFC dans le secteur des PIUP

Les émissions de HFC donnent une tendance générale à la hausse avec une forte croissance en 2019. En 25 ans, ces émissions de HFC sont passées de 33,3 Gg à 1 205,6 Gg. Cela peut s'expliquer par une intensification de la demande d'équipement de refroidissement (réfrigérateurs, congélateurs et

climatiseurs) et de protection contre le feu. Toutefois, les émissions de HFC baissent à partir de 2020, probablement liées à la COVID et à la crise sécuritaire.

Le Tableau 20 indique que durant la période 1995-2022, les émissions de HFC sont passées de 33,28 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 1 205,64 Gg Eq-CO₂ en 2022. Si cette tendance se maintient, en 2050 ce secteur émettra 144 528,32 Gg Eq-CO₂ de HFC.

Tableau 20 : Tendance des émissions de HFC dans le secteur des PIUP

Catégorie	1995 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progressio n (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Réfrigération et conditionnement d'air	30,65	474,25	14,47	0,14	18 283,94
Protection contre l'incendie	2,63	731,39	277,45	0,31	1 329 888,09
Total	33,28	1 205,64	35,23	0,19	144 528,32

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

Les émissions de la Réfrigération et conditionnement d'air étaient prépondérantes jusqu'en 2019, ce qui se justifie par l'accroissement du matériel de réfrigération. A partir de 2019, on note un renversement de la tendance avec une dominance des émissions provenant du matériel de protection contre l'incendie.

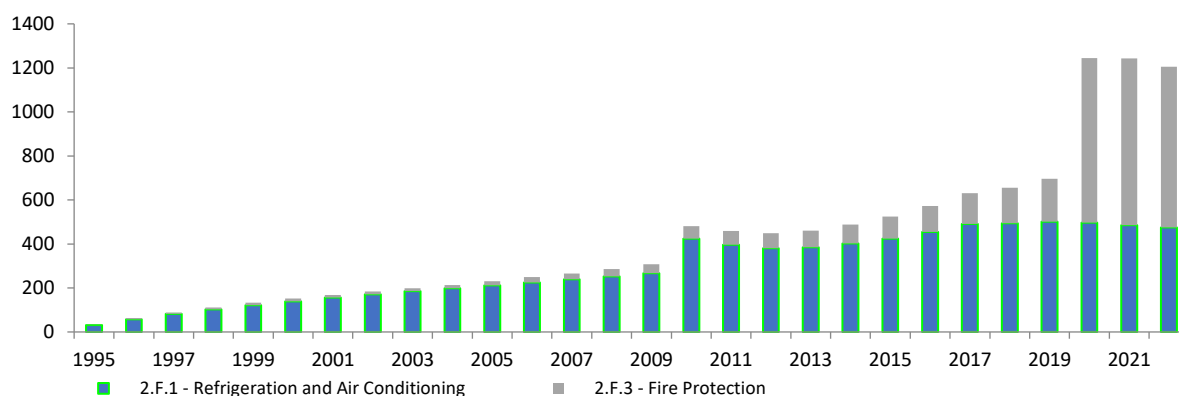


Figure 50 : Evolution des émissions de HFC en équivalent CO₂ dans le secteur des PIUP (en Gg)

1.3.2.3 Emissions dans le secteur de l'Agriculture

Les catégories qui contribuent aux émissions du secteur de l'Agriculture sont la Fermentation entérique, la Gestion des déjections animales, la Culture du riz, les Sols agricoles, le Brûlage dirigé des savanes et le Brûlage des résidus agricoles dans les champs. L'inventaire des émissions sur la période 1990-2022 a concerné les gaz directs (CH₄, N₂O) et indirects (CO, NO_x). Les estimations des émissions de ces gaz dans le secteur de l'Agriculture en 2022 se présentent comme suit :

Emissions des Gaz directs :

- émissions de CH₄ : 562,80 Gg ;
- émissions de N₂O : 18,86 Gg.

Emissions des Gaz indirects :

- émissions de CO : 41,13 Gg ;
- émissions de NOx : 1,25 Gg

Emissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur de l'Agriculture

Le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) sont les seuls gaz à effet de serre directs qui sont émis par le secteur de l'agriculture.

➤ Contribution des catégories aux émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture

En 1990, les principales catégories émettrices de GES sont la Fermentation entérique (79%), les Sols agricoles (12%), Gestion des déjections (7%) et la culture du riz (2%).

La Figure 51 et la Figure 52 représentent les contributions des catégories aux émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture.

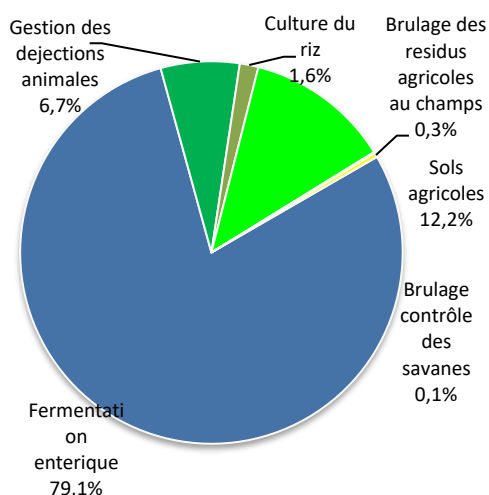


Figure 51 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture

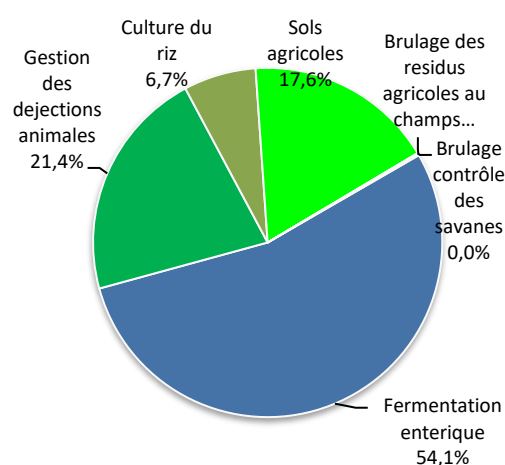


Figure 52 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture

En 2022, la Fermentation entérique représente 54% des émissions du CH₄. Les Sols agricoles (18%), Gestion des déjections animales (21%) et la culture du riz (7%) ont connu une augmentation de leur poids dans les émissions du CH₄.

➤ Analyse de la tendance des émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture

Entre 1990 et 2022, les émissions des GES ont une tendance haussière (Figure 53). En effet, les émissions sont passées de 7 024,841 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 17 664,61 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une augmentation de 151,5%. La hausse des émissions du secteur de l'Agriculture est causée en grande partie par l'accroissement des émissions des catégories Gestion des déjections animales (708%), Culture du riz (969%) et les sols agricoles (261%). La catégorie Brulage dirigé des savanes à une tendance à la baisse (14%) (Tableau 21).

Tableau 21 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'Agriculture

Catégorie	1990 Gg Eq- CO ₂	2022 Gg Eq-CO ₂	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg Eq- CO ₂
Fermentation entérique	5 553,1558	9 554,20	72,0%	1,8%	15 569,82
Gestion du fumier	468,08248	3 786,45	708,9%	7,2%	24 851,37
Culture du riz	110,7351	1 184,53	969,7%	8,2%	9 997,28
Sols agricoles	859,92544	3 100,66	260,6%	4,4%	9 834,39
Brulage contrôlé des savanes	8,4352513	7,28	-13,7%	-0,5%	6,37
Brulage des résidus agricoles au champs	24,502017	31,49	28,5%	0,8%	39,47
Total	7 024,8361	17 664,61	151,5%	3,1%	40 506,52

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

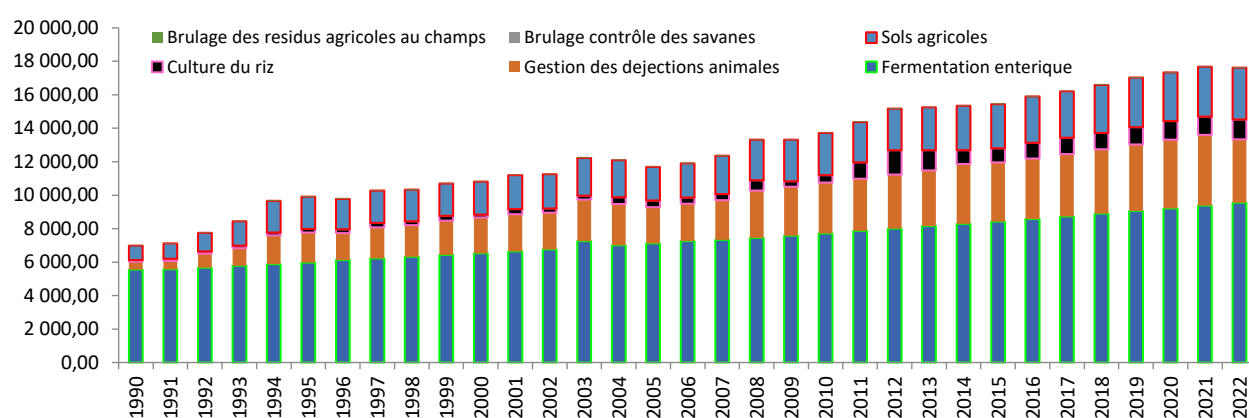


Figure 53 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur de l'Agriculture de 1990 à 2022 en Gg

La Fermentation entérique représente la principale catégorie émettrice du secteur de l'agriculture. Bien que son poids en 2022 ait connu une baisse par rapport à 1990, passant de 79% en 1990 à 54% en 2022, les émissions sont passées de 5 553,16 Gg Eq-CO₂ en 1990 à 9 554,20 Gg Eq-CO₂ en 2022 soit une progression de 72%.

Emissions de CH₄ dans le secteur de l'Agriculture

Le méthane est le premier gaz à effet de serre du secteur de l'agriculture.

➤ Contribution des catégories aux émissions de CH₄ dans le secteur de l'Agriculture

Les émissions totales de méthane en 2022 ont été estimées à 562,80 Gg. Cette émission provient essentiellement de la fermentation entérique (81%), de la culture du riz (10%) et de la gestion des déjections (9%).

En 1990, la contribution à l'émission de CH₄ de la Fermentation entérique a été de 94%.

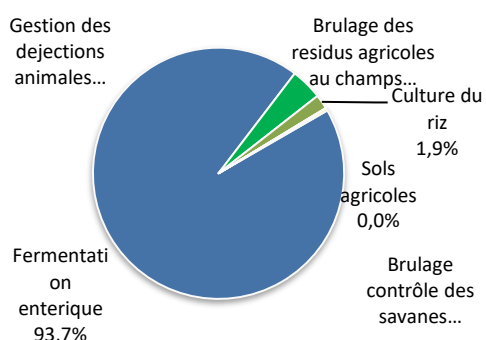


Figure 54 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture

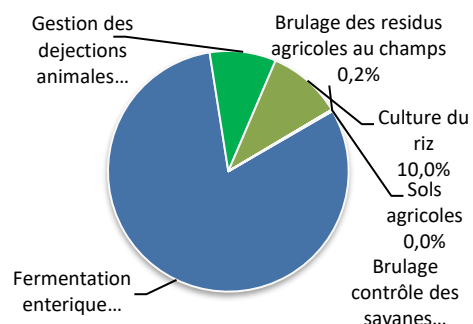


Figure 55 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture

➤ Analyse de la tendance des émissions de CH₄ dans le secteur de l'Agriculture

Avec une estimation d'environ 340,72 Gg en 1990, les émissions de CH₄ sont passées à 562,80 Gg en 2022 pour l'ensemble du secteur de l'Agriculture, soit une croissance de 65%.

Au cours de la période, les émissions de la catégorie Culture du riz ont fortement augmenté avec un taux de progression de 970%.

Tableau 22 : Tendance des émissions de CH₄ dans le secteur de l'agriculture

Catégorie	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Fermentation entérique	264,44	454,96	72,0%	1,8%	741,42
Gestion du fumier	11,46	50,19	338,0%	5,0%	189,68
Culture du riz	5,27	56,41	969,7%	8,2%	476,06
Sols agricoles	0,00	0,00	-	-	-
Brûlage contrôlé des savanes	0,17	0,15	-13,7%	-0,5%	0,13
Brûlage des résidus agricoles au champs	0,84	1,08	28,5%	0,8%	1,36
Total	340,72	562,80	65,2%	1,7%	884,11

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les émissions de CH₄ du secteur de l'Agriculture ont augmenté au cours de la période 1990-2022.

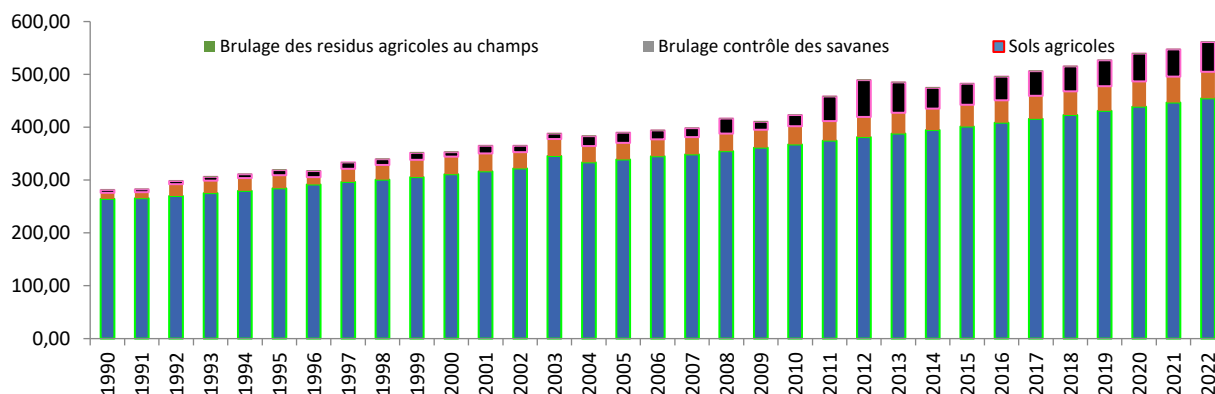


Figure 56 : Evolution des émissions de CH₄ des catégories dans le secteur de l'agriculture de 1990 à 2022 en Gg.

Emissions de N₂O dans le secteur de l'Agriculture

Le N₂O est le deuxième GES le plus important dans le secteur de l'agriculture. Cette section présente la contribution des catégories aux émissions de N₂O et l'analyse de la tendance de son émission.

➤ Contribution des catégories aux émissions de N₂O dans le secteur de l'Agriculture

En 1990, les principales catégories émettrices du N₂O ont été les sols agricoles (78%) et la gestion des déjections (21%).

En 2022, le poids de la catégorie des sols agricoles (53 %) a baissé. Par contre la proportion de la gestion des déjections animales a augmenté passant de 21% à 47%.

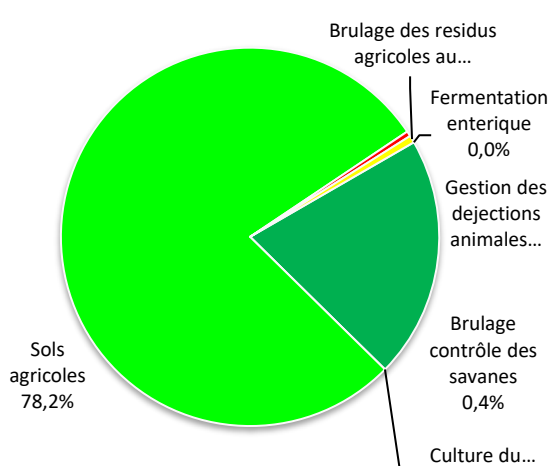


Figure 57 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 1990 dans le secteur de l'Agriculture

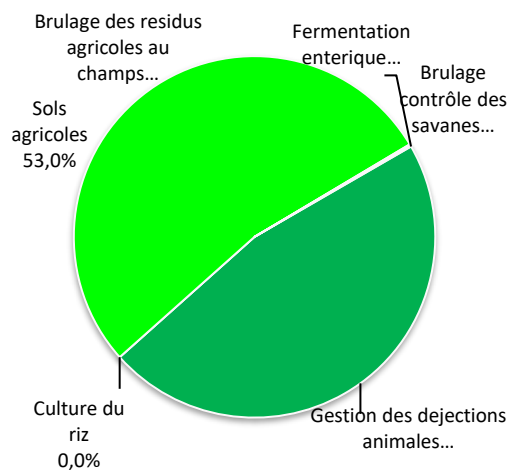


Figure 58 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 2022 dans le secteur de l'Agriculture

➤ Analyse de la tendance des émissions de N₂O dans le secteur de l'Agriculture

Le N₂O émis dans le secteur de l'Agriculture provient des catégories suivantes : la Gestion du fumier, les Sols agricoles, le Brûlage dirigé des savanes et le Brûlage des résidus agricoles dans les champs. A l'exception des émissions liées au brûlage dirigé des savanes qui a connu une baisse de 14% durant la période 1990 - 2022, les autres catégories ont connu une hausse de 29%, 261% et 1101% respectivement pour Brûlage des résidus agricoles au champs, Sols agricoles et Gestion des déjections animales.

Tableau 23 : Tendance des émissions de N₂O dans le secteur de l'Agriculture

Catégorie	1990	2022	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050
Fermentation entérique	0,00	0,00	-	-	-
Gestion des déjections animales	0,73	8,81	1101,3%	8,6%	82,58
Culture du riz	0,00	0,00	-	-	-
Sols agricoles	2,77	10,00	260,6%	4,4%	31,72

Brulage contrôlé des savanes	0,02	0,01	-13,7%	-0,5%	0,01
Brulage des résidus agricoles au champs	0,02	0,03	28,5%	0,8%	0,04
Total	3,55	18,86	431,9%	5,7%	84,87

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les émissions de N₂O du secteur de l'Agriculture ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 3,55 Gg en 1990, les émissions de N₂O sont passées à 18,86 Gg en 2022 pour l'ensemble du secteur de l'Agriculture, soit une croissance de 431,9%.

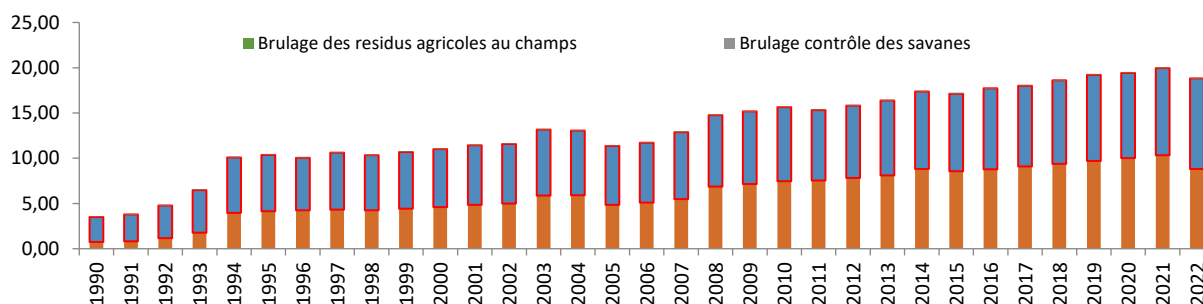


Figure 59 : Evolution des émissions de N₂O dans le secteur de l'Agriculture de 1990 à 2022 en Gg.

Si la tendance des émissions est maintenue, en 2050, le secteur de l'Agriculture émettra environ 84,87 Gg de N₂O.

1.3.2.4 Emissions/Absorption dans le secteur de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)

Les catégories qui contribuent aux émissions/Absorption du secteur de la foresterie et autres Affectations des Terres sont la Terre Forestière, Terre cultivée, Prairie, Terres humides, Habitat, Autres Terres et Récoltes de produits forestiers.

L'inventaire des émissions sur la période 1990-2022 a concerné les gaz directs (CO₂, CH₄, N₂O) et indirects (CO, NO_x). Les estimations des émissions de ces gaz dans le secteur UTCATF en 2022 se présentent comme suit :

Gaz directs :

- émission CO₂ : 44 686,98 Gg ;
- émission CH₄ : 0,09 Gg ;
- émission N₂O : 0,01 Gg.

Gaz indirects :

- émission CO : 0,16 Gg ;
- émission NO_x : 2,62 Gg.

Les émissions/absorptions dans le Secteur UTCATF concernent essentiellement le CO₂ (99,99%) et dans une moindre mesure le CH₄ et le N₂O qui représentent moins de 0,05%.

Emissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur UTCATF

Les absorptions nettes (y compris les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O) du secteur UTCATF en 2022 étaient de 44 692,15 Gg Eq-CO₂. Elles ont augmenté de 63,14 % depuis l'année 1990 et de 38,375 % par rapport à l'année 2015 (année de référence de la troisième communication). La tendance à la hausse à long terme des émissions depuis 1990 est largement due à la pression de la population sur les ressources forestières, notamment pour la collecte du bois.

Contribution des catégories aux émissions de GES dans le secteur de UTCATF

En 1990, La principale catégorie émettrice est Terres forestières (51 %) notamment dans sa composante forêt restant forêt et les prairies (11%). La principale catégorie d'absorption a été Terres cultivées (38%) (Figure 60).

En 2022, Terres forestières reste la principale catégorie émettrice avec une proportion croissante passant à 59%. Les Terres cultivées sont une catégorie d'absorption. Cependant la proportion passe de 38% en 1990 à 34% en 2022 (Figure 61).

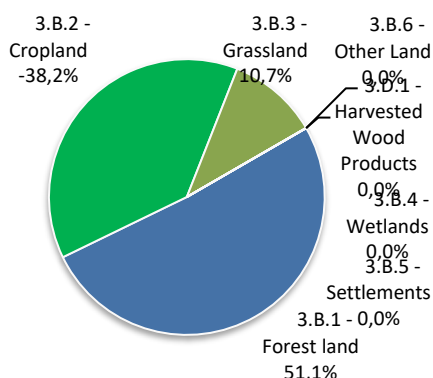


Figure 60 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur UTCATF

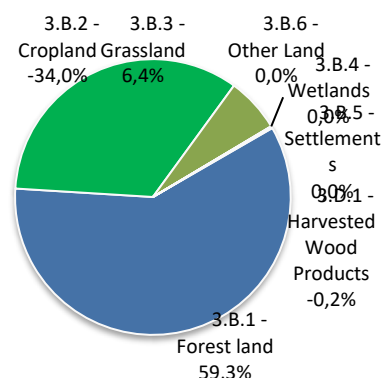


Figure 61 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur UTCATF

➤ Analyse de la tendance des émissions de GES dans le secteur UTCATF

La désagrégation des émissions par catégorie montre que les absorptions ont lieu dans les terres cultivées avec des absorptions de 47 969,45 Gg de CO₂ en 2022 avec un taux de progression de 9% par rapport à 1990. Ces absorptions dans les terres cultivées sont dues à l'agroforesterie, notamment le « système Parc » qui est largement pratiqué dans les terres agricoles au Burkina Faso. Les émissions de la catégorie terre forestière en 2022 ont progressé de 41% par rapport à 1990. Les émissions dans cette catégorie sont dues à plusieurs facteurs dont la coupe du bois et les feux de brousses. La population de plus en plus croissante reste dépendante des ressources forestières pour satisfaire leurs besoins en énergie domestique. Les émissions des terres humides et Habitat humain en 2022 résultent d'une forte croissance, respectivement de 138% et 390% par rapport 1990. Quant aux émissions des catégories Prairie et Produits Ligneux récoltés elles sont à la baisse par rapport 1990 à des taux de 27% et 49%, respectivement.

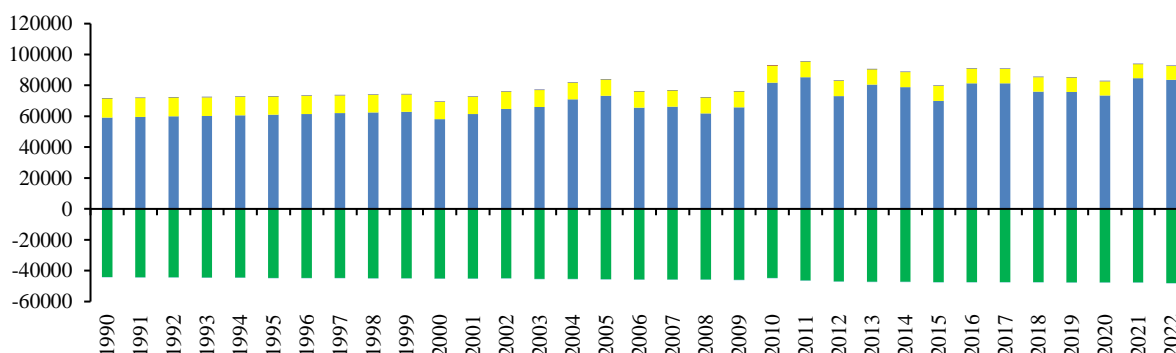
Tableau 24 : Tendence des émissions de GES dans le secteur UTCATF

	1990 Gg Eq- CO ₂	2022 Gg Eq- CO ₂	Progressio n (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg Eq- CO ₂
Terres forestières	59 192,54	83 591,41	41%	1,2%	114 042,53
Terres cultivées	-44 178,5	-47 969,50	9%	0,3%	-51 658,65
Prairies	12 348,56	9 022,00	-27%	-1,0%	6 801,75
Terres humides	26,41	62,99	138%	2,9%	137,71
Habitats humains	-4,08	-19,96	390%	5,4%	-83,37
Autres terres	0	0	0	0	0
Produits ligneux récoltés	8,99	4,56	-49%	-2,2%	2,47

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES,2024

D'une manière générale les émissions/absorption de catégorie de UTCATF ont une tendance haussière à raison de 1,2% ; 2,9% et 5,4% de progrès annuel des émissions, respectivement pour les Terres forestières, Terres humides et Habitat humain. Les émissions dans les Prairie ont diminué de 1 % annuellement à partir de 1990. Les absorptions dans les terres cultivées ont progressé à un taux de 0,3% annuellement.

- 3.B.1 - Forest land
- 3.B.2 - Cropland
- 3.B.3 - Grassland
- 3.B.4 - Wetlands
- 3.B.5 - Settlements
- 3.B.6 - Other Land
- 3.D.1 - Harvested Wood Products

**Figure 62 : Evolution des émissions de GES des catégories du UTCATF de 1990 à 2022 en Gg**

Les analyses qui suivent traitent les émissions et absorptions, gaz par gaz.

Emissions/Absorption de CO₂ dans le secteur UTCATF

Contribution des catégories aux émissions de CO₂ dans le secteur UTCATF

En 1990, les principales catégories émettrices des CO₂ ont été les catégories Terre forestière (51%) et Prairie (11%). La catégorie Terre cultivée a absorbé le CO₂ (38%) (Figure 63)

En 2022 les principales catégories émettrices des CO₂ restent les catégories Terre forestière (60%) et Prairie (6%). La catégorie Terre cultivée reste un puits de CO₂ (34%) avec une proportion légèrement en baisse (Figure 64).

Les autres catégories ont eu des proportions inférieures à 0.05 aussi bien 1990 qu'en 2022.

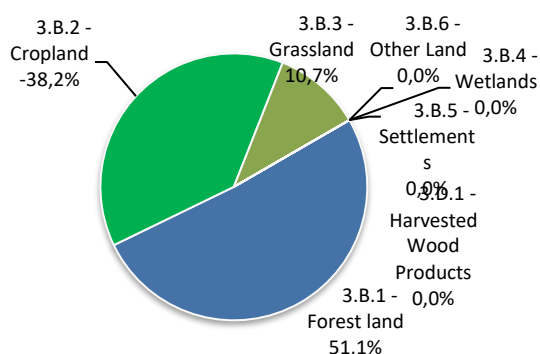


Figure 63 : Répartition des émissions de CO₂ par catégories dans le secteur UTCATF en 1990

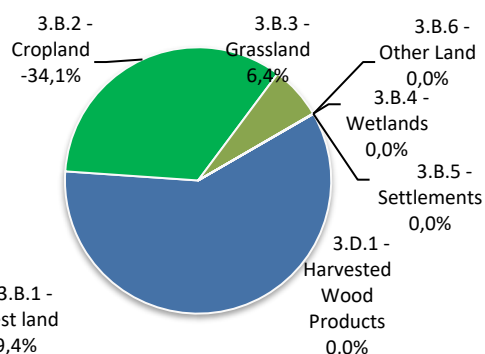


Figure 64 : Répartition des émissions de CO₂ par catégories dans le secteur UTCATF en 2022

Analyse de la tendance des émissions de CO₂ dans le secteur UTCATF

En considérant les catégories, les absorptions ont progressé de 9% dans les Terres cultivées. Quant aux émissions elles ont progressé de 41%, 85% et 138% respectivement pour Terres forestières, Etablissement humain et Terres humides. Les émissions au niveau des Prairies ont connu une régression de 27% (Tableau 25).

Tableau 25 : Tendance des émissions de CO₂ dans le secteur UTCATF

	1990 Gg	2022 Gg	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 Gg
Terres forestières	59 192,54	83 591,41	41%	1,2%	114 042,53
Terres cultivées	-44 178,52	-47 969,45	9%	0,3%	-51 658,65
Prairies	12 348,56	9 022,00	- 27%	-1,0%	6 801,75
Terres humides	26,41	62,99	138%	2,9%	137,71
Habitats humains	-4,08	-19,96	390%	5,4%	-83,37
Autres terres	0	0	-	0,0%	0,00
Produits ligneux récoltés	0	0	-	0,0%	0,00

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Les émissions/Absorption de CO₂ du secteur UTCATF ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Elles sont pour l'ensemble du secteur UTCATF, soit une croissance de près de 42 %. Cette tendance à la hausse est essentiellement liée à une forte augmentation des coupes de bois et autres perturbations, notamment les feux de brousse dans les sols gérés abandonnés et le dysfonctionnement dans l'exploitation des produits ligneux (Figure 65).

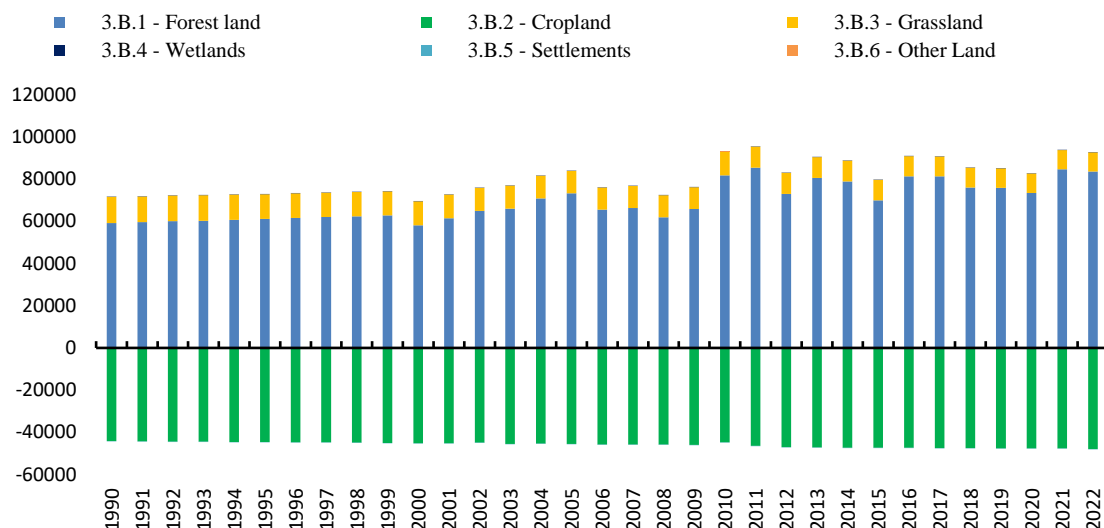


Figure 65 : Evolution des émissions de CO₂ des catégories dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg

Emissions de CH₄ dans le secteur UTCATF

Les émissions de CH₄ du sous-secteur UTCATF sont entièrement imputables à la catégorie Récolte des produits ligneux. Elles sont faibles et représentent seulement 0,18 Gg en 1990 et 0,09 Gg en 2022.

Les émissions de CH₄ en 2022 ont une tendance à la baisse de 49% par rapport à 1990 (Figure 66). Au cours de la période 1990-2022 le taux annuel de la baisse a été de 2,2%. Si la tendance se poursuit, les émissions de CH₄ du secteur UTCATF seront négligeables (0.05 Gg) en 2050.

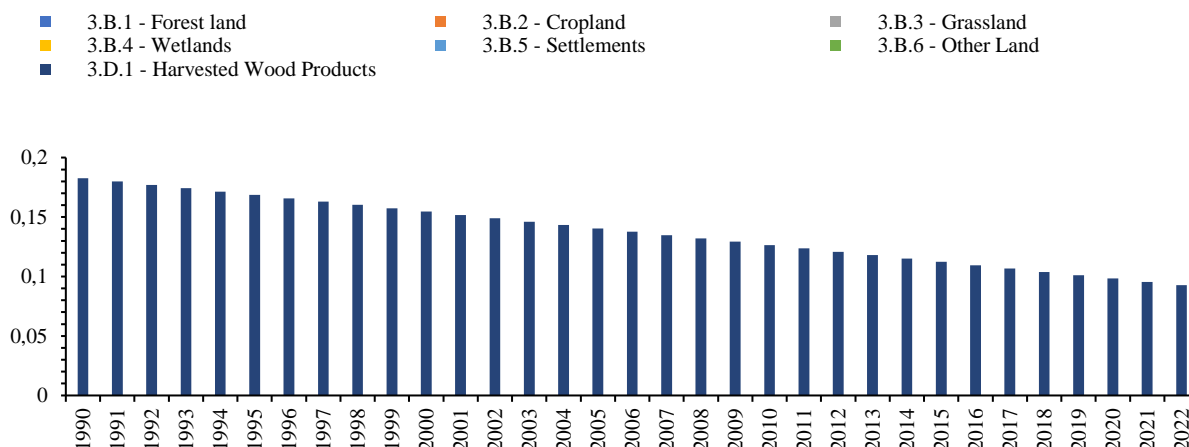


Figure 66 : Evolution des émissions de CH₄ par catégories dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg

Emissions de N₂O dans le secteur UTCATF

Le N₂O est faiblement émis par le secteur UTCATF. Il représente moins de 0,05% des émissions du sous-secteur aussi bien en 1990 qu'en 2022. Il est entièrement émis par la catégorie Récolte des produits ligneux. Les émissions sont faibles et sont estimées à 0,18 Gg en 1990 et 0,09 Gg en 2022.

Les émissions de N₂O au cours de la période 1990-2022 ont une tendance à la baisse de 49% (Figure 67). Au cours de cette période le taux annuel de la baisse a été de 2,2%. Si la tendance se poursuit, les émissions de N₂O du secteur UTCATF seront négligeables (0,05 Gg) en 2050.

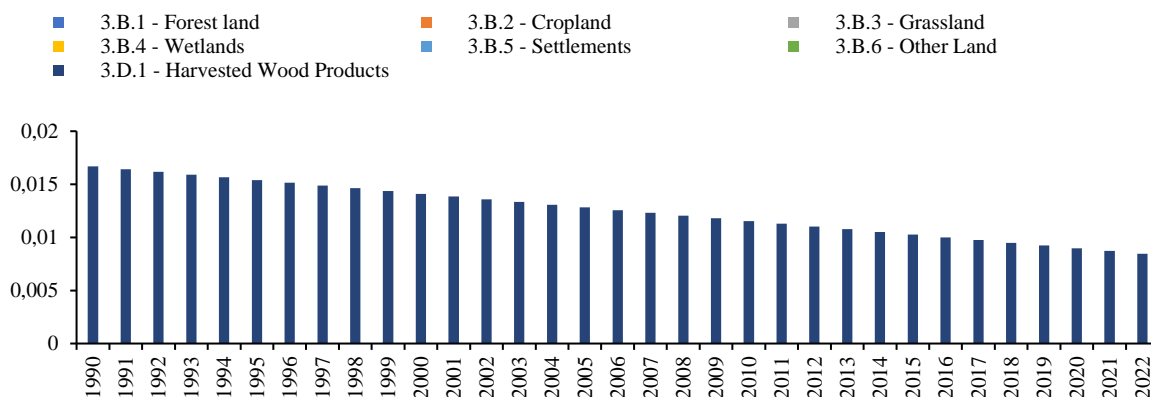


Figure 67 : Evolution des émissions de N₂O dans le secteur UTCATF de 1990 à 2022 en Gg

1.3.2.5 Emissions dans le secteur des Déchets

L'estimation des émissions pour l'année de 2022 dans le secteur des Déchets porte sur le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x), les oxydes de soufre (SO_x) et les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM).

Les émissions de GES proviennent directement de l'élimination des déchets solides, du traitement biologique des déchets solides, de l'incinération et du brulage à l'air libre des déchets, et du traitement et rejet des eaux usées.

Emissions des gaz directs :

- émissions de CO₂ : 241,40 Gg ;
- émissions de CH₄ : 42,11 Gg ;
- émissions de N₂O : 0,38 Gg.

Emissions des gaz indirects :

- émissions de NO_x : 1,51 Gg ;
- émissions de CO : 26,53 Gg ;
- émissions de COVNM : 55,37 Gg ;
- émissions de SO₂ : 0,05 Gg.

Le total des émissions de GES en 2022 dans le secteur des Déchets est de 1 522 Gg Eq-CO₂. Par catégorie, le secteur a émis 14 Gg Eq-CO₂ de l'élimination des déchets solides, 28 Gg Eq-CO₂ du

traitement biologique des déchets, 345 Gg Eq-CO₂ de l'incinération et du brûlage à l'air libre et 163 Gg Eq-CO₂ du traitement et rejet des eaux usées.

Emissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur des Déchets

Cette section présente les GES émis dans le secteur des Déchets en équivalent CO₂. Il existe quatre (4) catégories sources d'émission de GES pour le secteur des Déchets : l'élimination des déchets solides, le traitement biologique des déchets, l'incinération et le brûlage à l'air libre des déchets, et le traitement et le rejet des eaux usées.

➤ Contribution des catégories aux émissions de GES dans le secteur des Déchets

Les **Figure 68** et **Figure 69** présentent la contribution des catégories sources au total des émissions de GES en équivalent CO₂ dans le secteur des Déchets pour les années 1990 et 2022. Pour ces deux années, les émissions totales de GES dans le secteur s'établissaient respectivement à 660 Gg Eq-CO₂ et 1 522 Gg Eq-CO₂.

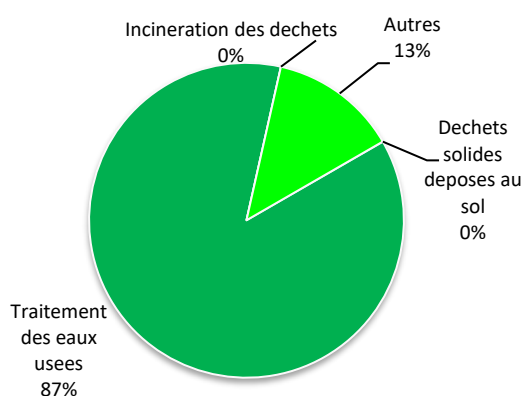


Figure 68 : Répartition des émissions de GES par catégories en 1990 dans le secteur des déchets.

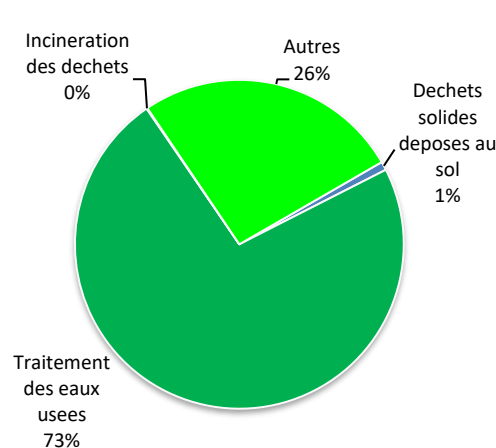


Figure 69 : Répartition des émissions de GES par catégories en 2022 dans le secteur des déchets.

Le traitement des eaux usées est la catégorie la plus importante du secteur aussi bien en 1990 (87%) qu'en 2022 (73%). Les catégories comme le traitement biologique des déchets et le brûlage à l'air libre viennent en seconde position et sont en croissance (de 13% à 26%).

➤ Analyse de la tendance des émissions de GES dans le secteur des Déchets

Entre 1990 et 2022, les émissions des GES ont une tendance haussière (Figure 29). En effet, les émissions sont passées de 544,54 Gg Eq-CO₂ en 1990 à près de 1 244,38 Gg Eq-CO₂ en 2022, soit une augmentation de 128,5%. La hausse des émissions du secteur des Déchets est causée en grande partie par l'accroissement des émissions de la catégorie du traitement des eaux usées. L'une des raisons de cette augmentation est l'accroissement du nombre de stations d'épuration, ainsi que celui du nombre de latrines. Cependant, la catégorie des autres (traitement biologique et brûlage à l'air libre) est en forte croissance avec une progression de 354% (Tableau 26).

Tableau 26 : Tendence des émissions de GES dans le secteur des déchets

Catégorie	1990 Gg Eq- CO ₂	2022 Gg Eq- CO ₂	Progressi on (%)	Taux annuel(%)	Projection 2050 Gg Eq-CO ₂
Déchets solides déposés au sol	0,12	10,52	8 957,5%	16,2%	606,99
Traitement des eaux usées	472,82	907,67	92,0%	2,2%	1 632,47
Incinération des déchets	0,00	1,11	-	-	-
Autres	71,61	325,07	354,0%	5,2%	1 268,51
Total	544,54	1 244,38	128,5%	2,8%	2 618,06

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

En termes d'importance, les émissions issues du traitement des eaux usées dépassent celles de la catégorie des déchets solides déposés, aussi bien en 1990 qu'en 2022. Cependant, en termes de progression annuelle, celle de la catégorie des déchets solides déposés au sol vient en tête avec 16,2%.

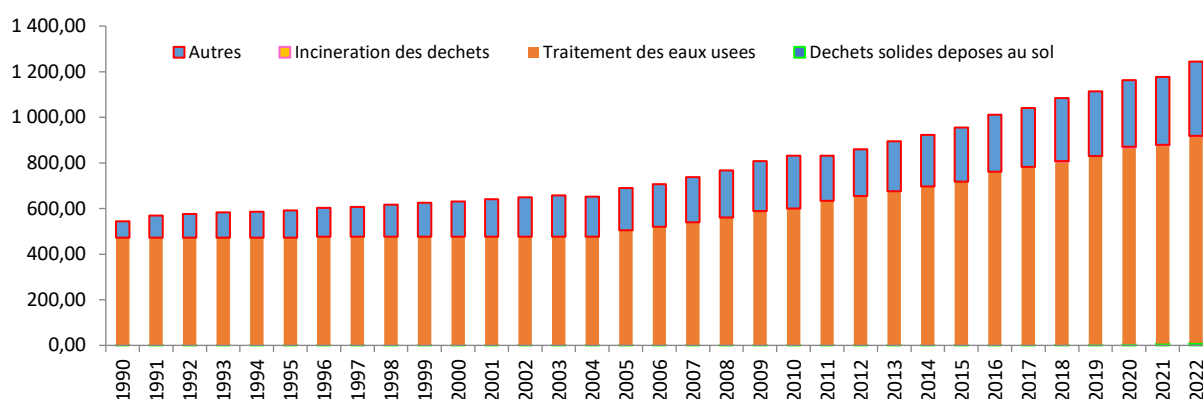


Figure 70 : Evolution des émissions de GES des catégories du secteur des déchets de 1990 à 2022 en Gg

Les émissions de GES de la catégorie du traitement des eaux usées représentent la grande part sur la période même si sa contribution en pourcentage diminue au fil du temps au profit des autres catégories notamment le brûlage à l'air libre, le traitement biologique et les déchets déposés au sol.

Emissions de CH₄ dans le secteur des déchets

Le méthane est le premier gaz à effet de serre du secteur des déchets.

➤ Contribution des catégories aux émissions de CH₄ dans le secteur des déchets

En 1990, environ 96% des émissions estimées de méthane sont attribuables au traitement des eaux usées. Ce taux est de 92% en 2022. Le reste du méthane provient du traitement biologique des déchets et des déchets déposés au sol qui passe de 4% en 1990 à 7% en 2022.

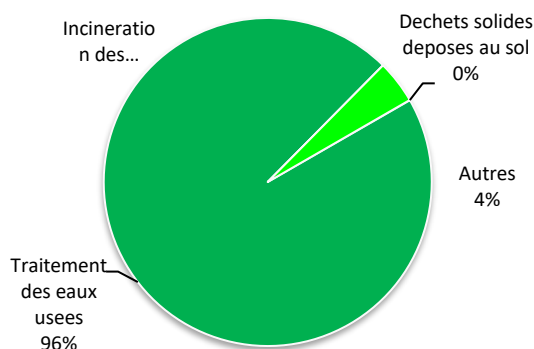


Figure 71 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 1990 dans le secteur des déchets.

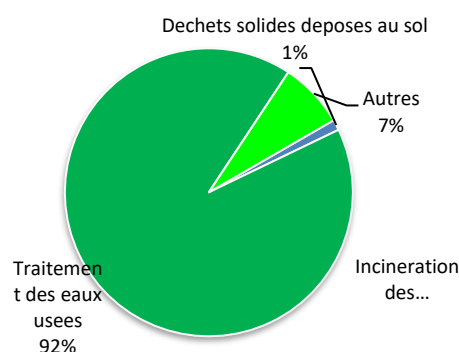


Figure 72 : Répartition des émissions de CH₄ par catégories en 2022 dans le secteur des déchets.

➤ **Analyse de la tendance des émissions de CH₄ dans le secteur des déchets**

Les émissions de CH₄ du secteur des Déchets ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 18,61 Gg en 1990, les émissions de CH₄ sont passées à 42,11 Gg en 2022 pour l'ensemble du secteur des Déchets.

Pour les émissions de CH₄ au cours de la période, les émissions de la catégorie du traitement des eaux usées ont plus que doublé et celles des autres ont fortement augmenté.

Tableau 27 : Tendance des émissions de CH₄ dans le secteur Des déchets

Catégorie	1990 (En Gg)	2022 (En Gg)	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050 (En Gg)
Déchets solides déposés au sol	0,01	0,50	8 957,5%	16,2%	28,90
Traitement des eaux usées	17,81	38,51	116,2%	2,6%	77,09
Incineration des déchets	0,00	0,00	-	-	-
Autres	0,79	3,10	290,7%	4,6%	10,55
Total	18,61	42,11	126,2%	2,8%	87,80

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Il faut noter cependant que la plus forte progression revient à la catégorie des déchets déposés au sol avec 8 957%. Cela est lié à la mise en place de décharges contrôlées.

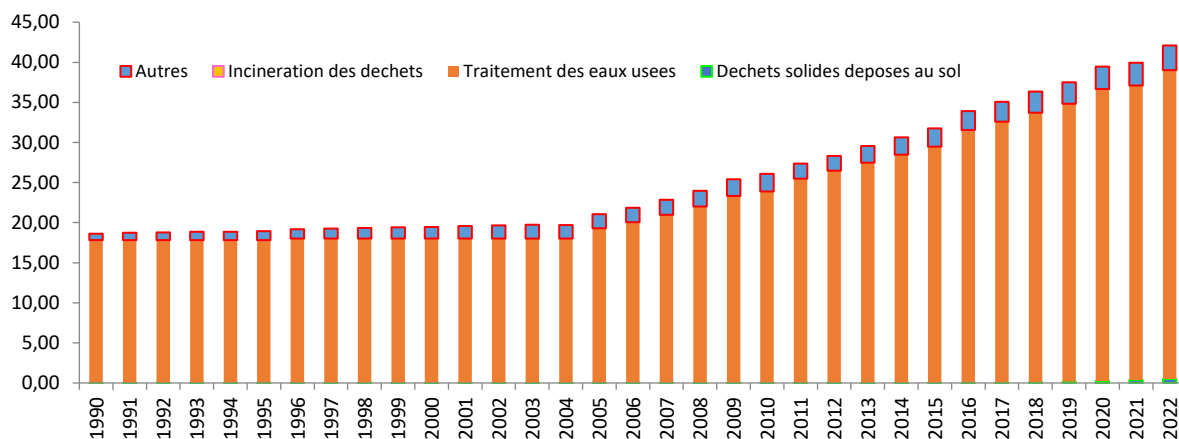


Figure 73 : Evolution des émissions de CH₄ des catégories dans le secteur des Déchets de 1990 à 2022 en Gg.

La Figure 73 montre la contribution importante du traitement des eaux usées en émissions de méthane.

Emissions de N₂O dans le secteur des Déchets

Le N₂O dans le secteur des déchets occupe la troisième place dans l'émission de GES. A cela, il convient d'étudier la contribution des catégories aux émissions de N₂O et l'analyse de la tendance.

➤ Contribution des catégories aux émissions de N₂O dans le secteur des Déchets

En 1990, les principales catégories émettrices du N₂O sont le traitement des eaux usées (95%) et les autres (5%). Ce sont les mêmes catégories en 2022 mais avec augmentation de la part des autres (17%) et une diminution de la contribution du traitement des eaux usées (83%).

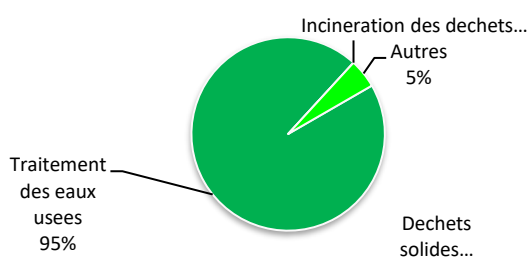


Figure 74 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 1990 dans le secteur des déchets

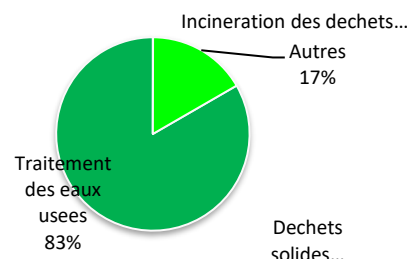


Figure 75 : Répartition des émissions de N₂O par catégories en 2022 dans le secteur des déchets

➤ Analyse de la tendance des émissions de N₂O dans le secteur des déchets

Les émissions de N₂O du secteur des Déchets ont augmenté au cours de la période 1990-2022. Avec une estimation d'environ 0,334 Gg en 1990, les émissions de N₂O sont passées à 0,382 Gg en 2022.

Tout comme pour les émissions CH₄, au cours de la période, les émissions de N₂O de la catégorie du traitement des eaux usées sont les plus importantes.

Tableau 28 : Tendance des émissions de N₂O dans le secteur des déchets

Catégorie	1990	2022	Progression (%)	Taux annuel (%)	Projection 2050
Déchets solides déposés au sol	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Traitement des eaux usées	0,32	0,32	0,2%	0,0%	0,32
Incineration des déchets	0,00	0,00	-	-	-
Autres	0,02	0,06	292,0%	4,7%	0,22
Total	0,33	0,38	14,4%	0,4%	0,43

Source : MEEA/SP-CNDD/IGES, 2024

Concernant les catégories des autres (traitement biologique et brûlage à l'air libre), leurs émissions en N₂O ont également augmenté au cours de la même période, mais restent à de faibles niveaux par rapport aux émissions de la catégorie du traitement des eaux usées.

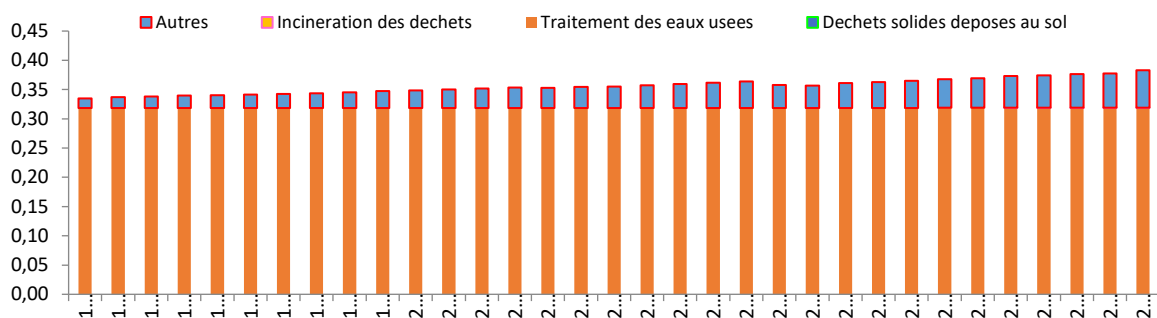


Figure 76 : Evolution des émissions de N₂O dans le secteur des déchets de 1990 à 2022 en Gg.

Si la tendance des émissions est maintenue, en 2050, le secteur des Déchets émettra environ 0,40 Gg de N₂O.

CHAPITRE 2 : INFORMATIONS NECESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L'OBTENTION DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS

2.1 Dispositions institutionnelles pour le suivi des CDN

L'adoption du système national de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) national a permis au pays de disposer d'un cadre institutionnel et juridique inclusif et durable et d'un dispositif efficace et fonctionnel de collecte et de capitalisation des données pour le suivi des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN.

Sur le plan juridique, le décret portant mise en place du système national de Mesure, Rapportage et Vérification pour la transparence climatique, a permis au pays de disposer d'un cadre national pour la transparence climatique.

De plus, l'adoption des décrets portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité National Changements climatiques (CNACC) ainsi que le Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement (CCUC) viennent renforcer le cadre juridique facilitant le travail de suivi des acteurs sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN. Le CNACC est un cadre de concertation, de facilitation et de réflexion sur les questions d'intérêt national liées aux changements climatiques.

La Vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat du Burkina Faso (LT-LEDS) qui est le référentiel national de neutralité carbone en cours d'adoption viendra renforcer le dispositif juridique en matière de suivi des progrès de la CDN.

Sur le plan institutionnel, le système national MRV est ancré au niveau du ministère en charge de l'Environnement. L'adoption du MRV national a acté la mise en place des organes suivants : la Coordination nationale, les Comités techniques sectoriels et le Comité national de rapportage.

Le fonctionnement du système MRV national s'appuie sur deux mécanismes (Plateforme MRV/BF et registre du carbone) alimentés par les données d'activités, de soutien, d'adaptation et les facteurs d'émission, collectées auprès des structures détentrices de données. La plateforme MRV/BF est un outil numérique de collecte, d'archivage et de diffusion de données et d'informations sur les émissions et absorptions de GES, les soutiens reçus et les efforts d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques. La gestion de la plateforme MRV/BF est assurée par la Coordination nationale qui a créé un compte d'accès au profit de chaque point focal. Quant au registre carbone national, c'est un outil d'inscription et de suivi des initiatives carbonées au Burkina Faso. Le ministère chargé des changements climatiques assure le suivi du registre carbone (Figure 77).

La cartographie ci-dessous donne un aperçu des différentes institutions impliquées dans le système MRV du Burkina Faso. Ce système est le point de départ pour une concertation inclusive des

partenaires permettant de vérifier l'exactitude des informations et procéder, éventuellement à leur mise à jour.

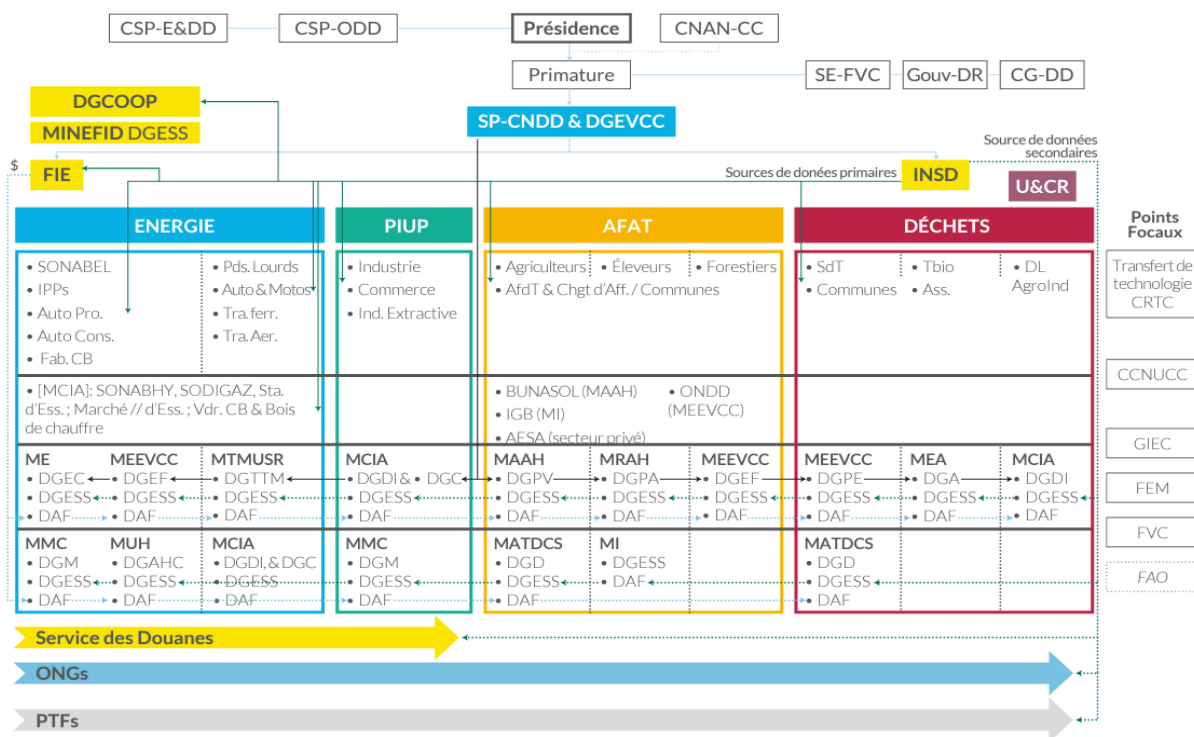


Figure 77 : Image du dispositif de la plateforme MRV du Burkina Faso

Source : Plateforme MRV

2.2 Description de la contribution déterminée au niveau national au titre de l'Article 4 de l'accord de Paris, y compris les mises à jour

Le Burkina Faso s'est engagé aux côtés des autres pays parties à la CCNUCC à réduire les émissions de GES en soumettant sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) le 23 octobre 2015. Après la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, la CPDN est devenue par la suite sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Cette première CDN a fixé des objectifs de réduction d'émissions de GES à l'horizon 2030 de 21 574,63 Gg Eq-CO₂, soit 18,2% (5,58% en scénario inconditionnel et 11,9% en scénario conditionnel) par rapport au scénario de référence (Business As Usual) pour les actions d'atténuation et de 43 707 Gg Eq-CO₂, soit 36,95 % à travers la mise en œuvre d'actions d'adaptation.

L'évaluation de la CDN en 2020 a montré un niveau d'atteinte des engagements pour la période 2015-2020 de 91,37% pour le scénario inconditionnel et de 24,36% pour le scénario conditionnel. En ce qui concerne les actions d'adaptation, le pays a atteint un niveau de réalisation de 89% en 2020.

Après l'évaluation de sa première CDN, le pays a entamé le processus de révision de sa CDN et ce, conformément aux exigences de l'article 4 de l'Accord de Paris. Cette révision a été participative et

inclusive avec l'implication des acteurs du public, des collectivités territoriales, du privé, des associations et ONG à tous les niveaux ainsi que les Partenaires techniques et financiers.

Le Burkina Faso, au titre de ses nouvelles ambitions, a un objectif de réduction de ses émissions de GES de 29,42% par rapport au scénario Business As Usual (BaU) à l'horizon 2030 au titre de ses actions d'atténuation. Cet engagement est de 19,60% pour le scénario inconditionnel et de 9,82% pour le scénario conditionnel. Comparativement à sa première CDN le pays a rehaussé ses ambitions de 11,22%. Par ailleurs, le pays a pris l'option de renforcer son adaptation et sa résilience par la mise en œuvre d'actions dont l'ambition de réduction est de 30,76% par rapport au BaU (20,67% en inconditionnel et 10,08% en conditionnel).

Pour la mise en œuvre de sa CDN, les besoins financiers s'élèvent à 4 124 231 753 US\$ dont 1 596 368 476 US\$ déjà acquis (inconditionnel) et 2 527 863 277 US\$ à rechercher (conditionnel). Le montant à rechercher pour les actions spécifiques au genre est de 1 379 891 US\$.

Les Tableau 29 ci-après donnent respectivement les cibles des émissions des scénarios inconditionnel et conditionnel, par secteur et le coût par secteur.

Tableau 29 : Contribution des secteurs dans la réduction des émissions de GES

Secteurs	Scénarios	Réductions des émissions de GES par rapport au BAU					
		2025		2030		2050	
		Gg Eq-CO ₂	%	Gg Eq-CO ₂	%	Gg Eq-CO ₂	%
	BAU	92511,38	-	107522,71	-	185814,84	-
AFAT	Scénario inconditionnel	7527,3	8,14	15054,6	14	13166,8	7,09
	Scénario conditionnel	2569,5	2,78	5139	4,78	17986,4	9,68
Energie	Scénario inconditionnel	1228,66	1,33	2457,34	2,29	7371,98	3,97
	Scénario conditionnel	1964,05	2,12	3928,11	3,65	11784,31	6,34
Transport	Scénario inconditionnel	1210	1,31	3563	3,31	8265	4,45
	Scénario conditionnel	267	0,29	876	0,81	4153	2,24
Déchets	Scénario inconditionnel	0	0	0	0	0	0
	Scénario conditionnel	262	0,28	614,80	0,57	1246,95	0,67
Total		15028,51	16,25	31632,85	29,42	63974,44	34,43

Source : Rapport CDN (2021)

L'ambition de réduction des émissions de GES à travers la mise en œuvre des actions d'adaptation est de 30,76% par rapport au BAU.

Le Tableau 30 montre que le secteur AFAT apparaît comme le secteur ayant le fort potentiel de réduction des émissions de GES avec 14% pour son scénario inconditionnel et 4,78% pour son scénario conditionnel. Le secteur Déchets apparaît comme celui ayant un faible potentiel avec seulement 0,57% dans un scénario conditionnel.

Tableau 30 : Synthèse du potentiel de réduction des GES (Gg éq CO₂) des actions d'adaptation par rapport au scénario BAU

Scénarios	Réductions des émissions de GES par rapport au BAU					
	2025		2030		2050	
	Gg Eq-CO ₂	%	Gg Eq-CO ₂	%	Gg Eq-CO ₂	%
BAU	92511,38	-	107522,71	-	185814,84	-
Scénario inconditionnel	4802,69	5,19	22230,08	20,67	33310,44	17,93
Scénario conditionnel	5525,80	5,97	10842,62	10,08	31337,96	16,87
Total	10328,49	11,16	33072,70	30,76	64648,40	34,79

Source : Rapport CDN (2021)

Tableau 31 : Synthèse des coûts de mise en œuvre de la CDN

Options	Secteurs	Coût de mise en œuvre des actions (en USD)		
		Scénario inconditionnel	Scénario conditionnel	Total
Atténuation	AFAT	15 468 000	21 500 000	36 968 000
	Energie	430 740 149	577 198 594	1 007 938 743
	Transport	2 910 317	120 743 529	123 653 846
	Déchets	-	166 228 399	166 228 399
Sous total atténuation		449 118 465	885 670 522	1 334 788 987
Adaptation	Environnement	230 365 419	574 047 048	804 412 467
	Agriculture	735 477 480	366 705 424	1 102 182 904
	Ressources animales	65 159 352	137 025 589	202 184 941
	Infrastructures	65 546 760	-	65 546 760
	Habitat	24 000 000	286 618 052	310 618 052
	Transports	264 000	-	264 000
	Eau et assainissement	26 437 000	276 416 751	302 853 751
Sous total adaptation		1 147 250 011	1 640 812 864	2 788 062 875
Total 1		1 596 368 476	2 526 483 386	4 122 851 862

Options	Secteurs	Coût de mise en œuvre des actions (en USD)		
		Scenario inconditionnel	Scenario conditionnel	Total
Genre			1 379 891	1 379 891
Total 2			1 379 891	1 379 891
Coût de la CDN		1 596 368 476	2 527 863 277	4 124 231 753

Source : Rapport CDN (2021)

2.3 Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'accomplissement de la contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris

2.3.1 Dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi du progrès des actions d'atténuation et d'adaptation de la CDN est axé sur la mise en œuvre du système MRV national dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des autres formes d'utilisation des terres, des déchets, de l'énergie et des procédés industriels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Burkina Faso a développé une méthodologie spécifique pour la comptabilisation de sa CDN, en s'appuyant sur des données robustes et des approches reconnues. Cette démarche méthodologique repose sur les points suivants :

- *inventaire des gaz à effet de serre (GES)* : la comptabilisation commence par l'élaboration d'un inventaire national des émissions de GES. Le Burkina Faso utilise généralement les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer les émissions dans différents secteurs (énergie, agriculture, forêts, déchets, etc.) ;
- *année de référence* : le Burkina Faso a fixé l'année 2020, année de la fin de la première CDN comme année de référence pour comparer les niveaux d'émissions actuels et futurs avec ceux d'une année de base déterminée, généralement en fonction des données disponibles et fiables ;
- *secteurs clés pris en compte* : AFAT, ENERGIE, TRANSPORT et DÉCHETS. Le secteur PIUP n'a pas été pris en compte pour insuffisances de mesures de réductions des émissions dans ce secteur. L'option politique du gouvernement de moderniser le secteur transport pour relever le défi de réduction des émissions à travers la limitation de l'âge d'importation des véhicules, le développement du transport en commun et le renouvellement du parc automobile ont prévalu le choix de considérer le secteur des Transports comme secteur spécifique ;
- *scénario de référence (Business as Usual)* : le Burkina Faso a développé un scénario de référence qui projette les émissions futures sans intervention, basé sur les tendances actuelles et prévues en matière de développement économique et démographique ;

- *scénario de réduction des émissions* : les engagements de la CDN sont ensuite définis par rapport à ce scénario de référence, avec des mesures spécifiques visant à réduire les émissions dans chaque secteur clé. Les différentes projections des émissions ont été faites sur la base des informations de l'inventaire le plus récent ;
- *approches sectorielles spécifiques* : dans le cadre de l'élaboration de sa deuxième CDN, le Burkina Faso a appliqué une approche visant à élaborer des CDN sectorielles qui ont servi de base pour la CDN globale. En plus des réductions d'émissions, la CDN du Burkina Faso inclut des mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques, en particulier pour les secteurs vulnérables ainsi que la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale.
- le Burkina Faso a identifié des technologies spécifiques (énergies renouvelables, pratiques agricoles durables, etc.) pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.

Afin de mesurer efficacement l'impact des actions entreprises, le Burkina Faso a défini un ensemble d'indicateurs pertinents dans sa CDN, conçus pour suivre les réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

L'identification et la définition des indicateurs se sont basées sur une analyse de la documentation dans le cadre de la CDN. En effet, dans le document de la CDN du Burkina Faso, des indicateurs ont été identifiés par secteur et sous-secteur et leurs liens avec les ODD. Cela ne facilite pas un bon suivi des indicateurs en fonction des mesures et des technologies pour les secteurs considérés.

Tableau 32 : Indicateurs retenus pour le suivi de la CDN

Indicateurs de la CDN	Unité	Description de l'indicateur	Valeur et année de référence	Valeur cible 2030
Pourcentage de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030	%	Il mesure le taux d'ambition de réduction des émissions de GES en 2030	8,2% en 2020	29,42%

Tableau 33 : Indicateurs par secteur de la CDN

Indicateurs globaux	Unité	Description de l'indicateur	Scenari	2025	2030	2050
Quantité de GES réduite dans le secteur de l'Energie y compris le transport	Gg	Il mesure le volume total de GES qui sont réduits ou évités à travers des actions menées dans le secteur Energie	Conditionnel	2438,66	6020,34	15636,98
			Inconditionnel	2231,05	4804,11	15937,31
			Scenari d'Ensemble	4669,71	10824,45	31574,29
			Inconditionnel	267	876	4153
			Scenari d'ensemble	1477	4439	12418

Indicateurs globaux	Unité	Description de l'indicateur	Scenario	2025	2030	2050
Quantité de Eq-CO2 séquestrée dans le secteur AFAT	Gg	Mesure le potentiel de séquestration ou d'évitement de GES par les actions proposées dans le secteur AFAT	Conditionnel	7527,3	15054,6	13166,8
			Inconditionnel	2569,5	5139	17986,4
			Scénario d'ensemble	10096,8	20193,6	31153,2
Quantité de Eq-CO2 séquestrée dans le secteur Déchets	Gg	Cet indicateur donne la quantité de GES qui sont évités	Conditionnel	0	0	0
			Inconditionnel	262	614,8	1246,95
			Scénario d'ensemble	262	614,8	1246,95

Dans le cadre du suivi des indicateurs de sa CDN et pour la détermination des émissions et des absorptions, le Burkina Faso a utilisé l'outil GACMO. Le GACMO (Greenhouse Gas Abatement Cost Model) est un outil utilisé pour évaluer les coûts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il permet aux pays, entreprises ou institutions de modéliser différentes stratégies de réduction des émissions et d'en analyser les coûts et les bénéfices. Développé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), GACMO aide les décideurs à identifier des mesures d'atténuation rentables tout en prenant en compte les impacts sur l'économie et l'environnement. Les données d'entrée sont les données issues du dernier inventaire national de GES et les données collectées sur les dernières informations des indicateurs des actions inscrites dans la CDN auprès des points focaux CDN. Le [Tableau 34](#) ci-dessous donne le résultat des émissions et des absorptions du pays à partir de l'outil GACMO.

Tableau 34 : Emissions et absorption du pays a partir de GACMO

CO ₂ émissions : Gg Eq-CO ₂ en 2030	BAU	Réduction	Nouveau totale
Centrale électricite	15 145	989	14 156
Industrie	62 014	77	61 937
Transport	5 999	679	5 319
Households	19 163	35	19 128
Services	11 982	6	11 976
Agriculture & Pêche	71 723	0	71 723
Forestry	-64 020	587	-64 607
Décharge	16 880	1	16 879
Total	138 886	2 374	136 511

A l'horizon 2030 les émissions de GES se projettent à 138 886 Gg Eq-CO₂ selon le scénario tendanciel. La mise en œuvre des actions d'atténuation permettra une réduction de 2 374 Gg Eq-CO₂ à l'horizon temporel de la CDN. Le bilan net des émissions sera de 136 511 Gg Eq-CO₂ en 2030 suivant l'outil GACMO. La nature des indicateurs inscrits dans la CDN ne permettait pas une bonne évaluation à travers l'outil GACMO.

2.4 Vue d'ensemble des actions, des politiques et des mesures de la CDN

Des politiques et stratégies pertinentes visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre et qui soutiennent la réalisation de la CDN ont été cartographiées conformément aux orientations et aux lignes directrices relatives au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN dans les différents secteurs comme l'Énergie, le Transport, AFAT et les Déchets.

2.4.1 Brèves descriptions des politiques et mesures d'atténuation dans les secteurs de la CDN

Secteur de l'Énergie

Le secteur de l'énergie au Burkina Faso a connu de grandes réformes au cours de la dernière décennie, en vue de mettre un accent particulier sur l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et de promouvoir l'efficacité énergétique.

➤ Cartographie des politiques et mesures d'atténuation

De la cartographie des politiques et stratégies du secteur de l'énergie, les politiques qui sont retenues pour l'analyse et qui ont une implication directe sur les émissions/absorptions dans le cadre de l'opérationnalisation de la CDN sont entre autres : La Stratégie Nationale d'électrification Rurale (SNER), le Plan d'actions national pour les énergies renouvelables (PANER), le Plan d'actions national pour l'efficacité énergétique (PANEE), l'Agenda d'actions « Énergie durable pour tous » (SE4ALL) et la Politique sectorielle de l'énergie.

➤ Choix de la politique ou mesures d'atténuation à évaluer dans le secteur de l'énergie

Parmi les politiques et mesures d'atténuation du secteur de l'énergie cartographiées, la POSEN semble être la politique la mieux appropriée au regard de la disponibilité d'informations quantitatives sur le potentiel de réduction des émissions de GES d'où son choix pour l'évaluation. En effet la mise en œuvre de la POSEN permettra d'éviter environ 220 100 tonnes de CO₂-Eq par an (Tableau 35). La POSEN se met toujours en œuvre à travers la stratégie nationale de l'Énergie avec l'avènement des politiques sectorielles.

Tableau 35 : choix de la politique d'atténuation

Informations requises	
Titre de la Politique/Nom	Politique sectorielle de l'énergie (POSEN) 2014-2025
Type de politique/actions/	Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Description des interventions spécifiques	Approvisionnement régulier, sécurisé, durable et à moindre coût de l'énergie électrique (construction des interconnexions électriques, constitution du Réseau National Interconnecté, diversification des sources de production d'énergie électrique, renforcement des capacités de productions locales) ; Promotion des économies d'énergie (énergie électrique, hydrocarbures et énergies renouvelables), des énergies renouvelables, rationalisation de la consommation d'énergie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs	Rendre l'énergie accessible à tous par la promotion de l'utilisation durable de nos ressources endogènes et en tirant profit des opportunités de la coopération sous régionale
Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	Règlementaire
État (prévu, adopté ou mis en œuvre)	Mis en œuvre
Secteur(s) touché(s)	Energie
Gaz touchés	CO ₂ , HFC, CH ₄
Année de début de la mise en œuvre	2014
Entités d'exécution	Ministère en charge de l'Energie, ANEREE, ABER SONABEL, SONABHY, Ministères en charge de l'Environnement, des Finances, du Commerce, de la Recherche scientifique, Habitat, infrastructures.
Coûts	Non défini
Avantages non liés à l'atténuation des GES	Développement socioéconomique des secteurs, amélioration des conditions de vie des populations, préservation de l'environnement.
Politiques ou actions connexes	Plan d'Actions National des Energies Renouvelables, Plan d'Action National de l'Efficacité Energétique, Stratégie Nationale du Secteur de l'Energie, Stratégie Nationale d'électrification Rurale.
Informations optionnelles	
Niveau escompté d'atténuation à réaliser et/ou niveau cible des autres indicateurs (le cas échéant)	220 100 tonnes de CO ₂ par an
Titre de la législation de mise en application, des règles ou des autres documents fondateurs	Décret N° 2000-628/PRES /PM/MCE du 30 décembre 2000 portant adoption de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, Loi N°053-2012/AN du 17 décembre 2012 portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso, Décret N°2003-089/PRES/PM/MCE du 19 février 2003 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement de l'Electrification, Arrêté N°09-018 /MCE/MCPEA/MEF du 20 novembre 2009 portant fixation des prix de vente de l'énergie électrique produite, importée et distribuée dans les localités électrifiées du second segment de l'électrification (Electrification rurale), Décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 3 mai 2002 portant réglementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso.
Suivi, déclaration et procédures de vérification	La POSEN a prévu un programme « Pilotage et soutien ». La mise en œuvre de la politique sectorielle sera coordonnée par un Comité de pilotage (CP). Le suivi de la mise en œuvre de la politique portera sur l'état de réalisation des actions à partir des indicateurs associés. Pour la planification et suivi-évaluation, un système de suivi-évaluation est prévu et facilitera l'élaboration d'annuaire statistique entre autres.

Mécanismes de mise en application de la conformité de mise aux normes	L'opérationnalisation de la POSEN se fait à travers la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions.
Référence au document d'orientation pertinent	Au niveau national, la politique sectorielle tire ses fondements de l'Etude nationale prospective « Burkina 2025 » et de l'Etude prospective sur l'énergie au Burkina Faso. Elle s'appuie également sur la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ainsi que du programme quinquennal 2010-2015 'du Président du Faso, « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».
Contexte/influence de la politique au sens large	Le secteur énergie du Burkina Faso, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès universel aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable. Cette ambition se traduira par l'accès universel aux services énergétiques à travers notamment l'approvisionnement du pays en énergie à moindre coût, le développement de l'offre d'énergie moderne en milieu rural, accessible à toutes les couches de la population et respectueuse de l'environnement, ainsi que le développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables.
Aperçu des effets hors GES ou des avantages connexes de la politique ou de l'action	En plus de l'effort de réduction des émissions de GES, la mise en œuvre de la POSEN induira les habitudes d'économies d'énergie en vue d'améliorer l'offre énergétique au profit de toute la population.
Toute autre information pertinente	RAS

Sous-secteur des Transports

➤ Cartographie des politiques et mesures d'atténuation

La principale politique d'atténuation du sous-secteur des Transports est la Politique Sectorielle « Infrastructures de Transport, de Communication et d'habitat (PS-ITCH) » 2018-2027. Cette politique décline des actions tendant à améliorer la contribution du secteur à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

➤ Choix de la politique ou mesure d'atténuation du secteur des Transports

La cartographie des politiques du sous-secteur des Transports présente une seule politique en lien avec l'atténuation. Cette politique montre un potentiel de réduction des émissions des GES à travers son effet attendu en termes de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles même si elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation quantitative de son potentiel.

Tableau 36 : Informations descriptives de la Politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Informations requises	
Titre de la Politique/Nom	Politique sectorielle « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PS-ITCH) »

Type de politique/actions/	Développement des équipements et des infrastructures de transport durables et résilientes.
Description des interventions spécifiques	Développement des équipements et des infrastructures durables et résilientes par la promotion de l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux. Renforcement de la gouvernance du secteur des transports par la mise en place d'un environnement favorable au mode de transport durable, sobre en carbone et résilient au climat.,
Objectifs	Développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socio-professionnelles.
Type d'instrument (réglementaire, économique ou autre)	Règlementaire
État (prévu, adopté ou mis en œuvre)	Adopté
Secteur(s) touché(s)	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat
Gaz touchés	CO ₂ , HFC
Année de début de la mise en œuvre	2018- 2027
Entités d'exécution	Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité, Ministère en charge des Infrastructures, Ministère en charge de l'Habitat, Ministère en charge de l'économie numérique, Ministère en charge de la Communication Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de l'économie, partenaires, secteurs privé, collectivités.
Coûts	Non défini
Politiques ou actions connexes	La Politique Nationale de la Communication, la lettre de politique sectorielle du Ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication, la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain, le Programme Sectoriel du Transport.
Informations optionnelles	
Niveau escompté d'atténuation à réaliser et/ou niveau cible des autres indicateurs (le cas échéant).	La politique n'a pas fait une évaluation de son potentiel de réduction.
Titre de la législation de mise en application, des règles ou des autres documents fondateurs	Loi N°025-2008/AN du 06 mai 2008 portant loi d'orientation des transports terrestres et maritimes au Burkina Faso, Loi N°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. Loi N°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso, Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, Loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso, Loi N°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la

	distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables, loi N°013-2010/AN du 06 avril 2010 portant Code de l'aviation civile du Burkina Faso.
Suivi, déclaration et procédures de vérification.	Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle est assuré par le CSD. Il est chargé de collecter et d'analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes et des programmes et les résultats atteints.
Mécanismes de mise en application de la conformité de mise aux normes.	La PS- ITCH est mise en œuvre à travers les stratégies et les plans d'action en lien avec ses sous-secteurs.
Référence au document d'orientation pertinent.	Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT), de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)
Contexte/influence de la politique au sens large	La politique sectorielle ITCH s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Axe 2 et particulièrement l'Axe 3 du PNDES. En effet, l'Axe 3 : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », les objectifs stratégiques 3.4 « développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » et 3.5 « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales » concernent le secteur ITCH. Les effets attendus sont : (i) la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie et (ii) l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement.
Aperçu des effets hors GES ou des avantages connexes de la politique ou de l'action	L'existence d'un noyau de réseaux d'axes routiers structurants, de corridors de transit offrant plusieurs alternatives de désenclavement du pays, du réseau ferroviaire exploitable sur le tronçon Ouagadougou Abidjan, ; la création d'une structure chargée de la promotion des évaluations environnementales et de l'intégration des évaluations environnementales dans le processus des projets et programmes, la création et l'opérationnalisation des cellules environnementales dans les ministères et institutions et l'engouement des promoteurs pour intégrer les évaluations environnementales dans leurs projets et programmes.
Toute autre information pertinente	RAS

Source : Données de l'étude

Secteur AFAT

➤ Cartographie des politiques et mesures d'atténuation

Plusieurs politiques, stratégies nationales ou programmes de portée globale ou sectorielle soutiennent le développement de l'Agriculture, de la Foresterie et autres Affectations des Terres. Ces documents orientent les appuis et définissent les points de connexion avec les changements climatiques de façon générale et l'inventaire des GES en particulier. Il s'agit des documents suivants :

- Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2025 ;
- Stratégie nationale d'économie verte 2018-2027 ;
- Stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso (SN-REDD+) 2024-2033
- Stratégie Nationale en Matière d'Environnement (SNE) (2024-2028)
- Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP 2018-2027) ;
- Stratégie nationale d'Agroécologie (2023 – 2027) ;
- Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS) 2020-2024.

➤ Choix des politiques ou mesures d'atténuation du secteur AFAT

De l'analyse de la cartographie des politiques et mesures d'atténuation du secteur AFAT, la **Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS)** et la **Stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso (SN-REDD+)** semblent être les politiques les mieux appropriées au regard de la disponibilité d'informations quantitatives sur leur potentiel de réduction des émissions de GES. En effet, la mise en œuvre de la **SNRCRS** et de la **SN-REDD+** permettront respectivement de restaurer 2 000 000 ha de terres dégradées et d'éviter 20,193 millions de tonne Eq-CO₂.

Tableau 37 : Informations descriptives de la Stratégie Nationale REDD+

Informations requises	
Titre de la Politique	Stratégie Nationale REDD+
Type de politique/actions	Reduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier.
Description des interventions spécifiques	Réduction de la consommation du bois-énergie et le taux d'émissions des Gaz à Effet de Serre à travers la promotion des sources alternatives d'énergie (98 266 ha de forêt préservés), les technologies de réduction de la consommation du bois de feu (49 133 ha de forêt préservés), de création et/ou renforcement des capacités de séquestration des espaces de conservation dans les régions et dans les communes (736 995 ha).
Statut de la Politique	Adopté
Date de mise en œuvre	2024
Date de réalisation (le cas échéant)	2033

Entité ou entités de mise en œuvre	Ministères en charge de l'Environnement, de l'agriculture, Collectivités territoriales organisations de la société civile, secteur privé
Objectif de la politique	Réduire la déforestation et la dégradation des forêts et des autres terres pour une croissance verte, forte et inclusive
Couverture géographique	Nationale
Secteurs primaires, sous-secteurs et catégories de sources/puits d'émissions visés	Aménagement forestier, aménagement du territoire et sécurisation foncière, transformation et accès au marché des produits agro-sylvo-pastoraux,
Gaz à Effet de Serre ciblés (le Cas échéant)	CO ₂
Politiques ou actions connexes	Politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement, Politique sectorielle Production Agro sylvo- pastorale, Politique Nationale de Développement Durable, Stratégie nationale de Développement Rural, stratégie nationale d'économie verte, Stratégie nationale en matière d'Environnement
Informations optionnelles	
Niveau escompté d'atténuation à réaliser et/ou niveau cible des autres indicateurs (le cas échéant)	La quantité de carbone séquestré prévue est de 20,193 millions de tonne à l'horizon 2031
Titre de la législation de mise en application, des règles ou des autres documents fondateurs	Loi N° 0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs, Loi N°034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, Loi N° 055- 2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) au Burkina Faso, Loi N° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code Forestier au Burkina Faso, Loi N° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier.
Suivi, déclaration et procédures de vérification	Le suivi du progrès des actions de la REDD+ a nécessité la conception de quelques outils que sont le Système national de surveillance des forêts, Registre des projets REDD+, Système d'Information sur les Sauvages, Système d'information sur les bénéfices non carbone. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ seront assurés par la cellule Mesure, Notification, Vérification et Suivi-évaluation (MNV/SE). Les données sont collectées auprès des différentes parties prenantes, puis traitées et analysées. Enfin des rapports sont produits, validés et adoptés par le CN-REDD+ et soumis à la CCNUCC.
Mécanismes de mise en application de la conformité de mise aux normes	La SN-REDD+ sera mis en œuvre à travers des plans d'action triennal glissants
Référence au document d'orientation pertinent	La SN REDD+ se fonde sur l'ENP Burkina 2025, la SNADDT, la PS-EEA, la PS-PASP, la PNDD,
Contexte/influence de la politique au sens large	La SN REDD+ Elle est un moyen novateur pour impulser le développement durable à travers la conciliation des besoins de développement économique dans les zones rurales et la résilience des

	populations. La REDD+ poursuit donc le triple gagnant « adaptation, atténuation et lutte contre la pauvreté »
Aperçu des effets hors GES ou des avantages connexes de la politique ou de l'action	La SN REDD+ contribuera à ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 44, 6 % en 2018 à moins de 35% en 2031 Elle permettra une diversification des sources d'alimentation, aménagements hydroagricoles, et à réduire les pertes post récolte agricole, à améliorer la santé animale et à développer les chaînes de valeurs et la compétitivité des produits.
Toute autre information pertinente	RAS

Source : Données de l'étude

Tableau 38 : Informations descriptives de la Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS)

Informations requises	
Titre de la Politique	Stratégie nationale de restauration, de conservation et de récupération des sols (SNRCRS) 2020 – 2024
Type de politique/actions	Production agro sylvo- pastorale
Description des interventions spécifiques	Elle vise entre autres à l'opérationnalisation des actions de CES/DRS sur le territoire national par la formulation et le financement de projets et programmes de récupération et de gestion durable des sols en vue d'une croissance soutenue des activités productives en milieu rural
Statut de la Politique	Adopté
Date de mise en œuvre	2020
Date de réalisation (le cas échéant)	2024
Entité ou entités de mise en œuvre	MARAH, MEEA, la Recherche, et MEF, MATM
Objectif de la politique	L'objectif global de la SNRCRS est de réduire/inverser la tendance de la dégradation des sols en vue d'augmenter durablement la production agricole
Couverture géographique	Nationale
Secteurs primaires, sous-secteurs et catégories de sources/puits d'émissions visées	Agriculture, foresterie, élevage
Gaz à Effet de Serre ciblés (le Cas échéant)	CO ₂ , NO ₂ , CH ₄
Coût	Non défini
Politiques ou actions connexes	Programme national du secteur rural (PNSR) II 2016-2020, Politique sectorielle production agro-sylvo---pastorale (PS-PASP) 2018-2027, Stratégie nationale d'Agroécologie 2023-2027, Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres (CSI-GDT), Stratégie nationale en matière d'environnement (SNE), Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) 2015 – 2050.
Informations optionnelles	

Niveau escompté d'atténuation à réaliser et/ou niveau cible des autres indicateurs (le cas échéant)	Pas de spécification du niveau de réduction des émissions de GES mais une prévision de récupération de 2 000 000 Ha de terres dégradées.
Titre de la législation de mise en application, des règles ou des autres documents fondateurs	Existence de loi N°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso, Loi N° 0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs, Loi N°034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, Loi N° 055- 2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) au Burkina Faso, Loi N°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable du Burkina Faso, Loi N°024-2018/AN du 27 juillet 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso.
Suivi, déclaration et procédures de vérification	Le mécanisme de suivi-évaluation de la SNRCRS est assuré par le secrétariat technique du CNP. Ce secrétariat est chargé de collecter, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les objectifs atteints. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions, il sera élaboré un manuel de suivi-évaluation consensuel.
Mécanismes de mise en application de la conformité de mise aux normes	La SNRCRS sera mis en œuvre à travers des plans d'action triennal glissants
Référence au document d'orientation pertinent	Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire, Politique sectorielle « environnement, eau et assainissement », Politique sectorielle Production agro sylvo- pastorale, Politique nationale de Développement Durable.
Contexte/influence de la politique au sens large	Amélioration de la productivité des terres dégradées Accroissement durable de la production agricole ; Inversement du rythme de la dégradation des sols.
Aperçu des effets hors GES ou des avantages connexes de la politique ou de l'action	Une des ambitions de la SNRCRS est de développer des produits financiers au sein des IMF et d'accroître d'au moins 5% le taux d'accès aux crédits au profit de la CES/DRS. Elle offre aussi des opportunités de renforcement des capacités au profit des acteurs de mise en œuvre
Toute autre information pertinente	RAS

Source : données de l'étude

Secteur des Déchets

➤ Cartographie des politiques et mesures d'atténuation

Plusieurs politiques, stratégies nationales ou programmes de portée globale ou sectorielle soutiennent le développement du secteur des Déchets. Ces documents orientent les appuis et définissent les points de connexion avec les changements climatiques de façon générale et l'inventaire des GES en particulier. Il s'agit de :

- Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE, 2016-2030) ;
- Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) » (2018-2027) ;
- Stratégie nationale de gestion des déchets plastiques (SNGDP) 2023 – 2027.

➤ Choix de la politique ou mesure d'atténuation du secteur des Déchets

De l'analyse de la cartographie des politiques et stratégies, la **Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) »** semble être le document de planification approprié avec des impacts significatifs de réduction des émissions de GES de 24 000 000 T Eq-CO2 en 2027 pour notre analyse.

Les insuffisances constatées dans la gestion des déchets sont source de beaucoup de nuisance détériorant la qualité de vie des populations affectées à travers la dégradation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

De par son objectif global qui est d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations, la Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) propose des possibilités de réduction des émissions de GES d'où son choix pour réduire les émissions dans le secteur des déchets.

Tableau 39 : informations descriptives de la Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement »

Informations requises	
Titre de la Politique	Politique sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA) ».
Type de politique/actions	Approvisionnement en eau, accès durable à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité.
Description des interventions spécifiques.	La politique est bâtie sur trois (03) domaines d'intervention majeurs que sont (i) la gestion durable de l'environnement, (ii) la mobilisation et la gestion de l'eau et (iii) l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie. Elle propose un accès durable de tous aux ressources en eau, à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité. La politique vise à une protection des berges à 100% en 2027, une augmentation du pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides à 60% en 2027, une hausse de la superficie cumulée d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines à 225 ha en 2027 et la transformation de 2000 villages en écovillages.

Statut de la Politique	Adoptée
Date de mise en œuvre	2018
Date de réalisation (le cas échéant).	2027
Entité ou entités de mise en œuvre.	Ministère en charge de de l'environnement, Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère en charge des Infrastructures, le Ministère en charge de l'économie, le Ministère en charge de l'administration territoriale et les collectivités territoriales.
Objectif de la politique	Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
Couverture géographique	Nationale
Secteurs primaires, sous-secteurs et catégories de sources/puits d'émissions visées	Mobilisation des ressources en eau, foresterie urbaine et gestion des déchets et gouvernance environnementale.
Gaz à Effet de Serre ciblés (le Cas échéant).	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC
Politiques ou actions connexes.	Stratégie Nationale en matière d'Environnement, Politique Nationale de Développement Durable, Stratégie REDD+, PS-PASP, SNGDP, SDR,
Informations optionnelles	
Niveau escompté d'atténuation à réaliser et/ou niveau cible des autres indicateurs (le cas échéant).	Quantité de carbone séquestrée est de 24 000 000 de tonnes CO ₂ eq à l'horizon 2027
Titre de la législation de mise en application, des règles ou des autres documents fondateurs.	Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso, Loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso, Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso, la Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ; la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina-Faso; la Loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables ; la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ; la Loi n°016-2015/CNT portant modification de la Loi n° 055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant code général des collectivités au Burkina Faso.
Suivi, déclaration et procédures de vérification.	La PS-EEA a défini le Cadre sectoriel de dialogue « Environnement, Eau et Assainissement » (CSD-EEA) et la Revue sectorielle du CSD-EEA pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution des actions. La revue sectorielle fait le point de l'état des réalisations physiques et

	financières des programmes, apprécie l'atteinte des cibles fixées et formule des recommandations. Un dispositif de planification, de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant permet de collecter et d'analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation.
Mécanismes de mise en application de la conformité de mise aux normes	La politique sera mise en œuvre à travers les stratégies et plans d'actions.
Référence au document d'orientation pertinent	Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT), de la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD).
Contexte/influence de la politique au sens large	Dans une vision holistique de gestion de l'environnement, les questions relatives aux changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité, aux modes de production et de consommation durables, à la dégradation des terres, à l'utilisation abusive et incontrôlée des produits chimiques, sont internalisées dans le processus de développement pour une croissance verte inclusive. Ainsi, tous les référentiels de planification devraient systématiquement prendre en compte ces aspects et les budgétiser dès la conception.
Aperçu des effets hors GES ou des avantages connexes de la politique ou de l'action	Création de 1,2 millions emplois verts décents, promotion de l'éducation environnementale dans les établissements primaires et secondaires, polices de l'eau opérationnelles, recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).
Toute autre information pertinente	RAS

2.5 Résumé des émissions et absorptions de gaz à effet de serre

Les émissions nationales de GES entre 1990 et 2022, période couverte par la Quatrième communication nationale sur les changements climatiques (QCN), sont décrites au 1.3.1.2.2.

2.6 Projections des émissions et absorptions de GES

Pour la détermination des projections et absorptions, le pays utilise les résultats du dernier inventaire qui prend en compte ses efforts de réduction dans la mise en œuvre de sa première CDN (2016-2020). Les émissions et absorptions avec mesures tiennent compte de l'ambition fixée par le pays dans sa CDN révisée (2021-2025). Les émissions avec mesures supplémentaires se fondent sur la stratégie bas carbone du pays qui est en attente de soumission.

La Figure 78 ci-dessous illustre les émissions du pays sans mesure jusqu'en 2025, et la réduction des émissions dues aux mesures de la CDN devraient faire passer les émissions de 75724,22 Gg Eq-CO₂ à 60695,71 Gg Eq-CO₂ en 2025 et de 85008,41 Gg Eq-CO₂ à 53375,56 Gg Eq-CO₂ en 2030. Avec la vision du pays de développement à faible émission de carbone le net zéro sera atteint en 2050 suivant le scénario ambition basse.

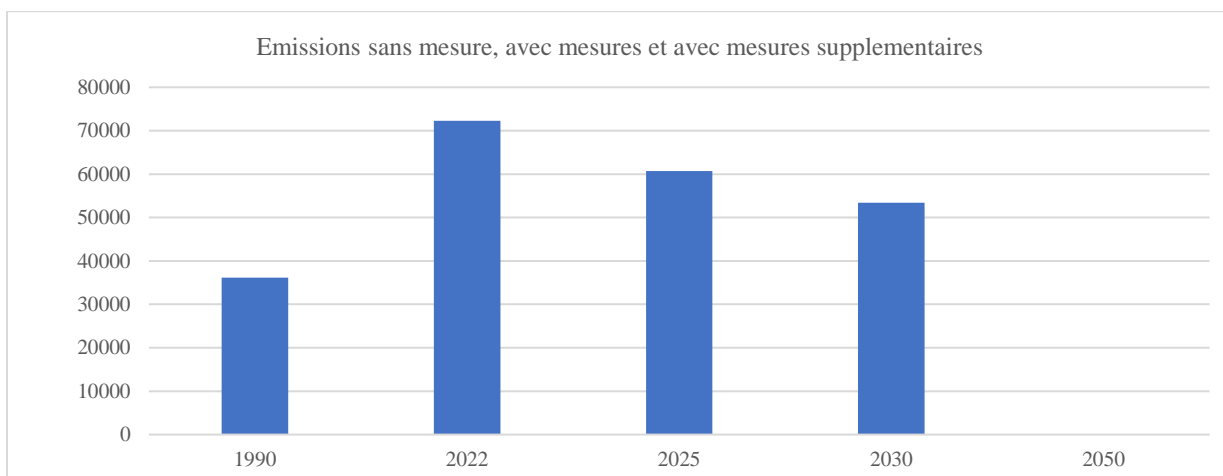


Figure 78 : Émissions sans mesure, avec mesures et avec mesures supplémentaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa CDN, le pays prévoit une réduction de 10328,49 Gg Eq-CO₂ en 2025, de 33072,70 en 2030. Ce qui correspond au scénario avec mesure.

Le pays a renforcé ses engagements en élaborant sa stratégie à long terme de développement à faible émission de carbone et résilient au climat. Cette stratégie donne la trajectoire de décarbonisation de l'économie du pays jusqu'en 2050. Le Net zéro est atteint en 2050 selon le scénario bas.

La Figure 79 ci-après présente les émissions et absorption du pays avec les trois scénarios (sans mesure, avec mesure et avec mesure supplémentaire).

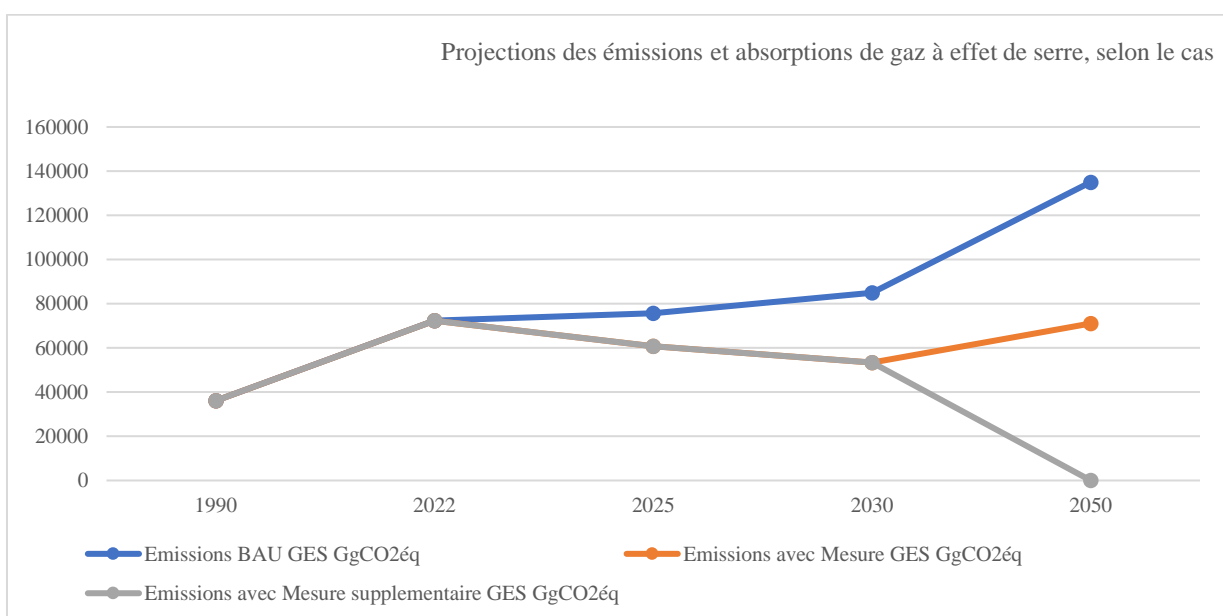


Figure 79 : Emission et absorption avec les trois scénarios

CHAPITRE 3 : INFORMATIONS SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'ADAPTATION A CELUI-CI AU TITRE DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS

3.1 Circonstances nationales, arrangements institutionnels et cadres juridiques

3.1.1 Circonstances nationales

Les manifestations directes des effets des changements climatiques au Burkina Faso sont déjà visibles. De l'augmentation des températures à la variabilité des précipitations, en passant par des événements extrêmes imprévisibles tels que les vagues de chaleur, les inondations et les poches de sécheresses, les effets des changements climatiques se font sentir à toutes les échelles du pays. Les secteurs clés de l'économie, dont beaucoup sont très sensibles au climat, ont subi des répercussions négatives.

Dans les communautés du pays, il est de plus en plus évident que l'évolution des conditions climatiques affecte la vie socioéconomique et culturelle des populations locales. Les modes de vie culturels et les moyens de subsistance économiques des populations sont perturbés, car de nombreuses localités sont confrontées à des risques d'événements climatiques extrêmes. Alors que les impacts continuent de se manifester de façon crescendo, mais différemment dans les localités, il est également devenu évident que le Burkina Faso a besoin d'approches plus ciblées et plus pragmatiques pour faire face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques. Certains de ces efforts ont été entrepris par le gouvernement ou par des acteurs non étatiques, et ils visent tous à renforcer la capacité d'adaptation afin de protéger et de préserver la vie et le bien-être des personnes et des biens.

Le processus du PNA du Burkina Faso a été lancé à un moment opportun, alors que le gouvernement tente de coordonner toutes les activités de planification de l'adaptation en fournissant l'environnement favorable et la coordination requis pour la planification et la mise en œuvre des actions d'adaptation. Pour se faire, le pays a élaboré et met en œuvre des instruments comme la stratégie nationale sur les changements climatiques (SNACC), la CDN et les plans régionaux d'adaptation. La mise en œuvre de ces instruments et bien d'autres, devraient renforcer les efforts actuels en faveur de la politique nationale de développement durable du Burkina Faso.

Les changements climatiques impactent significativement le secteur des infrastructures du Burkina Faso à cause de la récurrence d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, vagues de chaleurs). La hausse des précipitations entraîne l'inondation d'infrastructures de transport telles que les routes et les ponts tandis que la hausse des températures provoque des fissures et des dégradations plus rapides sur les routes et les structures de protection. Essentielles aux moyens de subsistance sociaux, économiques et agricoles, les infrastructures de transport sont particulièrement vulnérables aux épisodes météorologiques extrêmes. Les routes permettent aux communautés de commercialiser leurs produits et d'accéder aux soins, à l'éducation, au crédit et à d'autres services, particulièrement dans les zones rurales et isolées qui regorgent la majeure partie de la population du pays. La prise en compte de ces risques climatiques sur les infrastructures s'impose donc pour le développement socioéconomique du pays.

3.1.2 Analyse climatique

Le Burkina Faso est caractérisé par un régime climatique tropical de type soudanien à deux saisons alternées : une saison sèche (octobre à mai) et une saison humide (juin à septembre). Suivant la pluviométrie moyenne annuelle enregistrée et le régime thermique, le pays est subdivisé en trois zones climatiques : Sahélienne, Soudano-sahélienne et Soudanienne. Les frontières géographiques de ces zones évoluent en fonction de la migration des isohyètes. (Figure 80).

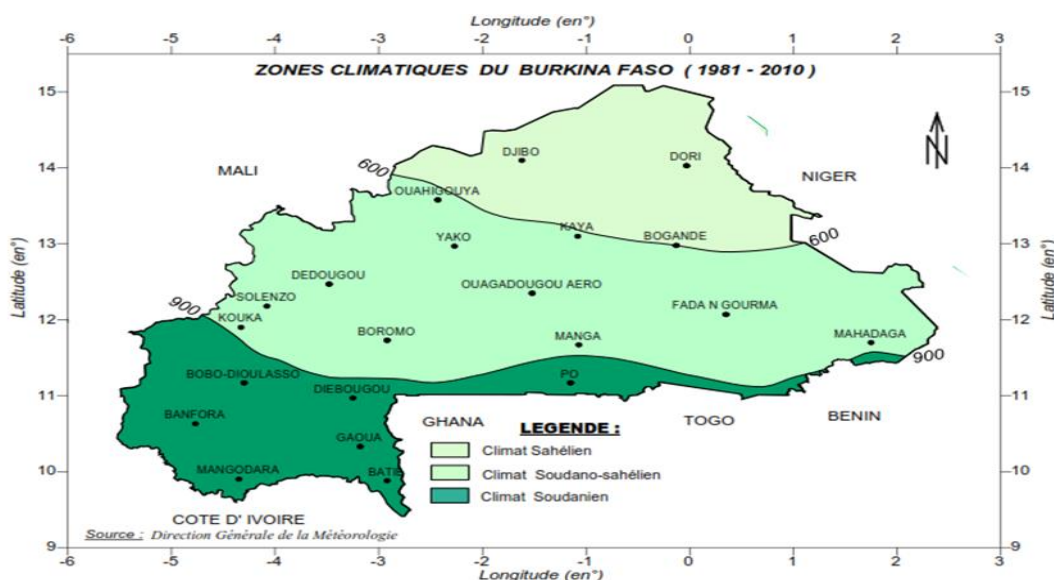


Figure 80 : Evolution des zones climatiques du Burkina Faso entre 1981 à 2010

Source : ANAM 2017

Les données climatiques historiques du Burkina Faso indiquent une augmentation des températures moyennes et une diminution des précipitations annuelles moyennes dans les trois zones climatiques. En moyenne, la température annuelle a augmenté de 0,2 à 0,3°C par décennie depuis 1981 (ANAM, 2017). Cette augmentation va crescendo du Sud vers le Nord. Les précipitations moyennes annuelles varient entre 439.4 mm au Nord et 1667.2 mm au Sud (ANAM, 2022).

Pour ce qui est du climat futur, environ 80% des modèles prévoient une augmentation d'au moins 5% des précipitations au Burkina Faso dans tous les scénarios et périodes considérées. Cependant, la quantité d'eau qui va tomber devrait être neutralisée par l'évapotranspiration qui devrait atteindre les 20%. La fréquence et l'intensité des fortes précipitations devraient augmenter et entraîner des inondations et une érosion des sols (Seneviratne et al., 2021). La température moyenne de l'air devrait atteindre 1,5°C dans un avenir proche et 4,2°C dans un avenir lointain et cela pourrait être dommageable pour la production agricole lorsqu'elles se produisent pendant la période de floraison des cultures (MEEA, 2024b). Cette situation impose au Burkina Faso une planification rigoureuse de son adaptation aux risques climatiques majeures à travers son intégration dans tous les référentiels de développement.

3.1.3 Catastrophes climatiques enregistrées au Burkina Faso

Chaque année, le Burkina Faso est en proie à des catastrophes d'origines climatiques qui vont crescendo entravant son développement socioéconomique. A cet effet, le pays est classé 34^{ème} sur 181 pays en termes d'exposition, de vulnérabilité et de sensibilité aux catastrophes naturelles, en particulier aux sécheresses et aux inondations (Banque Mondiale, 2023). La Figure 81 donne l'évolution des catastrophes climatiques enregistrées par le Burkina Faso et les pertes économiques générées de 1980 à 2020.

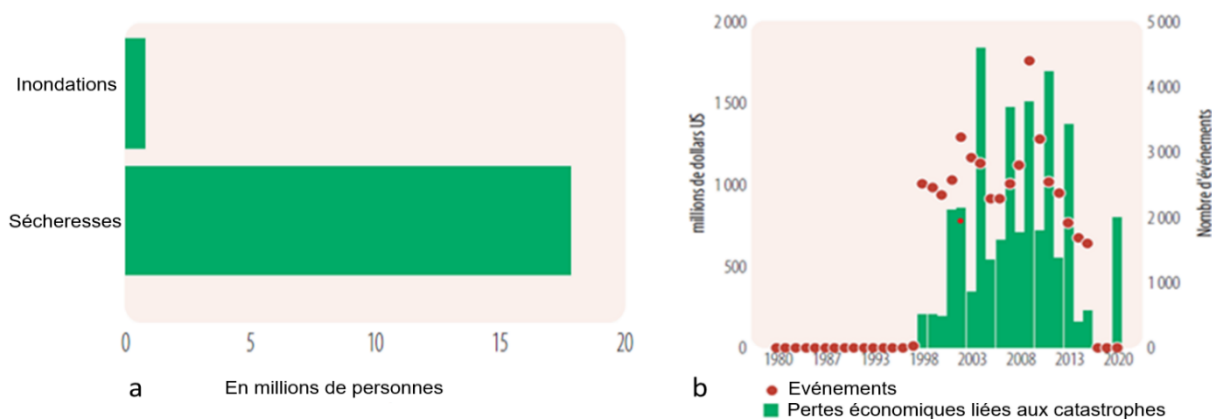


Figure 81 : a) Nombre de personnes affectées par les catastrophes (Burkina Faso, 1970–2020); b) Pertes économiques et nombre d'événements au Burkina Faso

Source : BM, CREC / EM-DAT

Entre 2000 et 2020, les catastrophes naturelles ont entraîné des pertes économiques de 14,5 milliards de dollars US (Figure 81). La fréquence des catastrophes augmente depuis 2000. En effet, entre 1980 et 2000, le pays était frappé chaque année par une ou deux catastrophes naturelles (27 événements en 20 ans). Entre 2000 et 2020, le nombre de catastrophes a atteint 65 événements, avec un pic de 7 événements en 2010. La sécheresse a causé des pertes économiques s'élevant à 9,6 milliards de dollars, et les inondations ont ajouté 1,2 milliard de dollars. Outre les inondations et les sécheresses, le Burkina Faso est exposé aux tempêtes, aux infestations d'insectes et aux épidémies, qui ont causé des pertes de 3,7 milliards de dollars. En 2004, la croissance du PIB est tombée à 4,6 %, contre 8 % en 2003, en partie à cause d'une invasion de criquets et de la sécheresse (Banque Mondiale, 2023).

Pour ce qui sont des années 2022 ; 2023 et 2024, on note que quatre régions dont le Plateau Central, le Centre-Ouest, la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins ont été affectées par les inondations. On dénombre 6 903 sinistrés, 5509 tonnes de vivres détruites, 5 923 animaux emportés et 149 maisons détruites.

Aussi, depuis 2022 une partie de la route nationale N°1 est régulièrement inondée pendant la saison pluvieuse entraînant l'arrêt temporaire des trafics entre les deux grandes villes du pays. Par ailleurs, les vents violents ont occasionné des dégâts dans trois régions dont le Centre-Sud, le Centre-Nord et le Plateau Central (ANAM, 2022).

Les pertes économiques sont principalement subies par les pauvres, qui sont les plus vulnérables et les moins aptes à faire face aux chocs et à s'en remettre.

3.1.4 Capacité d'adaptation

Selon l'indice ND-GAIN de l'Université Notre Dame, évaluant la vulnérabilité d'un pays et sa capacité à s'adapter, le Burkina Faso est classé 161ème sur 191 pays en 2023. Selon cet indice, le Burkina Faso est le 29^{ème} pays le plus vulnérable et le 158^{ème} le plus prêt à faire face aux défis climatiques. Le Burkina Faso est exposé à une vulnérabilité importante en raison de son faible PIB par habitant, de sa forte dépendance à l'importation alimentaire, et de sa vulnérabilité élevée liée aux services écosystémiques et à l'habitat humain. Le pays a donc un grand besoin d'investissements et d'innovations pour améliorer la préparation et la riposte de façon urgente. La capacité d'adaptation du Burkina Faso peut être évaluée sur quatre points essentiels à savoir la gouvernance, les ressources humaines, financières et technologiques.

▪ *Gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques*

La gouvernance climatique au Burkina Faso reste relativement faible car elle est encore en développement, avec des structures institutionnelles qui nécessitent un renforcement pour une meilleure coordination et mise en œuvre des politiques d'adaptation.

Le renforcement de la gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques commande donc de dynamiser les cadres de concertation des acteurs de mise en œuvre, de tenir des rencontres périodiques de suivi et d'élaborer des textes juridiques favorables aux actions d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agira également d'améliorer le suivi-évaluation et la capitalisation des interventions ainsi que la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions d'adaptation.

▪ *Ressources humaines*

L'insuffisance des ressources humaines qualifiées constitue un obstacle majeur à l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso. Cette carence se manifeste par un nombre très limité de spécialistes en modélisations, en gestion des risques, en ingénierie environnementale, essentiels pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces. De plus, l'insuffisance de formations continues et de programmes éducatifs adaptés limite la capacité des professionnels existants à répondre aux défis climatiques croissants. Cette situation entrave non seulement la planification et l'exécution des projets d'adaptation, mais aussi la sensibilisation et l'engagement des communautés locales, indispensables pour une résilience durable face aux impacts des changements climatiques.

▪ *Ressources technologiques*

L'insuffisance des ressources technologiques représente un défi majeur pour l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso. Cet état de fait se traduit par un accès limité à des technologies avancées telles que les systèmes de surveillance climatique, les infrastructures résilientes et les solutions d'énergie renouvelable. Sans ces outils, il devient difficile de prévoir les événements climatiques extrêmes, de protéger les infrastructures critiques et de réduire les

vulnérabilités des enjeux. De plus, l'absence de technologies appropriées limite la capacité des communautés à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables et à gérer efficacement les ressources en eau. Cette situation freine les efforts d'adaptation et accroît la vulnérabilité des populations face aux impacts des changements climatiques.

▪ **Ressources financières**

Au Burkina Faso, la conduite des activités d'adaptation aux changements climatiques est assurée par les dotations budgétaires de l'Etat ainsi que celles de ses partenaires au développement. Selon les données de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), sur la période 2013 à 2021, les ressources extérieures mobilisées par le Burkina Faso pour la mise en œuvre des actions d'adaptation sont évaluées à 445,5 milliards de Francs CFA.

Les allocations budgétaires de l'Etat quant à elles sont estimées à 360,3 milliards de francs CFA entre 2018-2022 (MEEA, 2024b). Au niveau national, sur la même période, les dépenses de l'Etat liées à l'adaptation sont de 237,96 milliards de FCFA. Ce montant est nettement en dessous des besoins réels qui se chiffrent à plus 5 100 milliards de FCFA pour les cinq prochaines années. Pour permettre à ses communautés et écosystèmes d'être résilients au climat, le Burkina Faso devra donc mobiliser 10 fois plus de ressources financières (MEEA, 2024b).

Dans la perspective de ces mobilisations, le pays a élaboré 17 notes conceptuelles dont 10 ont pu être soumises au FVC. La Figure 82 donne la proportion de l'adaptation dans les projets approuvés.

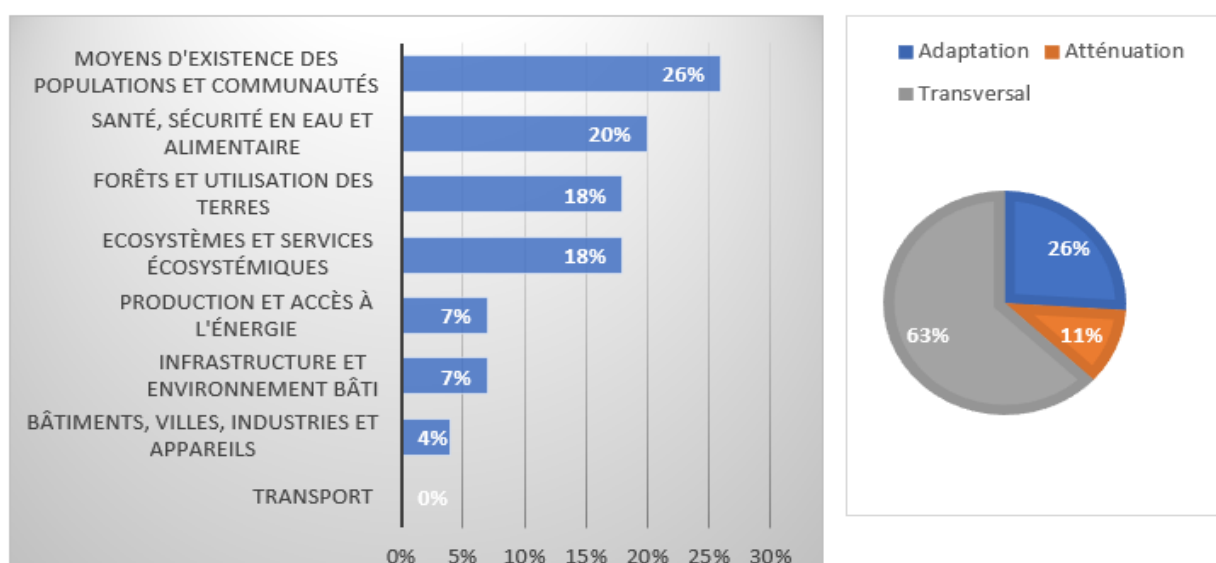


Figure 82 : Proportion de l'adaptation et des secteurs prioritaires dans le portefeuille FVC du Burkina Faso
Source : SE/FVC/BF/2024

En tenant compte des projets approuvés et en procédant par une analyse par secteur spécifique, il ressort moins de projets pour les secteurs suivants : Santé, Elevage, Eau potable-hygiène et assainissement, Transport, Efficacité énergétique, Infrastructures, Environnement bâti. Il faudra donc des projets au profit de ces secteurs oubliés tout en renforçant ceux déjà couverts (moyens d'existence, sécurité alimentaire, écosystèmes, énergie, foresterie).

Pour ce qui est du Fonds d'Adaptation créé en 2001 et opérationnalisé depuis 2009, le Burkina Faso n'a encore pu mobiliser les 20 millions de dollars plafonnés par pays. Cependant des notes conceptuelles sont en maturation pour la mobilisation de ce fonds.

En résumé, on peut dire que la capacité d'adaptation du Burkina Faso est globalement faible, nécessitant des investissements urgents et des innovations pour améliorer la préparation et la riposte face aux défis climatiques. Les circonstances nationales, telles que le faible PIB par habitant, la dépendance à l'agriculture pluviale et la forte dépendance à l'aide internationale pour financer ses initiatives d'adaptation sont des facteurs qui aggravent la vulnérabilité du pays.

3.1.5 Arrangements institutionnels et de gouvernance

La gouvernance des changements climatiques et notamment celle de l'adaptation fait intervenir plusieurs structures qui peuvent être regroupées en acteurs étatiques et non étatiques.

Le Tableau 40 ci-dessous fait l'économie de ces acteurs avec leurs rôles.

Tableau 40 : acteurs avec leurs rôles

Arrangements institutionnel et gouvernance		
Institutions	Structures intervenant dans l'adaptation	Rôles
Acteurs Etatiques		
Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) ; - Secrétariat Permanent pour la REDD+(SP/REDD+) ; - Direction Générale de l'Economie Verte et des changements climatiques (DGEVCC). 	<p>Assurer la gouvernance, la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière adaptation. Principalement responsable de la coordination des actions d'adaptation et de la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation ;</p> <p>Commanditer des études des vulnérabilités et des risques pour l'élaboration des plans nationaux et régionaux d'adaptation ;</p> <p>Coordonner le suivi et l'évaluation des actions d'adaptation ;</p> <p>Promouvoir des Actions de Résilience Climatique et d'adaptation ;</p> <p>Rapporter les informations en lien avec l'adaptation aux structures compétentes.</p>
Primature	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat Exécutif du Fonds Vert Climat au Burkina Faso (S.E.- FVC/BF). 	<p>Assurer l'interface entre le Secrétariat du Fond Vert pour le climat et le gouvernement du Burkina Faso ;</p> <p>Renforcer la mobilisation des ressources pour une résilience efficace ;</p>
Ministère de l'Action Humanitaire et de la Solidarité Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de la promotion de la femme et du genre ; - Conseil National de Secours d'urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) ; - . 	<p>Promouvoir le genre, la prévention et la gestion des risques de catastrophes pour une résilience efficace des couches vulnérables.</p>
Ministre de l'Administration Territoriale et de la Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM). 	<p>Assurer les prévisions et les informations climatiques nécessaires pour mieux faire face aux risques climatiques ;</p> <p>Fournir des données climatiques et des analyses pour évaluer les impacts des changements climatiques.</p>

Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de la Coopération ; - Direction Générale de l'Economie et de la Planification ; 	<p>Contribuer à la mobilisation de la finance climat pour une meilleure adaptation ;</p> <p>Assurer l'interface entre le Fonds d'Adaptation et le pays ;</p> <p>S'assurer de la prise en compte des actions d'adaptation dans les politiques et stratégies de développement du pays.</p>
Ministère de l'agriculture, des Ressources animales et Halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale des ressources animales ; - Direction générale des ressources halieutiques ; - Direction générale de l'économie rurale ; - Direction générale de la protection des végétaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'encadrement du monde rural, la promotion des bonnes pratiques agricoles, la promotion des technologies innovantes d'agriculture (culture sous serre, hors sol agriculture de conservation, etc.) ; - Aménager et valoriser les zones pastorales ; - Promouvoir l'agro écologie.
Assemblée Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Développement Durable (CDD) ; - Réseau des parlementaires sur l'environnement et le changement climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'action gouvernementale pour les questions relatives à l'adaptation au changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles.
Collectivités Territoriales (Communes et Régions)	<ul style="list-style-type: none"> - 13 Conseils régionaux - 351 communes - 8000 villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'environnement et les ressources naturelles ; - Intégrer les priorités locales et nationales en matière d'adaptation dans les référentiels de planification (Plans Communaux de Développement (PCD) et les Plans Régionaux de Développement (PRD) ; - Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des actions d'adaptation.
Acteurs non Etatiques		
Les Organisations Non Gouvernementales et les Associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> - ONG - OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration, et à la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes d'adaptation au changements climatiques ;

		- Mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des actions climatiques.
Le Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et Agro-industrie ; - Mines et Énergie ; - Industrie et Construction ; - Technologie et Innovation ; - Banques et assurances - Etc.. 	- Créer des richesses et contribuer à la transition progressive du pays vers une économie verte et résiliente. Ces secteurs jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources pour un développement durable du Burkina Faso.
Les partenaires techniques et financiers (PTF)	- Bilatéraux, multilatéraux, institutions financières, philanthropes etc.	- Mobilisation des ressources financières pour les actions d'adaptation.

Source : MEEA, BTRI, 2024

Il convient de préciser qu'en plus des institutions ci-dessus citées, d'autres ministères concourent à l'adaptation aux changements climatiques en occurrence le ministère en charge de la Santé, de l'Energie, des infrastructures, de l'habitat, de la recherche scientifique et de l'innovation.

Par ailleurs des cadres de concertations ont été mis en place au niveau national et offrent des possibilités aux différents acteurs ci-dessus cités de se réunir, d'échanger, de partager les expériences et les bonnes pratiques tout en s'assurant de la cohérence des interventions en matière d'adaptation.

Au titre de ces cadres de concertations, on peut citer entre autres : la Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD) ; le Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement (CCUC) ; le Comité National sur les Changements Climatiques (CNACC) ; la plateforme nationale REDD+ ; le cadre de concertation des structures focales nationales sur la mobilisation de la finance climat (CC SFN FC) ; les Cadres Régionaux de Dialogues (CRD). En plus de ces cadres, il existe des comités de pilotage des projets et programmes qui donnent l'occasion aux acteurs d'échanger sur les défis et les enjeux liés à l'adaptation aux changements climatiques (MEEA, 2024b).

L'analyse du cadre institutionnel et organisationnel liés à l'adaptation aux changements climatiques fait ressortir une pluralité d'acteurs à caractère étatique et non étatique en fonction de leurs attributions et de leurs intérêts et dont le lead est assuré par le ministère en charge de l'Environnement.

Toutefois, il convient de noter qu'il y a une faible fonctionnalité de certains cadres de concertation dûe à l'insuffisance des ressources financières (CONADD, CRD). Ce qui limite l'efficacité dans la coordination des interventions en matière d'adaptation.

3.1.6 Cadres juridiques, politiques et règlements

L'économie burkinabè est fortement tributaire des secteurs sensibles au climat tels que l'Agriculture et les ressources en eau, ce qui fait de la protection et de la préservation de l'environnement naturel une condition préalable à la création d'une économie durable. D'un point de vue réglementaire, il existe au Burkina Faso un certain nombre de textes juridiques visant spécifiquement à gérer les interactions entre l'homme et l'environnement. Les articles 29 et 30 de la constitution du Burkina Faso reconnaissent le droit pour chacun à un environnement sain, le devoir de le protéger pour tous et le droit de participer à des actions collectives contre des actes lésant les intérêts des communautés et l'environnement. Le Tableau 41 ci-dessous fait l'économie du cadre juridique, politique et réglementaire en matière d'adaptation au Burkina Faso.

Tableau 41 : Cadre juridique, politique et règlements en matière d'adaptation

Cadre juridique International	
Conventions et accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso.	
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.	
- Protocole de Kyoto.	
- Accord de Paris sur le climat.	
Cadre Juridique National	
Instrument	Lien avec l'adaptation
Constitution du Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 14 : les richesses et les ressources naturelles du pays doivent être utilisées pour l'amélioration des conditions de vie du peuple. - Articles 29 et 30 : reconnaît le droit pour chacun à un environnement sain, le devoir de le protéger pour tous et le droit de participer à des actions collectives contre des actes lésant les intérêts des communautés et l'environnement.
Loi N° 008-2014/AN portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 2 ; 3 ; 5 ; 6 : Fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso en prenant en compte le changement climatiques et l'adaptation.
La Loi N°024-2018/AN portant Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 2 ; 3 ; 5 ;6 ;15 : Fixe les principes fondamentaux de l'aménagement et le développement durable du territoire et vise à promouvoir le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement dans le respect des politiques communautaires d'aménagement du territoire.
La loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Article 17 à 35 : Fixe les règles fondamentales qui régissent l'environnement au Burkina Faso et instruit les pouvoirs publics de veiller à la gestion durable des ressources naturelles ; l'amélioration continue des conditions de vie des êtres vivants ; la prévention et à la gestion satisfaisante des risques technologiques et des catastrophes ; la restauration de l'environnement.
Loi n°003-2011/AN portant code forestier au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 41 à 46 : Fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques.
la Loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 1 ; 2 ; 3 ; 4 : Vise la protection et la gestion durable des ressources en eau.

Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso.	- Articles 1 ; 3 ; 5 ; 7 ; 12 : Fixe les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques dans une optique de développement durable du Burkina Faso.
Loi n° 012-2014/an portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.	- Articles 1 ; 3 ; 5 ; 12 : Prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, quelle qu'en soit la nature, l'origine et l'ampleur.
Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.	- Articles 3 ; 4 ; 12 : intègre des principes de développement durable, de précaution et de prévention essentiels pour l'adaptation au changement climatique.
Loi n°036-2015/CNT du 29 octobre 2015 et son modificatif du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso	- Articles 1 ; 3 ; 12 ; 25 : Prône l'exploitation durable et sécurisée des ressources naturelles intégrant les principes de développement durable, de réhabilitation des sites miniers et de prévention des risques environnementaux - Mise en place du Fonds minier de développement qui sera affecté au financement des projets de développement endogène et des plans communaux de développement qui sont des instruments d'adaptation.
Loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural	- Articles 1 ; 2 ; 4 : réguler l'utilisation des terres rurales et sécuriser les droits fonciers des acteurs ruraux avec l'accès équitable à la terre, la prévention des conflits fonciers et la gestion durable des ressources naturelles.
Loi n°025-2017/AN portant protection des végétaux au Burkina Faso	- Articles 1 ; 2 ; 3 ; 12 : Protéger la santé des végétaux et des produits végétaux contre les organismes nuisibles à travers la surveillance phytosanitaire, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles et la promotion de la qualité de la production végétale.
Cadre politique	
le Plan National de Développement Economique et Social II (2021-2025)	- Axes 1 et 3 ainsi que la Charte environnementale et sociale : Transformer structurellement l'économie burkinabè et inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)	- 1.1.2.2. La contribution de l'environnement à l'économie burkinabè : « il est économiquement profitable d'améliorer la gestion des ressources naturelles

	dans notre pays. Pour l'Etat, investir dans la gestion des ressources naturelles constitue en retour des possibilités de gains importants...)
Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2024-2028	- Objectif global du PNA : Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face au changements climatiques pour l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés.
Contribution Déterminée au niveau national (2021-2025)	- 3.2. Contribution de réduction des émissions de GES dans la CDN par des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques
Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE)	- Articles 4 ; 7 et 10 : Contribue à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques
Politique Nationale de l'Eau	- Articles 5 ; 8 et 12 : Assurer une gestion durable des ressources en eau pour répondre aux besoins actuels et futurs.
La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR)	- Articles 3 ; 5 ;8 : Contribue au renforcement de la résilience, gestion durable des terres et l'accès équitable aux ressources.
La Politique Nationale de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (PNSTI) du Burkina Faso pour la période 2017-2025	- Articles 6 ; 9 ; 12 Programmes de Recherche incluant des programmes spécifiques pour l'adaptation au changement climatique, mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture résiliente, et la protection des écosystèmes
La Stratégie Nationale Genre	- Objectif stratégique 1.3 : Améliorer la prise en charge et la protection des femmes et des filles dans le contexte de l'insécurité et des changements climatiques

Source : MEEA, BTRI, 2024

L'analyse du cadre juridique et politique met en exergue l'adoption d'une diversité de textes tant au niveau international que national qui offre une base légale pour promouvoir et renforcer l'adaptation au Burkina Faso. Également, la ratification des conventions internationales offre des opportunités de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des actions prioritaires en matière d'adaptation.

Cependant, le dispositif juridique comporte des limites. Il s'agit principalement (i) de l'existence de textes juridiques non adaptés au contexte socioéconomique et environnemental, (ii) de la faible vulgarisation des textes juridiques, (iii) de la faible application des textes juridiques, (iv) de la difficulté dans le suivi de la mise en œuvre de ces textes, et (v) de la faible internalisation de certains textes juridiques internationaux. L'ensemble de ces insuffisances favorise des actes préjudiciables pour une réduction durable de la vulnérabilité des acteurs et des écosystèmes face aux changements climatiques (MEEA, 2024b).

3.2 Impacts, risques et vulnérabilités

3.2.1 Tendances climatiques actuels

L'accent a été mis sur les tendances de deux paramètres climatiques majeurs à savoir : les températures et les précipitations. L'analyse s'est portée sur trois stations synoptiques couvrant les trois zones climatiques du pays : il s'agit de la station de Dori dans la zone sahélienne, de Ouagadougou dans le soudano-sahélien et de Bobo Dioulasso dans la zone soudanienne.

❖ Températures

▪ *Températures maximales moyennes annuelles*

Il s'agit de la moyenne des plus grandes valeurs de température journalières mesurée au cours de l'année. L'analyse des températures maximales moyennes annuelles à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou indique une tendance globale à la hausse entre 1991 et 2023 comme l'indique la Figure 83. En ce qui concerne la station de Bobo-Dioulasso, on note une période de température maximale moyenne annuelle relativement plus élevée entre 1999 et 2008. La tendance des températures maximales moyennes annuelles pour la station de Dori située dans la zone climatique sahélienne est globalement à la baisse. Cependant, depuis 2021 la station synoptique de Dori reste inexploitable pour cause d'insécurité.

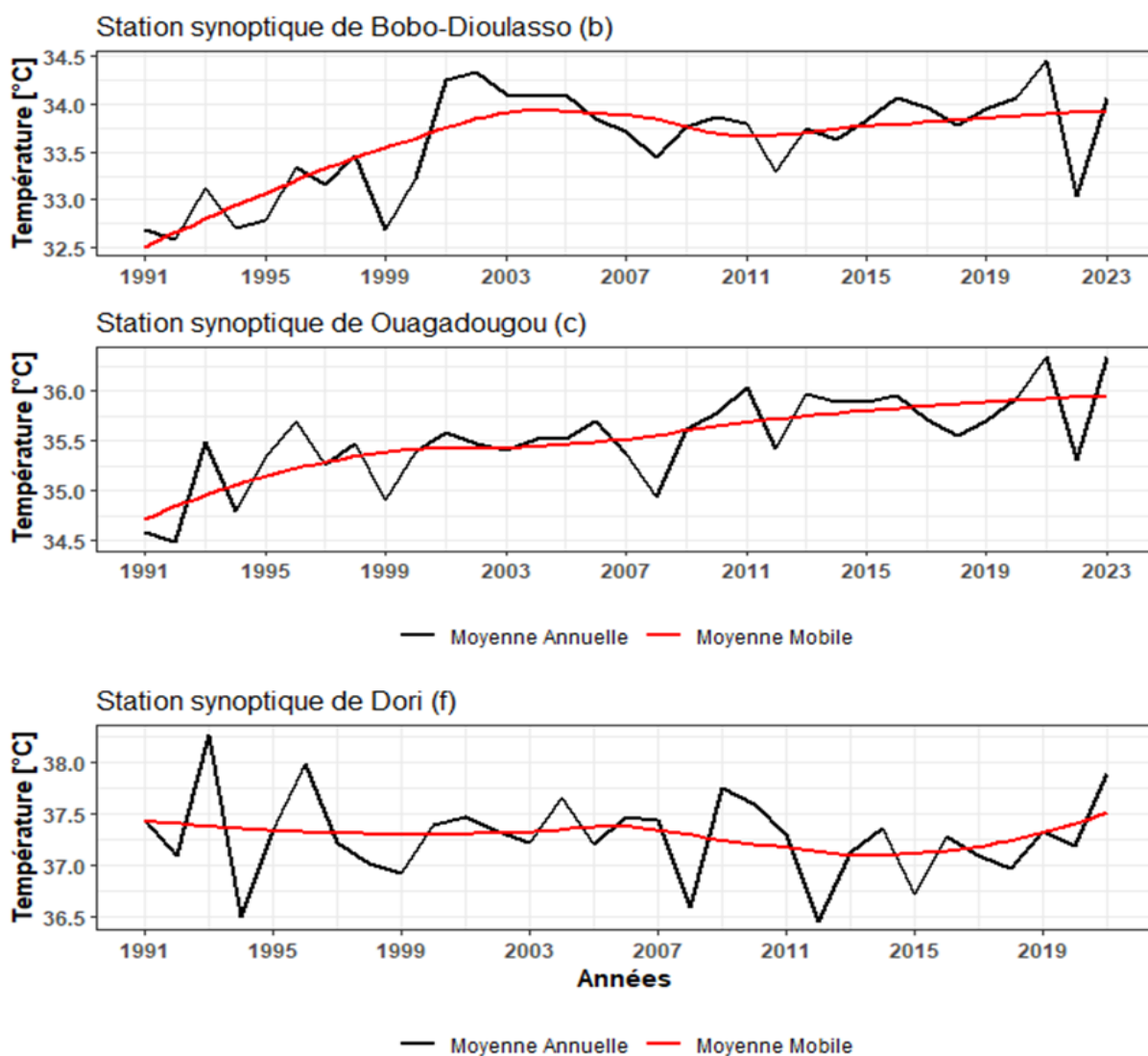


Figure 83 : Evolution des températures maximales moyennes annuelles de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c)

Source : ANAM

▪ *Températures minimales moyenne annuelle*

Il s'agit de la moyenne des plus basses valeurs de températures journalières mesurées au cours de l'année. La Figure 84 indique une tendance significativement en hausse de la température minimale moyenne annuelle au cours de la période 1991-2023 à Bobo-Dioulasso ainsi qu'à Ouagadougou. En ce qui concerne la ville de Dori située dans la zone climatique sahélienne, on observe dans un premier temps une tendance à la hausse accompagnée par une relative stabilité voire une baisse au cours des dernières années. Dans l'ensemble, on note une tendance globale à la hausse pour les trois localités.

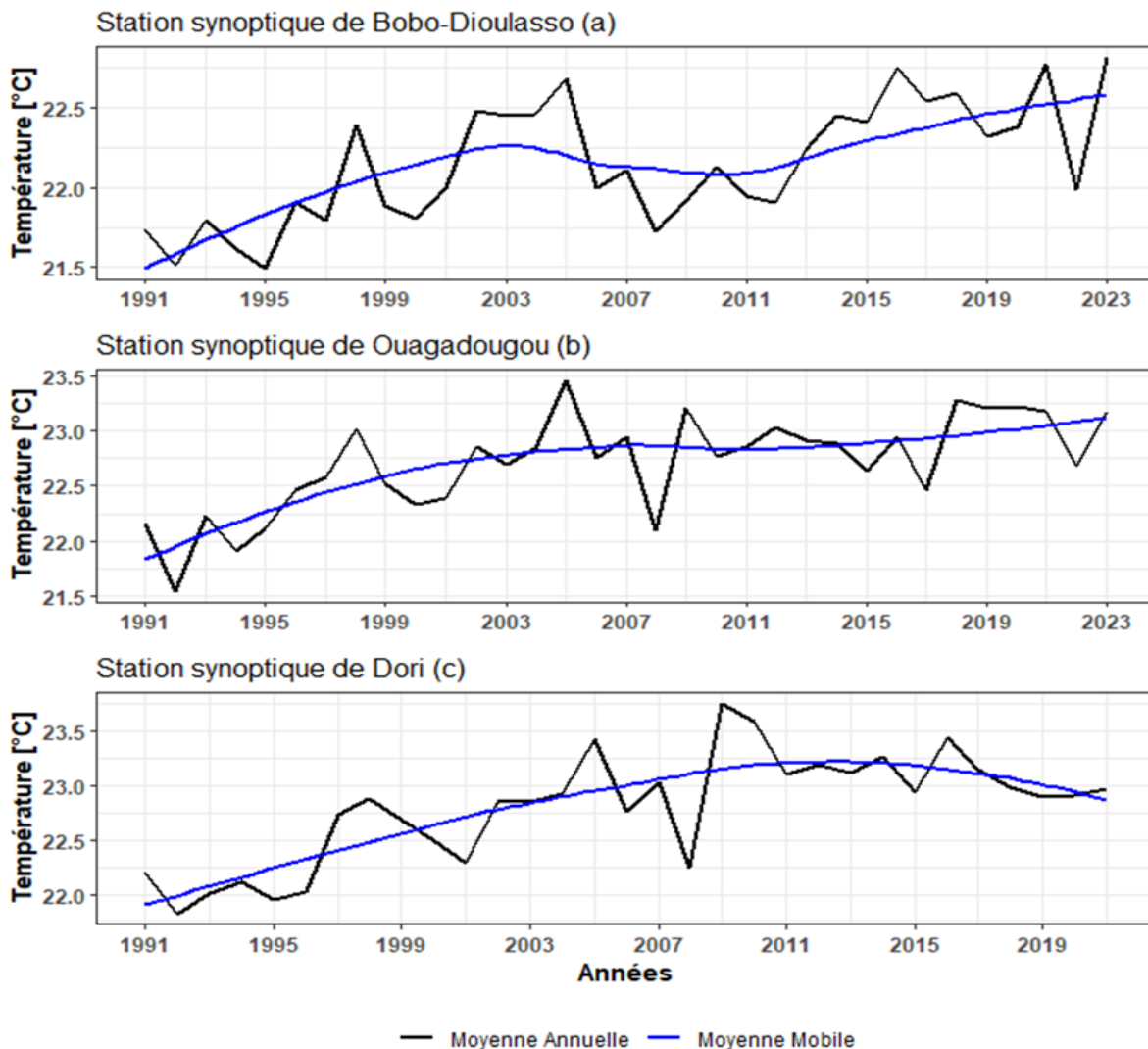


Figure 84 : Evolution des températures minimales moyennes annuelles de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).

Source : ANAM

▪ *Indice climatique des nuits froides (tn10p)*

On observe une évolution significativement en baisse du pourcentage de nuits froides au cours des années pour les stations synoptiques de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Dori comme l'indique la Figure 85. L'indice climatique des nuits froides est un indicateur intéressant sur l'évolution globale des températures minimales au cours du temps. Le résultat obtenu indique une diminution significative des jours avec des températures très faibles montrant par là une tendance au réchauffement.

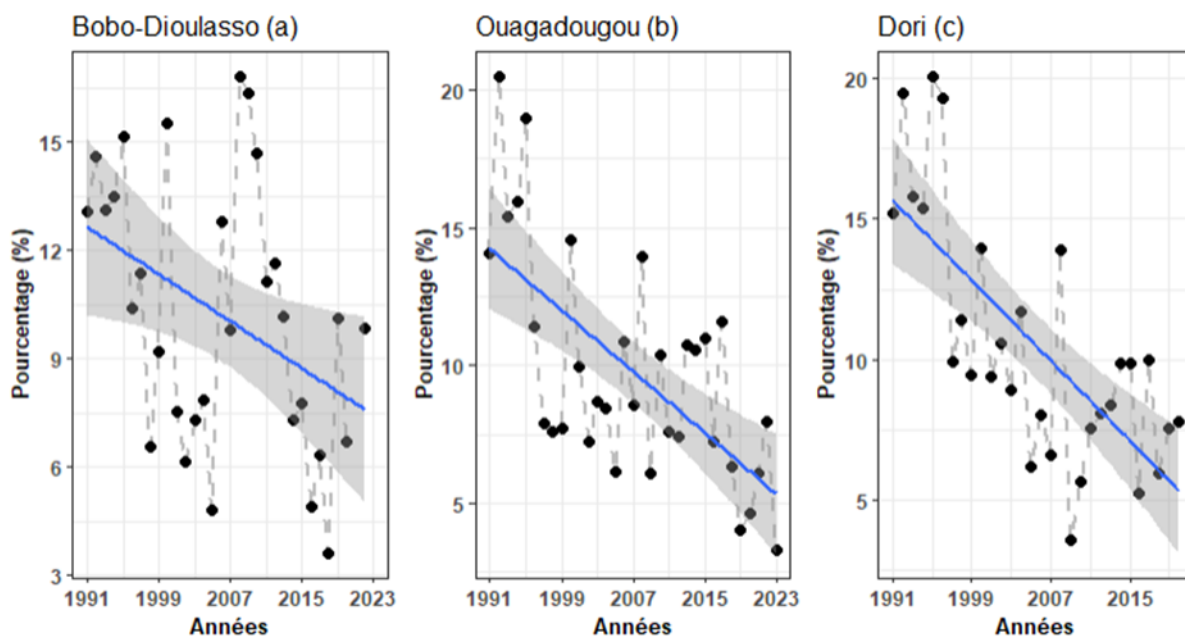


Figure 85 : Evolution du pourcentage de nuits froides de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).
Source : ANAM

- **Indice climatique des nuits chaudes (tn90p)**

On observe sur la période 1991-2023 une évolution à la hausse du pourcentage des nuits chaudes au niveau des stations synoptiques de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Dori comme le mentionne la Figure 86. Ceci met également en évidence un réchauffement des températures minimales journalières au niveau de ces localités. Le nombre de jours où la température la plus faible de la journée est très élevée (comparativement à l'historique des données des températures minimales) est en augmentation de manière significative.

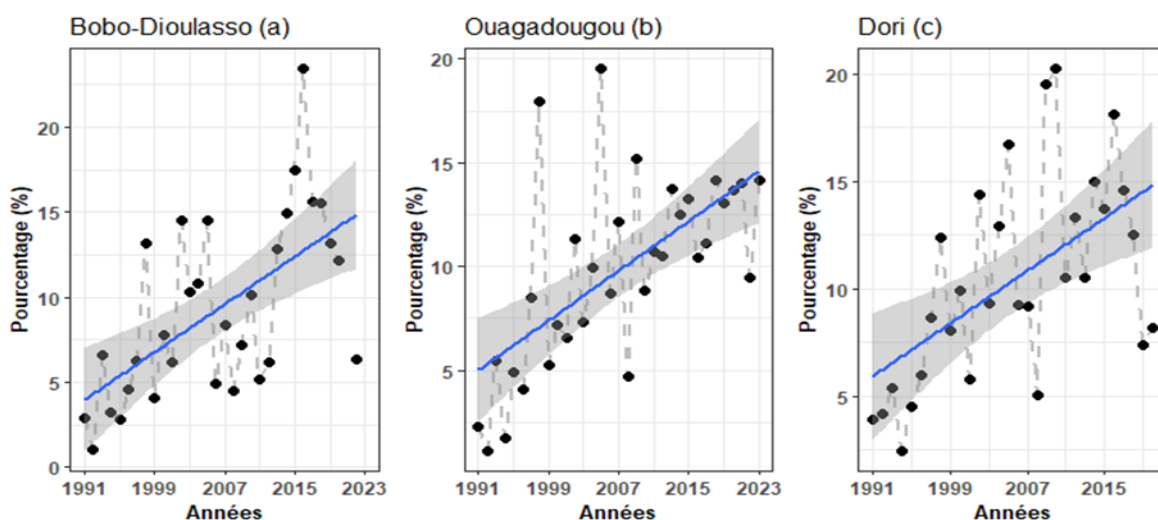


Figure 86 : Evolution du pourcentage de nuits chaudes de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).
Source : ANAM

- **Indice climatique des journées froides (tx10p)**

La Figure 87 révèle une évolution à la baisse du pourcentage des journées froides au niveau des stations synoptiques de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Dori durant la période 1991-2023. Ceci montre que les températures maximales inférieures à 90% des températures maximales sur cette période sont de moins en moins fréquentes aux cours des années. Il est donc évident que les journées avec des températures maximales très faibles (comparativement à l'historique des données de températures maximales) sont en diminution.

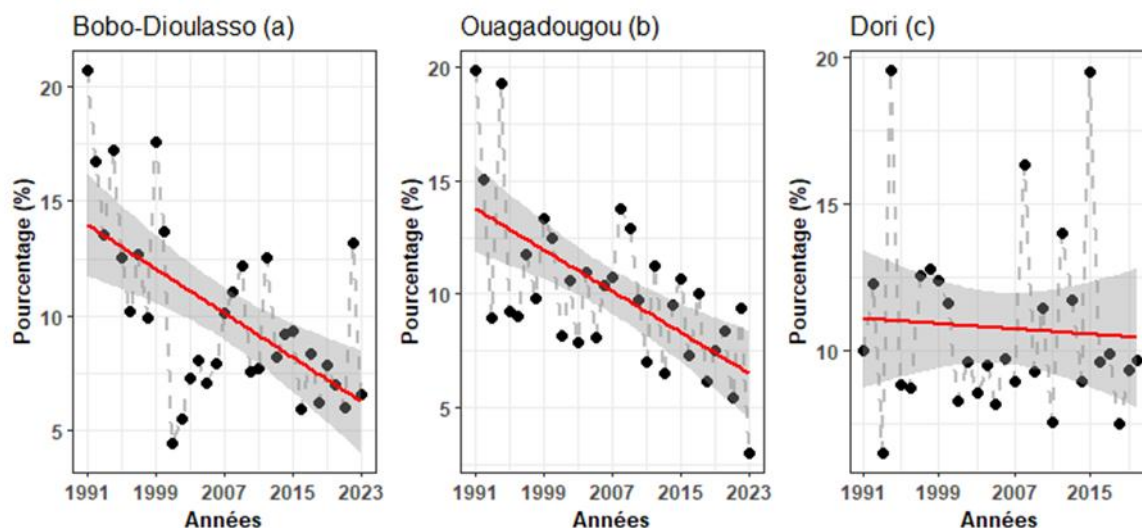


Figure 87 : Evolution du pourcentage des journées froides de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).

Source : ANAM

- **Indice climatique des journées chaudes (tx90p)**

On observe sur la période 1991-2023 une évolution à la hausse du pourcentage des journées chaudes au niveau des stations synoptiques de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou comme l'indique la Figure 88 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Ceci indique que les températures maximales supérieures à 90% des températures maximales sur cette période sont de plus en plus fréquentes au cours des années dans les localités de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou situées respectivement dans les zones climatiques soudanienne et soudano-sahélienne. On observe cependant une tendance relativement en baisse du tn90p au niveau de la ville de Dori située dans la zone climatique sahélienne.

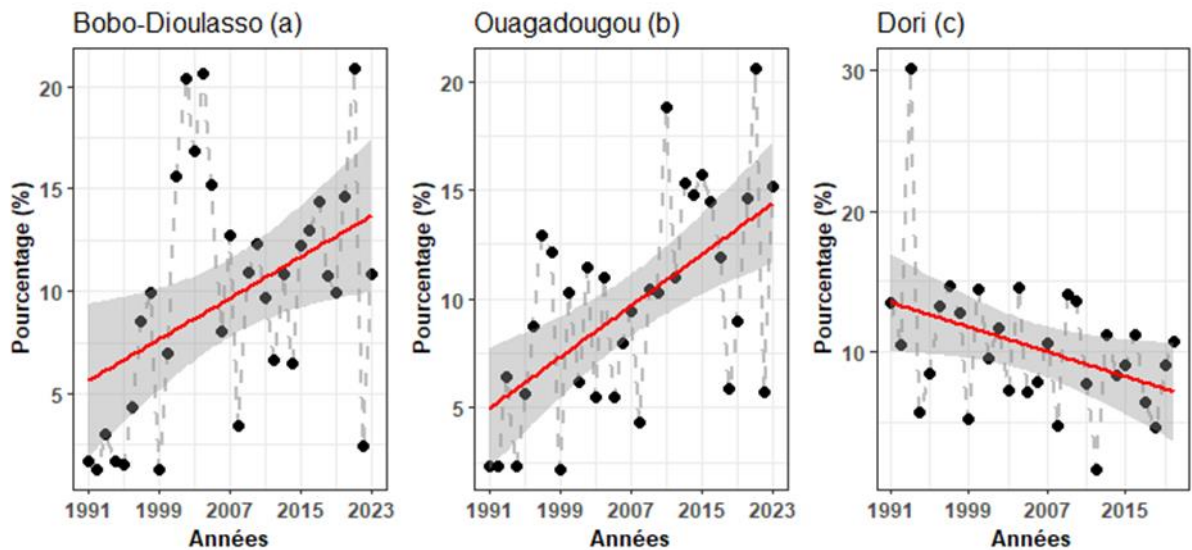


Figure 88 : Evolution du pourcentage des journées chaudes de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c)

Source : ANAM

En général, sur l'ensemble du Burkina Faso, les températures moyennes sont en hausse comme l'illustre la Figure 89 de la migration des isothermes.

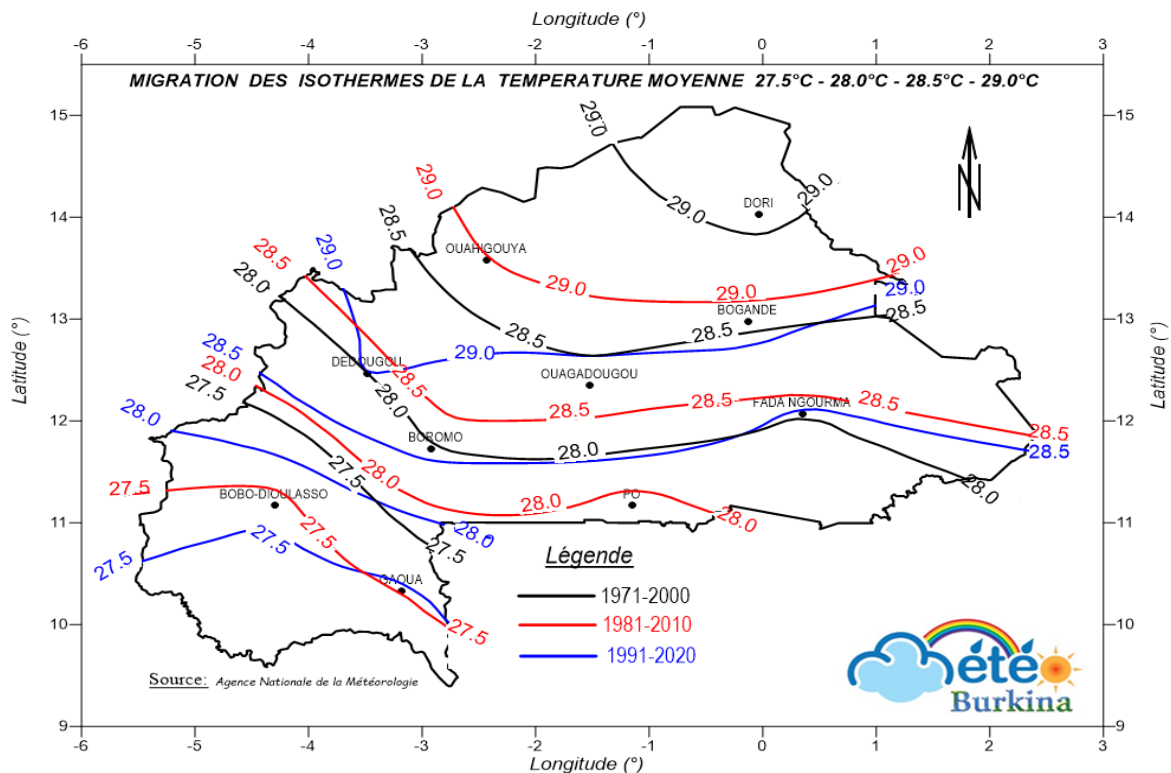


Figure 89 : Migration des isothermes de la température moyenne du Burkina Faso entre 1971 et 2020

Source : ANAM

❖ Précipitations

L'analyse de l'anomalie de précipitation à travers l'indice de pluviométrie standardisée du cumul mensuelle de pluie au niveau des postes pluviométriques de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Dori sur une période roulante de six (06) mois montre une alternance de période déficitaire et excédentaire sans une tendance particulière (Figure 90). On observe cependant que pour les stations de Ouagadougou et Dori, les dernières années ont été plus humides. En ce qui concerne la station de Bobo-Dioulasso, une période majoritairement humide est observée depuis 2018. Les données sur l'ensemble du pays montrent une hausse des cumuls de précipitations après la baisse observée durant la normale 1971-2000 (Figure 90).

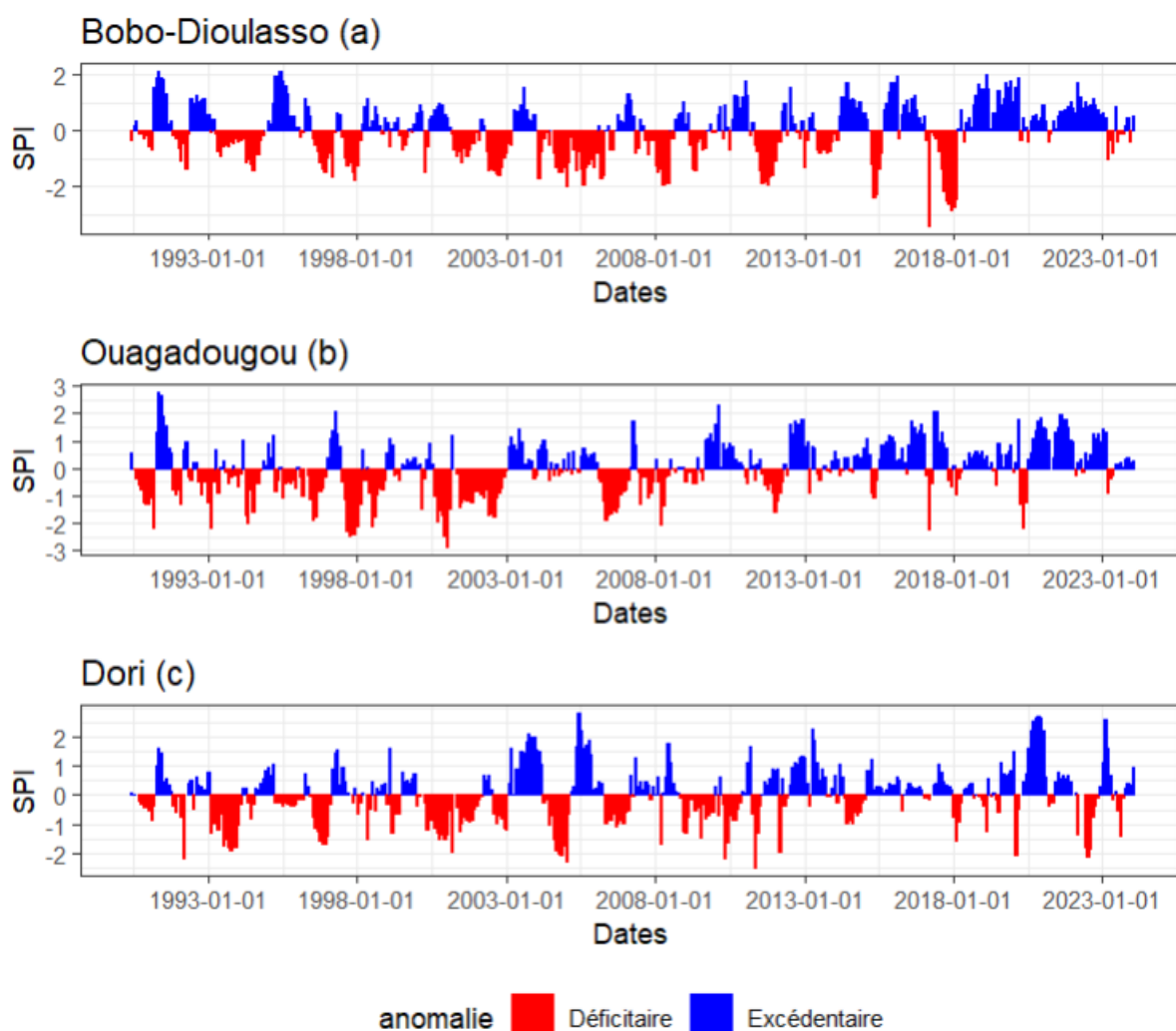


Figure 90 : Evolution de l'indice standardisé de précipitation (SPI) sur période roulante de six (06) mois de Bobo-Dioulasso (a), Ouagadougou (b) et Dori (c).

Source : ANAM

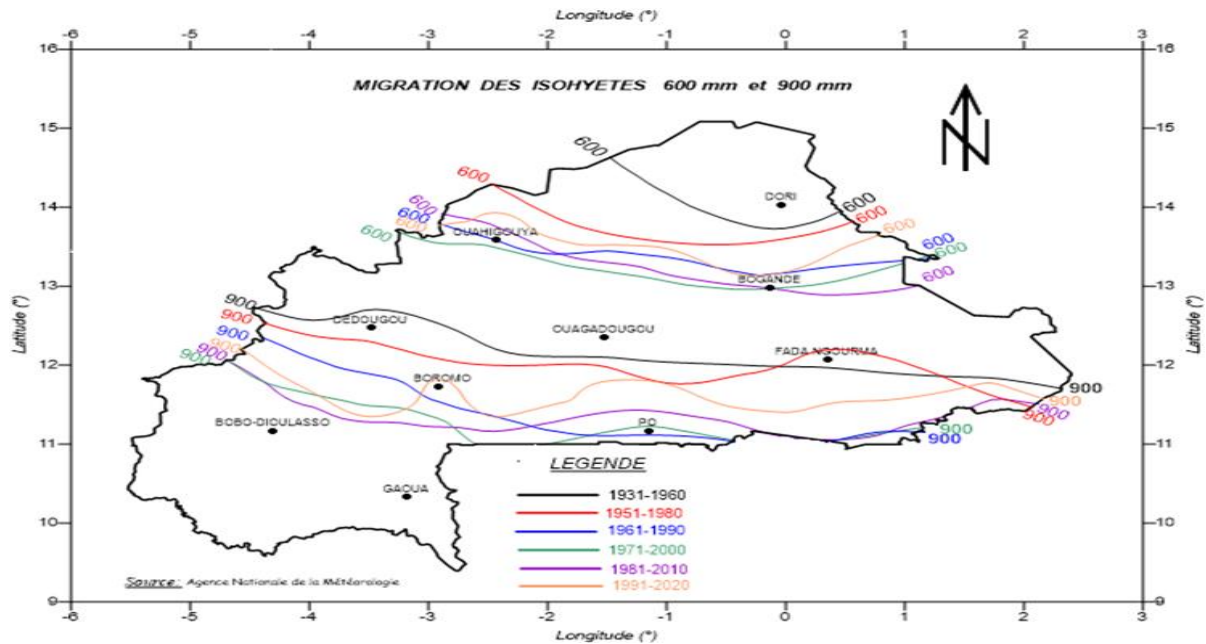


Figure 91 : Migration des isohyètes 600 et 900 mm de 1931 à 2020

Source : ANAM

3.2.2 Tendances climatiques futures

❖ Pluviométrie

Les tendances des précipitations au Burkina Faso sont illustrées dans la Figure 92. La moyenne de l'ensemble des modèles projette une augmentation significative des précipitations annuelles dans toutes les régions du Burkina Faso. Cette tendance à la hausse est prédite par plus de 80% des modèles de CMIP6, sauf dans la période 2051-2080 sous le scénario SSP1-2.6, où 25 % des modèles s'accordent sur une diminution des précipitations. L'augmentation maximale de la précipitation dans les deux périodes pourrait atteindre 5-10 % pour le SSP1-2.6, 10-15 % dans le cadre du scénario SSP2-4.5 et 20-30 % pour le scénario SSP5-8.5. En général, on note une augmentation des précipitations qui est prononcée dans les parties septentrionales du pays, surtout dans le futur lointain (2051-2080) et dans le scénario de fortes émissions (SSP5-8.5).

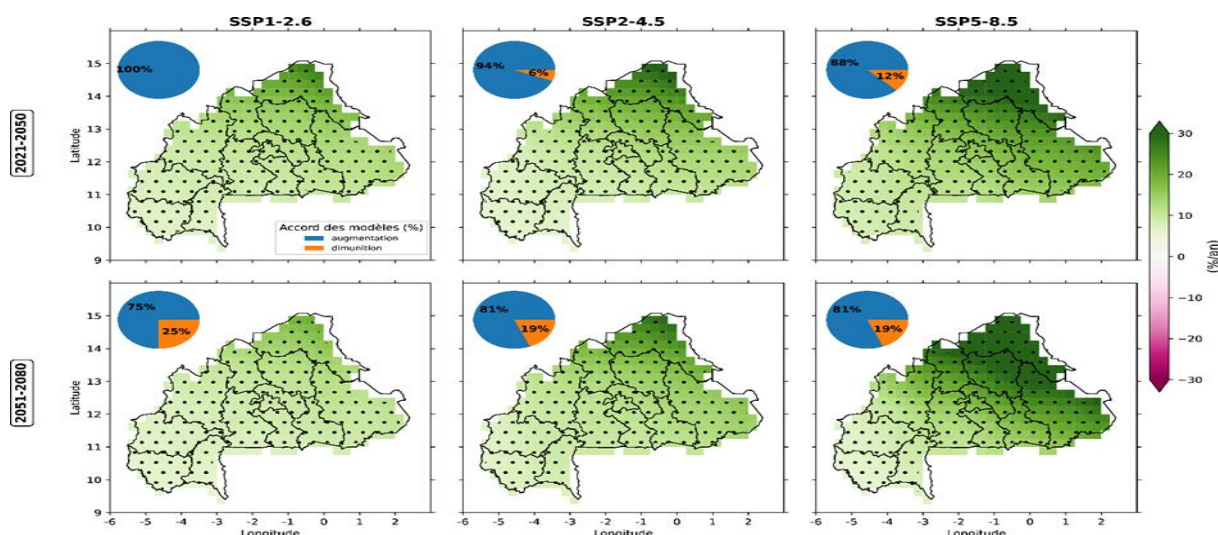


Figure 92 : Changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles des précipitations sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).

Source : MEEA (2024b).

Les points noirs marquent les zones où les changements sont significatifs au niveau de probabilité de 95%. Le graphique circulaire dans chaque cas montre le pourcentage d'accord des modèles sur la moyenne du pays.

Cependant, il faut noter que l'augmentation des précipitations pourrait s'accompagner d'une variabilité temporelle jusqu'en 2100 et qui s'amplifie en fonction des scénarios SSPs (Figure 93). Cela signifie que les précipitations peuvent varier d'une année à l'autre mais sont supérieures à la période de référence (1985-2014). A l'échelle du pays, la moyenne d'ensemble des modèles projette une augmentation des précipitations vers la fin du siècle avec une augmentation maximale d'environ 20%.

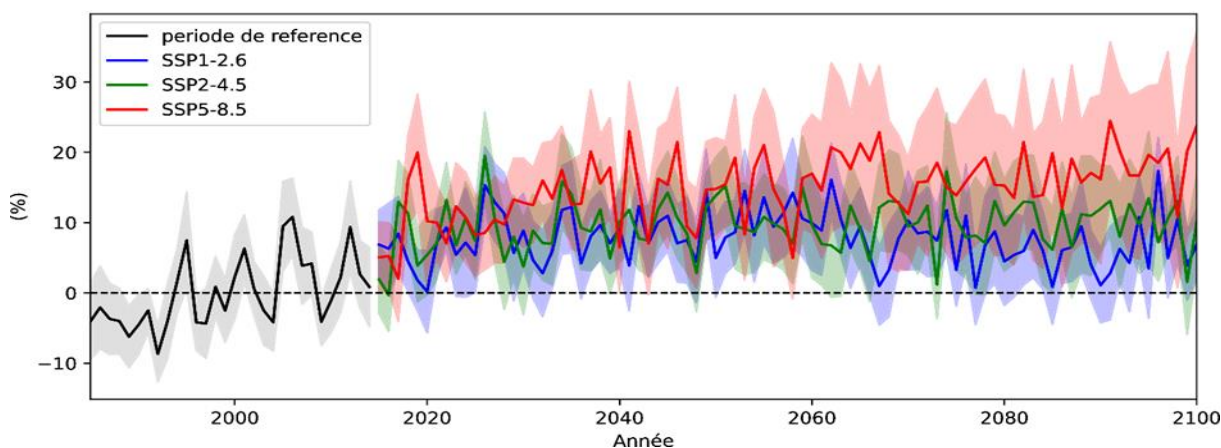


Figure 93 : Variation annuelle moyenne de la précipitation au Burkina Faso

Source : MEEA (2024b)

On note un changement de la moyenne des précipitations au Burkina Faso par rapport à la moyenne de l'ensemble des modèles de la période de référence (en noire) et trois scénarii SSPs (Shared Socioeconomic Pathways) (par rapport à 1985-2014) : SSP1-2.6 (en bleue), SSP2-4.5 (en vert), et

SSP5-8.5 (en rouge). La couleur claire ombrée autour de la période de référence et des différents SSP indique le minimum et le maximum des modèles.

❖ Température annuelle de l'air

La moyenne d'ensemble des modèles prévoit une augmentation significative de la température de l'air au Burkina Faso (Figure 94). Plus de 90 % des modèles s'accordent sur cette hausse de température. Un réchauffement minimum de 0,8 °C est prédit pour les périodes 2021-2050 et 2051-2080 quelles que soient les scénarios et les régions du pays. Cependant, la hausse des températures serait beaucoup plus prononcée dans le scénario SSP5-8,5 et la période 2051-2080. L'ouest et surtout le nord du pays connaîtront un réchauffement plus important. Tous les modèles climatiques s'accordent sur un réchauffement dépassant 4,5°C pour la période 2051-2080 selon SSP5-8.5 sur la partie nord du pays. Par contre, la hausse de la température de l'air devrait être plus faible dans la région de l'Est.

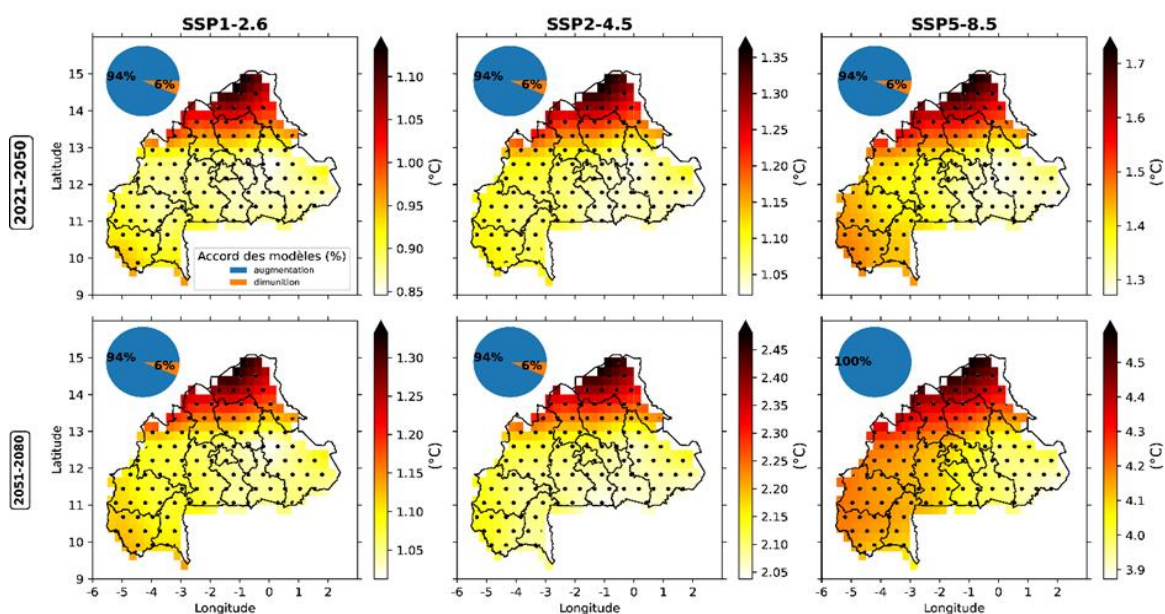


Figure 94 : Changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de la température sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).

Source : MEEA (2024b).

La Figure 95 montre la projection de la variabilité annuelle moyenne de la température de l'air jusqu'en 2100 selon différents scénarios. Le réchauffement devrait continuer à augmenter jusqu'en 2100, mais avec des hausses différentes selon les scénarios. D'ici la fin du siècle, il est prévu une hausse maximum d'environ 1,0°C, 2,0°C et 5,5°C sous SSP1-2,6, SSP2-4,5 et SSP5-8,5, respectivement.

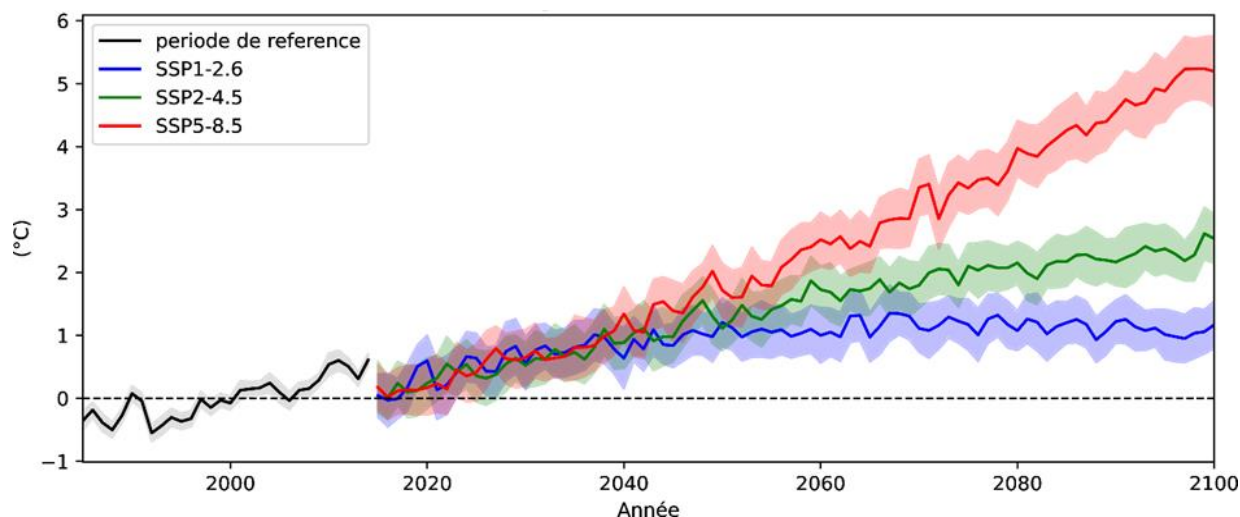


Figure 95 : Variation annuelle moyenne de la température au Burkina Faso.
 Source : MEEA (2024b).

❖ Evapotranspiration

La moyenne de l'ensemble des modèles prédit une tendance robuste à la hausse de l'évapotranspiration dans toutes les régions du Burkina Faso pour tous les scénarios et les périodes considérées (Figure 96). Une large proportion des modèles climatiques (80%) s'accorde sur cette augmentation de l'évapotranspiration. Il est projeté une hausse d'au moins 5 % de l'évapotranspiration dans le scénario SSP1-2.6. Cette augmentation est plus évidente dans le scénario SSP5-8.5 et la période 2051-2080 avec une hausse de plus de 10%. Cette tendance affectera probablement les ressources en eau avec une baisse de l'humidité des sols et des sécheresses agricoles.

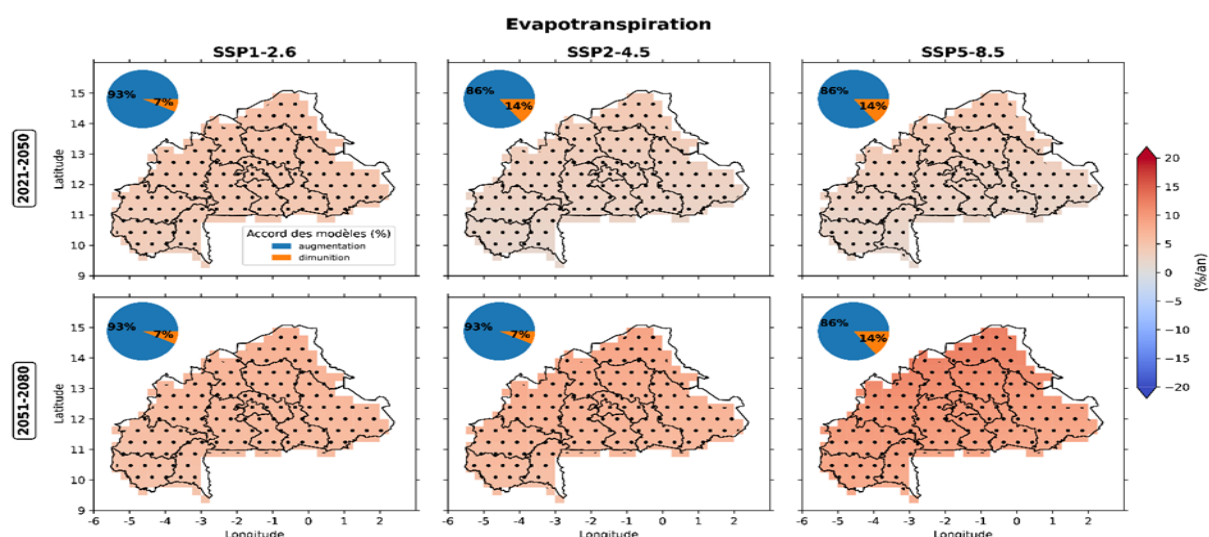


Figure 96 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de l'évapotranspiration sur le Burkina Faso selon les scénarios SSPs pour le futur proche (2021-2050) et lointain (2051-2080).
 Source : MEEA (2024b).

3.2.3 Principaux risques climatiques et leurs projections

Les plans nationaux et régionaux d'adaptation et des études de vulnérabilités climatiques ont permis d'identifier les risques climatiques majeurs ainsi que leurs projections dans le futur. Il ressort de ces travaux que le Burkina Faso fait face à divers risques climatiques dont les principaux sont les sécheresses (incluant les débuts tardifs des pluies, les fins précoces des pluies, la durée de la saison et les poches de sécheresse), les inondations y compris les pluies extrêmes, et le stress thermique (Tableau 42). le Tableau 43 résume les projections moyennes des risques climatiques à l'échelle du Burkina Faso. On note qu'à l'exception des débuts de pluies et de poches de sécheresse, les modèles s'accordent sur la plupart des changements projetés.

Tableau 42 : Risques climatiques majeurs au Burkina Faso

Risque climatique	Indices climatiques	Description
Sécheresses	Début des pluies	Date moyenne de début de saison des pluies
	Fin des pluies	Date moyenne de fin de saison des pluies
	Durée de la saison des pluies	Différence entre les dates de début et de fin des précipitations
	Poche de sécheresse	Nombre maximal de jours secs consécutifs pendant la saison pluvieuse avec des précipitations quotidiennes inférieures à 1 mm.
Inondations	Indice d'inondation	L'indice d'inondation utilisé ici est défini comme la quantité maximale de précipitations sur cinq jours au cours d'une période donnée. Il s'agit d'une mesure des fortes précipitations, les valeurs élevées indiquant une forte probabilité d'inondation. Une augmentation de cet indice dans le temps signifie que le risque d'inondation va augmenter.
	Pluie extrême	Nombre de jours par période avec des précipitations quotidiennes d'au moins 20 mm. Cet indice climatique est une mesure des fortes précipitations.
Stress thermique	Indice de chaleur	L'indice de chaleur est une mesure de quantification du stress thermique sur les êtres humains qui prend en compte les effets de la température et de l'humidité relative et condense les informations en un seul nombre, exprimé en température. L'équation de Rothfusz (1990) est utilisée pour caractériser le stress thermique dont la valeur supérieure à 41°C. Une valeur supérieure à ce seuil est classée comme dangereuse en raison de l'apparition probable de crampes de chaleur et d'épuisement par la chaleur.

Source : MEEA, PNA, 2024

Tableau 43 : Tendances futures des principaux risques climatiques

Risques climatiques	Description/Définition	Tendance future						Accord des modèles
		2021-2050			2051-2080			
		SSP1-26	SSP2-45	SSP5-85	SSP1-26	SSP2-45	SSP5-85	
Sécheresses	Début des pluies (jours)	-1	-2	-2	-1	-2	0	Non
	Fin des pluies (jours)	2	3	3	2	3	5	Oui
	Durée de la saison (jours)	3	5	6	3	5	4	Oui
	Poche de sécheresse (jours)	0	0	0	0	0	0	Non
Inondations	Pluies extrêmes (jours)	1	1	2	1	2	3	Oui
	Indice d'inondation (mm)	16,11	14,63	18,38	15	17,12	21,87	Oui
Stress thermique (jours)	Indice de chaleur	41	45	65	40	52	84	Oui

Augmentation
 Réduction
 Pas de tendance

Source : MEEA, PNA, 2024

- **Les sécheresses**

Comparé à la période de référence, le nombre de jours de poches de sécheresse resterait stable sans tendance significative dans le futur. La Figure 97 montre que des poches de sécheresse pourraient survenir dans certaines zones du pays. Cependant, on note que ces changements ne sont pas significatifs pour une large portion du territoire, et laissent entrevoir d'importantes incertitudes, car moins de 80% des modèles s'accordent sur le signe du changement.

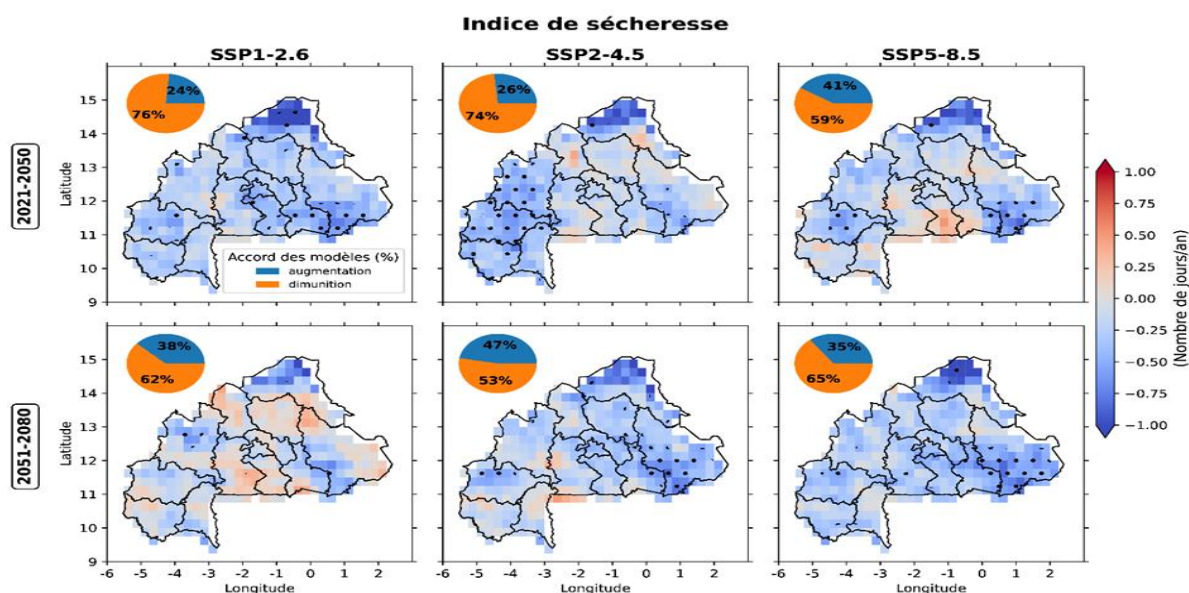


Figure 97 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles des poches de sécheresse sur le Burkina Faso

Source : MEEA (2024b).

A l'échelle du pays, la moyenne de l'ensemble des modèles prévoit un début de saison des pluies généralement précoce dans les périodes 2021-2050 et 2051-2080 (sauf dans le scénario SSP5-8.5). Par contre, un retard significatif des précipitations allant jusqu'à 5 jours est projeté dans les zones de l'Ouest du pays dans le futur lointain (Figure 98). Les modèles s'accordent sur une fin tardive des pluies dans le futur avec un décalage pouvant atteindre 5 jours pour la période 2051-2080 dans le SSP5-8.5. Les saisons des pluies devraient également s'étaler dans le temps. Cette augmentation significative de la durée de la saison est plus prononcée dans le scénario SSP5-8.5 et vers la fin du siècle (MEEA, 2024b; Sawadogo et al., 2024). Elle pourrait atteindre 10 à 15 jours, surtout dans la partie septentrionale du pays.

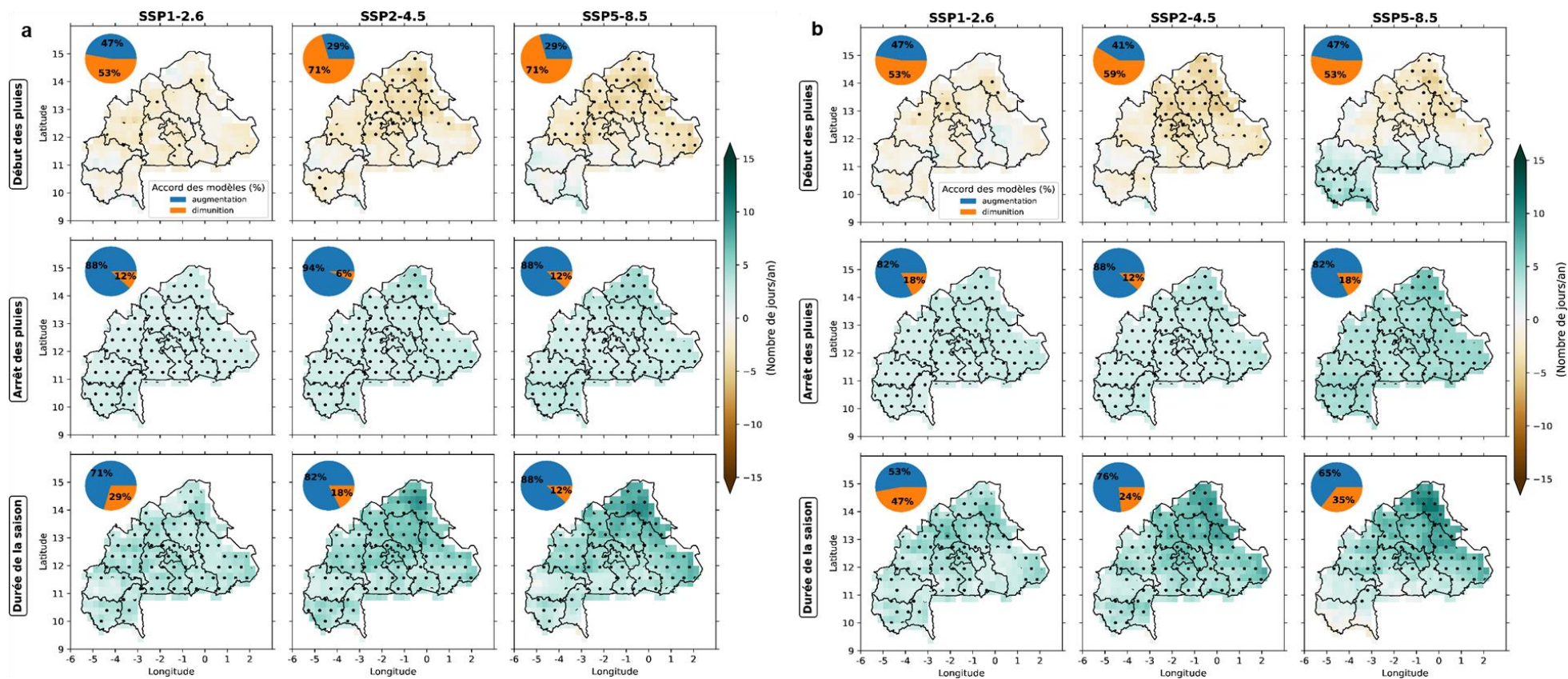


Figure 98 : a) changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles du début, de l'arrêt et de la durée des précipitations sur le Burkina Faso ; b) similaire à la figure a, mais pour le futur lointain (2051-2080).

Source : MEEA (2024b).

- **Les inondations**

Le nombre de jours de pluies extrêmes devrait augmenter jusqu'à 3 jours dans le SSP5-8.5 vers la fin du siècle. Une hausse significative de pluies extrêmes est prévue dans toutes les régions du pays (MEEA, 2024b). Cette tendance pourrait favoriser les risques d'inondation dont les modèles projettent une augmentation significative dans toutes les régions du Burkina Faso (Figure 99). Cela est surtout évident dans le scénario SSP5-8.5 où en moyenne le risque d'inondation devrait connaître une hausse de plus de 20% dans le futur lointain. Le nord et l'est du pays devraient connaître une augmentation plus importante. Selon Sawadogo et al. (2024), au cours de la période 2031-2060, la partie Nord du pays connaîtrait une hausse des inondations jusqu'à 15 %, tandis que dans la période 2071-2100, la plupart des régions du pays pourraient être à risque.

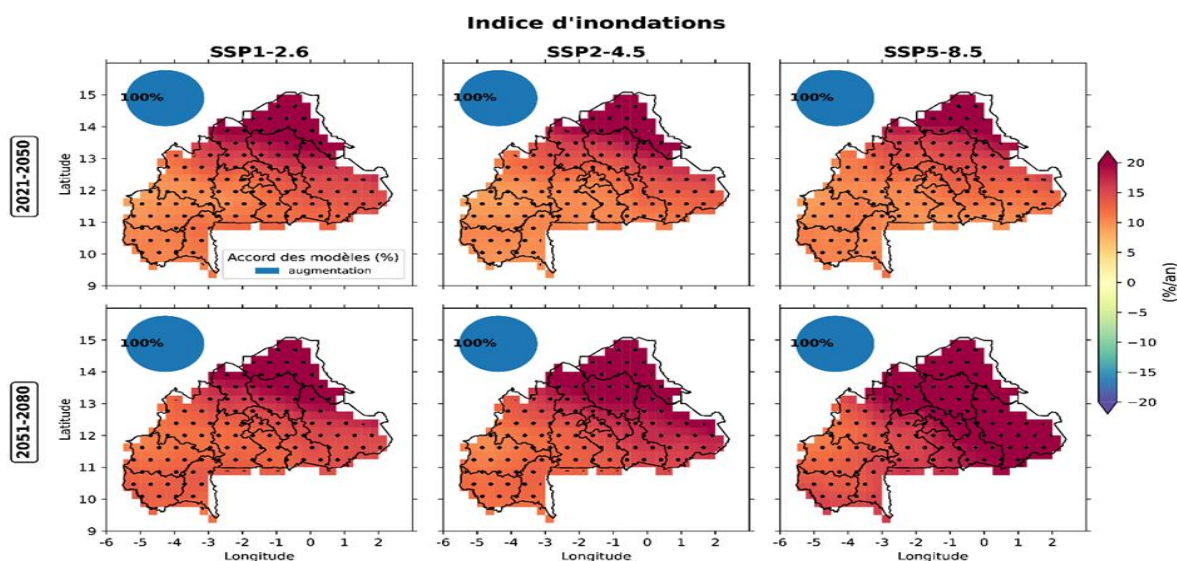


Figure 99 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles de l'indice d'inondations sur le Burkina Faso

Source : MEEA (2024b).

- **Stress thermique**

Le nombre de jours de stress thermique devrait augmenter dans le pays, surtout dans le cadre du scénario SSP5-8.5 avec une hausse projetée de 84 jours dans la période 2051-2080 et de 65 jours pour 2021-2050. En outre, les travaux de Sawadogo et al. (2024) révèlent une augmentation d'environ 160 jours de stress thermique par an pour la période 2071-2100 dans le scénario de forte émission (Figure 100). L'augmentation du nombre de jours de stress thermique sera plus faible dans les régions septentrionales du pays dans tous les scénarios et toutes les périodes.

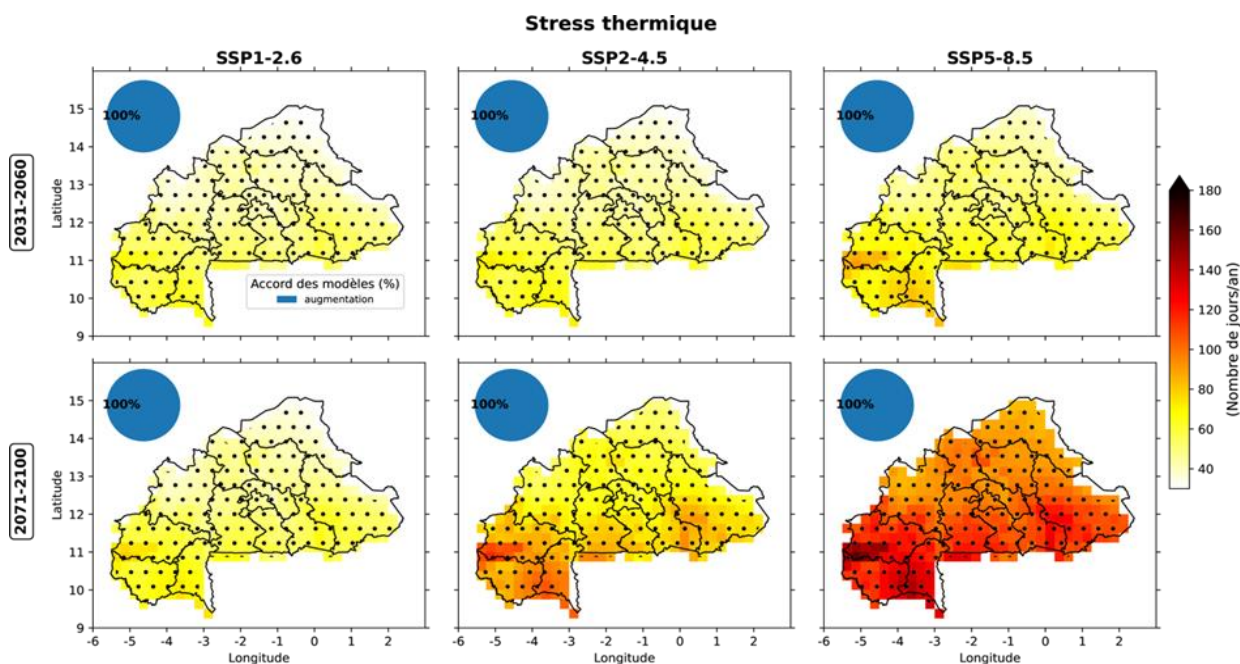


Figure 100 : changements projetés de la moyenne de l'ensemble des modèles du stress thermique sur le Burkina Faso
Source : MEEA (2024b).

3.2.4 Incidences observées et potentielles des changements climatiques, y compris les vulnérabilités sectorielles, économiques, sociales et/ou environnementales

Les principaux secteurs de développement retenus dans la version révisée du PNA (2024-2028) ont été considérés dans cette section. De l'analyse des données collectées, on note que les secteurs de développement du Burkina Faso sont impactés par les effets des changements climatiques et présentent des niveaux de vulnérabilité divers. Une synthèse des impacts, vulnérabilités et risques pour les secteurs de développement est présentée dans le Tableau 44. La plupart des secteurs ont un niveau de vulnérabilité élevé à très élevé. Toutefois on note un besoin d'études de vulnérabilité plus approfondies à l'échelle nationale pour les secteurs tels que le transport, la santé, les infrastructures et habitat, et l'énergie.

Au niveau des populations, la revue révèle que les agriculteurs et les éleveurs sont plus vulnérables aux risques climatiques. Le même constat est fait pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes.

Tableau 44 : Synthèse des impacts, vulnérabilités et risques pour les secteurs

Risques climatiques	Incidences majeures		Vulnérabilité	
	Observées	Potentielles	Actuelle	Projetée
Agriculture				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes de récoltes - Baisse de rendement agricole - Perturbation du calendrier agricole - Dégradation de la qualité des sols 	Baisse de rendement des cultures dû à la dégradation des sols ; Disponibilité limitée de l'eau pour l'irrigation, diminuant ainsi la production agricole et exacerbant l'insécurité alimentaire.	Très élevée	Très élevée
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction et perte de cultures - Érosion hydrique des terres agricoles 	L'augmentation prévue des inondations risque d'amplifier la dégradation des terres agricoles par érosion hydrique et les pertes de récolte	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Évaporation et réduction de l'humidité du sol - Stress thermique des plantes 	Baisse de rendement des cultures due à la réduction de l'humidité du sol suite à l'augmentation de l'évaporation par les fortes chaleurs.	Très élevée	Très élevée
Élevage et ressources halieutiques				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes de bétail et de ressources halieutiques - Assèchement des points d'eaux pastoraux - Dégradation des terres fourragères - Réduction de la production animales et halieutiques 	Baisse de la production animales et halieutiques suite à la diminution des aires fourragères et de l'assèchement des retenues d'eau, occasionnant par ricochet une hausse des prix des produits de l'élevage et de pêche.	Très élevée	Très élevée
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Érosion hydrique des terres pastorales - Inondation des enclos - Ensablement des points d'eau dus aux fortes précipitations 	Les fortes pluies et inondations prévues risque d'amplifier la dégradation des terres pastorales et l'ensablement des points d'eau par érosion hydrique.	Très élevée	Très élevée

Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Stress thermique et maladies des animaux d'élevage - Tarnissement des plans d'eau par évaporation 	La hausse des températures pourrait favoriser un tarnissement rapide des plans d'eau et occasionner la disparition de certaines espèces de poisson	Très élevée	Très élevée
Ressource en eau				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des ressources en eau de surface - Baisse du niveau des nappes souterraines - Pénurie d'eau - Forte demande de la ressource en eau 	Risque d'exacerbation de déficit hydrique et des pénuries d'eau due aux sécheresses et à la forte demande	Très élevée	Très élevée
Inondation et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Érosion et ensablement des barrages - Débordement des retenues d'eau - Pollution des eaux souterraines et de surfaces 	L'augmentation prévue des inondations et des fortes pluies risque d'accélérer l'ensablement des retenues d'eau avec l'intensification de l'érosion hydrique.	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Tarnissement des plans d'eau par évaporation 	Accélération du tarnissement des plans d'eau par évaporation avec la hausse des jours de stress thermique	Très élevée	Très élevée
Infrastructures et habitat				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la disponibilité de l'eau pour la réalisation des infrastructures socio-économiques et d'habitation 	Dans le futur les sécheresses pourraient réduire davantage la disponibilité de l'eau pour la réalisation des infrastructures socio-économiques et d'habitation	Moyenne	Moyenne
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Endommagement des infrastructures socioéconomiques - Destruction des habitations surtout dans les quartiers précaires 	La hausse de l'intensité des pluies et des inondations devrait aggraver la destruction d'infrastructures socio-économiques et d'habitation	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation des infrastructures et des habitations - Inconfort thermique dans les habitations 	L'augmentation prévue du nombre de jours de stress thermique devrait amplifier la fragilisation des infrastructures et des habitations et l'inconfort thermique dans les habitations	Moyenne	Moyenne

Santé				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Pénurie d'eau - Famine - Pertes en vies humaines - Consommation d'eau non potable 	Augmentation du taux de morbidité et de mortalité induite par la pénurie d'eau, la famine et les épidémies par consommation d'eau contaminée	Très élevée	Très élevée
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation des centres sanitaires - Perturbation de l'accès aux services de santé - Augmentation des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques 	Augmentation des maladies à transmission vectorielle	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes en vies humaines - Recrudescence de la morbidité et de la mortalité résultant des maladies épidémiques - Prolifération de moustiques - Coup de chaleur 	Augmentation des pertes en vies humaines induites par les maladies épidémiques et les coups de chaleur particulièrement au sein des populations pauvres avec un accès limité aux soins de santé.	Très élevée	Très élevée
Energie				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité réduite des centrales thermiques et solaires 	Efficacité réduite des centrales thermiques et solaires.	Élevée	Élevée
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation des centrales - Interruption de la fourniture en électricité ; - Forte demande du gaz - Endommagement des équipements de distribution d'énergie 	Destruction des équipements et des centrales due à la récurrence des inondations	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la demande de refroidissement - Augmentation de la consommation d'hydrocarbures 	Les températures élevées peuvent réduire l'efficacité des centrales thermiques et solaires et augmenter la demande en électricité.	Très élevée	Très élevée

	- Délestage dû à la forte demande d'énergie électrique			
Environnement/Ressources naturelles				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du couvert végétal - Baisse du potentiel de produits forestiers non ligneux - Tarissement des points d'eau - Raréfaction/disparition de certaines espèces forestières et fauniques - Forte pression anthropique sur les ressources naturelles 	<p>Dégradation progressive des terres ; Disparition de certaines espèces forestières et fauniques Baisse de la production des ressources forestière Apparition des pathologies affectant certaines espèces forestières et fauniques diminuant leur capacité de production. Amplification de la pression anthropique</p>	Très élevée	Très élevée
Inondation et fortes pluies	- Dégradation des terres par érosion hydrique (ravinement)	Un risque accru de dégradation des terres par ravinement	Très élevée	Très élevée
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du couvert végétal due à la réduction de l'humidité du sol par évaporation - Tarissement des plans d'eau par évaporation - Apparition des pathologies affectant certaines espèces forestières et fauniques - Stress thermique affectant la flore et la faune 	Intensification de la dégradation des terres et du tarissement des plans d'eau, et foisonnement des pathologies animales et des plantes suites aux fortes chaleurs projetées	Très élevée	Très élevée
Transport				
Sécheresses	- Fragilisation des infrastructures routières	Risque de fragilisation des infrastructures de transport suites aux sécheresses	Faible	Faible
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation des réseaux de transport - Dégradation des infrastructures routières 	L'augmentation prévue des inondations et des pluies extrêmes risque d'accélérer la dégradation des infrastructures routières et augmenter les perturbations du réseau de transport routier.	Très élevée	Très élevée

Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilisation des infrastructures routières - Forte demande de refroidissement dans le transport suite à l'inconfort thermique 	Dégradation des infrastructures de transport et augmentation de la demande de refroidissement avec l'augmentation des fortes chaleurs	Faible	Faible
OSC				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des financements ; - Diminution du dynamisme de l'organisation - Réorientation des objectifs assignés afin d'intégrer les risques de sécheresse 	Risque de réorientation des objectifs assignés et de perte de financement au détriment des OSC engagés dans les changements climatiques	Moyenne	Moyenne
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des financements, - Diminution du dynamisme de l'organisation - Réorientation des objectifs assignés afin d'intégrer les risques d'inondation - Inondation du siège des OSC 	Risque de réorientation des objectifs assignés et de perte de financement au détriment des OSC engagés dans les changements climatiques	Moyenne	Moyenne
Stress thermique (forte chaleur)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de financements, - Diminution du dynamisme de l'organisation ; - Réorientation des objectifs assignés afin d'intégrer les risques de stress thermiques 	Risque de réorientation des objectifs assignés et de perte de financement au détriment des OSC engagés dans les changements climatiques	Moyenne	Moyenne
Genre				
Sécheresses	<ul style="list-style-type: none"> - Paupérisation ; - Abandon de l'école par les jeunes filles afin de survenir aux besoins familiaux - Augmentation des charges des femmes - Migration des hommes 	Risque d'effritement de la cohésion sociale, d'effondrement de l'économie locale et d'augmentation de conflits sociaux.	Très élevée	Très élevée
Inondations et fortes pluies	<ul style="list-style-type: none"> - Paupérisation 	Risque de paupérisation accrue des femmes	Très élevée	Très élevée

Stress thermique (forte chaleur)	- Forte exposition au coup de chaleurs avec des impacts sanitaires dangereuses pour les femmes, surtout les femmes âgées et les femmes enceintes	Hausse des stress thermique et des coups de chaleurs avec des impacts sanitaires dangereuses pour les femmes	Très élevée	Très élevée
---	--	--	-------------	-------------

Source : MEEA, PNA, BTRI, 2024

3.2.5 Approches, méthodes et outils, incertitudes et difficultés connexes

Dans ce rapport, les informations sur les tendances et risques climatiques sont dérivées du traitement de données climatiques, des enquêtes de perceptions et de la consultation des experts. Les données climatiques sont de l'Agence Nationale Météorologique du Burkina Faso (ANAM) et couvrent l'ensemble des 10 stations synoptiques et les postes pluviométriques fonctionnels du pays. Ces données climatiques ont été traitées à l'aide de logiciels et plateformes tels que RCLIMDEX et R. Le faible nombre des stations synoptiques vis-à-vis du territoire national et la qualité des données climatiques sont autant de facteurs d'incertitude à prendre en compte dans les résultats obtenus. Cette approche quantitative par traitement statistique nécessite une grande quantité de données climatiques et une expertise assez avancée dans l'usage des logiciels et des programmes de traitement et d'analyse. Il y a donc le besoin d'un réseau de stations synoptiques fonctionnelles et bien réparties en nombre dans le pays, et un savoir-faire dans la maintenance des stations, le traitement et la collecte des données. Les résultats des enquêtes de ménage par questionnaire sont influencés par la perception locale, et elle est coûteuse et nécessite beaucoup de moyens financiers et d'intenses travaux de terrain. Ceux des entretiens dépendent aussi du nombre et de l'expérience des experts.

- **Tendances et risques climatiques actuelles**

Une approche quantitative a été adoptée pour l'analyse des tendances climatiques et des risques actuels. Les résultats obtenus proviennent de traitements statistiques des données climatiques à l'aide de logiciels et plateformes tels que RCLIMDEX et R. Ces données sont de l'Agence Nationale Météorologique du Burkina Faso (ANAM) et couvrent l'ensemble des 10 stations synoptiques et les postes pluviométriques fonctionnels du pays.

- **Tendances et risques climatiques prévus**

Ce rapport a bénéficié des travaux de MEEA (2024b) et de Sawadogo et al. (2024) pour les périodes 2021-2050 et 2051-2080. Les résultats sont dérivés d'une approche quantitative par traitement de données climatiques projetées à l'aide du programme Fortran pour le calcul des indices/risques climatiques et de Python pour la visualisation. Les données projetées proviennent des modèles climatiques du CMIP6 (Coupled Model Intercomparison Project Phase 6), développées selon les scénarios SSP (Shared Socioeconomic Pathways). Les projections climatiques futures y ont été calculées à partir des données Nasa Earth Exchange (NEX), Global Daily Downscaled Projections (GDDP) ou NEX-GDDP-CMIP. Il s'agit des données CMIP6 (Coupled Model Intercomparison Project Phase 6) réduites statistiquement avec une résolution de 25 km (Thrasher et al., 2022). Elles ont été produites pour trois scénarios climatiques SSP (SSP1-2.6 ; SSP2-4.5 et SSP5-8.5) et deux périodes futures (2021-2050 : futur proche ; 2051-2080 : futur lointain), avec 1985-2014 comme la période de référence. Le SSP1-2.6 reflète le plus fidèlement l'objectif de 2 °C de l'Accord de Paris, car il induit un niveau d'émission de GES bas et un réchauffement inférieur à +2,0°C d'ici 2100. Le SSP2-4.5 implique un niveau d'émissions intermédiaire et un réchauffement d'environ +2,7°C à +3,4°C. Le SSP5-8.5 est le scénario de forte émission de GES avec un réchauffement de +4,4°C d'ici 2050. Pour les projections climatiques, la moyenne de l'ensemble des modèles a été utilisée, car elle fournit de meilleures performances qu'un modèle unique (Sawadogo et al., 2019). Elle donne également de meilleurs résultats en

termes de projections des changements climatiques à long terme que tout autre modèle unique (Houghton et al., 2001). Cependant, 80% des modèles doivent s'accorder sur le signe des changements pour être considérés comme des changements robustes (Fischer et al., 2014). Tableau 45 présente la liste des modèles utilisés pour les projections au Burkina Faso.

Tableau 45 : Liste des modèles CMIP6 utilisés pour les projections climatiques

Modèle climatique	Nom de modèle / Description
CCESS-CM2	Australian Community Climate and Earth System Simulator Climate Model version 2
ACCESS-ESM1-5	Australian Community Climate and Earth System Simulator Earth System Model version 5
BCC-CSM2-MR	Beijing Climate Center – Climate System Model version 2 – Medium Resolution
CanESM5	The Canadian Earth System Model version 5
CMCC-CM2-SR5	Euro-Mediterranean Centre on Climate Change Climate Model version 2
CMCC-ESM2	Euro-Mediterranean Centre on Climate Change Coupled Climate Model – Earth System Model version 2
GISS-E2-1-G	Goddard Institute for Space Studies
HadGEM3-GC31-LL	Hadley Centre Global Environment Model in the Global Coupled Configuration 3.1
MIROC6	Model for Interdisciplinary Research on Climate, Earth System version 6
MIROC-ES2L	Model for Interdisciplinary Research on Climate, Earth System version 2 for long-term simulations
MPI-ESM1-2-HR	Max Planck Institute Earth System Model – high resolution
MPI-ESM1-2-LR	Max Planck Institute Earth System Model – low resolution
MRI-ESM2-0	The Meteorological Research Institute Earth System Model Version 2.0
NorESM2-LM	The Norwegian Earth System Model version 2 - low atmosphere, low ocean resolution
NorESM2-MM	The Norwegian Earth System Model version 2 – medium atmosphere, medium ocean resolution
TaiESM1	Taiwan Earth System Model version 1
NESM3	Nanjing University of Information Science and Technology Earth System Model version 3

Source : MEEA, (2024b)

- **Vulnérabilité actuelle et future**

Les informations sur la vulnérabilité actuelle et future présentées dans ce rapport sont tirées d'études de vulnérabilités réalisées dans les régions du Burkina Faso. A cet effet une approche quantitative a été adoptée à travers le cadre conceptuel d'analyse de la vulnérabilité décrit dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Selon ce cadre, la vulnérabilité est fonction de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation. D'une part, le traitement des données climatiques a été associé aux enquêtes de perception des populations pour l'évaluation de la vulnérabilité des populations. A cet effet des questionnaires individuels ont été déployés pour les enquêtes ménages. Cette méthode nécessite d'intenses travaux de terrain et est exigeante en moyen financier. Les incertitudes relatives à cette méthode résident dans la qualité des données climatiques et sur le fait qu'elle est influencée par la perception locale. D'autre part, pour l'évaluation de la vulnérabilité des secteurs de développement, le traitement des données climatiques et la consultation des experts ont été utilisés. Une fiche d'évaluation de la vulnérabilité a été soumise aux experts des universités, des centres de recherche et des départements ministériels. Cette approche a été aussi appliquée pour la vulnérabilité future en associant les projections climatiques régionaux à la consultation des experts. Cependant, en plus de la qualité des données climatiques actuelle et de la divergence/convergence des modèles climatiques, le nombre et l'expérience des experts sont aussi des sources d'incertitude et peuvent influencer la qualité de l'évaluation.

- **Les impacts actuels et futurs**

Les informations sur les impacts actuels proviennent d'une approche quantitative basée sur les enquêtes des populations par questionnaire. Des données ont aussi été collectées suivant une approche qualitative à travers des entretiens avec des experts et l'observation directe. Cette dernière a été également utilisée pour apprécier les impacts futurs. Les limites et incertitudes relatives à ces méthodes sont mentionnées dans les sections précédentes. En outre, la modélisation à l'aide des algorithmes de l'intelligence artificielle a aussi été employée pour déterminer les impacts projetés des changements climatiques.

En définitive, les données collectées ne couvrent pas toutes les 13 régions administratives du pays. Ensuite, seulement quelques localités ont fait l'objet d'enquêtes à cause de l'insécurité et surtout des moyens financiers très limités. Il y a donc un besoin de conduire une étude plus holistique et exhaustive qui couvre toutes les régions du pays.

Les données climatiques actuelles sont accessibles au niveau de l'ANAM qui se renforce avec le soutien de WASCAL et du Projet HYDROMET (Projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Burkina Faso). Les données climatiques projetées sont également accessibles par téléchargement en ligne. En outre, l'expertise nationale se renforce pour le traitement et l'analyse de ces données. En dépit des moyens financiers exigés, la combinaison du traitement des données climatiques avec les enquêtes de perception des populations et la consultation des experts semblent plus adaptées au Burkina Faso pour l'évaluation des risques climatiques, des tendances, des impacts et des vulnérabilités. Le Tableau 46 liste toutes les approches et méthodes utilisées pour ce rapport, ainsi que les difficultés associées.

Tableau 46 : Synthèse des approches, méthodes et outils pour l'évaluation des tendances et risques climatiques et des vulnérabilités au Burkina Faso

	Approches	Méthodes	Outils	Difficultés	Références
Tendances et risques climatiques actuelles	Quantitative	Traitements statistiques de données climatiques de stations synoptiques	RClimDex et R	Importante quantité de données à traiter Demande une expertise avancée	MEEA (2024b) Zoungrana et al. (2023a) MEEEA (2022)
		Enquête de perception des populations par questionnaire	Questionnaire individuel	Dépend de la perception locale Exigeant en moyen financier Intense travaux de terrain	MEEA (2024b) ; Zoungrana et al. (2023a)
	Qualitative	Enquête de perception des populations par discussion de groupe	Guide d'entretien	Dépend de la perception locale Exigeant en moyen financier ; Intense travaux de terrain	Dayamba et al. (2019)
		Consultation des experts /personnes ressources	Guide d'entretien	Dépend de la perception locale	Dayamba et al. (2019)
Tendances et risques climatiques projetés	Quantitative	Traitement des projections des modèles climatiques régionaux (MCR) selon des scénarios SSPs	Fortran et python pour le calcul des indices climatiques	Importante quantité de données à traiter ; Demande une expertise avancée ; Nombre d'experts limitée	Sawadogo et al. (2024); MEEA (2024b) MEEEA (2022)
Impacts actuels	Quantitative	Enquête de perception des populations par questionnaire	Questionnaire individuel	Dépend de la perception locale ; Exigeant en moyen financier ; Intense travaux de terrain	Dayamba et al. (2019); Zoungrana et al. (2023a)
		Enquête de perception des populations par discussion de groupe	Guide d'entretien	Dépend de la perception locale ; Exigeant en moyen financier ; Intense travaux de terrain	Somda et al. (2014); Zoungrana et al. (2023a)
	Qualitative	Consultation des experts /personnes ressources	Guide d'entretien	Dépend de l'expérience/connaissances des experts	Dayamba et al. (2019)
		Observation directe	Appareils photographiques	Travaux de terrain	Zoungrana et al. (2023a)

	Approches	Méthodes	Outils	Difficultés	Références
Impacts futurs	Quantitative	Modélisation	Modèle de simulation ; Algorithmes d'intelligence artificielle	Importante quantité de données à traiter Demande une expertise avancée	Zoungana et al. (2024); Dimobe et al. (2018); MEEEA (2022)
	Qualitative	Consultation des experts /personnes ressources	Guide d'entretien	Dépend de l'expérience/connaissances des experts.	Zoungana et al. (2023a)
Vulnérabilités actuelles	Quantitative	Combinaison de traitement de données climatiques avec enquête de perception des populations par questionnaire.	RClimDex et R ; Questionnaire individuel et matrice de vulnérabilité	Dépend de la perception locale Exigeant en moyen financier Intense travaux de terrain.	Somda et al. (2014); et Zoungana et al. (2023b)
		Combinaison de traitement de données climatiques et consultation des experts /personnes ressources.	RClimDex et R ; Fiche d'évaluation de la vulnérabilité et Matrice de vulnérabilité	Dépend la qualité des données climatiques, et du nombre et de de l'expérience/connaissances des experts	Zoungana et al. (2023a); LAME (2011)
		Modélisation	Modèles de simulation	Importante quantité de données à traiter ; Demande une expertise avancée	MEEEA (2022)
	Qualitative	Enquête de perception des populations par discussion de groupe	Guide d'entretien	Dépend de la perception locale ; Exigeant en moyen financier ; Intense travaux de terrain	Somda et al. (2014)
Vulnérabilités futures	Quantitative	Consultation des experts /personnes ressources et Traitement des projections des modèles climatiques régionaux.	Fiche d'évaluation de la vulnérabilité ; Fortran et python pour le calcul des indices climatiques.	Dépend de l'expérience/connaissances des experts ; Demande une expertise avancée	LAME (2011) Zoungana et al. (2023a) et (2023b) GGGI (2024)
		Modélisation	Modèles de simulation	Importante quantité de données à traiter ; Demande une expertise avancée	MEEEA (2022)

Source : Données de l'étude

3.2.6 Priorités et obstacles en matière d'adaptation

3.2.6.1 Priorités nationales et progrès accomplis dans la réalisation de ces priorités

Les priorités nationales du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques sont variées et visent à renforcer la résilience du pays face aux impacts climatiques. Ces priorités sont intégrées dans le Plan National d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso, qui vise à coordonner et à renforcer les efforts d'adaptation à travers le pays. Le Tableau 47 fait la synthèse des priorités nationales ainsi que les progrès qui y sont accomplis.

Tableau 47 : Priorités nationales du Burkina Faso en matière d'adaptation aux changements climatiques

Priorités Nationales	Progrès réalisés	Action/Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ; - Préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement ; - Protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ; - Protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels ; - Protéger et améliorer la santé des populations. 	<p>Progrès I : Planification et mise en œuvre de l'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National d'Adaptation (PNA) : Le Burkina Faso est à son deuxième PNA (PNA,2015-2020 ; PNA,2024-2028) qui identifie les secteurs vulnérables et propose des mesures d'adaptation spécifiques. - Plan Régional d'Adaptation (PRA) : pour son deuxième PNA le pays à opter pour une démarche Bottom-up en élaborant quatre (04) PRA prenant en compte les spécificités des régions et en élaborant des manuels et guides facilitant l'intégration de l'adaptation dans la planification locale. <p>Pour une mise en œuvre efficace de l'adaptation, le pays a procédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un mécanisme de Coordination du PNA ; - mise en place d'un système de suivi évaluation bottom-up ; - élaboration d'un plan d'action triennal de mise en œuvre du PNA ; - harmonisation des indicateurs de suivi sectoriels du PNA ; - désagrégation sexospécifique des indicateurs de suivi du PNA ; - formalisation de cadres de concertation sur l'adaptation ; - formalisation de Comité technique de suivi et de groupes techniques de travail sur l'adaptation. <p>Ces efforts montrent l'engagement du Burkina Faso à réduire sa vulnérabilité aux impacts des changements climatiques et à intégrer l'adaptation dans ses objectifs de développement.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - le Burkina Faso a amélioré ses systèmes d'information climatique pour mieux prévoir et gérer les risques climatiques à travers : - implantation de 150 équipements hydrologiques et 35 stations synoptiques pour un meilleur maillage du pays ;

Priorités Nationales	Progrès réalisés	Action/Indicateurs
	<p><u>Progrès II :</u> Renforcement du Systèmes d'information climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation des stations prioritaires, l'installation de nouveaux capteurs, de nouveaux pluviomètres dans des zones exposées aux risques d'inondations, d'un nouveau système radiosonde et de nouvelles stations hydrométriques automatiques ; - construction d'une plateforme de données commune pour l'archivage et le partage des données climatiques ; - le modelage et les prévisions hydrologiques et météorologiques à l'ANAM et à la DGRE ; - 230 stations météorologiques automatiques pour les prévisions quotidiennes et saisonnières qui produisent ; - deux bulletins météo quotidiens (12h et 18h) ; - un bulletin météo hebdomadaire ; - un bulletin agrométéorologique ; - un bulletin saisonnier ; - des alertes sur les phénomènes météorologiques extrêmes. - ces bulletins sont essentiels pour la planification des activités quotidiennes et la gestion des risques liés aux conditions météorologique.
	<p><u>Progrès III :</u> Mécanismes financiers</p>	<p>Pour une mobilisation efficace des ressources financière le pays s'est doté de plusieurs instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources pour le PNA ; - élaboration de notes conceptuelles d'adaptation à soumettre au FVC ; - approbation de deux projets d'adaptation pays par le FVC (HYDROMET ; YELEN) ; - élaboration de sept Readiness programme ; - procédure d'accréditation de deux entités nationales ; - budgétisation sensible au climat et au genre ;

Priorités Nationales	Progrès réalisés	Action/Indicateurs
		<ul style="list-style-type: none"> - adhésions du pays aux initiatives loCAL et LIFE-AR pour une résilience efficace à long terme ; - élaboration d'un mécanisme de suivi des flux financiers de l'adaptation ; - élaboration d'un Plan d'investissement du PNA. <p>Bien que des progrès aient été réalisés, le financement reste un défi majeur. Les ressources financières disponibles ne suffisent pas toujours à couvrir les besoins en matière d'adaptation, ce qui limite la mise en œuvre de certaines actions essentielles.</p>
	<p><u>Progrès IV :</u> Renforcement des capacités</p>	<p>Sur le plan renforcement des capacités pour la réalisation de ses priorités d'adaptation le Burkina Faso a réalisé des progrès dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - information climatique : des systèmes d'information climatique ont été renforcés pour fournir des données précises et en temps réel ; - capacités humaines et institutionnelles : formation des acteurs gouvernementaux et mise en place de cadres institutionnels solides pour soutenir l'adaptation au changements climatiques ; - vision à long terme : le Burkina Faso est à son deuxième PNA avec une prise en compte spécifique du niveau infranational et du genre ; - mise en œuvre : mise en place de cadres organisationnels solides (CNACC ; CCUC ; CRD) - intégration de l'adaptation dans la planification : L'adaptation aux changements climatiques a été intégrée dans plusieurs secteurs clés, tels que l'agriculture, l'eau, la santé, l'environnement et les ressources naturelles ; - participation des parties prenantes : les communautés locales, le secteur privé et les ONG ont été impliqués dans le processus d'adaptation ; - suivi-évaluation : Renforcement du système pour fournir des données précises.

Priorités Nationales	Progrès réalisés	Action/Indicateurs
		<p>Cependant ces progrès restent faibles concernant la mise en œuvre, la participation et le suivi-évaluation tandis qu'au niveau de l'information climatique, des capacités humaines et de la vision à long terme les progrès sont significatifs. Cela se justifie par le fait que le mécanisme de suivi-évaluation du PNA n'est pas opérationnel et aussi les systèmes de suivi-évaluation existants au niveau national et dans la planification des ministères sectoriels n'incluent pas suffisamment les indicateurs spécifiques à l'adaptation aux changements climatiques.</p>
	<p>Progrès V : mise en œuvre du PNA et de la CDN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A la date d'évaluation du PNA, 2015, sur un total de 143 actions programmées couvrant l'ensemble des secteurs Prioritaire du Burkina Faso, 96 actions ont été réalisées soit un taux de 67 %, contre 47 actions dont le lancement n'avait pas encore débuté, soit un taux de 33 % (rapport d'évaluation du PNA, 2021). - Pour les actions d'adaptation dans le cadre de la CDN 2015-2020, l'engagement du pays en termes de réduction de GES qui se chiffrait à 43 707Gg CO₂éq en 2030, le niveau d'atteinte est de 89% en 2020 soit une réduction de 38 898 Gg CO₂éq de GES (rapport évaluation CDN,2021). - Pour la CDN 2021-2025, le pays a pris l'option de renforcer sa résilience par la mise en œuvre de projets d'adaptation. Le potentiel de réduction est estimé à 33072.72Gg soit 30.76% du scenarios de référence.

Source : MEEA, BTRI, 2024

3.2.6.2 Défis et lacunes en matière d'adaptation et obstacles à l'adaptation

3.2.6.2.1. Défis de l'adaptation au Burkina Faso

De l'analyse diagnostique des capacités d'adaptation aux changements climatiques, il ressort trois défis majeurs à relever. Ces défis sont liés : (i) aux capacités d'adaptation des secteurs prioritaires, (ii) à la recherche/développement en matière d'adaptation et (iii) à la gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques (MEEA, 2024b).

▪ Renforcement des capacités d'adaptation des secteurs prioritaires

Ces capacités sont essentielles pour réduire la vulnérabilité aux risques climatiques et renforcer la résilience des acteurs aux changements climatiques. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des variétés de cultures adaptées aux changements climatiques, de promouvoir l'adoption de méthodes de gestion rationnelle des ressources en eau, d'améliorer l'accès des populations aux services de santé et de construire des infrastructures résilientes aux changements climatiques.

▪ Développement de la recherche en matière d'adaptation aux changements climatiques

Pour améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, il sied de développer des techniques et technologies innovantes en matière d'adaptation et d'améliorer l'adoption des dites techniques et technologies par les acteurs.

▪ Gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques

Le renforcement de la gouvernance en matière d'adaptation aux changements climatiques commande de dynamiser les cadres de concertation des acteurs de mise en œuvre, de tenir des rencontres périodiques de suivi et d'élaborer des textes juridiques favorables aux actions d'adaptation.

3.2.6.2.2. Lacunes de l'adaptation au Burkina Faso

L'évaluation de la mise en œuvre du PNA pour la période de 2015-2020 a permis de relever plusieurs lacunes dont :

- la méconnaissance du PNA par certains acteurs chargés de sa mise en œuvre ;
- l'insuffisance de la prise en compte du genre dans le suivi de la mise en œuvre des actions du PNA ;
- la non-opérationnalisation du dispositif institutionnel du suivi et d'évaluation du PNA ;
- l'insuffisance du suivi des actions du PNA en lien avec le genre ;
- l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des actions d'adaptation la faiblesse des capacités institutionnelles ;
- l'insuffisance de données climatiques ;
- l'insuffisance des sensibilisations et formations sur les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation.

Cependant, la mise en œuvre du Readiness PNA (2022-2024) mobilisé par le Burkina Faso auprès du FVC, a permis de combler une partie de ces lacunes. Néanmoins, le renforcement des capacités institutionnelles, la mobilisation des ressources financières, l'amélioration de la collecte de données et la sensibilisation restent des défis à relever pour une adaptation efficace de notre pays au changements climatiques.

3.3 Obstacles de l'adaptation au Burkina Faso

Comme obstacles à l'adaptation au Burkina Faso, nous pouvons noter :

- la situation sécuritaire du pays qui rend inaccessible certaines zones du pays pour la mise en œuvre des actions de résilience prévues dans le PNA ;
- l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du PNA ;
- l'insuffisance de données scientifiques sur le climat ;
- l'accès difficile des acteurs aux données climatiques ;
- le manque d'institutionnalisation du partage des données climatiques entre structures ;
- la faible prise en compte des priorités d'adaptation dans les documents de politiques nationales et sectorielles ;
- Dans l'objectif de renforcer la capacité du pays en matière d'adaptation, la mise en œuvre du Readiness PNA (2022-2024) et de l'initiative CBIT a permis de combler une partie des lacunes. Par ailleurs, la mise en place du système MRV et des plateformes (MRV, ONEDD, Site web adaptation) vont faciliter le partage des données climatiques.
-

3.4 Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d'adaptation pour les intégrer dans les politiques et stratégies nationales

Dans le cadre de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les référentiels de développement au Burkina Faso, plusieurs plans, politiques, stratégies et mesures d'adaptation ont été élaborés pour améliorer la résilience de la population face aux impacts des changements climatiques. Ces documents contiennent des mesures et actions d'adaptation qui sont mises en œuvre sur le terrain à travers des projets et programmes au profit des populations. Ces interventions permettent d'améliorer la capacité d'adaptation des populations bénéficiaires, de renforcer leur résilience, de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et de contribuer au développement durable.

3.4.1. Documents de politique et stratégies en matière d'adaptation

Dans le cadre de l'élaboration des documents de politique et stratégies en matière de changements climatiques, le pays s'est appuyé sur les acquis des projets du Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA). Aussi, le pays a enclenché une dynamique de régionalisation des PNA à travers la réalisation de quatre (4) études de vulnérabilité, l'élaboration de quatre (04) Plan Régionaux d'adaptation (PRA) au profit de quatre des treize régions que couvre le pays.

Par ailleurs, le développement de guides d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les référentiels locaux de développement (Plan régional et communal de développement) constitue une avancée significative en ce qui concerne la prise en compte de l'adaptation dans la politique globale du pays.

La synthèse des plans, politiques, stratégies en lien avec l'adaptation aux changements climatiques se présente comme suit :

➤ ***Deuxième Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II, 2021-2025)***

Adopté en 2021, le référentiel national de développement PNDES II, a pour vision de faire du Burkina Faso, « une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable ». Il s'est donc fixé pour objectif de rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive.

Selon ce référentiel, les changements climatiques constituent un des risques qui peut compromettre le développement économique et social. Par conséquent, des mesures d'atténuation ou d'adaptation sont prévues. C'est pourquoi de façon stratégique, la mise en œuvre du plan permettra d'inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A travers ses axes stratégiques 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale » et 4 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », le plan vise à améliorer la résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires. Aussi, le plan précise en ses objectifs stratégiques 3.3 : « promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie », 3.6 : « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité », 4.1 : « développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché » et 4.5 « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Le PNDES II est assortie d'un instrument de mise en œuvre à savoir le Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD).

➤ ***Politique nationale de développement durable***

La Politique nationale de développement durable (PNDD) adoptée en 2013, vise « à l'horizon 2050 à faire du Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres. Elle donne les grandes orientations du pays en matière de développement durable.

Dans sa vision du développement durable, « le Burkina Faso entend disposer des modes de production et de consommation qui permettent, à une population burkinabè sans cesse croissante

de vivre décentement dans un espace-temps dont les ressources naturelles sont limitées et sous la contrainte des changements climatiques ».

La Politique nationale de développement durable a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé.

▪ ***Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques (PNA, 2024-2028)***

Conscient que les enjeux liés au changements climatiques peuvent compromettre son développement socio-économique, le Burkina Faso a, dès 2015, adopté son premier PNA. Révisé en 2024, ce plan contient 121 mesures et stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme pour l'ensemble des secteurs du PNA avec pour objectif, d'améliorer la résilience de la population et des écosystèmes face aux impacts futurs des changements climatiques. La vision du PNA est que : d'ici à 2028, le Burkina Faso aura renforcé ses capacités institutionnelles et communautaires pour une gestion proactive et résiliente des impacts climatiques, grâce à une planification intégrée et des projets innovants ». Pour parvenir à cette vision, le PNA s'est fixé comme objectif global de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux changements climatiques pour une croissance inclusive et durable du Burkina Faso.

En termes d'axes stratégiques, le PNA est bâtie autour de trois (03) principaux axes que sont : (i) Adaptation des secteurs prioritaires aux changements climatiques ; (ii) Recherche/développement en matière d'adaptation aux changements climatiques et (iii) Gouvernance des interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, puis en effets attendus.

Pour son opérationnalisation, le PNA est assorti d'un plan d'actions triennal (2024-2026) et d'un plan d'investissement (2025-2027).

▪ ***Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2021-2025)***

Le Burkina Faso, au titre de ses nouvelles ambitions, a considéré un scénario inconditionnel et un scénario conditionnel. Le pays s'engage, en rapport avec ses actions d'atténuation, à réduire ses émissions de GES de 31682,3 Gg Eq-CO₂ à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario Business As Usual. Cet engagement est de 21074,94 Gg Eq-CO₂ pour le scénario inconditionnel soit 19,60% et de 10557,91 Gg Eq-CO₂ pour le scénario conditionnel soit 9,82%. Comparativement à la CDN de 2015 qui était de 18,2%, l'Etat burkinabè a rehaussé ses ambitions de 11,22%.

Par ailleurs, le pays a pris l'option de renforcer son adaptation et sa résilience par la mise en œuvre de 63 actions d'adaptation intégrées dont le potentiel de réduction des émissions de GES est estimé à 33072,72 Gg Eq-CO₂ soit 30,76% par rapport au scénario Business As Usual. Au titre des mesures d'adaptation avec co-bénéfices atténuation, on peut citer :

- les pratiques de récupération des terres dégradées couplées à l'agriculture intelligente face au climat. Ces pratiques sont entre autres les demi-lunes, les cordons pierreux, les diguettes, l'irrigation goutte à goutte, etc ;
- la mobilisation des ressources en eau ;
- la mise à disposition des producteurs des semences améliorées adaptées aux changements climatiques,
- etc.

▪ ***Politique sectorielle agro-sylvo-pastorale (2017 -2026)***

Adopté en 2017, la vision de cette politique se décline comme suit : « A l'horizon 2026, le secteur agro-sylvo-pastorale est moderne, compétitif, durable et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

En effet, selon cette Politique, l'agriculture burkinabè est essentiellement de type pluvial et est fortement dépendante des aléas climatiques notamment les inondations, les sécheresses et les vents violents. La variabilité de la pluviosité annihile les efforts de développement déployés par les acteurs du secteur. C'est pourquoi, elle se fixe comme objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables dans un contexte de changements climatiques.

▪ ***Politique sectorielle eau, assainissement et environnement (2018-2027)***

La politique **sectorielle** eau, assainissement et environnement a pour objectifs « d'assurer un accès à l'eau, un cadre de vie sain et de renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ». Ces objectifs découlent de la vision qui est celle de faire en sorte que « A l'horizon 2027, les filles et fils du Burkina Faso ont un accès équitable à l'eau, à un cadre de vie sain et à un environnement de qualité ».

Cette politique s'est dotée d'une vision holistique de gestion de l'environnement. Les questions relatives aux changements climatiques, à la dégradation de la biodiversité, aux modes de production et de consommation durables, à la dégradation des terres, à l'utilisation abusive et incontrôlée des produits chimiques, sont internalisées dans le processus de développement pour une croissance verte inclusive.

▪ ***Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PSITCH, 2018 - 2027) »***

Le secteur PITCH est vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Les impacts négatifs de ces derniers sur les infrastructures pourraient compromettre la réalisation des objectifs de la politique sectorielle. Il est nécessaire que les autorités nationales accordent une grande importance à l'adaptation et à l'atténuation dans la mise en œuvre des différents programmes et projets. C'est pourquoi, le pays s'est doté de ce plan dont l'objectif est de « développer les

équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socio-professionnelles ».

La vision de cette politique est la suivante : « A l'horizon 2027, les Burkinabè ont accès à des infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilientes qui favorisent la transformation structurelle de l'économie ».

▪ ***Politique sectorielle de la recherche et de l'innovation (2017-2026)***

L'objectif général de cette politique est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. En effet, au-delà du caractère transversal de la recherche qui touche tous les secteurs vulnérables face aux changements climatiques, la recherche en sciences agricoles et environnementales, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche font partie de ses principaux domaines d'investigation.

En matière de prise en compte de l'adaptation, la politique indique que la disparité des potentialités des régions et les variations climatiques de plus en plus perceptibles avec l'apparition d'événements extrêmes impliquent que la recherche scientifique et l'innovation soient décentralisées et adaptées pour relever les défis de développement.

La vision de cette politique est qu'à l'horizon 2026, « le Burkina Faso dispose d'un système de recherche et d'innovation performant au service du développement socioéconomique ».

▪ ***Plan d'actions genre et changements climatiques (2024-2026)***

Adopté en 2024, le plan d'actions genre et changements climatiques a été élaboré en vue « d'assurer la prise en compte du Genre dans les politiques, programmes et projets climatiques, afin d'accroître la résilience de toutes les couches et catégories sociales pour un développement équitable et durable du Burkina Faso ».

Pour son opérationnalisation, le plan propose les actions suivantes :

- renforcement des capacités opérationnelles des acteurs/actrices de mise en œuvre de la CDN et des politiques/actions climatiques ;
- renforcement des capacités des structures et des décideurs, techniciens et populations pour des actions climatiques transformatrices du genre ;
- production de données sexo spécifiques pour le suivi des politiques et programmes en lien avec le genre et changements climatiques ;
- mise en place d'un système d'information sur le genre et les changements climatiques afin de produire et rendre facilement disponibles des statistiques ;
- vulgarisation des innovations résilientes aux changements climatiques et adaptées aux contextes locaux ;
- appui à l'adoption de techniques et technologies innovantes durables ;
- relecture des textes juridiques nationaux relatifs aux changements climatiques pour prendre en compte le genre ;

- mise en place d'une Plateforme de Pool d'experts (national, régional, local) en matière de Genre et Changements Climatiques des secteurs de la CDN ;
 - renforcement du dispositif institutionnel du suivi-évaluation des politiques et actions climatiques intégrant le genre ;
 - renforcement de la planification des actions et politiques climatiques et de genre ;
 - développement de mécanismes de tarification préférentielle pour les interventions techniques en lien avec le climat au profit des femmes ;
 - développement d'outils stratégiques de mobilisation des ressources financières.
- ***Stratégie de développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques à l'horizon 2050 (LT-LEDS)***

Dans l'optique de promouvoir un développement sobre en carbone et une résilience des populations face aux changements climatiques, le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie de développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques à l'horizon 2050. En effet, la vision de cette stratégie s'intitule comme suit : « A l'horizon 2050, le Burkina Faso, une nation où le développement socioéconomique est inclusif, durable, sobre en carbone et résilient au climat, générant des emplois verts et de la richesse dans les domaines à fort impact environnemental ».

L'objectif à terme de la LT-LEDS du Burkina Faso est de renforcer la capacité du gouvernement à planifier la décarbonisation de son économie à long terme en fournissant un cadre et une voie pour une révision progressive et un renforcement des objectifs de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) visant à réduire les émissions de CO₂ jusqu'en 2050.

▪ ***Plans régionaux d'adaptation (PRA)***

Dans le cadre des futures révisions du PNA, le Burkina Faso a adopté une approche régionale pour mieux prendre en compte les spécificités de chaque région du pays en matière de vulnérabilité et d'options d'adaptation aux risques climatiques. C'est dans cette vision qu'avant l'élaboration de chaque PRA, il est prévu une évaluation de la vulnérabilité aux risques climatiques de la Région. Les études de vulnérabilité permettent de déterminer les priorités de la région en matière d'adaptation en mettant en lumière les risques climatiques récurrents et les niveaux de vulnérabilité des secteurs de développement, des moyens de subsistance et des groupes de populations. Le but ultime de l'analyse de vulnérabilité est d'aboutir à l'élaboration d'un PRA de la région afin de mieux combattre les effets néfastes des changements climatiques et d'améliorer l'adaptation et la résilience des populations locales.

A ce jour, le pays dispose de quatre (04) PRA pour les régions du Centre-ouest, le Centre-sud, le Plateau Central et le Sud-ouest. L'objectif étant, à travers l'approche régionale, d'aboutir à un PNA qui résulte de la compilation des PRA des 13 régions administratives du pays.

▪ *Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques (2016-2025)*

La mise en œuvre réussie des actions d'adaptation aux changements climatiques et le développement d'une économie verte, faible en émissions et résilient au climat nécessite qu'une grande proportion de la population ait des connaissances et des compétences appropriées sur les changements climatiques. Cette nécessité a été très bien perçue par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) qui consacre son article 6 à l'éducation, la sensibilisation et la formation du public. C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso a élaboré sa Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques pour la période 2016-2025.

La vision que se donne la présente stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques pour le Burkina Faso est la suivante : « A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose de ressources humaines qualifiées sur les changements climatiques en vue de soutenir de manière durable le processus de développement au niveau national et local ».

L'Axe stratégique 2 de cette stratégie intitulé « Enseignement et renforcement des capacités des différents types d'acteurs sur la problématique des changements climatiques » identifie des catégories d'acteurs dont le renforcement des capacités de chacune d'elles fait l'objet d'une action. Ces actions sont les suivantes :

Action 1 : Renforcement des compétences techniques des décideurs politiques et des acteurs de l'administration publique et de la société civile sur la problématique des changements climatiques. Par cette action il est attendu que les décideurs politiques et les acteurs de l'administration acquièrent les compétences techniques nécessaires pour prendre les bonnes décisions et pour élaborer et mettre en œuvre des plans de développement sensibles aux changements climatiques.

Action 2 : Renforcement des compétences techniques et scientifiques des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur sur la problématique des changements climatiques. Cette action vise à doter les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur des compétences techniques et scientifiques nécessaires pour prendre en compte l'apprentissage sur les changements climatiques dans leurs enseignements respectifs.

Action 3 : Renforcement des capacités techniques et scientifiques des structures de recherche sur les changements climatiques. Cette action a pour but de doter les structures de recherche des infrastructures, des équipements et des ressources humaines nécessaires pour le développement et la diffusion de bonnes pratiques ou mesures d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience des populations.

Action 4 : Renforcement des compétences des collectivités territoriales pour la prise en charge effective des changements climatiques dans la planification locale. Cette action vise à doter les acteurs des collectivités territoriales des compétences techniques nécessaires pour des prises de décision en connaissance de cause. Elle vise particulièrement une prise en compte adéquate des changements climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de développement.

Action 5 : Renforcement des capacités techniques des organisations de producteurs agricoles (OPA), des OSCs, des leaders locaux et du secteur privé. Cette action a pour objectif de doter les leaders des organisations paysannes et des organisations de la société civile, les leaders locaux communautaires et religieux et les personnes ressources du secteur privé, des capacités techniques nécessaires les permettant de jouer ultérieurement le rôle de formateurs des acteurs sur le terrain.

Action 6 : Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de terrain sur les différents aspects des changements climatiques. Cette action vise à soutenir la formation des agents de terrain et la formation en masse des producteurs sur les bonnes pratiques et bonnes mesures d'adaptation aux changements climatiques afin d'accroître la résilience des communautés et des populations face aux chocs climatiques.

Action 7 : Renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique. Le renforcement des capacités des utilisateurs de l'information climatique vise à outiller les décideurs, les producteurs, les acteurs de la réduction des risques de catastrophes ainsi que les autres planificateurs du développement sur l'utilisation des données produites par les services météorologiques pour la promotion d'un développement intégral y compris la réduction des risques de catastrophes.

Après environ 8 années de mise en œuvre, cette stratégie n'a pas véritablement bénéficié des ressources financières nécessaires pour une mise en œuvre effective. En effet, une évaluation du document s'avère nécessaire et permettrait de déceler les insuffisances et tirer les leçons pour une éventuelle révision de la stratégie.

3.4.2. Intégration de l'adaptation dans les référentiels de développement au niveau national

Les efforts d'intégration de l'adaptation se traduisent par l'adoption de plusieurs guides d'intégration des changements climatiques dans les politiques publiques, dans les stratégies nationales plus larges en matière de développement ainsi que dans les plans locaux de développement.

A ce jour, plusieurs communes du pays ont intégré l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans communaux de développement. Les actions d'adaptation intégrées dans les référentiels locaux de développement ont permis aux collectivités territoriales de réduire les risques climatiques et d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé publique et la résilience accrue des écosystèmes.

En effet, depuis la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques par le Burkina Faso en 1994, plusieurs efforts sont fournis en matière d'adaptation afin de permettre aux populations d'être plus résilientes face aux effets des changements climatiques. C'est ainsi qu'à partir de 2010, cette volonté affichée de prendre en compte les questions climatiques dans la planification nationale et locale s'est matérialisée par l'élaboration d'un certain nombre d'outils en vue de favoriser l'intégration de l'adaptation et la résilience dans les plans locaux de développement.

Ces outils ont été développés par plusieurs acteurs tant au niveau de l'Etat, de la société civile que des Partenaires Techniques et Financiers. Au nombre de ces outils, on distingue une dizaine qui sont actuellement utilisés dans le cadre de ce processus. Il s'agit notamment de :

- ***Guide pratique d'élaboration d'une stratégie de planification locale intégrant le lien entre mobilité humaine, environnement et changements climatiques***

Ce guide produit par l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM, 2020) a pour vocation d'accompagner les parties prenantes locales, et en particulier les acteurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat, dans le développement d'actions concrètes en réponse aux défis conjoints relatifs à la migration et aux changements environnementaux.

Pour cela, ce guide propose d'accompagner la définition d'une planification locale intégrant la dimension de la migration environnementale afin de disposer d'un plan d'action complet, mobilisateur et inclusif, basé sur les faits et évidences. Il permet de cadrer la définition d'une stratégie locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux construite et intégrée, prête à être adoptée et mise en œuvre.

- ***Guide d'intégration de l'environnement, du développement durable et de la durabilité dans les PRD et dans les PCD***

Ce guide a été élaboré en 2019 par le SP/CNDD en vue d'accompagner les collectivités dans la prise en charge des questions environnementales y compris les changements climatiques. Il donne des orientations sur les thématiques émergentes environnementales à intégrer, les outils et actions suivant les différentes phases et les étapes d'élaboration des PLD. Il se présente comme le mieux adapté à l'intégration des changements climatiques dans les PLD.

- ***Fascicule pour la prise en compte de la gestion durable des terres, des zones humides, des changements climatiques, de la diversité biologique, des risques de catastrophes naturelles dans les plans locaux de développement***

Ce document a renforcé le guide méthodologique de planification locale pour la prise en compte de certaines thématiques environnementales telles que les ressources en terre, la biodiversité, les zones humides ainsi que les risques de catastrophes naturelles et les changements climatiques.

Il a été élaboré en 2012 dans le but de contribuer à une meilleure prise en compte de la gestion durable des terres, de la biodiversité, des zones humides, des changements climatiques et ses implications sur les moyens d'existence et de subsistance des populations, des risques de catastrophes naturelles dans les PLD.

- ***Trousse à outils TOPSECAC***

Cette trousse à outils a été développée par l'Union Internationale sur la Conservation de la Nature (UICN) en collaboration avec ses partenaires en vue de faciliter la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, plans, projets et programmes de développement. C'est un manuel composé de 5 modules et 11 outils participatifs. Ces outils prennent en compte le genre et permettent de faire une analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation aux

changements climatiques des plans, projets et programmes de développement. Ils intègrent également la planification des actions d'adaptation ainsi que leur suivi évaluation. Ce qui permet de faire des ajustements pour plus d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

- ***Module de formation sur l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement (projet Com-SSA)***

Ce module de formation a été développé en 2021 dans le cadre du projet d'appui à la convention des maires (CoM-SSA) mis en œuvre par la coopération allemande GIZ. Il a été validé par le comité technique d'homologation des modules de formation de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM). Il comporte neuf (09) outils interdépendants qui permettent d'aboutir à un plan d'adaptation et de résilience climatique.

Pour accompagner les collectivités territoriales, un pool de formateurs a été mis en place pour administrer ledit module.

- ***Manuel de formation d'Appui à l'intégration du lien entre Migration, Environnement et Changements Climatiques dans la planification locale au Burkina Faso***

Ce manuel a été élaboré dans le cadre du « projet de renforcement des capacités des autorités locales au Burkina Faso afin d'intégrer la migration, l'environnement et les changements climatiques dans la planification locale » mis en œuvre par l'OIM. Il traite de l'intégration des questions de mobilité humaine dans les politiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques ainsi que la prise en compte des préoccupations climatiques et environnementales dans les processus de gestion des migrations.

Il est conçu pour aider les formateurs dans l'animation participative d'ateliers visant l'intégration de la thématique des migrations environnementales dans la planification locale.

L'objectif de ce manuel est d'accompagner les acteurs pour une meilleure planification locale intégrant les questions migratoires et environnementales dans les PLD.

- ***Module de formation thématique portant « intégration des changements climatiques dans les plans régionaux et locaux de développement »***

L'intégration des changements climatiques dans le processus de planification du développement à tous les niveaux représente un défi pour tous les pays et en particulier le Burkina Faso. Ce défi se retrouve aussi au niveau local et mérite d'être pris en compte dans les outils de planification. D'où l'élaboration de ce module de formation dont l'objectif général est de renforcer les capacités des acteurs locaux pour la prise en compte des changements climatiques dans les PRD et dans les PCD.

L'intégration des changements climatiques dans les PLD doit être un processus itératif et participatif visant à transformer les idées, les politiques, l'allocation des ressources et les pratiques dans les différents secteurs afin d'aboutir à des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation.

3.4.3. Parties prenantes de l'adaptation aux changements climatiques

La politique nationale en matière de changements climatiques est pilotée par le Ministère en charge de l'Environnement en collaboration avec d'autres acteurs du public, des collectivités territoriales,

du privé, des ONG et associations, des universités et centres de recherches, et des partenaires techniques et financiers (PTF).

La mission de coordination nationale des changements climatiques a été confiée au **Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)** qui est la structure focale en matière de changements climatiques au Burkina Faso. Le SP/CNDD abrite en son sein le Point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Point focal genre et changements climatiques ainsi que l’Autorité Nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) et l’article 6 de l’Accord de Paris. A ce titre, il est chargé de coordonner l’élaboration des référentiels en lien avec les changements climatiques notamment les communications nationales, les Contributions Déterminées au niveau National, le Plan National d’Adaptation, la stratégie à faible émission de carbone à long terme, etc. Il accompagne également les différents sectoriels à intégrer l’adaptation dans leurs documents de planification.

Par ailleurs, en plus du SP/CNDD, d’autres structures interviennent dans la réponse à l’urgence climatique.

La Direction Générale de l’Economie Verte et du changement climatique (DGEVCC) qui est une structure centrale du Ministère chargée de l’environnement, a pour missions la conception et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d’économie verte et de changements climatiques.

Le Secrétariat Permanent du processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (SP/REDD+) est chargé de coordonner l’ensemble des activités de préparation et de mise en œuvre de la REDD+.

La Primature assure la présidence de la Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD) qui fait l’état des lieux de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. La conférence peut selon les circonstances se pencher sur un thème spécifique dont les changements climatiques et formuler des recommandations au gouvernement. Selon la loi d’orientation sur le développement durable, il est prévu la mise en place du Commissariat Général au Développement Durable. Cet organe aura un rôle de contrôle et de reddition des comptes en matière de développement durable. La Primature abrite également le **Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat** qui assure en partie la mobilisation de la finance climat.

Le Ministère en charge de l’économie et des finances participe à la lutte contre les changements climatiques à travers trois (03) structures à savoir : la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP), la Direction Générale de l’Economie et de la Planification (DGEP) et la Direction Générale du Budget (DGB). La DGCOOP abrite le Point focal du Fonds d’adaptation et organise les négociations concourant à la mobilisation de l’aide extérieure et à la finance climat. La DGEP est chargée du suivi des ODD et des critères et indicateurs du développement durable (CIDD).

Les acteurs des collectivités territoriales (régions, communes, départements et services déconcentrés de l’Etat) sont une énorme force d’appui aux politiques de l’Etat à travers sa déclinaison au niveau local. En matière de changements climatiques, le niveau local apparaît

comme un maillon incontournable. Il permet un développement d'actions adaptées aux contextes locaux spécifiques incarnant de façon concrète une politique et touchant les citoyens dans leur quotidien. La déclinaison des politiques climatiques, les CDN et le PNA, se fait à travers leurs intégrations dans la planification locale. Ces acteurs sont, soit désignés par les citoyens à la faveur d'élections ou nommés pour représenter l'administration à tous les niveaux.

Les acteurs du privé contribuent aux efforts du pays dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Leurs actions sont plus visibles dans des secteurs tels que les énergies propres, la télécommunication, les médias, la recherche, l'éducation, etc.

Concernant la société civile, les ONG et Associations, ils sont importants comptes tenus de leur adhésion et leur forte implication dans la mise en œuvre des politiques et stratégies climatiques. Le Burkina Faso dispose d'une coalition des Organisations de la société civile sur les changements climatiques forte de plus d'une quarantaine de membres, d'un réseau de communicateurs sur les changements climatiques et d'une coalition des ONG et Associations sur la REDD+, d'une Coordination des jeunes sur les changements climatiques, d'un ensemble d'organisations de la société civile partenaires du SP/CNDD, etc. L'ensemble de ces acteurs mène sur le terrain des actions d'adaptation et d'atténuation essentiellement orientées vers les communes rurales, de la sensibilisation, de plaidoyers et de formation. Leurs actions s'alignent sur les priorités définies dans les documents politiques et stratégiques du Gouvernement.

Par ailleurs, en vue de garantir la prise en compte de l'environnement dans les référentiels de développement, le gouvernement du Burkina Faso a mis en place les cellules environnementales par décret N°2008-125 /PRES/PM/MECV du 07 mars 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des cellules dans les départements ministériels, les régions administratives et les entreprises publiques et privées. La cellule environnementale a pour mission principale de contribuer à la prise en compte des préoccupations environnementales lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

Par ailleurs, on note l'existence de plusieurs institutions nationales qui proposent un savoir-faire, des informations et des formations en matière de changements climatiques. Au titre de ces institutions, on peut retenir entre autres, l'université Joseph KI-ZERBO (UJKZ), l'Institut de Génie de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), le Centre d'Etude pour la Promotion, l'Aménagement et la Protection de l'Environnement (CEPAPE), L'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN), l'Institut 2IE, etc. Au titre des centres d'excellence en matière de changements climatiques dont dispose le pays, on peut souligner l'Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA), l'Ecole Doctorale en Informatique et Changements climatiques (EDICC), et le Centre d'Etude, de Formation et de Recherche en Gestion des Risques Sociaux (CEFORGRIS).

3.5 Progrès de la mise en œuvre de l'adaptation

- ❖ Le processus de planification de l'adaptation au Burkina Faso est structuré en plusieurs étapes clés pour assurer une approche inclusive, participative et efficace. A cet effet,

l'élaboration des différents instruments (PNA, PRA, stratégies, guides etc..) est coordonnée par le SP/CNDD en partenariat avec les parties prenantes. Cependant, pour la prise en compte de ces instruments dans la planification nationale et infranationale, le leadership est assuré par la DGEP en collaboration avec les secteurs concernés. Au Burkina Faso, l'élaboration des plans nationaux et régionaux d'adaptation à suivi les étapes suivantes Identification des parties prenantes : impliquer tous les acteurs concernés, y compris les ministères, les ONG, les communautés locales et les partenaires internationaux ;

❖ **Analyse diagnostique :**

- Évaluation des vulnérabilités : analyser les secteurs les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ;
- Collecte des données : rassembler les informations existantes sur les impacts des changements climatiques et les vulnérabilités sectorielles ; Consultations publiques : organiser des ateliers et des consultations pour recueillir les avis des parties prenantes.
- Identification des besoins : déterminer les besoins en capacités et en ressources pour l'adaptation.

❖ **Élaboration du plan :**

- Définition des objectifs : fixer des objectifs clairs et mesurables pour l'adaptation ;
- Développement des options d'adaptation : proposer des mesures spécifiques pour chaque secteur vulnérable ;
- Mécanisme de suivi évaluation : mise en place d'un système efficace pour suivre et évaluer la mise en œuvre ;
- Plan de communication : élaboration d'un plan de diffusion ;
- Stratégie de mobilisation des ressources : élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour un financement efficace.

3.6 Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation du premier Plan National d'adaptation

Il ressort des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du PNA pour la période 2015-2020, que sur un total de 143 actions programmées pour l'ensemble des secteurs, 96 actions ont été réalisées ou étaient en cours de réalisation, soit un taux de 67% contre 47 actions qui n'avaient pas connu un début de démarrage soit un taux de 33%. Le Tableau 48 : Niveau de réalisation des actions d'adaptation du PNA 2015 par secteur prioritaire et ci-dessous indique le niveau de réalisation des actions par secteur.

Tableau 48 : Niveau de réalisation des actions d'adaptation du PNA 2015 par secteur prioritaire et

N°	Secteur	Nombre d'actions	Taux de réalisation par secteur des actions prévues (%)	Taux par secteur des actions réalisées (%)
1	Santé	22	57	15
2	Energie	04	44	11

3	Environnement et ressources naturelles	25	39	10
4	Agriculture	19	87	22
5	Ressource en eau	23	84	21
6	Elevage	04	75	19
7	Habitat et Infrastructure	29	6	2
8	OSC	14	ND	ND
9	Organisations féminines	03	0	0
Taux moyen d'ensemble			49	100

Source : Rapport évaluation du PNA, juin 2021

Selon les résultats de l'évaluation, les secteurs transversaux notamment le genre et la société civile comportaient chacun zéro pourcent (0%) d'actions réalisées. Toutefois, il est à noter que 15 actions non planifiées dans le PNA ont été réalisées dans ces deux secteurs.

Nonobstant les difficultés liées au rapportage des actions liées au genre et à la société civile, les actions mises en œuvre dans le PNA 2015 ont contribué à réduire l'incidence des maladies vectorielles comme le paludisme, d'améliorer l'efficacité énergétique et de protéger la biodiversité. De plus, elles ont renforcé la résilience des infrastructures et des pratiques agricoles, assurant ainsi une meilleure gestion des ressources en eau et une sécurité alimentaire accrue. L'évaluation a permis également de relever de bonnes leçons au titre desquelles, on peut mentionner (i) l'institution des points focaux PNA et CDN devant permettre, à terme, de solutionner les difficultés de suivi des actions au niveau sectoriel, (ii) la prise en compte progressive des actions en lien avec le PNA dans les programmes d'activités de certains départements ministériels, (iii) l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles en lien avec la mise en œuvre du PNA, (iv) le renforcement continu des capacités des acteurs sur le PNA et la CDN.

S'agissant de la mise à jour du PNA, étant donné que le phénomène des changements climatiques est dynamique et les effets sont en perpétuelle évolution dans le temps et dans l'espace, le PNA ne doit pas être figé, mais au contraire, il doit faire l'objet d'une mise à jour et d'une actualisation au bout d'un certain temps de mise en œuvre. La révision du PNA peut intervenir dans les conditions ci-après : (i) lorsque de nouvelles informations ou de nouvelles analyses de vulnérabilités sont faites ; (ii) quand il y a évolution dans les négociations internationales sur le climat ; et (iii) lorsque les circonstances nationales l'exigent.

3.7 Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation de la CDN

Dans la CDN de 2015, il était prévu 31 mesures ou projets d'adaptation avec un potentiel de réduction de l'ordre de 43 707Gg Eq-CO₂ à l'horizon 2030. En effet, l'évaluation faite en 2020 montre une réduction en ce qui concerne les actions d'adaptation, une réduction de 38 898 Gg Eq-CO₂ de GES, soit 89% en termes de taux de réalisation. Le Burkina Faso, grâce à la mise en œuvre des actions d'adaptation, a pu remplir ses engagements de réduction des émissions de GES à l'horizon 2025. Cette situation convainc davantage le pays que le financement de ses actions d'adaptation est source de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures et actions d'adaptation réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN et le PNA se sont basées sur les connaissances et pratiques endogènes notamment sur les techniques de récupération de terres comme la pratique du Zaï, les cordons pierreux, les demi-lunes, etc.

3.8 Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont des « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité (UICN, 2020) ». Elles s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire... ».

Dans le cadre de la révision de sa CDN, le Burkina Faso a réalisé une étude sur les solutions fondées sur la nature avec pour objectif de déterminer la manière dont les solutions fondées sur la nature peuvent renforcer la CDN du Burkina Faso. Il ressort de cette étude que le potentiel d'atténuation efficient est estimé à 9,802 Mt Eq-CO₂/an grâce à des solutions basées sur la nature. Les trois principales solutions basées sur la nature pour l'atténuation des changements climatiques sont l'agroforesterie, l'amélioration de la gestion forestière et la récolte évitée de combustibles ligneux représentant 8, 867 Mt Eq-CO₂/an. Cela n'inclut pas les contributions potentielles de l'agriculture régénérative, qui pourraient être énormes.

En effet, les engagements nationaux du Burkina Faso dans les plans liés à l'environnement et au développement contiennent des recommandations pour un certain nombre de solutions basées sur la nature, notamment : la protection des forêts ; la gestion durable et la restauration ; la protection et la gestion des bassins versants ; la restauration des zones humides ; l'amélioration des pratiques agricoles ; l'application des principes agroforestiers et la restauration des terres dégradées.

De l'analyse des options en termes de solutions fondées sur la nature, on note que les solutions basées sur la nature et classées comme « très élevées » pour le Burkina Faso étaient l'agroforesterie et l'amélioration de la gestion des forêts naturelles. Les pratiques améliorées de pâturage classées comme « moyennes » et la restauration des tourbières, la gestion améliorée du riz et les impacts évités de la tourbe sont toutes classées comme « faibles ».

3.9 Autres mesures et actions en soutien à la mise en œuvre du PNA

En plus des mesures et actions réalisées dans le cadre de l'évaluation de l'état de mise en œuvre du PNA et la CDN présenté ci-dessus, plusieurs projets/programmes et initiatives en matière d'adaptation ont été réalisés ou sont en cours de mise en œuvre. Au titre des initiatives, on peut citer :

- l'initiative pour l'adaptation et la résilience efficaces à long terme (LIFE-AR) ;
- le mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL) ; l'élaboration de guides d'intégration de l'adaptation dans les référentiels locaux de développement.

Comme soutien international, le pays a bénéficié de l'accompagnement de plusieurs partenaires techniques et financiers comme le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (PNUD), le Réseau Mondial PNA, la Coopération allemande (GIZ), etc, à travers des projets dont les financements proviennent entre autres du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et du Fonds d'adaptation. La mise en œuvre de ces projets ont permis :

- le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes ;
- la réalisation de quatre études de vulnérabilité et des risques assorties des PRA au profit des régions du Plateau Central, du Sud-ouest, du Centre sud et du Centre ouest;
- la mise en place d'un mécanisme de coordination des actions d'adaptation ;
- l'élaboration d'un plan de communication du PNA ;
- l'élaboration du plan d'investissement PNA ;
- la réalisation en cours d'un système de suivi de flux financier pour l'adaptation ;
- l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
- le renforcement de trois notes conceptuelles à soumettre au FVC ;
- l'élaboration d'un mécanisme de suivi des flux financiers de l'adaptation ;
- l'actualisation du site de collecte de données climatiques de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable.

3.10 Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation

En vue d'assurer une mise en œuvre participative, inclusive et itérative du PNA au Burkina Faso, un dispositif de suivi-évaluation a été mis en place. Ce dispositif permet d'assurer et d'améliorer la prise en compte de l'adaptation dans la planification et la mise en œuvre des politiques, stratégies et interventions de développement au Burkina Faso.

Le SP/CNDD qui est la structure en charge de la coordination de la mise en œuvre du PNA, collecte les informations auprès des différents secteurs du PNA à travers les points focaux sectoriels mis en place.

Le dispositif de suivi évaluation s'aligne aux systèmes existant notamment le MRV et le CNACC, principales instances de suivi des actions en matière de changements climatiques.

3.10.1 Instances de suivi évaluation

Ces instances s'appuient sur celles existantes en matière de changements climatiques et comprennent :

Comité technique national de pilotage

Il s'agit du Comité National Changements Climatiques (CNACC) qui est l'organe de coordination et d'orientation de la mise en œuvre du PNA au niveau national. Il est chargé d'examiner et de valider les rapports de programmation et de suivi de la mise en œuvre des interventions des acteurs.

Comité national de rapportage

Il est chargé entre autres de : valider les rapports techniques sectoriels en matière de résilience climatique, de produire les rapports de suivi de la mise en œuvre du PNA à soumettre au comité technique national de pilotage et de formuler des recommandations pour une mise en œuvre efficace du PNA. Il est composé des représentants des comités sectoriels Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres (AFAT), Energie, Déchets et Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), du ministère en charge de l'environnement, des finances, de la recherche, de l'agriculture, du genre, des mines et de la transition digitale. Il se réunit chaque fois que de besoin dans l'année.

Comités techniques sectoriels

Ils sont au nombre de quatre : le comité technique sectoriel Energie, le comité technique sectoriel PIUP, le comité technique sectoriel AFAT et le comité technique sectoriel Déchets. Ils ont pour rôles entre autres la production des données des secteurs et l'élaboration des rapports techniques sectoriels de mise en œuvre du PNA. Ils sont principalement constitués des représentants des ministères chargés de ces domaines. Ils se réunissent chaque fois que de besoin dans l'année.

Cadre Régional de Dialogue

A l'échelle régionale, le Cadre Régional de Dialogue (CRD) joue le rôle de Comité de pilotage. Il sert de Comité régional de pilotage du Plan régional de développement (PRD) révisé intégrant l'adaptation et/ou du Plan régional d'adaptation.

Le CRD est composé des représentants des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des programmes, projets, organisations non gouvernementales et associations de développement, ainsi que de toute personne physique ou morale désignée par le Président du CRD au regard de son expertise, en tant qu'observateur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, la jonction entre le dispositif de suivi et évaluation du niveau central animé par le SP/CNDD et celui du niveau régional est assuré conjointement par les Directions régionales en charge de l'Economie (DREP) et de l'Environnement en vue de faciliter le partage des conclusions et/ou recommandations issues des travaux tant au niveau central qu'au niveau régional.

3.10.2 Mécanisme de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions d'adaptation est bâti autour du CNACC et du système MRV. Le dispositif de collecte des données s'appuie sur des points focaux nommés dans les différentes structures de mise en œuvre du PNA.

- **Au niveau régional**, chaque direction régionale des différents ministères intervenant dans la mise en œuvre du PNA collecte les données sur la mise en œuvre des actions d'adaptation auprès des acteurs non étatiques et des collectivités territoriales. Les données collectées sont compilées et soumises pour examen et validation lors des sessions du CRD.

- **Au niveau national**, chaque point focal sectoriel, sur la base du canevas de collecte de données, collecte les informations demandées en s'appuyant sur les rapports validés par les instances des organes de pilotage ministériels et sectoriels. Le canevas renseigné est déposé sur la plateforme MRV. Le comité sectoriel de rapportage assure la compilation des informations sectorielles renseignées par les différents points focaux. Ce dernier examine, valide et produit des rapports sectoriels de mise en œuvre du PNA qui sont transmis au comité national de pilotage.

3.10.3 Dispositif d'évaluation du PNA

La mise en œuvre transparente du PNA exige des évaluations externes et indépendantes pour mettre en évidence l'efficacité et l'impact des projets réalisés. Deux types d'évaluation sont prévues :

- une évaluation finale au bout des cinq (5) ans de mise en œuvre en vue d'apprécier les résultats atteints. Cette évaluation permettra de faire des recadrages pour le prochain plan quinquennal du PNA. Le PNA (2015-2020) a fait l'objet d'une évaluation des actions d'adaptation en 2021 ;
- une évaluation rétrospective pour mesurer les impacts, les enseignements tirés et la durabilité des résultats.

L'intérêt de l'évaluation rétrospective est de fournir des bases utiles à l'élaboration de politiques et stratégies ultérieures. Elle peut être réalisée deux années ou plus après la fin du précédent plan quinquennal du PNA.

Toutefois, le PNA pourrait connaître une évaluation à mi-parcours orientée sur l'efficacité et l'efficience sous réserve de la disponibilité ou de la mobilisation des ressources.

3.10.4 Outils de suivi évaluation

Le suivi et l'évaluation du PNA se fait à travers : (i) le canevas de rapportage des activités, (ii) le cadre logique, (iii) la matrice de suivi des indicateurs et (iv) le cadre de mesure de performance. Ainsi ces différents outils sont spécifiés par structure de mise en œuvre du PNA et déposés sur la plateforme MRV, principal outil de valorisation des données sur la mise en œuvre des actions climatiques.

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du PNA pourra se baser sur les systèmes de suivi-évaluation existants au niveau national. Le référentiel national de pondération des activités et des tâches, utilisé dans le cadre du suivi de la politique nationale du développement, pourra servir de document de référence pour le renseignement des taux d'exécution des activités programmées.

3.10.5 Instruments de mise en œuvre des actions d'adaptation

Les actions d'adaptation sont mises en œuvre à travers un Plan d'Actions opérationnel (PAO) triennal et le Plan d'Investissement. Le Plan de travail et budget annuel qui est la tranche annuelle du PAO sert d'instrument annuel de mise en œuvre du PNA. En cohérence avec le PAO, des projets et programmes sont formulés, mis en œuvre, en vue de contribuer à concrétiser les orientations du PNA. Au niveau local, le PNA est opérationnalisé à travers les Plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques. Le plan annuel d'investissement constitue le principal instrument de mise en œuvre au niveau local.

Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les référentiels nationaux et locaux, des guides ont été élaborés. En vue de renforcer la synergie d'actions, la visibilité et l'appropriation du PNA, un plan de communication est élaboré et mis en œuvre.

3.10.6 Efficacité et viabilité de la mise en œuvre des mesures d'adaptation

L'évaluation du PNA réalisée en 2021 a fait ressortir des leçons apprises, des acquis mais également des insuffisances. Les insuffisances ont permis d'entreprendre des actions correctives pour une mise en œuvre efficace et efficiente de l'adaptation.

En termes de leçons apprises et d'actions correctives, on peut citer entre autres :

- le renforcement continu des capacités des acteurs du PNA ;
- l'évaluation participative du PNA (2015-2020) ;
- la formalisation du système MRV, principal dispositif institutionnel du suivi et d'évaluation ;
- le développement d'indicateurs spécifique pour chaque secteur dans le nouveau PNA (2024-2028) ;
- l'appropriation progressive du PNA par les acteurs sectoriels ;
- la mise en place des points focaux PNA et CDN en vue de faciliter le suivi des actions d'adaptation au niveau sectoriel ;
- la prise en compte progressive des actions en lien avec le PNA dans les programmes d'activités des départements ministériels en lien avec l'adaptation.
-

3.11 Informations relatives à la prévention, à la réduction et au traitement des pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques

3.11.1. Impacts observés et potentiels des changements climatiques

Sur la base des études de vulnérabilités et des risques réalisés lors de la révision du PNA avec les scénarios SSPs, les données du centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (2022) ainsi que les rapports gouvernementaux et revues scientifiques évaluées par les pairs de 1980 à

2020, les figures 92 à 101 ainsi que les Tableaux 44 et 45 traités dans la partie 3.2, donnent la synthèse des impacts observés et potentiels des changements climatiques au Burkina Faso.

Activités liées à la réparation des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques

Au Burkina Faso la société civile a élaboré deux notes de plaidoyers à l'attention des autorités pour en vue d'influencer l'adoption et la mise en œuvre des fonds sur les pertes et dommages au niveau international.

En rappel, le Burkina Faso a travers sa confédération paysanne a organisé en 2022 la première conférence nationale consultative sur les pertes et préjudices en vue de permettre aux acteurs nationaux (délégués, groupes de la société civile, chercheurs ou simples citoyens) de pouvoir réfléchir et exprimer leur propre analyse sur la manière de faire progresser la question des pertes et préjudices au niveau national et surtout dans les négociations internationales de la COP 27.

Suite à l'adoption du fonds pertes et préjudices à la COP 27, la question des mécanismes d'opérationnalisation inclusive s'est posée pour les pays vulnérables les plus impactés. C'est dans ce contexte que la deuxième conférence fut organisée en 2023 par la confédération paysanne du Faso, avec pour objectif d'évaluer le niveau de compréhension des acteurs nationaux du processus du nouveau fonds pertes et préjudices et leur permettre de développer une position partagée sur le financement des pertes et préjudices liés aux changements climatiques lors des négociations de la COP 28.

La troisième conférence nationale consultative sur les pertes et préjudices tenue en 2024 s'est penchée sur les propositions de pistes et autres stratégies à même de préparer le pays à la mise en place d'une stratégie efficace capable de solliciter le fonds pertes et préjudices en cas de catastrophes climatiques mais aussi de pouvoir les gérer au plan national.

Activités liées à la prévention, à la réduction des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques

Au Burkina Faso, plusieurs initiatives sont mises en place pour prévenir et réduire les pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques. Parmi celles-ci on peut noter :

- ***Systèmes d'Alerte Précoce***

Le pays a développé des systèmes d'alerte précoce pour informer rapidement les populations des risques imminents tels que les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur à travers des bulletins météo et des plateformes numériques.

- ***Renforcement des Capacités***

Des ateliers de formations et sensibilisations sont menées pour informer les populations sur les risques climatiques et les mesures à prendre en cas de phénomènes extrêmes par les structures comme le SP/CONASUR, le SP/CNDD, l'ANAM pour renforcer les capacités des acteurs locaux et des communautés en matière de gestion des risques climatiques.

- ***Cartographie des Zones à Risque***

La cartographie des zones vulnérables qui permet de mieux planifier et de mettre en œuvre des mesures de prévention et de réponse adaptées est effectuée par le SP/CONASUR, le SP/CNDD et l'ANAM.

- ***Infrastructures Résilientes***

Aux vues des inondations récurrentes ces dernières années, le pays a entamé le redimensionnement de certaines infrastructures routières afin de les rendre plus résistantes et efficaces aux conditions climatiques extrêmes. C'est le cas de la route nationale N°1.

- ***Collaboration Internationale***

Le Burkina Faso collabore avec des organisations internationales pour obtenir des financements et des ressources techniques nécessaires à la mise en œuvre de ses stratégies de financement des pertes et dommages. On peut citer par exemple Oxfam qui accompagne la confédération paysanne du Faso pour les conférences nationales annuelles sur les pertes et dommages qui en est à sa troisième édition.

Cependant, au-delà de ces actions, le pays n'a pas encore mis en place une architecture nationale pour anticiper la mobilisation efficace des fonds sur les pertes et dommages liées aux impacts des changements climatiques. Cet état de fait s'explique par la non maîtrise du mécanisme de financement de ce fonds qui semble nouveau pour la partie nationale.

3.11.2. Dispositions institutionnelles visant à faciliter la mise en œuvre des activités de prévention de réduction et de réparation des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques

Le Burkina Faso a mis en place plusieurs dispositions institutionnelles et juridiques pour gérer les pertes et dommages liés aux catastrophes et aux crises humanitaires. Parmi ces dispositifs, on peut citer la LOI N° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, adoptée le 22 avril 2014. Cette loi mentionne à son article 12 les acteurs intervenant dans cette chaîne et leurs rôles dont le Tableau 49 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** fait l'économie.

Tableau 49 : Rôle des acteurs face aux pertes et dommages liés aux catastrophes

ACTEURS	ROLE
Etat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définir et mettre en œuvre la politique nationale en matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes ; ▪ mettre en place les institutions, les outils et les mécanismes de prévention et gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ; ▪ assurer la coordination d'ensemble des activités de prévention, des opérations de secours d'urgence, d'assistance humanitaire et de rétablissement ; ▪ instaurer un environnement favorable à la participation des autres acteurs.

Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer et appliquer, dans le cadre des plans nationaux, des plans locaux de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes notamment en matière de prévention des crues et de lutte contre les inondations.
Institutions de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ assurer la veille stratégique en réunissant, en traitant et en mettant à la disposition des autorités compétentes l'information nécessaire aux fins de prévention des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ contribuer dans le financement de la prévention et de la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
Institutions humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ apporter l'assistance humanitaire aux populations sinistrées à travers un appui psychosocial, financier, matériel et technique.

Source : données de l'étude

3.12. Coopération, bonnes pratiques, expérience et enseignements tirés

La coopération occupe une place importante dans le processus de lutte contre les effets des changements climatiques au Burkina Faso. Les initiatives de coopération interviennent à plusieurs niveaux à savoir, national, régional et international.

3.12.1. Efforts visant à partager l'information, les bonnes pratiques, l'expérience et les leçons apprises

Le Tableau 50 ci-dessous illustre les initiatives développées par le Burkina Faso dans différents domaines afin de partager les informations, les bonnes pratiques, les expériences et les leçons apprises.

Tableau 50 : Efforts visant à partager l'information, les bonnes pratiques, l'expérience et les leçons apprises

Domaines	Initiatives
Science	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de méthodologies pour l'obtention de facteurs d'émission dans les secteurs AFAT et les déchets dans le cadre du projet CBIT-Burkina Faso ; ▪ Promotion de ces méthodologies au niveau académique et de la recherche ; ▪ Protocoles de collaboration avec des laboratoires de recherche de l'université Joseph KI-ZERBO et le CNRST afin de produire des facteurs d'émission de gaz à effet de serre pour les secteurs AFAT et les déchets.
Planification et politiques pertinentes pour l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Plan National d'Adaptation (PNA) est le référentiel en matière de planification de l'adaptation au changements climatiques au Burkina Faso ; ▪ A ce jour, le Burkina Faso est à son deuxième PNA (PNA 2015-2020 et PNA 2024-2028) ; ▪ Le PNA 2024-2028 a bénéficié des leçons tirées de l'évaluation du PNA 2015-2020, en vue de consolider les acquis, d'actualiser les informations et de guider la mise œuvre des activités d'adaptation sur la période 2024-2028 ; ▪ Le pays veut passer de l'approche sectoriel à des Plan d'adaptation basés sur l'approche régional afin de prendre en compte les spécificités de chaque région du pays en matière de vulnérabilité et d'options d'adaptation aux risques climatiques ▪ 04 Plans Régionaux d'Adaptation ont été élaborés à ce jour ; ▪ Des guides sont élaborés afin de faciliter l'intégration de l'adaptation dans la planification locale.
Innovation politique et projets pilotes et de démonstration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissement d'une plateforme de mesure, de rapportage et de vérification (Plateforme MRV) ; ▪ Cette plateforme de partage des informations constitue le cadre de transparence renforcé du système MRV des émissions, des absorptions de gaz à effet de serre, du soutien et des efforts d'adaptation.
Intégration des mesures d'adaptation dans la planification à différents niveaux	Élaboration de plusieurs outils à cet effet.

Domaines	Initiatives
	<p data-bbox="819 204 1444 236"><i>Des guides méthodologiques ont été produites :</i></p> <ul data-bbox="864 268 2119 683" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="864 268 2119 347">▪ Guide pratique d'élaboration d'une stratégie de planification locale intégrant le lien entre mobilité humaine, environnement et changements climatiques ; <li data-bbox="864 363 2119 443">▪ Guide d'intégration de l'environnement, du développement durable et de la durabilité dans les PRD et dans les PCD ; <li data-bbox="864 459 2119 587">▪ Fascicule pour la prise en compte de la gestion durable des terres, des zones humides, des changements climatiques, de la diversité biologique, des risques de catastrophes naturelles dans les plans locaux de développement ; <li data-bbox="864 603 2119 683">▪ Manuel de formation d'Appui à l'intégration du lien entre Migration, Environnement et Changements Climatiques dans la planification locale au Burkina Faso. <p data-bbox="819 730 1346 762"><i>Des modules de formations développés :</i></p> <ul data-bbox="864 794 2119 970" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="864 794 2119 874">▪ Module de formation sur l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement (projet Com-SSA) ; <li data-bbox="864 890 2119 970">▪ Module de formation thématique portant « intégration des changements climatiques dans les plans régionaux de développement et dans les plans communaux de développement ».
<p data-bbox="197 983 801 1098">Coopération pour partager l'information et renforcer la science, les institutions et l'adaptation</p>	<p data-bbox="819 1026 1081 1058"><i>Au niveau national</i></p> <ul data-bbox="864 1090 2119 1201" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="864 1090 2119 1201">▪ Coopération via des protocoles de collaborations avec des institutions nationales de recherche et universitaires afin de renforcer les capacités et de disposer de données et d'informations basées sur la science dans le domaine de l'adaptation/atténuation. <p data-bbox="819 1233 1077 1265"><i>Au niveau régional</i></p>

Domaines	Initiatives
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un besoin de renforcer la coopération en matière de partage d'informations avec les pays de la sous-région Ouest Africaine et avec les institutions de recherche et développement régionale telles que WASCAL et AGRHYME. <p><i>Au niveau international</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération avec plusieurs institutions internationales (GGGI, Global NAPs Network, FEM, etc.) dans le domaine de l'adaptation et l'atténuation au changements climatiques.
Domaine, ampleur et types de coopération et bonnes pratiques	<p>Plusieurs types de coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau scientifique avec les universités et les centres de recherche pour le renforcement de capacité et le partage d'informations ; ▪ Au niveau des communes et des régions avec les communes pour l'intégration des changements climatiques dans les plans de développement à l'échelle des communes et des régions ; ▪ Entre départements ministériels et avec les OSCs, ONGs et le secteur privé pour le partage d'informations ; ▪ Processus d'élaboration de protocole de collaboration avec des institutions nationales productrices de données dans le domaine de l'adaptation et l'atténuation.
Améliorer la durabilité et l'efficacité des mesures d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'un catalogue des bonnes pratiques d'adaptation au changements climatiques ;
Aider les pays en développement à recenser les pratiques, les besoins, les priorités, les défis et les lacunes en matière d'adaptation d'une manière compatible avec l'encouragement des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des études de vulnérabilités avec le soutien de Global NAPs Network et du FVC afin d'identifier les vulnérabilités aux risque climatiques, les impacts, les défis ainsi que les bonnes pratiques et les options d'adaptation prioritaires.

Source : données de l'étude

3.12.2. Renforcement de la recherche scientifique et des connaissances

Des initiatives ont été entreprises dans le pays pour renforcer la recherche scientifique et les connaissances dans l'adaptation et le suivi-évaluation, notamment sur les changements climatiques ([Tableau 51](#)).

Tableau 51 : Initiative de renforcement de la recherche scientifique et les connaissances

Domaines	Initiatives
Le climat, y compris la recherche et les systèmes systématiques d'observation et d'alerte rapide, pour éclairer les services climatologiques et la prise de décisions ;	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de Renforcement de la Résilience Climatique au Burkina Faso (Projet HYDROMET). ▪ Ce projet vise un renforcement des capacités de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), du Système d'Alerte Précoce (SAP), du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) et de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) pour la prévention et la gestion de crises liées au changements climatiques.
Vulnérabilité et adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'étude de vulnérabilité dans les régions du Burkina Faso afin de déterminer les risques climatiques, les groupes de populations et les secteurs vulnérables ainsi que les options d'adaptation prioritaires avec l'appui de Global NAPs Network et du FVC.
Suivi et évaluation.	<p>Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation multi-acteurs du PNA via :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le système MRV ; ▪ le CNACC ; ▪ le CRD. <p>Ce dispositif permet d'assurer et d'améliorer la prise en compte du PNA dans la planification et la mise en œuvre des politiques, stratégies et interventions de développement au Burkina Faso.</p>

Source : MEEA, BTR1, 2024

CHAPITRE 4 : INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES REQUIS ET REÇUS EN VERTU DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS

4.1 Circonstances nationales et arrangements institutionnels

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays en développement a mis en place non seulement des institutions mais aussi des organes de gouvernance pour faciliter, suivre et coordonner la mobilisation des ressources liées à la finance climat au niveau national. Parmi ces institutions on peut citer entre autres :

- l'Assemblée Législative de Transition (ALT) ;
- le Ministère en charge de l'Economie à travers la Direction Générale de la Planification, la Direction générale du budget et la Direction générale de la coopération ;
- la Primature à travers le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso ;
- le Ministère en charge de l'Environnement à travers le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) et le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable qui abrite le point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le point focal opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Autorité Nationale Désignée au titre du Mécanisme pour un Développement propre (AND/MDP), de l'autorité Nationale Désignée du Centre et Réseau de Technologie Climatique;
- les Directions des projets et programmes au sein des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS).

Au titre des cadres de concertations en lien avec la mobilisation et le suivi des financements climatiques on peut citer entre autres :

- le Dialogue National Structuré du Fonds Vert pour le Climat ;
- le Cadre de concertation des structures focales nationales sur la finance climat ;
- le Cadre de concertation unique des conventions ;
- le Comité National sur les Changements Climatiques.

Aussi, la loi portant réglementation générale des projets et programmes exécutés au Burkina Faso précise à son article 5 que la cohérence des interventions des projets et programmes de développement et la capitalisation des résultats se font au sein du programme budgétaire dans lequel le projet a été initié.

Toutefois, pour faciliter le suivi, les projets ou programmes de développement doivent être inscrits dans la Banque intégrée des Projets (BIP) et/ou dans le Programme d'Investissement Public (PIP). Cette obligation incombe aux directions générales en charge de la planification des ministères et

institutions, alors que la mise à jour du BIP et le suivi du PIP sont assurés par la direction générale en charge de la coordination et du suivi des investissements publics.

Il faut tout de même souligner que des limites existent en ce sens que les sectoriels ne communiquent pas suffisamment leurs projets ou programmes. Ce qui ne facilite pas le suivi et la capitalisation de manière efficace et exhaustive.

4.2 Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes

4.2.1 Conversion de la monnaie nationale en dollars des États-Unis

Le Burkina Faso partage avec 14 pays africains de la Zone franc, le franc CFA qui signifie actuellement « franc de la Communauté Financière Africaine » pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) dont le pays est membre. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissement public international est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'UEMOA. Elle jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA et émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. Elle définit également la réglementation applicable aux banques et établissements financiers et exerce à leur égard des fonctions de surveillance.

Il existe deux régimes de change : le régime de change fixe et le régime de change flottant. Le FCFA jouit d'une parité fixe avec l'euro, originellement avec le franc français, prévue à l'article 2 de l'accord du 4 décembre 1973 entre la République française et les Républiques membres de l'UEMOA. Avec la réforme de la coopération monétaire en zone UEMOA intervenue en 2019, la fixité du taux de change est conservée en raison de 1 EUR = 655,957 FCFA.

Le régime de change avec le dollar américain quant à lui est flottant. Les cours des monnaies sont définis par l'offre et la demande, sans intervention des États. La souveraineté monétaire a été transférée des États à la BCEAO qui décide de la quantité de monnaie en circulation tout en respectant leur objectif de stabilité des prix et de la monnaie. Selon les projections issues du rapport de la session du 1^{er} mars 2023 du Comité de politique monétaire (CPM) de la BCEAO, le cours moyen du dollar américain (USD) était de 596,3 FCFA en 2023 contre 623,7 FCFA en 2022. Ce cours serait à 585,7 FCFA en 2024, à 575,4 FCFA en 2025 et à 585,7 FCFA en 2026.

Pour les besoins du présent rapport, le taux de conversion utilisé est de 1 USD pour 550 FCFA.

4.2.2. Méthode d'estimation du montant de l'aide nécessaire et échéancier du rapport

L'estimation de l'aide nécessaire pour l'action climatique se fait sur la base de l'approche utilisée par la CCNUCC pour évaluer les besoins en financement des pays en développement à travers son rapport technique publié en 2021. En effet, les besoins identifiés et formulés par les pays en développement parties à la CCNUCC sont évalués à travers les types de rapports nationaux prenant en compte les besoins en matière de financement, de développement, de transfert de technologies

et de renforcement des capacités (CCNUCC, 2021). Ainsi, les besoins du Burkina Faso en matière de financements climatiques sont estimés à partir des référentiels nationaux en matière de changements climatiques en l'occurrence, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2021-2025), le Plan National d'Adaptation (PNA, 2024-2028), la Stratégie Nationale d'Apprentissage sur les Changements Climatiques (SNACC, 2016-2025), la Stratégie Nationale d'Economie Verte (2018-2027), La Vision 2050 de développement à faibles émissions de carbone et résilient au climat au Burkina Faso (LT-LEDS), l'Evaluation des Besoins Technologiques (EBT) Adaptation (2017), l'EBT Atténuation (2017), le Rapport Biennal Actualisé (PRBA, 2021), la communication sur l'adaptation (Adcom,2022).

Afin d'éviter les doubles comptages, l'analyse des besoins en financement climatique se fait essentiellement sur la base des besoins financiers exprimés dans les documents ci-dessus cités. La période 2021-2025 a été retenue car correspondant à l'échéance de la CDN révisée du Burkina Faso. En effet, à la suite de la ratification de l'Accord de Paris, le Burkina Faso a considéré sa Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) comme sa CDN (2016-2020) qui est échue en 2020. Ainsi, le pays a révisé sa CDN en 2021 où il a réhaussé son niveau d'ambition et qui couvre la période 2021-2025.

4.2.3 Méthodologie pour identifier et signaler le canal (bilatéral, régional ou multilatéral)

La méthodologie d'identification à ce niveau se fonde sur la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025 du Burkina Faso. Selon cette stratégie, les relations de coopération revêtent différents types et formes à savoir les coopérations bilatérales et multilatérales (axées sur l'Aide publique au développement), la coopération décentralisée, les coopérations Sud-Sud et triangulaire et le Partenariat public-privé. Toutefois, de nos jours, la politique nationale inclut les coopérations sous-régionales et régionales au regard de la perpétuelle mutation de l'environnement économique.

Le canal bilatéral désigne une forme de coopération entre deux Etats ou entités (entreprises ou organisations). Il implique souvent des négociations directes et des accords spécifiques entre les deux parties. Les discussions et les accords sont généralement plus ciblés et peuvent être adaptés aux besoins et aux intérêts particuliers des deux parties concernées.

Le canal multilatéral représente une forme de coopération impliquant plus de deux (02) Etats ou entités, souvent à l'échelle mondiale ou à travers plusieurs régions. Les forums multilatéraux peuvent inclure des conférences internationales, des organisations intergouvernementales, ou des accords entre plusieurs pays ou organisations. Ces deux (02) canaux ont toujours été les formes de coopération les plus utilisées au Burkina Faso (SNCD, 2020-2025). Le canal régional est la forme de coopération impliquant plusieurs parties au sein d'une région géographique ou économique définie. Cela peut inclure des accords ou des organisations régionales comme l'Union africaine.

Pour identifier le canal, il suffira d'analyser les parties impliquées dans l'interaction. Si l'interaction implique seulement deux (02) parties, il s'agit d'un canal bilatéral. Si plusieurs pays de la même région sont impliqués, il s'agit d'un canal régional. Si l'interaction implique plusieurs parties au niveau mondial ou entre différentes régions, il s'agit d'un canal multilatéral. Une fois le

canal identifié, il importe de le signaler en incluant des détails dans les documents ou rapports pertinents à travers la description des parties impliquées, des objectifs, et de la nature de l'engagement. Pour finir, il faudra assurer le suivi des développements et des résultats liés au canal identifié, et évaluer l'efficacité de la collaboration en fonction du type de canal en ajustant les stratégies si nécessaire.

4.2.4. Hypothèse ou procédé pour identifier et indiquer le type de soutien (atténuation, adaptation ou intersectoriel)

Au Burkina Faso, la budgétisation sensible au climat (BSC) ne fait pas encore l'objet d'une prise en compte dans le cadre juridique permanent, mais se retrouve uniquement dans la circulaire budgétaire annuelle. Le cadre législatif des finances publiques ne fait pas de mentions spécifiques des objectifs climatiques et de leurs modalités de prise en compte dans les budgets. Seulement depuis l'exercice 2023, la circulaire budgétaire intègre un paragraphe concernant la BSC ainsi qu'un canevas d'analyse annexé. Elle fait obligation à tous les ministères et institutions de systématiser la prise en compte des changements climatiques dans leurs propositions d'allocations de ressources au titre de la période 2023-2025 avec un canevas spécifique qui identifie les dépenses sensibles au climat sans pour autant donner de précisions sur la nature de la dépense. Cette imprécision amène à tenir compte de la définition de la finance climat telle que donné par la CCNUCC et le Comité Permanent des Finances (SCF). En effet, selon la CCNUCC, le financement climatique est un financement local, national ou transnational, pouvant provenir de sources de financements publiques, privées ou alternatives destinées à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Pour le SCF (2024), c'est un financement visant à réduire les émissions et à renforcer l'absorption par les puits de GES et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques aux impacts négatifs des changements climatiques.

Tenant compte des définitions ci-dessus, l'identification du type de soutien se fonde sur la nature ou la finalité du projet, de l'action ou de l'activité. Ainsi le soutien est qualifié d'atténuation lorsque l'intervention vise à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2018). Il est supposé être un soutien d'adaptation lorsqu'il s'agit d'une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Le soutien intersectoriel ou transversal désigne un soutien qui vise simultanément des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Il inclut à cet effet, des approches combinées d'atténuation et d'adaptation.

Au demeurant, le module de formation de la Direction Générale du Budget (DGB) identifie des dépenses en matière de changements climatiques et invite à recourir au jugement d'expert pour savoir si la dépense est relative à l'atténuation ou à l'adaptation. Les actions qui y sont proposées sont les suivantes :

- la vulgarisation des séchoirs solaires, cuiseurs solaires, foyers améliorés ;
- la priorisation des énergies renouvelables ou à faible teneur en carbone (solaire, éolienne, géothermique, hydroélectrique) ;
- l'achat/utilisation de véhicules électriques et hybrides plus performants ;

- l'achat/utilisation de véhicules à carburant performant, de véhicules hybrides et de véhicules à diesel propre, de véhicules économiques en énergie ;
- l'utilisation de biocarburants ;
- la promotion de transport en commun, de transport non motorisé (bicyclette et marche) ;
- le recyclage ou substitution des matériaux ;
- la gestion des gaz autres que le dioxyde de carbone ;
- le piégeage et stockage du carbone pour les cimenteries ;
- l'utilisation d'électrodes inertes pour la fabrication de l'aluminium ;
- la vulgarisation des semences améliorées, le sous-solage, le compostage, les associations culturelles ;
- la pratique des techniques de défense et restauration des sols/conservation des eaux et sols ;
- la restauration des terres dégradées ;
- l'amélioration des techniques d'épandages des engrais contenant de l'azote ;
- la culture d'espèces végétales spécifiques servant de substituant aux combustibles fossiles ;
- l'efficacité énergétique (ampoules LED, utilisation de la lumière du jour) ;
- la vulgarisation de l'énergie solaire pour le chauffage et la climatisation ;
- la récupération et recyclage des gaz fluorés (qui contribuent à l'effet de serre) ;
- la vulgarisation des nouvelles techniques de gestion de l'eau (micro-irrigation à cuvettes, Systèmes de rampes à eau, retenues d'eau de surface) ;
- la collecte des eaux de pluies ou impluviums ;
- les techniques d'exhaure d'eau souterraine ;
- le surcreusement des mares naturelles ;
- la protection de points d'eau contre l'ensablement ;
- la lutte contre les plantes envahissantes ;
- le seuil d'épandage ;
- la vulgarisation accrue des techniques de fauche et conservation du fourrage, de cultures fourragères, des pratiques de mobilité du bétail et transhumance ;
- la gestion des déchets ;
- l'existence d'un système d'alerte précoce ;
- la lutte contre les maladies émergentes liées aux changements climatiques (parasitaires, de la peau, les infections oculaires, la malnutrition) ;
- l'usage du biogaz ;
- la réduction des émissions due à la déforestation et la dégradation des forêts.

Enfin, même si le MRV soutien n'est pas suffisamment opérationnel, le Burkina Faso à travers l'initiative CBIT (Capacity Building Initiative for Transparency) a élaboré un répertoire d'indicateurs financiers détaillés de suivi de la mise en œuvre de la CDN et du PNA ainsi qu'un

outil de suivi des financements climatiques. Des indicateurs financiers d'atténuation, d'adaptation et transversaux y sont identifiés.

4.2.5. Identification de l'instrument financier (subvention, prêt concessionnel, fonds propres, garantie ou autre)

L'identification et la déclaration de l'instrument financier passe par la compréhension des différents instruments financiers utilisés dans la finance climat. Le Burkina Faso a élaboré en 2021, une cartographie de la finance climat et une analyse de l'état des lieux des financements climatiques. Ces documents ont permis de définir un certain nombre d'instruments couramment utilisés dans la finance climat. Il s'agit notamment des :

- **Subventions** : financements publics fournis sous forme d'espèces, de biens ou de services, pour lesquels aucun remboursement n'est exigé ;
- **Prêts concessionnels** : ou prêts souples renvoient au transfert initial de ressources d'une partie à une autre, avec l'accord que l'argent sera remboursé à des conditions plus favorables que celles du marché ;
- **Garanties** : soutien apporté par un acteur public pour transférer certains risques des investisseurs ou des gouvernements nationaux vers cet acteur public ;
- **Investissements en fonds propres** : investissement dans un projet ou un actif afin d'exercer un effet de levier sur la dette et d'obtenir de meilleurs rendements ;
- **Obligations vertes** : instrument de dette financière émis par une entreprise (financière ou non financière) ou une entité publique (ville, région, gouvernement, banque de développement, etc.) sur les marchés, pour financer uniquement des projets qui contribuent positivement à l'environnement ;
- **Prises de participation** : la prise de participation dans le capital d'une entreprise, c'est le fait de souscrire ou d'acheter des titres émis par celle-ci, afin d'en devenir actionnaire ;
- **Subventions remboursables** : financement dont le remboursement dépend du taux de réussite du programme financé ;
- **Paiements basés sur les résultats** : versement d'un paiement à un gouvernement, une organisation sous réserve de l'engagement d'actions mesurables pour atteindre un but convoité.

4.2.6. Identification des secteurs et sous-secteurs

En 2016, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté le Plan national de développement économique et social (PNDES) révisé en 2021. En vue d'accompagner la mise en œuvre de ce référentiel, quatorze (14) secteurs de planification ont été définis : (i) Production agro-sylvo-pastorale ; (ii) Transformations industrielles et artisanales ; (iii) Infrastructures de transport, de communication et d'habitat ; (iv) Commerce et services marchands ; (v) Gouvernance économique ; (vi) Gouvernances administrative et locale ; (vii) Éducation et Formation ; (viii) Santé ; (ix) Défense et sécurité ; (x) Environnement, eau et assainissement ; (xi) Culture, sports et loisirs ; (xii) Travail, emploi et protection sociale ; (xiii) Justice et droits humains ; (xiv) Recherche et

innovation. Chaque secteur, piloté par un chef de file est subdivisé en sous-secteur avec des codes fonctionnels pour faciliter le rapportage.

Sur la base des secteurs de planification nationale déclinés dans le PNDES, la CDN et le PNA ont identifié des secteurs prioritaires pour la réduction des émissions de GES et le renforcement de la résilience des systèmes humains et écologiques. Pour le PNA, il s'agit des secteurs : (i) *ressources en eau* ; (ii) *agriculture* ; (iii) *élevage et ressources halieutiques* ; (iv) *Environnement et ressources naturelles* ; (v) *santé* ; (vi) *énergie* et (vii) *infrastructures et habitat*. Ces secteurs sont en adéquation avec les secteurs prioritaires du PNDES que sont :

- Energie ;
- Infrastructures ;
- Agriculture ;
- Ressources Animales ;
- Eau, Assainissement et Déchets ;
- Habitat ;
- Transport ;
- Environnement.

4.3 Informations sur le soutien financier nécessaire et reçu au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Pour mettre pleinement en œuvre les actions de la CDN, le Burkina Faso aura besoin de subventions et d'autres financements conventionnels multilatéraux et bilatéraux. L'appui des partenaires techniques et financiers demeure alors fondamental pour une mise en œuvre effective des projets et programmes conditionnels prenant en compte les actions d'atténuation, d'adaptation et de genre.

Par ailleurs il faut constater que le pays a pu mobiliser des ressources financières à travers plusieurs sources qu'il convient de relever.

4.3.1 Informations sur le soutien financier nécessaire au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Le soutien nécessaire est évalué ici sur la base des besoins exprimés dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du pays. L'évaluation des besoins en financement des actions d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques prévues dans la CDN (2021-2025) est basée sur les programmes et projets identifiés dans les secteurs clés. Pour atteindre l'objectif de 29,42%, un montant de 449 118 465,3 US\$ est prévu au titre du scénario inconditionnel contre 885 670 522 US\$ attendus pour le scénario conditionnel.

Aussi, le Burkina Faso dans sa CDN a considéré des actions d'adaptation avec des co-bénéfices atténuation et dont le potentiel de réduction des émissions de GES est estimé à 33 072,72 Gg Eq-CO₂. Ce potentiel est réparti en scénario inconditionnel (20,67%) et en scénario conditionnel

(10,08%). Ce qui induit un besoin financier pour la mise en œuvre des actions du scénario conditionnel qui s'élève à 1 640 812 864 \$US.

En lien avec le genre qui est transversal, les besoins spécifiques en financement des initiatives de réduction des GES s'élèvent à 1 379 891 \$US.

Le récapitulatif des besoins financiers pour les aspects en lien avec la CDN est présenté dans le Tableau 52 ci-après :

Tableau 52 : Récapitulatif des besoins financiers en lien avec la mise en œuvre de la CDN

Volet	Soutien nécessaire (\$US)
Atténuation	885 670 522
Adaptation intégrée avec co-bénéfice atténuation	1 640 812 864
Genre	1 379 891
Total soutien nécessaire au titre de la CDN	2 527 863 277

Source : Equipe des experts sur la base des données de la CDN (2021-2025)

Le soutien requis contribuera indéniablement à la réalisation des objectifs de la CDN et de l'accord de Paris.

En effet, les ressources requises sont alignées avec les besoins de financement des actions conditionnels de la CDN qui présentent un pourcentage de réduction des émissions à hauteur de 9,82% pour les actions d'atténuation et 10,08% pour les actions d'adaptation. Ce qui suppose que si les ressources ne sont pas effectivement mobilisées, il y'aura un manque à gagner cumulatif (atténuation et adaptation) de 19,9% en termes de potentiel de réduction des émissions au titre de la CDN. Ce qui constituerait aussi un gap vers l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Le Tableau 53 ci-dessous donne un aperçu sur le financement nécessaire tenant compte des projets conditionnels de la CDN.

Tableau 53 : soutien nécessaire au titre des actions conditionnelles de la CDN

Titre (de l'activité, du programme ou du projet)	Montant estimatif (USD)	Instrument financier attendu	Type de soutien (atténuation, adaptation)	Secteur et sous-secteur	Document de référence
Forêts, agroforesterie et mise en place de jardins nutritif pour une diversification climato-intelligente.	5 700 000	Subvention	Atténuation	AFAT	CDN
Réalisation de 100000 hectares de Régénération Naturelle Assistée dans 25 communes du Burkina Faso.	15 800 000	Subvention	Atténuation	AFAT	CDN
Projet de construction d'une centrale solaire de Dédougou (18 MWc).	36 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de construction de 3 centrales solaires photovoltaïques à vocation régionale d'une puissance cumulée de 300 MWc dont 150 MWc dans une première phase (Kaya 1 et Koupéla 2).	300 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de déploiement de cinquante mille (50 000) kits solaires de type Solar Home System 2 (SHS2) (60 Wc) au profit des ménages au Burkina Faso.	31 199	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de construction d'une centrale thermique à biomassedéchets de 10 MW à Ouagadougou.	30 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de construction d'une centrale solaire à Pâ (30 MWc).	60 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de construction d'une centrale solaire à Kalzi (30 MWc).	72 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Construire une centrale solaire à Zano (24 MWc).	48 000 000	Subvention	Atténuation	ENERGIE	CDN
Projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Frontière Côte d'Ivoire-Ouaga-Kaya.	268 508	Subvention	Atténuation	Transport	CDN
Projet de transport urbain de Bobo-Dioulasso.	120 000 000	Subvention	Atténuation	Transport	CDN
Projet de construction du chemin de fer Kaya-Frontière Niger.	402 460	Subvention	Atténuation	Transport	CDN
Projet de mise en place d'une desserte ferroviaire urbaine et périurbaine lourde de la ville d'Ouagadougou à partir de la ligne existante.	72 561	Subvention	Atténuation	Transport	CDN
Projet de récupération du méthane à partir du traitement des eaux usées de la STEP de Kossodo.	72 784 000	Subvention	Atténuation	Déchet	CDN
Projet de récupération du méthane issu de l'enfouissement des déchets du CTVD.	8 444 000	Subvention	Atténuation	Déchet	CDN

Projet de valorisation de 200 000 m3 de boue de vidange en biogaz.	15 000 000	Subvention	Atténuation	Déchets	CDN
Projet de construction et d'extension des stations de traitement des eaux usées.	36 956 921	Subvention	Atténuation	Déchets	CDN
Projet de construction et d'extension des stations de traitement des boues de vidange.	33 043 478	Subvention	Atténuation	Déchets	CDN
Restauration des écosystèmes pour la résilience aux changements climatiques des communautés locales dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Burkina Faso.	85 000 000	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Gestion durable des terres et renforcement de la résilience des communautés du bassin versant du barrage de Toessin.	56 697 248	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Gestion intégrée des sols pour la productivité agricole et la restauration de l'environnement.	39 649 800	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Mise en place d'un Programme de Réduction des Emissions AFOLU (REDD+, Agriculture).	300 000 000	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Initiative des écovillages pilotes au Burkina Faso.	70 000 000	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Gestion durable des espaces de conservation des régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-Ouest et du Nord.	22 700 000	Subvention	Adaptation	Environnement	CDN
Projet d'aménagement de 35 000 ha de bas-fonds et périmètres irrigués et leur mise en valeur par le système de riziculture intensive (SRI).	160 000 000	Subvention	Adaptation	Agriculture	CDN
Programme de développement intégré de la vallée de Samendeni phase II (PDIS II) : aménagements de périmètres irrigués et recalibrage du Mouhoun.	119 182 000	Subvention	Adaptation	Agriculture	CDN
Gestion intégrée des sols pour la productivité agricole et la restauration de l'environnement.	43 218 280	Subvention	Adaptation	Agriculture	CDN
Appui à la gestion durable des terres agricoles dans cinq régions du Burkina Faso (PGDTA-5R).	44 305 144	Subvention	Adaptation	Agriculture	CDN
Réhabilitations de 225000ha de terres dégradées à des fins agro sylvo pastorales.	71 000 000	Subvention	Adaptation	Ressources animales	CDN
Création et gestion durable de 02 zones d'intensification de production animale (ZIPA) dans 2 régions du pays.	47 600 000	Subvention	Adaptation	Ressources animales	CDN

Fauche et conservation de 10000T de fourrages grossiers par an (foins et résidus de culture).	17 830 189	Subvention	Adaptation	Ressources animales	CDN
Aménagement des points d'eau en vue de préserver les berges de la vallée du Kou.	595 400	Subvention	Adaptation	Ressources animales	CDN
Construction d'un barrage hydro-agricole, électrique a BASSIERI au Burkina Faso.	115 000 000	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	CDN
Restauration, protection et valorisation du Lac Dem.	102 000 000	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	CDN
Construction d'un barrage hydro-agricole et hydroélectrique de Banwaly.	59 416 751	Subvention	Adaptation	Eau et assainissement	CDN
Cartographie des zones à risque d'inondations dans les agglomérations de plus de 5000 habitants (50 agglomérations).	84 211 000	Subvention	Adaptation	Habitat	CDN
Valorisation des matériaux locaux et Promotion d'un habitat sans bois ni tôle en adaptation aux changements climatiques dans les zone rurales et semi-urbaines du Burkina Faso	197 657 852	Subvention	Adaptation	Habitat	CDN
Programme pilote de promotion de refroidissement efficace dans les logements sociaux.	666 000	Subvention	Adaptation	Habitat	CDN
Restauration et aménagement de la ceinture verte de Ouagadougou.	2 330 000	Subvention	Adaptation	Habitat	CDN
Efficacité énergétique dans l'habitat urbain et rural.	1 753 200	Subvention	Adaptation	Habitat	CDN
Total	2 495 315 991				

Source : données de l'étude

4.3.2 Informations sur le soutien financier reçu au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Le soutien reçu est présenté sous la forme de tableau commun conformément aux orientations de la convention et présenté par source comme indiqué ci-dessous :

4.3.2.1 Canaux bilatéraux, régionaux et autres

Le soutien reçu par le pays au titre des sources bilatérales est estimé sur la base des projets communiqués à date comme l'indique le tableau ci-dessous et s'élève à soixante-sept milliard huit cent trente-cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-deux (67 835 281 552 FCFA) soit cent vingt-trois millions, trois cent trente-six mille huit cent soixante-quinze dollars américains (123 336 875,549 USD) :

Tableau 54 : Canaux bilatéraux, régionaux et autres

Titre de l'activité/programme/projet/autre	Description du programme/projet	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité
					FCFA	USD						
Projet Benkadi Burkina Faso	Les communautés vulnérables aux effets des changements climatiques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux changements climatiques	Bilatéral. Financé par le Royaume des Pays Bas	SPONG	SPONG	5,3 millions D'euro ou (3.476.572.100) FCFA	6.321.040, 182 USD	2021-2025	Subvention	Reçue	Technique et organisationnel	Environnement	En cours
Programme CCASE (Climate Change Adaptation and Sustainable Energies; Projet "Promotion d'une	Ce projet vise à - Améliorer la production agricole en	Bilatéral. Financé par UK	Christian Aid Burkina Faso	WEP / Christian Aid Burkina Faso	176 400 000 FCFA	320727,273 USD	2023-2026	Subvention	(225000 pounds déjà reçu pour 2023 à 2025,	Techniques et Financiers	Agroécologie, environnement et Justice climatique	Activités en cours de

Réponse Verte pour améliorer la résilience des Communautés Vulnérables au changements climatiques au Burkina Faso	utilisant des fertilisants tels que le biochar et le biodigester - Promouvoir l'accès à l'énergie durable - Renforcer la participation de la société civile à la justice climatique par des actions de plaidoyer.								dans l'attente de 125 000 pounds supplémentaires pour l'année fiscale 2025 à 2026)			mise en œuvre
Projet d'appui à la promotion de la contribution Déterminée au niveau National du Burkina Faso	Le projet se focalise sur les activités de plaidoyer et de renforcement de capacités.	MISER EOR	Centre d'Expérimentation Economique et Sociale de l'Afrique de l'Ouest (CESAO-AI) et Afrique Verte Burkina	Centre d'Expérimentation Economique et Sociale de l'Afrique de l'Ouest (CESAO-AI) et Afrique Verte Burkina	345 300 Euros (226 501 952,1) FCFA	41 1821,731 USD	2022 à 2024	Subvention de l'Association des diocèses d'Allemagne	Reçue	Technique et organisationnel	Environnement	Dernière année de mise en œuvre
Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières (AGREF)	L'objectif général de ce programme est de contribuer à	Billatéral. Luxdev	MEEA	MEEA	17M Euro (11 151 269 000) FCFA	20 275 034, 545 USD	2023-2025	Don	Acquis	Appui technique	Foresterie	En cours

	la protection et à la valorisation durable des ressources forestières et fauniques, tout en assurant un environnement sain aux populations, dans une dynamique de gouvernance environnementale et de développement durable.											
Portefeuille Thématique Climat Sahel-Volet Burkina Faso	Le projet vise l'amélioration de la résilience des populations face aux effets des changements à travers la gouvernance des ressources naturelles; la récupération des terres dégradées; l'agroécologie; etc.	Bilatéral. Financé par le Royaume du Belgique	Etat du Burkina Faso	Agence Belge de Développement (Enabel)	8 199 462 500 FCFA	1490811 3,636 USD	2022-2027	Subvention	Acquis	Appui Technique et organisationnel	Environnement	En cours

Le programme triangle OKDB (Ouaga-koudougou-dedougou-bobo)	C'est une approche multisectorielle s'appuyant sur le nexus hdp de la DUE pour répondre à la crise alimentaire.	Billatéral. Financé par l'Union européenne	MEEA	(luxdev, AFD, AICS, GiZ) et des ONGs(TreeAid, Nitidaie, Gret, SOS sahelet WHH)	68 millions d'euro (44 605 076 000) FCFA	81 100 138,182 USD	2023-2026	Don	Acquis	Appui Technique	Agri culture Environnement Emploiyabilité des jeunes	En cours

4.3.2.2 *Canaux multilatéraux*

Le soutien mobilisé au titre de ces canaux sont présentés dans le Tableau 55 ci-après :

Tableau 55 : Soutien reçu au titre des canaux multilatéraux

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
FP074 Programme Hydrométéorologique Africain	Améliorer les services hydrométéorologiques, climatiques et d'alerte précoce Projet national	Multilatéral (FVC)	ANAM DGRE DGPC SP/CON ASUR SAP	Ministère en charge des transports/Programme Sectoriel des Transports	FVC 12 375 000 000	22 500 000	2025	Subvention	Reçu	Adaptation	Informations climatiques et Réduction des risques de catastrophes	En cours d'exécution	
		Multilatéral (Banque mondiale)	Agriculture		4 675 000 000	8 500 000							
FP092 Programme de Développement Intégré et d'adaptation aux Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC)	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes du bassin du fleuve Niger. Programme multipays	Multilatéral (FVC)	Collectivités territoriales	MEEA/DGRE	FVC : 4 041 230 000	FVC : 7 440 000	2025	Subvention Prêt	Reçu	Transversal	Eau Forestière et utilisation des terres Agriculture	En cours d'exécution	La conversion a été faite suivant les taux de la BAD
					Don (2 954 790 000)	Don (5 440 000)							
					Prêt (1 086 440 000)	Prêt (2 000 000)							
		Multilatéral (FAD/BAD)				1 561 930 000							
	Multilatéral (UE)				879 010 000	1 620 000		Subvention					
	Multilatéral (FEM)				1 309 010 000	2 410 000		Subvention					

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
FP093 Projet d'électrification rurale au Burkina Faso (Yeelen)	Utilisation du secteur public pour créer un environnement favorable au secteur privé pour exploiter des mini-réseaux solaires	Multilatéral (FVC)	Collectivités territoriales	MMCE/ABER	FVC : 14 563 223 400 Don (7 755 000 000) Prêt (5 170 000 000) Garantie (1 950 000 000)	FVC : 26 478 588 Don (14,1 millions) Prêt (9,4 millions) Garantie (3 millions)	2027	Subvention Prêt Garantie	Reçu	Atténuation	Energie	En cours d'exécution	
FP162 Programme de Gestion Intégrée des Risques Climatiques en Afrique (AICRM)	Accroître la résilience et améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire par une gestion intégrée des risques climatiques. Projet multipays	Multilatéral : FVC + FIDA	Petits exploitants agricoles, Coopératives, Entreprises rurales	MARAH/P AFA-4R	FVC : 3 795 000 000	FVC : 6 900 000	2027	Subvention	Reçu	Transversal	Agriculture	En cours d'exécution	
FP183 Inclusive Green Financing Initiative (IGREENFIN I):	Améliorer l'accès au crédit et à l'assistance technique pour les agriculteurs locaux, les	Multilatéral (FVC + FIDA)	Micro, petites et moyennes entreprises agricoles	Banque agricole/PAFA-4R	FVC : 6 509 635 000	FVC : 11 835 700	2030	Subvention	Reçu	Transversal	Agriculture Forêt et utilisation des terres Energie	En cours d'exécution	

Titre activité/programe/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
	organisations d'agriculteurs , les coopératives et les micro et petites entreprises. Projet multipays												
FP105 Investissements dans le développement de l'énergie solaire dans les PMA d'Afrique de l'Ouest francophone	Créer un marché pour les investissements dans les technologies solaires. Projet multipays	Multilatéral (FVC + BOAD)	Communautés rurales, Secteur privé	MEMC/AN EREE	FVC : 5 942 259 950	FVC : 10 804 109	2027	Subvention	Engagé	Atténuation	Energie	En attente de démarrage	
FP151 Global Subnational Climate Fund (SnCF Global) – Technical Assistance (TA) Facility	Catalyser les investissements climatiques à long terme au niveau infranational pour des solutions d'atténuation et d'adaptation grâce à un modèle de financement	Multilatéral (FVC + Pegasus Capital Advisors)	Collectivités territoriales	AND, CT, SP/CNDD, DGCOOP	FVC : 242 261 800	FVC : 440 476	2028	Subvention	Engagé	Atténuation	Environnement (Déchets) Eau Energie Forêt et utilisation des terres	En attente de démarrage	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
	transformateur. Projet multipays												
FP152 Global Subnational Climate Fund (SnCF Global)	Le SnCF Global présente une solution de rupture positive sur la façon dont les projets climatiques infranationaux devraient être structurés, dé-risqués et financés par des investisseurs privés et publics. Projet multipays	Multilatéral (FVC + Pegasus Capital Advisors)	Collectivités territoriales	AND, CT, SP/CNDD, DGCOOP	FVC : 2 063 285 950	FVC : 3 571 429	2040	Actions	Engagé	Atténuation	Environnement (Déchets) Eau Energie Forêt et utilisation des terres	En attente de démarrage	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
FP178 Desert to Power G5 Sahel Facility	Exploiter l'immense potentiel d'énergie solaire de la région du Sahel et à fournir aux utilisateurs finaux une électricité moins chère, fiable et à faible taux d'émission. Projet multipays	Multilatéral (FVC + BAD)	Collectivités territoriales	MEMC/ABER	FVC : 16 500 000 000	FVC : 30 000 000	2029	Subvention Prêt Garantie	Engagé	Atténuation	Energie	En attente de démarrage	
FP198 CATALI.5°T : Action concertée pour accélérer les technologies I.5° locales – Amérique Latine et Afrique de l'Ouest	Déclencher des investissements dans les start-ups et les jeunes entreprises ayant le plus grand impact sur l'atténuation. Projet multipays	Multilatéral (FVC)	Secteur privé	MEMC/AN EREE	FVC : 1 206 745 100	FVC : 2 194 082	2029	Subvention	Engagé	Atténuation	Energie	En attente de démarrage	
FP211 Hardest-to-Reach (Les	Fournir un accès à l'énergie	Multilatéral (FVC)	Secteur privé	MEMC/AN EREE	2 234 375 000	4 062 500		Subvention Action	Engagé	Atténuation	Energie	En attente de	

Titre activité/programe/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
plus difficiles à atteindre)	verte et abordable aux populations à faible revenu. Projet multipays											démarrage	
10516 Improving the climate resilience of agro-sylvo-pastoral production systems in Burkina Faso	Augmenter la résilience climatique des communautés d'agriculteurs familiaux agro-sylvo-pastoraux. Projet national	Multilatéral FEM-LCDF	Producteurs	MARAH	4 912 831 000	8 932 420		Subvention	Engagé	Adaptation	Agriculture Eau Foresterie et utilisation des terres	En attente de démarrage	
10474 National child project under the GEF Africa Mini-grids Program Burkina Faso	Soutenir l'accès à l'énergie propre en augmentant la viabilité financière et en promouvant l'investissement commercial à grande	Multilatéral FEM	Collectivités territoriales	ABER	233 511 300	924 566		Subvention	Engagé	Atténuation	Energie	En attente de démarrage	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
	échelle dans les mini réseaux												
10291 Sustainable management of dryland landscapes in Burkina Faso	Restaurer à grande échelle les paysages des zones arides et les moyens de subsistance durables grâce à l'adoption de pratiques de GDT.	Multilatéral FEM	Producteurs	SP/CNDD	3 674 403 700	6 680 734		Subvention	Engagé	Transversal	Agriculture Foresterie et utilisation des terres Energie Eau	En attente de démarrage	
9764 Integrated and Sustainable Management of PONASI Protected Area Landscape	Sauvegarder l'habitat essentiel de la faune sauvage, la biodiversité et les services écosystémiques dans le complexe d'aires protégées de PONASI.	Multilatéral FEM	Producteurs	SP/CNDD	2 903 698 600	5 279 452		Subvention	Reçu	Atténuation	Agriculture Foresterie et utilisation des terres Eau	En cours d'exécution	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
9318 Climate Resilience in the Nakambe Basin	Accroître la résilience des communautés du bassin du Nakanbé contre les sécheresses et les inondations.	Multilatéral FEM	Producteurs, communautés locales	SP/CNDD	2 428 915 500	4 416 210		Subvention	Reçu	Adaptation	Agriculture Foresterie et utilisation des terres Gestion des risques de catastrophes	En cours d'exécution	
8032 Promoting Index-based Weather Insurance for Small Holder Farmers in Burkina Faso	Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles à travers une assurance climatique	Multilatéral FEM	Producteurs	SP/CNDD	2 456 396 250	4 466 175		Subvention	Reçu	Adaptation		Cloturé	
5014 Integrating Climate Resilience into Agricultural and Pastoral Production for Food Security in Vulnerable Rural Areas Through the Farmers Field	Renforcer la capacité des secteurs agricole et pastoral du Burkina Faso en intégrant les pratiques et stratégies d'adaptation au changement	Multilatéral FEM	Producteurs	Ministères en charge de l'Agriculture, de l'environnement et des ressources animales	FEM : 2 095 500 000	FEM : 3 810 000		Subvention	Reçu	Adaptation	Agriculture Foresterie et utilisation des terres Eau	Cloturé	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
School Approach.	climatique dans les initiatives de développement agricole en cours et dans les politiques et programmes agricoles.												
11000 Great Green Wall Climate Change Adaptation Regional Support Project	Améliorer l'accès aux meilleures pratiques, favoriser l'innovation et la transformation numérique et faciliter l'apprentissage croisé entre les pays de la Grande Muraille verte pour renforcer la résilience climatique. Projet multipays	Multilatéral FEM	Producteurs	FIDA, OSS	FEM : 4 912 831 000	FEM : 8 932 420		Subvention	Engagé	Adaptation	Agriculture Foresterie et utilisation des terres		L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
10667 COVID-19 Plateforme de récupération hors réseau	Débloquer et catalyser des capitaux privés afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de l'accès à l'énergie en Afrique. Projet multipays	Multilatéral FEM	Secteur privé	BAD	FEM : 7 150 000 000	FEM: 13 000 000		Subvention	Engagé	Atténuation	Energie		L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays
9910 Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD-Volta River Basin)	Inverser la dégradation des écosystèmes et de l'eau et soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin du fleuve Volta. Projet multipays	Multilatéral FEM	DGRE	ABV, DGRE	FEM : 3 917 411 300	FEM : 7 122 566		Subvention	Reçu	Adaptation	Eau Réduction des risques de catastrophes	En cours d'exécution	L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays

Titre activité/programe/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
Promoting Climate-Smart Agriculture in West Africa (Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo)	Réduire la vulnérabilité climatique des agriculteurs et des éleveurs.	Multilatéral FA	Producteurs	ARAA	FA : 7 700 000 000	FA : 14 000 000		Subvention	Reçu	Adaptation	Agriculture et Sécurité alimentaire		L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays
Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP : ADAPT-WAP	Renforcer la résilience climatique des écosystèmes et améliorer les moyens de subsistance des populations au sein du complexe WAP.	Multilatéral FA	DGEF	OSS	FA : 6 344 910 000	FA : 11 536 200		Subvention	Reçu	Adaptation	Réduction des risques de catastrophes et alerte précoce	En cours d'exécution	L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays

Titre activité/programe/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
Integrating Flood and Drought Management and Early Warning for Climate Change Adaptation in the Volta Basin (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo)	Appuyer la mise en œuvre des mesures coordonnées et conjointes pour améliorer les plans de gestion des risques de catastrophes.	Multilatéral FA	DGRE	ABV, GWP-AO, OMM	FA : 4 356 000 000	FA : 7 920 000		Subvention	Reçu	Adaptation	Réduction des risques de catastrophes et alerte précoce	En cours d'exécution	L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays
Scaling-up climate-resilient rice production in West Africa (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambia (Republic of the), Ghana, Guinea, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone and Togo)	Améliorer la résilience climatique et augmenter la productivité du système rizicole des petits exploitants agricoles.	Multilatéral FA	Producteurs	MARAH/D GESS	FA : 7 700 000 000	FA : 14 000 000		Subvention	Reçu	Adaptation	Agriculture et Sécurité alimentaire	En cours d'exécution	L'enveloppe du Burkina Faso n'est pas connue. Le montant mentionné est pour l'ensemble des pays

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
P149434 Local Forest Communities Support Project	Renforcer la capacité des communautés locales ciblées à participer aux programmes REDD+ aux niveaux local, national et mondial.	Multilatéral : CIF-PIF	Collectivités territoriales	UICN	CIF : 2 343 000 000	CIF : 4 260 000	2023	Subvention	Reçu	Atténuation	Forêt et utilisation des terres	Cloturé	
XCTFBF785A DPSP III Renewable Energy and Access Project (REAP)		Multilatéral : CIF-CTF	Secteur privé		CIF : Don (1 100 000 000) + (50 050 000 000)	CIF : Don (2 000 000) + Prêt (91 000 000)		Subvention Prêt		Atténuation	Energie		
P143993 Decentralized forest and woodland management project	Promouvoir une voie d'atténuation fondée sur l'adaptation qui permettrait à la fois de réduire la pauvreté et de limiter la dégradation des forêts et des zones	Multilatéral : CIF-PIF	Collectivités territoriales	Ministère en charge de l'environnement	CIF : 9 058 500 000	CIF : 16 470 000	2022	Subvention	Reçu	Atténuation	Forêt et utilisation des terres Energie Agriculture	Cloturé	

Titre activité/programme/projet	Description	Canal	Entité bénéficiaire	Entité d'exécution	Montant reçu		Echéance	Instrument financier	Statut	Type de support	Secteur	Statut de l'activité	Informations complémentaires
					FCFA (1USD=550 XOF)	USD							
	boisées, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.												
Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+, P170482)	Renforcer la gestion durable des paysages et améliorer la génération de revenus dans les zones forestières ciblées.	Multilatéral : Banque mondiale	Collectivités territoriales	MEEA/SP/REDD+	IDA : Don (31 075 000 000) + Prêt (31 075 000 000) Integrated Landscape & Forest Management MDTF : Don (6 600 000)	IDA : Don (56 500 000) + Prêt (56 500 000) Integrated Landscape & Forest Management MDTF : Don (12 000 000)	2028	Subvention Prêt	Reçu	Atténuation	Forêt et utilisation des terres Energie Agriculture	En cours d'exécution	

4.3.3. Informations sur les financements mobilisés par des interventions publiques

Le chapitre 4 ne contient que le soutien mobilisé à travers les sources multilatérales.

4.4 Renseignements sur l'appui à la mise au point et au transfert de technologies fournis au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris

La Convention recommande que toutes les Parties encouragent et soutiennent par leur coopération, la mise au point, l'application et la diffusion notamment par voie de transfert, de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques de certains GES dans tous les secteurs pertinents (article 4.1 c).

Le Centre et Réseau de Technologie Climatique (CRTC ou CTCN), bras opérationnel du Mécanisme Technologique de la Convention, aide les pays à élaborer leur document d'évaluation des besoins technologiques (EBT). Il facilite également l'élaboration des propositions de projets solides à partir de l'EBT, du Plan d'Actions Technologiques et des idées de projet.

4.4.1 Informations sur l'appui à la mise au point et au transfert de technologies nécessaire au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris

Les besoins technologiques du Burkina Faso en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques portent sur les secteurs de l'agriculture et la foresterie, identifiés parmi les secteurs les plus vulnérables du pays donc prioritaires.

Au titre du secteur de l'Agriculture, il s'agit de :

- promouvoir les biodigesteurs ;
- faire la combinaison Cordons pierreux + Zaï + RNA ;
- promouvoir la technique de sous-solage mécanisé ou de confection de micro-bassins à la charrue Delfino pour la réhabilitation de terres dégradées à des fins sylvo- pastorales ;
- construire des bassins de Collecte des Eaux de Ruissellement (BCER).

En ce qui concerne le secteur de la Foresterie, il s'agit de :

- promouvoir les Foyers Améliorés ménage ;
- aménager et gérer des forêts naturelles ;
- créer des aires de conservation à vocation communale par les Collectivités Territoriales.

L'évaluation et la priorisation des besoins technologiques (EBT) réalisées par le Burkina Faso, en lien avec l'atténuation ont concerné les secteurs de l'Énergie et du Transport.

Les trois (03) technologies retenues pour le secteur de l'énergie sont les Foyers améliorés, les centrales hydroélectriques et les toits solaires Photovoltaïques.

Dans le secteur du transport, les trois (03) technologies retenues sont les tramways, le Biodiesel et les Bus solaires.

Après l'évaluation, la priorisation des besoins technologiques, le traitement, l'analyse des barrières et l'identification du cadre propice à la diffusion des technologies retenues, un Plan d'Action Technologique et des idées de projets ont été élaborés avec un besoin de financement évalué à 205,594 milliards de FCFA conformément au Tableau 56 ci-après.

Tableau 56 : Plan d'Action Technologique

Titre du projet	Durée	Objectif Global	Technologie	Type de solution	Secteur	Budget 1 ^{ière} Phase
Optimisation de la productivité des exploitations agricoles familiales ('OPEXA)	Planifié en plusieurs phases sur l'horizon 2030	Optimiser la productivité des exploitations agricoles familiales tout en améliorant leur durabilité, grâce à la valorisation du paquet technologique composé de la combinaison CP-Zaï-RNA, du Biodigesteur et du BCER	<ul style="list-style-type: none"> - Cordons pierreux zaï-régénération naturelle assistée ; - Bassins de collecte d'eau de ruissellement ; - Biodigesteur 	Adaptation	Agriculture	48,235 milliards de F. CFA
Restauration des terres dégradées à des fins multiples dans les communes du Burkina	Planifié en plusieurs phases sur l'horizon 2030	Sécuriser et gérer durablement les ressources pastorales, en vue d'améliorer la productivité animale.	Réhabilitation des terres dégradées à des fins sylvo-pastorales	Adaptation	Agriculture	62,5 milliards de F. CFA
Réduction des émissions de GES et adaptation aux changements climatiques par la diffusion des foyers améliorés au Burkina Faso	Planifié en plusieurs phases sur l'horizon 2030	Promouvoir l'utilisation des Foyers Améliorés en vue d'économiser la consommation du bois-énergie et de contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets par la préservation des puits de carbone que sont les forêts	Promotion de Foyers Améliorés pour les ménages	Adaptation	Foresterie	40,309 milliards de F. CFA
Gestion décentralisée des ressources forestières	Planifié en plusieurs phases sur l'horizon 2030	Renforcer le potentiel de séquestration de carbone et la diversité biologique, tout en améliorant la productivité des forêts au profit des populations les plus pauvres.	Création d'aires de conservation à vocation communale	Adaptation	Foresterie	54,55 milliards de F. CFA

Source : Plan d'Action Technologique

Pour bénéficier de l'assistance technique du CRTC, le pays a soumis des requêtes. Le processus d'approbation de ces requêtes est resté au stade de Plan de réponse. Le Tableau 57 ci-après fait ressortir la situation de ces requêtes.

Tableau 57 : Assistanes techniques proposées par le Burkina-Faso

Titre Activité/Projet/Programme	Description	Type de solution (Atténuation / adaptation ou intersectoriel)	Type de technologie	Echancier	Secteur	Utilisation prévue, impact et résultats estimés	Coûts estimés en USD
Utilisation de technologies numériques pour développer une méthodologie afin d'accroître la résilience climatique dans la ville de Ouagadougou grâce à des solutions basées sur la nature.	L'assistance technique vise à renforcer la résilience de la ville de Ouagadougou par la mise en œuvre d'actions d'adaptation aux changements climatiques associant de nombreuses technologies qui utilisent principalement des plantes vivantes pour promouvoir les infrastructures vertes urbaines.	Adaptation+ Atténuation	Technologie satellite +végétalisation urbaine et les infrastructures urbaines vertes	15 mois	Infrastructures et Habitats	Identification, protection, sécurisation et valorisation de nouveaux espaces verts et infrastructures vertes avec pour impact ; L'augmentation de la résilience de la ville de Ouagadougou face aux effets des changements climatiques	230,00 250, 000
Renforcement de la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par le développement de système d'énergie à des installations agro-industrielles hors réseau à travers la mise en place d'un (Community Solar Energy Platform).	Le projet promeut l'adoption de l'énergie solaire dans les installations agro-industrielles des coopératives rurales en utilisant des modèles de paiement innovants du type (pay -as -you- us) en vue de faciliter l'accès à l'énergie aux fins de renforcer la résilience climatique et la sobriété carbone.	Adaptation et atténuation	Energie solaire	15 mois	Agriculture	Mise à disposition d'une énergie abordable, permettant ainsi de mécaniser les activités agro-industrielles et de libérer du temps pour d'autres activités ; Accroissement de l'accès à l'énergie pour le développement de services de santé, d'éducation et de transformation alimentaire en zone rurale ; Économie de 2300 tonnes de CO ₂ pour environ 2MWp installés.	175250- 184500

En plus de ces projets qui ont franchi le plan de réponse, cinq autres requêtes d'assistance technique ont été formulés par le pays et qui n'ont pas encore franchi l'étape plan de réponse.

Il s'agit de :

- amélioration de la résilience des ménages ruraux et des écosystèmes forestiers par la production des produits forestiers non ligneux à travers l'utilisation de la technologie du polyter (PARMeREF-PFNL) ;
- renforcement de la résilience des villes par la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en vue de la promotion et la valorisation des infrastructures vertes ;
- optimisation de la promotion d'une légumineuse alimentaire ligneuse sauvage, le zamne (*Senegalia macrostachya*) comme alternative de solutions d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques par des plantations agroforestières villageoises pour produire des grains et améliorer les productions agricoles au Burkina Faso ;
- numérisation et mise à l'échelle de l'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) et des services climatiques pour des ressources naturelles et des communautés agropastorales résilientes au Sahel ;
- mise en place d'une ferme agro-sylvo-pastorale école intelligente face au climat pour le renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes.

4.4.2 Informations sur l'appui à la mise au point et au transfert de technologies reçu au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris

Le mécanisme technologique de la Convention prévoit la soumission par des pays, de requêtes d'assistance technique puis leur évaluation par le CRTC. L'évaluation est sanctionnée par un processus d'affinement et d'élaboration de Plan de Réponse. Cette dernière étape donne suite à l'étape du plan d'intervention. Et s'en suivra la validation définitive du projet et sa mise en œuvre effective. Toutefois, les requêtes du Burkina Faso se sont limitées à l'étape plan de réponse. On peut donc dire que le pays n'a pas reçu l'assistance technique du CRTC.

4.5 Informations sur l'appui au renforcement des capacités fourni ou reçu au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

Tous les pays en développement n'ont pas les capacités suffisantes pour faire face aux nombreux défis posés par les changements climatiques. C'est pourquoi l'Accord de Paris accorde une grande importance aux renforcements des capacités des pays en développement en matière de climat et demande à tous les pays développés de renforcer leur soutien aux actions de renforcement des capacités dans les pays en voie de développement. Dans cette dynamique et dans un souci de transparence, les pays en développement Parties à l'Accord devraient régulièrement fournir des informations sur l'appui reçu et celui nécessaire en matière de renforcement des capacités.

4.5.1 Informations sur l'appui au renforcement des capacités nécessaire au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

L'appui à ce niveau est évalué sur la base des demandes de préparation adressé au Fonds Vert pour le Climat (FVC) et dont le coût global s'élève à 7 400 000 USD conformément au Tableau 58 suivant.

Tableau 58 : Demandes de préparation au Fonds Vert pour le Climat

Titre (de l'activité, du programme ou du projet)	Description du programme/projet	Financement estimé du FVC (USD)	Date de soumission	Type de soutien (atténuation, adaptation ou intersectoriel)	Utilisation prévue, impact et résultats estimés
Renforcement des mécanismes de coordination de la finance climat.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une architecture publique formelle de la finance climat au Burkina Faso et définir un modèle d'organisation de l'architecture publique nationale de la finance climat ; - Adopter les textes mettant en place le cadre de dialogue structuré sur la finance climat ; - Mettre en place un comité financier ou CF ; - Mettre à jour le Programme Pays au regard de l'évolution du portefeuille pays et des priorités nationales ; - Mettre en place un dispositif de visio-conférence ; - Renforcer les capacités du personnel du SE-FVC/BF et des membres des CTE et CF. 	350 000	2020	Intersectoriel	
Accompagnement des Entités accréditées d'accès direct (EAD) dans la mobilisation des financements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les lacunes institutionnelles de potentielles EAD (normes fiduciaires, garanties et politiques de conformité du FVC, standards environnemental et social etc.) ; - Renforcer les compétences des EAD en matière d'identification, de conception, de gestion et de suivi Evaluation des projets climats ; - (ii) Accompagner l'élaboration de Plans Stratégiques des EAD (EWP) afin de permettre au Burkina Faso d'accroître son portefeuille de projets/programmes. 	300 000	2022	Intersectoriel	
Mobilisation des ressources et implémentation des projets/programmes climats	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences des acteurs intervenant sur les territoires fragiles. 	500 000	2021	Adaptation	

dans le contexte d'insécurité, de conflits et de crise sanitaire					
Création d'un centre de semences forestières climato intelligentes pour le Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de semences forestières climato- résilientes en fonction des trois zones agro climatiques du pays ; - Mettre en place une expertise sectorielle, un cadre stratégique, une réserve de programmes, un savoir-faire et des partenariats pour mettre en œuvre des portefeuilles de projets sur le secteur AFAT adaptés au climat d'ici 2023 dans le cadre des objectifs de la CDN et de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) du pays d'ici 2030. 	1 050 000	2020	Adaptation	
Renforcement de l'engagement des parties prenantes au Fonds Vert pour le Climat (FVC)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des stratégies de mobilisation des parties prenantes (y compris le secteur privé) assorties de plans et outils de communication orientés sur le programme pays, la CDN et le PNA ; - Entreprendre la diffusion des documents de référence auprès des acteurs et renforcer les cadres de concertation pour présenter les opportunités d'investissements verts aux parties prenantes ; Réaliser une étude sur la contribution des stratégies actuelles à la mobilisation des ressources privées dans le domaine climatique ; Conduire une étude sur l'analyse des risques liés aux secteurs prioritaires d'investissement en matière climatique. 	300 000	2021	Intersectoriel	
Mise en place d'un système de MRV support sur la Finance climat et développement d'un système de suivi des performances des	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de MRV support sur la Finance climat (disposer des normes de caractérisation des projets climat et une codification des flux financiers climatiques, etc.) ; - Développer un système de suivi des performances (Développer et mettre en œuvre des outils de suivi - évaluation des performances du portefeuille, etc.) ; 	600 000	2022	Intersectoriel	

projets climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un dispositif de suivi -évaluation intégrant une plateforme dynamique de suivi des projets climats sur le territoire national. 				
Intégration de l'adaptation dans la planification infranationale, renforcement des cadres institutionnels et élaboration d'une stratégie de financement et des notes conceptuelles de projet pour la mise en œuvre du PNA du Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et opérationnaliser le mécanisme de coordination du PNA et mettre en place un dispositif de partage d'informations ; Accroître l'engagement du secteur privé dans la planification de l'adaptation au niveau national, sectoriel et/ou local, et la résilience des entreprises ; - Développer une stratégie de financement du PNA, y compris le renforcement des capacités pour sa mise en œuvre ; - Définir et opérationnaliser un cadre formel de collaboration entre les différents acteurs intervenant dans la planification de l'adaptation y compris ceux du système de suivi -évaluation du PNA . 	1 500 000	2020	Adaptation	
Renforcement de la planification de l'adaptation au niveau local et national et accroissement des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les principaux référentiels de planification et procéder à leur révision. Renforcer la communication et le plaidoyer sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques ; - Réaliser 13 études de vulnérabilité régionales. Elaborer 13 plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques assortis de stratégies de financement ; - Réaliser une étude sur l'intégration des critères d'investissements climat dans les projets et programmes ; - Mettre en place un mécanisme transparent pour faciliter l'accès de tous les acteurs nationaux aux ressources du FVC ; - Poursuivre l'intégration des changements climatiques (y la REDD+) dans la planification. 	1 500 000	2023	Adaptation	
Création d'un environnement favorable à l'accroissement	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la formation des acteurs impliqués dans le développement des projets et programmes (procédure 	300 000	2021	Intersectoriel	

du portefeuille de projets et programmes	d'approbation simplifiée (SAP) ou Funding proposal) ; Développer des notes conceptuelles pour les secteurs prioritaires, y compris dans le cadre de la SAP, des appels à propositions pour des modalités qui facilitent un accès direct, et /ou celles qui visent l'assistance du PPF ; - Conduire le plaidoyer pour la prise en compte de la REDD+ dans le cadre juridique.				
Institutionnalisation de l'apprentissage sur les changements climatiques.	- Intégrer l'apprentissage sur les changements climatiques et la finance climat dans le système d'éducation et de formation professionnelle au Burkina Faso ; - Renforcer les capacités techniques et fonctionnelles des institutions en charge des enseignements et des formations ; Renforcer les compétences techniques et scientifiques des ressources humaines en charge des enseignements et des formations ; - Elaborer et valider des curricula intégrant l'apprentissage sur les changements climatiques et la finance climat.	600 000	2022	Intersectoriel	
Renforcement des capacités techniques et scientifiques des centres de recherche, des universités et des centres de formation professionnels sur les changements climatiques.	- Doter les centres de recherche et des universités d'infrastructures ; d'équipements et des ressources humaines nécessaires pour générer les connaissances, développer et diffuser les bonnes pratiques et les innovations en matière d'atténuation et de résilience climatique.	400 000	2022	Intersectoriel	
Total				7 400 000	

Source : Readiness needs assessment-Burkina Faso

4.5.2 Informations sur l'appui au renforcement des capacités reçu au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

Dans le cadre des renforcements des capacités, le Burkina Faso a bénéficié d'appui pour le déploiement de sept (07) programmes de préparation ou readiness programme. Si les quatre (04) premiers sont clos, les trois (03) derniers sont en cours de mise en œuvre et sont orientés sur le renforcement des capacités de l'AND/FVC et de son réseau, la planification de l'adaptation et le renforcement des capacités nationales pour améliorer l'accès à la finance climat. Le coût global de cet appui s'élève à 8 365 466,001 USD.

Les informations sur l'appui au renforcement des capacités reçues sont transcrites dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-après :

Tableau 59: Informations sur l'appui au renforcement des capacités reçues

Titre de Programme/Projet/Activité	Description programme/projet	Entité d'exécution	Entité bénéficiaire	Coût	Type de soutien (atténuation, adaptation ou intersectoriel)	Echéancier prévu	Etat de l'activité (prévue en cours ou terminer)
BFA-RS-001 Renforcer l'engagement du Burkina Faso avec le FVC : établir et renforcer les institutions nationales pour s'engager avec le FVC et formuler un programme de pays.	Cette subvention visait à renforcer les capacités de l'AND récemment mise en place, afin de permettre l'engagement avec le FVC	UICN	AND et réseau	300 000 USD	Adaptation	2017 à avril 2018	Terminé
BFA-RS-002 Évaluation des opportunités du secteur des forêts et de l'utilisation des terres au Burkina Faso pour soutenir les interventions d'adaptation au changements climatiques et d'atténuation de ses effets, en particulier dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille Verte.	L'objectif global de ce programme était d'identifier les mesures d'adaptation et d'atténuation pour la Grande Muraille Verte (GMV). Cet ensemble d'interventions complète le processus national de préparation à REDD+ dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et du FCPF	FAO	AND et réseau	342 815 USD	Adaptation	2018 à avril 2019	Terminé
BFA-RS-003 Appui à l'accréditation des	Ce projet visait de façon globale à renforcer les capacités des agences	GGGI	AND et réseau	442 000 USD	Adaptation	2019 à avril 2021	Terminé

entités d'accès direct, au développement des pipelines et à la mobilisation du secteur privé au Burkina Faso	gouvernementales et des entités candidates à l'accréditation dans la préparation et la gestion des projets climatiques, et à travers le développement d'une note conceptuelle du FVC pour les projets d'atténuation et/ou d'adaptation						
BFA-RS-004 Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'Autorité Nationale Désignée (AND) et de son réseau pour fournir un appui stratégique aux parties prenantes impliquées dans les activités du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso.	L'objectif global de ce readiness est de renforcer les capacités et compétences techniques et opérationnelles du secrétariat exécutif de l'AND et de son réseau afin qu'ils puissent apporter un appui efficace au développement et à la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso. Spécifiquement, il s'agit de : (i) améliorer les compétences et les connaissances sur les normes de gestion du cycle de projet du FVC pour le personnel du Secrétariat Exécutif de l'AND, et sur le développement de projets climatiques pour au moins seize membres	UICN	AND et réseau	412 008 USD	Adaptation	Octobre 2022 à avril 2024	En cours de clôture

	du comité scientifique et technique ; (ii) fournir des connaissances et des capacités adéquates sur les processus des fonds verts pour le climat à au moins cent parties prenantes nationales et infranationales (entités d'exécution, conseillers régionaux et municipaux, associations locales et organisations non gouvernementales) ; et (iii) développer un cadre de partenariat pertinent pour le développement autonome des capacités institutionnelles afin de soutenir le développement et la mise en œuvre des activités du FVC au Burkina Faso						
BFA-RS-005 Intégrer l'adaptation dans la planification infra-nationale, renforcer les cadres institutionnels et développer une stratégie de financement et des notes conceptuelles de projet pour la mise en œuvre du Plan National	Cette subvention vise à soutenir la mise en œuvre du PNA du Burkina Faso en intégrant l'adaptation dans la planification infranationale, en renforçant les cadres institutionnels et en élaborant une stratégie de financement et des notes conceptuelles pour accéder au financement climatique	GGGI	AND et réseau	1 630 000 USD	Adaptation	Janvier2022 à juin 2024	En cours

d'Adaptation (PNA) du Burkina Faso							
BFA-RS-006 Renforcement de l'expertise sectorielle et du cadre stratégique pour soutenir la mise en œuvre de portefeuilles de diversité arborée adaptés au climat (CAPTD) pour des paysages et des moyens de subsistance productifs et résilients dans les AFOLU à travers le Burkina Faso (acronyme R-CAPTD)	De façon spécifique, le programme vise à : (i) établir une expertise, des systèmes et des réseaux sectoriels adéquats pour soutenir la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités financées par le GCF et d'autres sources ; (ii) développer une stratégie et un programme de travail en fonction des priorités du pays, y compris les programmes nationaux et les domaines d'intervention du FVC ; (iii) préparer et soumettre une note conceptuelle de projet de haute qualité pour soutenir les futures propositions de financement ciblant la mise en œuvre des Portefeuilles de diversité arborée adaptés au climat (CAPTD) au Burkina Faso ; (iv) développer et partager les meilleures pratiques avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, en promouvant le développement et la	ICRAF (Centre mondial d'agroforesterie)	AND et réseau	1 599 717,001USD	Adaptation	Janvier 2024 à décembre 2026	En attente de démarrage

	divulgarion de méthodes, de cadres et de systèmes d'information pour améliorer la programmation du financement du climat aux niveaux infranational national et régional						
BFA-RS-007 Renforcer les capacités nationales pour améliorer l'accès au financement climatique	Ce programme de préparation vise à renforcer les capacités techniques et institutionnelles nationales, en particulier celles du FIE, pour une forte mobilisation des financements climatiques et le maintien des normes d'accréditation	FIE (Fonds d'Intervention pour l'Environnement)	AND et réseau	452 896,00 USD	Adaptation	Août 2024 à décembre 2026	En cours
Renforcer les capacités des gouvernements infranationaux de l'UEMOA à accéder au financement climatique et à développer une réserve de projets pour soutenir les objectifs climatiques de leurs pays.	Ce readiness vise à renforcer les capacités des gouvernements infranationaux de l'UEMOA à accéder au financement climatique et à développer une réserve de projets pour soutenir les objectifs climatiques de leurs pays.	Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique)	AND et réseau	1 735 000 USD	Adaptation	Approuvé en 2023	En cours
Renforcer les capacités institutionnelles de	L'objectif de ce programme régional de préparation est de	Agence régionale pour l'alimentation et	AND et réseau	1 451 030 USD	Adaptation	Approuvé en 2023	En cours

la CEDEAO et l'accès des États membres au financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des priorités sectorielles agricoles de la stratégie régionale de la CEDEAO sur le climat. Climatique de la CEDEAO	faciliter la mobilisation et le financement des actions agricoles prioritaires d'atténuation et d'adaptation de la stratégie climatique régionale en renforçant les capacités techniques et institutionnelles de la Commission et de ses Etats membres à rendre les politiques agricoles régionales résilientes en ligne avec la stratégie climatique régionale de l'espace communautaire et à formuler des projets agricoles résilients et à faible émission de carbone.	l'agriculture de la CEDEAO (RFAA)					
Total				8 365 466,001			

4.6 Informations sur le soutien financier nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, y compris pour le renforcement des capacités liées à la transparence

L'article 13 de l'Accord de Paris dispose qu'un appui est fourni aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre dudit article, mais aussi qu'un appui leur est fourni pour renforcer en permanence leurs capacités en matière de transparence.

Le Burkina Faso a reçu des subventions pour l'établissement de plusieurs rapports en application de l'article 13 de l'Accord de Paris. Ce soutien sur la période 2021 à 2024 a permis l'établissement des documents suivants :

- la troisième communication sur les changements climatiques y compris le rapport de l'inventaire ;
- le premier Rapport biennal actualisé ;
- la contribution Déterminée au niveau national ;
- la stratégie à long terme de développement à faible émissions de carbone ;
- le premier rapport de transparence et de la quatrième communication nationale.

Les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous présentent la situation des appuis reçus par le pays aussi bien pour l'élaboration des rapports périodiques mais aussi pour le renforcement des capacités liées à la transparence.

Tableau 60 : Soutien reçu pour l'élaboration des rapports de transparence

Titre (de l'activité, du programme ou du projet)	Montant		État de l'activité (prévue, en cours ou terminée)
	USD	FCFA	
Elaboration de la Troisième communication sur les Changements climatiques	480 000		Terminée
Elaboration du premier Rapport Biennal Actualisé	342 000		Terminée
Elaboration de premier rapport de transparence et de la quatrième communication nationale	1 233 000		En cours
La Vision 2050 à long terme de développement à faible émissions de carbone	1 445 000		Terminée
La contribution Déterminée au niveau national (2021-2025)	1 094 000		Terminée
Total	1 916 000		
Moyenne	319333,3333		

Source : Equipe d'experts finance QCN/BTR1

En ce qui concerne le soutien nécessaire pour l'établissement des rapports, il convient de préciser que sur la base des expériences antérieures dans l'élaboration des documents ci-dessus cités et des

montants mobilisés pour leur élaboration (confère Tableau 61 ci-dessous), le pays aura besoins en moyenne de 319333,3333 USD pour l'établissement de chaque rapport dans le cadre du respect de ses engagements au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris.

Tableau 61 : Soutien reçu pour les renforcements des capacités liées à la transparence

Titre (de l'activité, du programme ou du projet)	Montant		État de l'activité (prévue, en cours ou terminée)
	USD	FCFA	
Projet de renforcement des capacités du Burkina Faso en matière de transparence.	1 091 000		Terminée
Atelier de renforcement des capacités des experts nationaux sur les lignes directrices 2006 du GIEC et son logiciel.	18 360		Terminée
Atelier de renforcement des capacités des experts nationaux sur l'outil GACMO pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.	18 360		Terminée
Total	1 127 720		

Source : Equipe d'experts finance QCN/BTR1

Le Tableau 62 ci-dessous fait la synthèse des différents soutiens reçus au titre de la transparence.

Tableau 62 : Récapitulatif du soutien reçu au titre de la transparence

Titre (de l'activité, du programme ou du projet)	Montant		État de l'activité (prévue, en cours ou terminé)
	USD	FCFA	
Projet de renforcement des capacités du Burkina Faso en matière de transparence	1 091 000		Terminée
Elaboration de la Troisième communication sur les Changements climatiques	480 000		Terminée
Elaboration du premier Rapport Biennal Actualisé	342 000		Terminée
Elaboration de premier rapport de transparence et de la quatrième communication nationale	1 233 000		En cours

La stratégie à long terme de développement à faible émissions de Carbones	1 445 000		Terminée
La contribution Déterminée au niveau national,	1 094 000		Terminée
Atelier de renforcement des capacités des experts nationaux sur les lignes directrices 2006 du GIEC et son logiciel	18 360		Terminée
Atelier de renforcement des capacités des experts nationaux sur l'outil GACMO pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN	18 360		Terminée
Total	3 043 720		

Source : Equipe d'experts finance QCN/BTR1

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence de l'eau du Burkina (AEB), 2024. Rapport national, 54p.

Ministère de l'Énergie, 2018 : Stratégie dans le domaine de l'énergie 2019-2023 ;

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières, 2022 : Annuaire statistique des projets de la SONABEL,

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), 2017. Climate Risks in Food for Peace Geographies (Climate Risk Profiles).

Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), 2022. Prévission des cumuls pluviométriques de 2022.

AGRHYMET, 2014. Certificat de la précision de la BDOT 2012 du Burkina élaborée par le Projet BKF/015 « Second Inventaire Forestier National » (IFN 2), Centre régional du CILSS - Agriculture, Hydraulique et Météorologie, 1 p.

ANAM, 2017. Série temporelle de la température moyenne annuelle sur la période 1981-2018 pour la station de Dori (a), Ouagadougou (b) et Bobo-Dioulasso (c).

Au Burkina Faso 2020 – 2024,

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2023. Rapport annuel.

Banque Mondiale, 2023. Note sur la situation économique du Burkina Faso. Chapitre spécial : Renforcer la résilience financière face aux risques climatiques.66p.

Belemtougri, A. P., Ducharne, A., Tazen, F., Oudin, L., et Karambiri, H., « Understanding key factors controlling the duration of river flow intermittency: Case of Burkina Faso in West Africa », Journal of Hydrology: Regional Studies, vol. 37, 100908, 2021.

Belemtougri, A. P., Ducharne, A., Tazen, F., Oudin, L., et Karambiri, H.2021. Understanding key factors controlling the duration of river flow intermittency: Case of Burkina Faso in West Africa, Journal of Hydrology: Regional Studies, 37, 100908

Bois et Forêts des Tropiques, 1957. Accord à Yangambi sur la nomenclature des types africains de végétation ; Revue Bois et Forêts des Tropiques n°51. Publication date : janvier - février 1957 : pp 23 - 27.

BUNASOLS, 2015. Classification des sols du Burkina Faso, Bureau National des Sols, 10 p.

Burkina Faso (2015). Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso, 155p.

Burkina Faso (2016). Plan d'Actions Prioritaires 2016-2018 de la Stratégie Nationale d'Apprentissage sur le Changement Climatique, 39p.

Burkina Faso (2016). Stratégie Nationale d'Apprentissage sur le Changement Climatique (SNACC, 2016-2025). 47p.

Burkina Faso (2017). Evaluation des Besoins Technologiques pour l'Adaptation dans les secteurs de l'Agriculture et de la Foresterie au Burkina Faso. Rapport Final, 146p.

Burkina Faso (2017). Plans d'Actions Technologiques pour l'Adaptation dans les secteurs de l'Agriculture et de la Foresterie au Burkina Faso. Rapport Final, 139p.

Burkina Faso (2018). Evaluation des Besoins technologiques pour l'atténuation - Energie et Transport. Version finale, 74p.

Burkina Faso (2020). Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025, 86p.

Burkina Faso (2021). Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2021-2025. 47p.

Burkina Faso (2021). Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES-II). 141p.

Burkina Faso (2021). Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) du Burkina Faso, 220p.

Burkina Faso 2021. Deuxième Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II).

Burkina Faso, 2017 : stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au BURKINA FASO 2020 – 2024,

Burkina Faso, 2018. Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (2018 – 2027).

Burkina Faso, 2018. Politique sectorielle Environnement, eau et assainissement (2018-2027).

Burkina Faso, 2018. Politique sectorielles Agro-Sylvo-Pastorale, (2018-2027).

Burkina Faso, 2021 : Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) ;

Capacity Building, Governance, and Economic Reform in Africa, 252P.

CCNUCC (2021). First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement.

CCNUCC, (2007). Manuel du logiciel pour les inventaires de gaz à effet de serre destiné aux Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC. Version : 1.3.2. <http://www.ipccnggip.iges.or.jp/public/gl/software.htm>

CCNUCC, 1992. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ; Organisation des Nations Unies ; 23 p. + annexes

CCNUCC, 2008. Guide de la Convention Cadre des Nations -Unies sur les Changements Climatiques, 247p.

CIFOR, 2015. La REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso. Causes, agents et institutions. Centre de Recherche Forestière Internationale, 88 p. + annexes.

Climate Policy Initiative (CPI, 2022). The State of Climate Finance in Africa: Climate Finance Needs of African Countries. 45p.

Coulibaly S., 2009. Filières bois d'œuvre et bois de service au Burkina Faso. Etat des lieux, défis et opportunités. Rapport final, Groupe de Recherche Action sur la Gouvernance des Ressources Forestières (GAGF), 57 p. + annexes.

CTCN, 2024. Plan de réponse pour l'assistance technique. Termes de référence pour le renforcement de la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'adaptation aux changements climatiques par le développement des systèmes d'énergie solaire à des installations agro-industrielles hors réseau à travers la mise en place d'un « Community Solar Energy System », 34p.

Dayamba S. D., D'haen S., Coulibaly O. J. D., Korahiré J. A., 2019. Étude de la vulnérabilité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux face aux changements climatiques dans les provinces du Houet et du Tuy au Burkina Faso. Report produced under the project "Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d'Afrique subsaharienne", Climate Analytics gGmbH, Berlin.

DCN : Deuxième Communication Nationale du Burkina Faso sur les Changements Climatiques, septembre 2014

DGEVCC, 2018. Rapport d'enquête sur les Produits Forestiers non Ligneux.

DGRE, GWP/AO, UE et CEDEAO, 2009. Capitalisation du processus d'élaboration et mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ; 40 p.

Dimobe, K., Kouakou, J.L.N., Tondoh, J.E., Zoungrana, B. J-B., Forkuor, F. and Ouédraogo, K. 2018. Predicting the Potential Impact of Climate Change on Carbon Stock in Semi-Arid West African Savannas, Land, 7, 124; doi:10.3390/land7040124

Envergué Mbia, T. & Kepche Senkoue, K., 2019. Etude, conception et réalisation d'un biodigesteur domestique pour la production du biogaz : Application aux lisiers de porc; 50 p.

FAO 2021. Analyse rapide du système alimentaire – Rapport du Burkina Faso, 78 p.

FAO, 1983. Inventaire forestier national de Haute – Volta, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 187 p.

FAO, 2012. Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2015, rapport national du Burkina Faso, FAO, 78 p. + annexes.

FAO, 2013. Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA)/ Revue des Politiques Agricoles et Alimentaires au Burkina Faso ; 209 p.+annexes

FAO, 2015. Estimations des émissions de gaz à effet de serre en agriculture : Un manuel pour répondre aux exigences de données des pays en développement.

FAO, 2017. Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso, 133 p.

FAO. 2016. Site web AQUASTAT. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Fischer, E. M., Sedláček, J., Hawkins, E., & Knutti, R. 2014. Models agree on forced response pattern of precipitation and temperature extremes. Geophysical Research Letters, 41(23), 8554–8562. <https://doi.org/10.1002/2014GL062018>

Fontes, J., & Guinko, S. 1995. Carte de végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso, note explicative, ministère de la Coopération française, projet campus 88313101,67p.

GIEC (2003). Recommandations du GIEC en matière des bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

GIEC 2006, Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, préparé par le Programme pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. et Tanabe K. (éds). Publié : IGES, Japon. Volume 1, 2, 3, 4 et 5

GIEC, (1997). Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, version révisée 1996. Houghton, J.T. α al (Eds). IPCC/OECD/IEA, Paris, France. <http://www.ipccnggip.iges.or.jp/public/gl/french.htm>.

GIEC, (2000). Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Penman, J. α al (Eds), Publie : IGES, Japon. http://www.ipccnggip.iges.or.jp/public/gp/french/gpgaum_fr.htm.

GIEC, (2004). Manuel de l'utilisateur, relatif aux directives pour l'établissement des communications nationales des parties non visées à l'annexe I de la convention. 30P

GIZ/PAS-PNA, 2018. Rapport de l'atelier sur les capacités nationales en matière de planification de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso.

GIZ/PAS-PNA, 2019. Identification des priorités sous-financées en lien avec la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso.

GIZ/PAS-PNA, 2019. Système de suivi et évaluation des actions des changements climatiques au Burkina Faso, rapport définitif.

Guinko S., 1984. Végétation de la Haute – Volta. Thèse de Doctorat d'Etat ès Sciences naturelles. Université de Bordeaux III, Bordeaux, 318 p.

GWI, IRAM, IPAR, IIED et UICN, 2017. Irrigation, sécurité alimentaire et pauvreté leçons tirées de trois grands barrages en Afrique de l'Ouest ; 95 p.

Houghton, J. T., Ding, Y., Griggs, D. J., Noguier, M., Van Der Linden, P. J., Dai, X., Maskell, K., & Johnson, C. A. 2001. Contribution of working group I to the third assessment report of the intergovernmental panel on climate change. Climate Change 2001: The Scientific Basis, p.388.

http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%20019.pdf

ICAT Niger, 2023 : Séries des données collectées pour l'inventaire et pour GACMO

IFN 2 et DCIME, 2011. Nomenclature nationale de l'occupation des terres – version 2012 / Projet BKF/015 « Second Inventaire Forestier National » et Division du Développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring de l'Environnement.

IGB, 2012 : Base Nationale des Données Topographiques (BNDT)

IISD, 2024 : Bulletin de négociations de la terre ;

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT : Mise en place d’un outil simplifié pour le suivi de la CDN,

Innovations technologiques pour l’adaptation et l’atténuation des effets des changements climatiques en Afrique de l’Ouest. Récits paysans, document de travail N°31, 108p.

INSD, 2008. Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH) 2006 ; résultats définitifs ; 52 p.

INSD, 2016. Annuaire statistique

INSD, 2023. Note trimestrielle de conjoncture. Aperçu des tendances conjoncturelles, 10p

INSD, 2024. Rapport d’analyse de l’enquête nationale de base sur l’emploi et le secteur informel.

INSD. (2022). Cinquième recensement général de la population et de l’habitation du Burkina Faso : Synthèse des résultats définitifs. INSD.

Kaboré, C., Amous, G., 1989. Etude de la consommation du bois de feu au Burkina Faso. MET/Banque Mondiale/Bois de village.

Kaboré, M. P. J., Lawane, A., Yonaba, R., Biauou, A. C., Nadjibou, A., & Pantet, A. 2024. Why Do Small Earth Dams Deteriorate: Insights from Physical Investigations in the West African Sahel, Resources, 13(6), 71.

Koala, J., 2016. Influences des perturbations anthropiques sur le stock de carbone dans les écosystèmes de savane en zone soudanienne du Burkina Faso. Thèse de Doctorat Unique. IDR- Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) ; 178 p.+annexes.

LAME, 2011. Elaboration du PANA Programmatique du Burkina Faso : Etudes de modélisation climatique, d’évaluation des risques et d’analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques. Evaluation des risques et de la vulnérabilité : Secteurs environnement, agriculture et élevage, 90 p.

MAHRH et CILSS, 2011. Etude diagnostique et évaluative en vue de l’harmonisation et de l’optimisation des interventions dans le sous-secteur de l’agriculture irriguée au Burkina Faso ; 66 p. + annexes

MARAH, 2013. Enquête cadre sur la pêche artisanale continentale. Rapport national.96p.

MECV, 2006. Plan d’action de la Stratégie nationale de gestion des feux en milieu rural / Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie ; 35 pages + annexes

MECV, 2008. Situation des aires classées du Burkina Faso et plan d’action de réhabilitation / Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie ; 43 pages + annexes.

MEDD, 2012. Annuaire statistique 2011 de l’environnement/Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; 404 p.

Médecins sans Frontières (MSF), 2021. Burkina Faso: How conflict and climate change are worsening a water crisis », section News and Stories, 3 juin 2021

MEEA, 2020. Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso. 248p.

MEEA, 2021. Contribution Déterminée au niveau National (2021-2025). 47 p

MEEA, 2022. Vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat au Burkina Faso.

MEEA, 2022. Troisième communication nationale sur les changements climatiques du Burkina Faso. 268p. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Troisi%C3%A8me-Communication-Burkina%20Faso.pdf>

MEEA, 2024 b. Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2024-2028). 166p.

MEEA, 2024a. Stratégie Nationale REDD+ du Burkina Faso. 156p.

MEEA, 2024c. Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques, (2024-2026).

MEEA, 2022. Troisième communication nationale sur les changements climatiques, 165 p.

MEEVCC, 2016. Plan d'Action prioritaire de la Stratégie Nationale d'Apprentissage sur les Changements Climatiques (2016-2018). 39p.

MEEVCC, 2017. Evaluation des Besoins Technologiques pour l'Adaptation dans les secteurs de l'Agriculture et de la Foresterie au Burkina Faso. Rapport final, 139p.

MEEVCC, 2017. Plans d'Actions Technologiques pour l'Adaptation dans les secteurs de l'Agriculture et de la Foresterie au Burkina Faso . Rapport final, 139p.

MEEVCC, 2018. Second Inventaire Forestier National (IFN 2) du Burkina Faso ; rapport final, 289 p. + annexes

MEEVCC, 2021. Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. 36 p

MEEVCC, 2021. Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/burkina-faso-2021-communication-sur-l-adaptation.pdf>

MEEVCC, 2021. Rapport d'évaluation du Plan National d'Adaptation aux changements Climatiques, 39p.

MEFD, 2019. Cinquième recensement générale de la population et de l'habitat. 69p.

MERH, 2015. Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, 2019 : Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (2023). Modules de formation sur la budgétisation sensible aux changements climatiques. Direction Générale du Budget (DGB), 55p.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), 2007. Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, Ouagadougou.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 2015. Contributions déterminées au niveau national, Ouagadougou.

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (2023). Guide pour la budgétisation sensible à l'environnement et aux changements climatiques. Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), 58p.

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, 2023 : Annuaire statistiques de l'environnement 2022 ;

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, 2024 : Rapport National d'Inventaire de GES,

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, 2024 : stratégie nationale REDD+ ;

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques, 2021 : Contribution Déterminée au niveau National,

Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), 2016. Stratégie Nationale d'Apprentissage sur les Changements Climatiques, (2016-2025).

Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, 2018 : Note d'orientation sur les contributions déterminées au niveau National (CDN) et sur le cadre de transparence renforcé (CTR) à Destination des décideurs politiques ;

MRA et MEDev, 2003. Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC II) ; rapport final ; 77 p.

MRA, 2005. Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso ; Ministère des Ressources Animales ; 61 p.

Nations Unies, 1992. Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <https://unfccc.int>.

Nations Unies, 2015. L'Accord de Paris sur le climat, <https://unfccc.int>.

Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN), 2022. Burkina Faso ND-GAIN Index 2022, 2022.

Nouvellet, Y., 1992. Evolution d'un taillis de formation naturelle en zone soudanienne du Burkina Faso. Thèse de doctorat, Université Pierre et Marie Curie Paris VI.

Nygård, R., 1998. Actes du Séminaire international sur « l'aménagement intégré des forêts naturelles des zones tropicales sèches en Afrique de l'ouest ». Ouagadougou, 16 au 20 novembre 1998.

OCDE (2018). Methodological note on the OECD-DAC climaterelated development finance databases. 4p.

OCDE (2024). Related development finance. https://public.tableau.com/views/Climate-RelatedDevelopmentFinanceRecipient2021/CRDFRP?:language=en-US&publish=yes&:display_count=n&:origin=viz_share_link&:showVizHome=no#1

OECD. DAC Rio Markers for Climate Handbook. 34p. <http://oe.cd/RioMarkers>.

Partenariat pour la transparence dans l'Accord de Paris : Tenir en compte les indicateurs de progrès dans le suivi de la CDN,

PAS/PNA, 2019. Étude de l'impact des changements climatiques futurs sur les ressources en eau au Burkina Faso.

PNGT2, 2004 : Cartographie des feux de brousse au Burkina Faso de l'année 2002 à l'aide d'images AVHRR de NOAA (LAC) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; 49 p.+annexes.

POCICA, 2011

POCICA, 2020

Renès, G., Coulibaly, S., 1988. Etude de la productivité des espèces locales, Ministère de l'Environnement et du Tourisme 48.

République du Niger, Ministère en charge de l'Energie, 2018 : Document de Politique Nationale de l'Electricité, 33p.

Rothfusz, L. P., & Headquarters, N. W. S. S. R. 1990. The heat index equation (or, more than you ever wanted to know about heat index). Fort Worth, Texas: National Oceanic and Atmospheric Administration, National Weather Service, Office of Meteorology, 9023.

Sawadogo L., 2009. Influence de facteurs anthropiques sur la dynamique de la végétation des forêts classées de Laba et de Tiogo en zone soudanienne du Burkina Faso. Thèse de doctorat d'Etat des Sciences Naturelles, Université de Ouagadougou, 158 p. + annexes.

Sawadogo, W., Neya, T., Semde, I., Korahiré, J.A., Combasséré, A., Traoré, D.E., Ouedraogo, P., Diasso, U.J., Abiodun, B.J., Bliefernicht, J. and Kunstmann, H. 2024. Potential impacts of climate change on the sudan-sahel region in West Africa—Insights from Burkina Faso. *Environmental Challenges*, 15, p.100860.

Secrétariat Exécutif du Fonds Vert Climat (SE-FVC/BF), 2024. Priorisation du portefeuille de projets et programmes du secrétariat exécutif du fonds vert pour le climat au Burkina Faso.

Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat au Burkina Faso (2021). Cartographie de la finance climat - Tome 1, 99p

Seneviratne, SI, Zhang, X., Adnan, M., Badi, W., Dereczynski, C. , Luca, AD , Ghosh, S. , Iskandar, I. , Kossin, J. , Lewis, S. , Otto, F. , Pinto, I. , Satoh, M. , Vicente-Serrano, SM , Wehner, M. , Zhou, B. et Allan, R., 2021. Événements météorologiques et climatiques extrêmes dans un climat en évolution. *Climate Change*. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, pp. 1513-1766.

Somda J., Sawadogo I., Savadogo M., R. Zougmore, B. A. Bationo, Moussa A. S., Nakoulma G., Sanou J., Barry S., Sanou A. O. and Some L., 2014. Analyse participative de la vulnérabilité et planification de l'adaptation au changement climatique dans le Yatenga, Burkina Faso. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire. Disponible en ligne sur www.ccafs.cgiar.org

SONABEL, Rapport d'activité 2000 à 2017

SONABHY, rapport d'activité 2000 à 2017

SP/CNDD (2024). Répertoire d'indicateurs financiers pour le suivi de la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA). Initiative « renforcement des capacités sur le système de

transparence du Burkina Faso en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, 48p.

SP/CNDD, 2024. Évaluation de la vulnérabilité et des risques et analyse des options d'adaptation de la région du Centre-Sud, Rapport final provisoire, 86 p.

SP/CONEDD, 2010. Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et e Développement Durable, 246 p. + annexes.

Thiombiano A., et Kampmann D., (eds). 2010. Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tome II : Burkina Faso. Ouagadougou et Fankfurt/Main, 592 p

Thrasher, B., Wang, W., Michaelis, A., Melton, F., Lee, T., & Nemani, R. 2022. NASA Global Daily Downscaled Projections, CMIP6. Scientific Data, 9(1), 262. <https://doi.org/10.1038/s41597-022-01393-4>

UICN, 2020. Renforcer les solutions basées sur la nature au sein de la CDN du Burkina Faso, 31 p

WaterAid, 2022. Climate Change and Water Security: Case of Burkina Faso and Niger (Advocacy brief).

Why Do Small Earth Dams Deteriorate: Insights from Physical Investigations in the West African Sahel.

Zoungrana, B.J.B., Ouedraogo, B. and Yanogo, I.P., 2024. Potential impact of future climate change on grassland cover in Burkina Faso. Environmental Science and Pollution Research, pp.1-13.

Zoungrana, B.J-B, Sawadogo, W. et Yameogo, B.T. 2023b. Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028, 75 p. <https://napglobalnetwork.org/resource/burkina-faso-plan-regional-adaptation-2024-2028/>

Zoungrana, B.J-B, Sawadogo, W. et Yameogo, B.T. 2023a. Vulnérabilité des secteurs de développement et des populations locales au changement climatique dans la Région du Plateau Central, 68 p. <https://napglobalnetwork.org/resource/burkina-faso-vulnerabilite-secteurs-plateau-central/MO>.

ANNEXE

Annexe 1 : Tableau es indicateurs de la CDN

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
Energie	Inconditionnel	Acquisition et installation 15 000 lampadaires à diodes électroluminescentes (LED) en remplacement des lampadaires haute pression de sodium et de mercure au profit de l'éclairage public	Nombre de lampes LED installés		Lampes LED	L'indicateur permet de suivre l'évolution des quantités de lampes installées dans les places publics et les places communautaires	0	150 00	15 000	Rapport de performance	MEMC
		Construction des centrales solaires à Koudougou (20 MWc) et Kaya (10 MWc) d'une capacité de 30 MWc, y compris le renforcement du réseau 220 km (Yeelen)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal	0	30		Rapport de performance	MEMC
			Perte évitée d'énergie électrique		GWh	Il mesure la réduction des pertes d'énergie	0				

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Construction la centrale solaire photovoltaïque à Essakane d'une puissance de 15 MWc	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire) hors réseau sur le site	MW	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) hors réseau	0	15	15		MEMC
		Construction la centrale solaire photovoltaïque à Matourkou d'une puissance de 14 MWc avec 6 MWh de stockage (KFW)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau avec stockage	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal avec stockage	0	14		Rapport SONABEL	MEMC
		Projet d'extension de la centrale Solaire photovoltaïque de Zagtouli (17MWc)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal		17		Rapport SONABEL	MEMC
		Projet d'acquisition et d'installation d'équipements solaires dans les bâtiments publics		Nombre de lampadaires solaires installés dans les bâtiments publics	Lampadaires solaires	Les lampadaires solaires installés dans les places publics et les places communautaires		2474	45 sites soit 96% (le reste en attente de receptio	Rapport de performance du ministère	MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
			Nombre d'équipements			Nombre de chauffe-eau solaires installés dans les bâtiments publics	Chauffe-eau solaire	240	n) PRIS FIN DEPUIS 2021	Rapport de performance du ministère	MEMC
		Construction la centrale solaire photovoltaïque à Dori (Yeelen) d'une puissance de 6,29 MWc (Yeelen)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal	0	6,29	6	Rapport SONABEL	MEMC
		Construction la centrale solaire photovoltaïque à Diapaga d'une puissance de 2,2 MWc (Yeelen)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal	0	2,2	2	Rapport SONABEL	MEMC
		Construction la centrale solaire photovoltaïque à Gaoua d'une puissance de 1,13 MWc (Yeelen)	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire), grand réseau	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) connectée au réseau principal	0	1,13	1	Rapport SONABEL	MEMC
		Projet d'énergie solaire pour des CSPS hors réseaux		Puissance installée d'EnR (solaire) hors réseau	MW	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) hors réseau				Rapport ABER	MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
				Nombre de CSPS électrifié par kits solaires	Nombre	Il s'agit du nombre de CSPS électrifié par énergie solaire	80		162		
		Projet d'électrification par système solaire des infrastructures sociocommunitaires dans 300 localités rurales		Puissance installée provenant des mini-réseaux solaires	KW	Puissance annuelle installée provenant des mini-réseaux solaires				Rapport de performance du ministère	MEMC
				Nombre d'infrastructures socio-communitaires électrifiées par système solaire	Nombre		231	54 % (12 26 KITS solaire 286 2 lampadaires 394 chauffe eau) sans évolution pour	603		

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
								r cause d'insécurité. Mais le projet a pris fin en 2021			
		Projet d'acquisition et d'installation des climatiseurs efficaces en remplacement des mono blocs dans les bâtiments publics	Nombre de climatiseurs installés		Climatiseurs	Il mesure le nombre de climatiseurs efficaces installés en remplacement des climatiseurs mono blocs		Non réalisé pour faute de financement		Rapport de performance du ministère	MEMC
		Projet backup solaire		Puissance installée d'EnR (solaire) hors réseau	kWc	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) hors réseau	71 712		365 642	Rapport ANERE	MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
				Nombre de kits solaires	Nombre	Il s'agit du nombre de kits solaires installés tout type confondu installés	14		527 ¹	Rapport ANERE	MEMC
				Nombre de lampes solaires à LED	Lampes solaires à LED	Il mesure le nombre de lampes à LED installées				Rapport ANERE	MEMC
		Projet de construction de 34 mini-centrales solaires photovoltaïques avec stockage dans les centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) Ces systèmes solaires installés dans chacun des CMA, ont une puissance comprise entre 30 kWc et 50 kWc avec une capacité de stockage d'au moins 3000 Ah	Puissance de la centrale	Puissance installée d'EnR (solaire) avec stockage (ligne 101)	MW	Il mesure la Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) avec stockage		64 % sans évolution pour cause d'insécurité. Mais le projet a pris fin en 2021			MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
					MWh	Cumul des économies d'énergie par l'usage des lampes et luminaires à LED en MWh /DGE	50 219		56 940	Annuaire statistique 2023	MEMC
		Acquisition et installation 10 500 lampadaires à diodes électroluminescentes (LED) en remplacement des lampadaires haute pression de sodium et de mercure au profit de l'éclairage public	Nombre de lampes LED installées		Lampes LED	L'indicateur permet de suivre l'évolution des quantités de lampes installés dans les places publics et les places communautaires		105 00	10 500	DGE	MEMC
		Acquisition et installation 3 000 lampadaires à diodes électroluminescentes (LED) en remplacement des lampadaires haute pression de sodium et de mercure au profit de l'éclairage public dans les rues de	Nombre de lampes LED installées		Lampes LED	L'indicateur permet de suivre l'évolution des quantités de lampes installés dans les places publics et les places communautaires		300 0	3000	DGE	MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Ouagadougou (PASEL)									
		Acquisition et installation 1 500 lampadaires à diodes électroluminescente (LED) en remplacement des lampadaires haute pression de sodium et de mercure au profit de l'éclairage publique dans les rues de Bobo Dioulasso (PASEL)	Nombre de lampes LED installées		Lampes LED	L'indicateur permet de suivre l'évolution des quantités de lampes installés dans les places publics et les places communautaires		1500	1500	DGE	MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Acquisition et installation 1 500 000 lampes à diodes électroluminescentes (LED) en remplacement des lampes à tubes fluorescents dans les ménages	Nombre de lampes LED installées		Lampes LED	L'indicateur permet de suivre l'évolution des quantités de lampes installés dans les places publics et les places communautaires		150 000 0	1500000	DGE	MEMC
		Construction de la centrale solaire photovoltaïque à Ouagadougou d'une puissance de 43 MWc (Ouaga Nord Ouest) (Yeelen)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MW	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau	0	43			MEMC
	Conditionnel	Projet de construction d'une centrale solaire de Dédougou (18 MWc)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MW	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau	0	18	0 (bouclage financier non réalisé du à la situation sécuritaire)		MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Projet de construction de 3 centrales solaires photovoltaïques à vocation régionale d'une puissance cumulée de 300 MWc dont 150 MWc dans une première phase (Kaya 1 et Koupéla 2)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MW	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau		300	préavis d'appel à concurrence	DMP	MEMC
		Projet de déploiement de cinquante mille (50 000) kits solaires de type Solar Home System 2 (SHS2) (60 Wc) au profit des ménages au Burkina ligne 94	Nombre de kits solaire	Puissance installée d'EnR (solaire) hors réseau	W	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) hors réseau	0	3 000 000	0	Rapport ANERE	MEMC
		Projet de construction d'une centrale thermique à biomasse-déchets de 10 MW à Ouagadougou LIGNE 13		Puissance installée d'EnR Grand réseau à partir des résidus de biomasse	MW	Puissance annuelle installée d'EnR à partir des résidus de biomasse		10	pas encore démarré . Mais note conceptuel fait		MEMC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Projet de construction d'une centrale solaire à Pâ (30 MWc)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MWc	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau	0	30	30	DGE	MEMC
		Projet de construction d'une centrale solaire à Kalzi (30 MWc)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MWc	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau	0	30	0 (bouclage financier non réalisé)	DGE	MEMC
		Construire une centrale solaire à Zano (24 MWc)		Puissance installée d'EnR (solaire) Grand réseau	MWc	Puissance annuelle installée d'EnR (solaire) Grand réseau	0	24	24	DGE	MEMC
Transport	Inconditionnel	Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports (PAMOSSET-FC) composante " Mise en place d'un système de renouvellement pérenne du parc"	Nombre de véhicules usagers retirés de la circulation Ligne 116	Nombre de véhicules importés en remplacement des véhicules d'occasion	Véhicules importés	L'indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de véhicules d'occasion remplacés par des véhicules neufs	0	140	125	Rapport de performance du programme sectoriel transport	Ministère transport

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		Projet de mobilité urbaine du Grand Ouagadougou	Nombre de nouveau bus mis en circulation	Linéaire parcouru par les bus mis en circulation	km de ligne de autobus	L'indicateur mesure le linéaire parcouru par les autobus mis en circulation	0	330		Rapport, PV	Ministère transport
		Projet de réalisation de l'interconnexion ferroviaire Accra-Ouagadougou	Linéaire de voie ferrée construit	Nombre de passagers transportés désormais par le train par kilometre et par jour	Passagers transportés en million/km/jour	L'indicateur determine le nombre de passagers qui abandonnent les vehicules au profit du train	0	320		Rapport, PV	Ministère transport
				Quantité de marchandises transportées désormais par le train par kilometre et par le jour	Tonne/Km/jour	L'indicateur mesure la quantité de marchandises transportée par le train en lieu et place des vehicules					
	Conditionnel	Projet de réhabilitation de la ligne ferroviaire Frontière Côte d'Ivoire-Ouaga-Kaya	Linéaire de voie ferrée construit	Nombre de passagers transportés désormais par le train	Nombre de passagers transportés	L'indicateur determine le nombre de passagers qui empreintent le train	ND	ND		Rapport, PV	Ministère transport

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
				Quantité de marchandises transportées par le train	Tonne	L'indicateur mesure la quantité de marchandises transportée par le train	ND	ND			
	Conditionnel	Projet de transport urbain de Bobo-Dioulasso	Nombre de nouveaux bus mis en circulation	Linéaire parcouru par les bus mis en circulation	km de ligne de autobus	L'indicateur mesure le linéaire parcouru par les autobus mis en circulation	ND	ND		Rapport, PV	Ministère transport
		Projet de construction du chemin de fer Kaya-Frontière Niger		Nombre de passagers transportés désormais par le train	Passagers transportés	L'indicateur détermine le nombre de passagers qui abandonnent les véhicules au profit du train					
			Linéaire de voie ferrée construit	Quantité de marchandises transportées désormais par le train par kilomètre et par le jour	Tonne/Km/jour	L'indicateur mesure la quantité de marchandises transportée par le train en lieu et place des véhicules	0	225		Rapport, PV	Ministère transport
		Projet de mise en place d'une desserte ferroviaire urbaine et périurbaine lourde de la ville	Linéaire de voie ferrée construit	Nombre de passagers transportés désormais par le train par kilomètre et par jour	Passagers transportés en million/km/jour	L'indicateur détermine le nombre de passagers qui abandonnent les véhicules au profit du train	0	60		Rapport, PV	Ministère transport

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		d'Ouagadougou à partir de la ligne existante		Quantité de marchandises transportées desormais par le train par kilometre et par le jour	Tonne/Km/jour	L'indicateur mesure la quantité de marchandises transportée par le train en lieu et place des vehicules					
AFAT	Inconditionnel	Projet d'appui aux populations dépendantes de la forêt PAPF/DGM	ND	Superficie de forêts protégées pour la REDD+	Ha	C'est la superficie des terres forestières protégées contre la déforestation et la dégradation des forets			18743,15	Rapport d'activité du projet	MEEA/SP-REDD+
				Superficie de forêts reboisée	Ha	C'est la superficie des terres forestières reboisées pour la restauration			15522,32	Rapport d'activité du projet	MEEA/SP-REDD+
		Projet d'appui au développement de l'anacarde dans le bassin de la Comoé pour la REDD+ (PADA/REDD+)	Superficie de nouvelles plantations agroforestières mises en place,	Superficie de nouvelles plantations agroforestières mises en place,	Ha	C'est la superficie totale de terres où de nouvelles plantations agroforestières réalisées	0	25000	26 645	Rapport d'activité du projet	MEEA/DGE VCC

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
	Conditionnel	Forêts, agroforesterie et mise en place de jardins nutritif pour une diversification climatique intelligente	Quantité de gaz à effet de serre émis réduite	Superficie de terres forestières restaurée	Ha	C'est la superficie totale des reboisements et les récupération des terres dégradées à finalité de forêts	0	20000		Rapport d'activité DGEVCC	MEEA
			Nombre d'espaces de conservation créés par les collectivités territoriales	Superficie de terres agroforestières mises en place,	Ha	C'est la superficie totale de terres agricoles ou non transformées en terres agroforestières	0	15000			MEEA
			Réalisation de 100000 hectares de Régénération Naturelle Assistée dans 25 communes du Burkina Faso	Superficie sur laquelle la RNA est pratiquée	Superficie des terres couvertes par la RNA	Ha	C'est la superficie de l'ensemble des terres sur lesquelles la RNA est pratiquée	0	100000		
DECHE TS	Conditionnel	Projet de récupération du méthane à partir du traitement des eaux usées	Quantité de méthane récupéré	Quantité d'énergie produite	kw	C'est le nombre total de STEP permettant de récupérer le biogaz (méthane) à	0		1	rapport d'activité ONEA	Commune de ouagadougou

Secteur	Scenario	Mesures de la CDN	Indicateur de la CDN	Indicateurs Proposés	Unité de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur de référence	Cible 2030	Valeur actuelle	Source de vérification	Responsable
		de la STEP de Kossodo				partir du traitement des eaux usées					
		Projet de récupération du méthane issu de l'enfouissement des déchets du CTVD	Quantité de méthane récupéré	Quantité de méthane récupéré	Tonne	C'est la quantité de méthane issue de l'enfouissement de déchets menagers au CTVD	0	73	0	Rapport commun de ouagadougou	Commune de ouagadougou
		Projet de valorisation de 200 000 m3 de boue de vidange en biogaz	Quantité de boue de vidange récupéré	Quantité d'énergie produite	kw	C'est le nombre total d'usines permettant de transformer les boues de vidanges en biogaz (méthane) à partir du traitement des eaux usées	21651	1 500 000	0	Rapport d'activité ONEA	Commune de ouagadougou
		Projet de construction et d'extension des stations de traitement des eaux usées		Quantité d'énergie produite	kw	C'est le nombre total d'usines permettant de transformer les boues de vidanges en biogaz (méthane) à partir du traitement des eaux usées	0				Commune de ouagadougou
		Projet de construction et d'extension des stations de traitement des boues de vidange		Quantité d'énergie produite	kw	C'est le nombre total d'usines permettant de transformer les boues de vidanges en biogaz (méthane) à partir du traitement des eaux usées	0				Commune de ouagadougou

Annexe 2 : actions d'adaptations majeures contenues dans la CDN de 2015:

Actions / projets d'adaptation	Technologies correspondantes	Cibles INDC				Régions cibles potentielles	Total Population concernée (2015)	Tonnes de CO2 séquestrés/ Economisés par an horizon 2030
		Unité	2020	2025	2030			
Secteur Agriculture et gestion de l'eau								
<i>105.000 ha d'aménagement de CES chaque année pour la restauration ou le maintien de la fertilité des terres de culture</i>	Zaï seul	Ha cumul	75 000	150 000	225 000	Nord; CentreNord; Sahel; nord de la Boucle du Mouhoun; nord de l'Est	2 250 000	666 000
	Zaï + cordons pierreux	Ha cumul	175 000	350 000	525 000	Nord; CentreNord; Sahel; nord de la Boucle du Mouhoun; nord de l'Est	5 250 000	1 554 000
	Cordons pierreux végétalisés	Ha cumul	225 000	450 000	675 000	Toutes Régions sauf Cascades	6 750 000	1 998 000

	Cordons pierreux + Zaï + RNA	Ha cumul	50 000	100 000	150 000	Nord; CentreNord; Sahel; nord de la Boucle du Mouhoun; nord de l'Est	1 500 000	444 000
--	---------------------------------	-------------	--------	---------	---------	---	-----------	---------

Table des matières

PREFACE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LISTE DES CONTRIBUTEURS	I
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
FORMULES CHIMIQUES	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES	XI
RESUME EXECUTIF.....	XIV
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	- 1 -
II. SITUATION NATIONALE ET DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	- 3 -
2.1 Situation bio géophysique.....	- 3 -
2.1.1. . situation géographique et administrative	- 3 -
2.1.2. Profil phytogéographique	- 3 -
2.1.3. Réseau hydrographique et la ressource en eau.....	- 4 -
2.1.4. Relief.....	- 5 -
2.1.5. Diversité biologique	- 6 -
2.2 Situation sociodémographique	- 6 -
2.2.1 Profil de la population.....	- 6 -
2.2.2 Situation économique	- 7 -
2.2.3 Contexte politique et sécuritaire	- 9 -
2.3 Profil climatique	- 9 -
2.4 Gouvernance climatique	- 10 -
<i>CHAPITRE 1 : RAPPORT D'INVENTAIRE NATIONAL</i>	- 13 -
1.1 CIRCONSTANCES NATIONALES ET LES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS LIES A L'INVENTAIRE DES GAZ A EFFET DE SERRE.....	- 13 -
1.1.1. Informations générales sur les inventaires de gaz à effet de serre au Burkina Faso - 13 -	
1.1.2. DESCRIPTION DES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES DE L'INVENTAIRE DE GAZ A EFFET DE SERRE	- 13 -
1.1.3. ENTITE NATIONALE EN CHARGE DE L'IGES.....	- 15 -
1.1.4. Processus de préparation de l'inventaire.....	- 15 -
1.1.5. ARCHIVAGE DES INFORMATIONS.....	- 15 -
1.1.6. Processus d'examen officiel et d'approbation de l'inventaire	- 16 -
1.1.6.1 Assurance qualité, contrôle qualité et vérification.....	- 16 -
1.1.6.2 Processus d'approbation au niveau national	- 16 -
1.2.1 Plan d'assurance et contrôle qualité (AQ/CQ)	- 17 -
1.2.2 Évaluation des incertitudes.....	- 17 -
1.2.3. Informations sur l'exhaustivité.....	- 17 -
1.3.1 Evolution globale des émissions de gaz à effet de serre.....	- 19 -

1.3.1.1	<i>Émissions au titre de la Convention</i>	- 19 -
1.3.1.2	<i>Tendances des émissions nationales de GES en équivalent de CO₂</i>	- 24 -
1.3.1.2.1	<i>Contribution des secteurs aux émissions nationales de GES</i>	- 25 -
1.3.1.2.2	<i>Analyse de la tendance des émissions de GES</i>	- 25 -
1.3.1.2.3	<i>Contribution des principaux gaz aux émissions de GES</i>	- 27 -
1.3.1.3	<i>Émissions et absorption par gaz à effet de serre directs</i>	- 27 -
1.3.1.4	<i>Émissions de gaz à effet de serre indirects</i>	- 33 -
1.3.2	Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur	- 37 -
1.3.2.1	<i>Emissions dans le secteur de l’Energie</i>	- 37 -
1.3.2.2	<i>Emissions dans le secteur des Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)</i>	- 48 -
1.3.2.3	<i>Emissions dans le secteur de l’Agriculture</i>	- 54 -
1.3.2.4	<i>Emissions/Absorption dans le secteur de l’Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie (UTCATF)</i>	- 59 -
1.3.2.5	<i>Emissions dans le secteur des Déchets</i>	- 64 -
 CHAPITRE 2 : INFORMATIONS NECESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET L’OBTENTION DES CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE L’ARTICLE 4 DE L’ACCORD DE PARIS - 70 -		
2.1	Dispositions institutionnelles pour le suivi des CDN	- 70 -
2.2	Description de la contribution déterminée au niveau national au titre de l’Article 4 de l’accord de Paris, y compris les mises à jour	- 71 -
2.3	Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l’accomplissement de la contribution déterminée au niveau national au titre de l’article 4 de l’Accord de Paris	- 74 -
2.3.1	Dispositif de suivi et d’évaluation	- 74 -
2.4	Vue d’ensemble des actions, des politiques et des mesures de la CDN	- 77 -
2.4.1	Brèves descriptions des politiques et mesures d’atténuation dans les secteurs de la CDN	- 77 -
2.5	Résumé des émissions et absorptions de gaz à effet de serre	- 88 -
2.6	Projections des émissions et absorptions de GES	- 88 -
 CHAPITRE 3 : INFORMATIONS SUR LES INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L’ADAPTATION A CELUI-CI AU TITRE DE L’ARTICLE 7 DE L’ACCORD DE PARIS		
3.1	Circonstances nationales, arrangements institutionnels et cadres juridiques ...-	90 -
3.1.1	Circonstances nationales	- 90 -
3.1.2	Analyse climatique	- 91 -
3.2	Impacts, risques et vulnérabilités	103
3.3	Obstacles de l’adaptation au Burkina Faso	138
3.4	Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures d’adaptation pour les intégrer dans les politiques et stratégies nationales	138

3.4.1.	Documents de politique et stratégies en matière d'adaptation.....	138
3.4.3.	Parties prenantes de l'adaptation aux changements climatiques	147
3.5	Progrès de la mise en œuvre de l'adaptation	149
3.6	Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation du premier Plan National d'adaptation.....	150
3.7	Etat de mise en œuvre des actions d'adaptation de la CDN.....	151
3.8	Solutions fondées sur la nature	152
3.9	Autres mesures et actions en soutien à la mise en œuvre du PNA.....	152
3.10	Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation	153
3.10.1	Instances de suivi évaluation	153
3.10.2	Mécanisme de suivi évaluation	154
3.10.3	Dispositif d'évaluation du PNA	155
3.10.4	Outils de suivi évaluation	155
3.10.5	Instruments de mise en œuvre des actions d'adaptation	156
3.10.6	Efficacité et viabilité de la mise en œuvre des mesures d'adaptation	156
3.11	Informations relatives à la prévention, à la réduction et au traitement des pertes et dommages associés aux impacts des changements climatiques	156
3.11.1.	Impacts observés et potentiels des changements climatiques	156
3.11.2.	Dispositions institutionnelles visant à faciliter la mise en œuvre des activités de prévention de réduction et de réparation des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques.....	158
3.12.1.	Efforts visant à partager l'information, les bonnes pratiques, l'expérience et les leçons apprises	159
3.12.2.	Renforcement de la recherche scientifique et des connaissances	163
CHAPITRE 4 : INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES REQUIS ET REÇUS EN VERTU DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS.....		164
4.2.1	Conversion de la monnaie nationale en dollars des États-Unis.....	165
4.2.2.	<i>Méthode d'estimation du montant de l'aide nécessaire et échéancier du rapport.....</i>	<i>165</i>
4.2.3	<i>Méthodologie pour identifier et signaler le canal (bilatéral, régional ou multilatéral)..</i>	<i>166</i>
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		215
ANNEXE.....		I